

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

Questions de
défense

Les dieux et les armes

La **documentation** Française



INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

**La revue INFLEXIONS,
plate-forme d'échanges entre civils et militaires**, est éditée par l'armée de terre.
14, rue Saint-Dominique, 00453 Armées
Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@defense.gouv.fr
Télécopie : 01 44 42 43 20

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jérôme Millet

Rédacteurs en chef :

M. le colonel Jean-Luc Cotard ■ Mme Line Sourbier-Pinter

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2 S) Jean-René Bachelet ■ Mme Monique Castillo
■ M. Jean-Paul Charnay ■ M. le colonel Benoît Durieux ■ M. le général de corps d'armée Pierre Garrigou-Grandchamp ■ M. le lieutenant-colonel Michel Goya
■ M. le rabbin Haim Korsia ■ M. le colonel François Lecointre ■ Mme Anne Mandeville ■ Mme Véronique Nahoum-Grappe ■ M. l'ambassadeur de France François Scheer ■ M. Didier Sicard

Secrétaire de rédaction : adjudant Claudia Sobotka

Les manuscrits qui nous sont envoyés ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

Questions de
défense



Les dieux et les armes



INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

Prochain numéro :
Action militaire et buts politiques

NUMÉRO 9

LES DIEUX ET LES ARMES

■ ÉDITORIAL ■
■ BRUNO CUCHE

■ 7

■ POUR ENGAGER LA RÉFLEXION ■

SOLDAT... AU NOM DE QUOI?

■ LINE SOURBIER-PINTER

■ 13

**L'ACTION MILITAIRE ET LE SACRÉ :
POUR UNE APPROCHE RATIONNELLE,
ENTRE EXALTATION ET PRAGMATISME**

■ JEAN-RENÉ BACHELET

■ 19

■ ARTICLES ■

**PRÉSENCES DU SACRÉ
ET DU RELIGIEUX DANS LA VIE MILITAIRE**

■ ANTOINE WINDECK

■ 27

**ARMÉES ET RELIGIONS,
UN POINT DE VUE « TRADITIONNEL »
AU TRAVERS D'UNE APPROCHE HISTORIQUE**

■ ALEXANDRE LALANNE-BERDOUCQ

■ 37

**AUMÔNERIE AUX ARMÉES
ET COMMANDEMENT : QUELLE ÉTHIQUE COMMUNE ?**

■ PHILIPPE SAUTTER

■ 49

**LES DIEUX ET LES ARMES,
TÉMOIGNAGE D'UN AVIATEUR**

■ PHILIPPE ROOS

■ 59

**TÉMOIGNAGE D'UN OFFICIER
D'INFANTERIE DE MARINE**

■ KARIM SAA

■ 71

**PRATIQUE RELIGIEUSE ET EXERCICE
DU MÉTIER DES ARMES : LA PAIX DE L'ÂME
POUR MIEUX FAIRE LA GUERRE ?**

■ SAHBI SALAH

■ 81

**LA LAÏCITÉ DANS LES ARMÉES :
UNE CONTRAINTE, UNE NÉCESSITÉ,
UNE LIBERTÉ OU UNE FORCE ?**

■ FRANÇOIS CHAUVANCY

■ 89

**ENGAGEMENT CHRÉTIEN
DANS LES AFFAIRES MILITAIRES ET STRATÉGIQUES**

■ PIERRE LACOSTE

■ 105

**LES ARMÉES ET LE SACRÉ,
UN POINT DE VUE CATHOLIQUE**

■ PATRICK LE GAL

■ 123

LE PROTESTANTISME : UN REGARD PLURIEL SUR LA GUERRE	
■ BERNARD DELANNOY	↳ 127
NI PAR LE NOMBRE, NI PAR LA FORCE MAIS PAR L'ESPRIT	
■ HAÏM KORSIA	↳ 135
DJIHAD, UNE GUERRE « JUSTE » CODIFIÉE	
■ ABDELKADER ARBI	↳ 141
PRÊTRE OU SOLDAT ?	
■ CÉLINE BRYON-PORTET	↳ 145
ARMÉES BRITANNIQUES ET FAIT RELIGIEUX : POINT DE SITUATION 2008	
■ SERGE AUFFRET	↳ 163
AMERICAN WARRIOR QUELQUES ASPECTS RELIGIEUX DU NOUVEAU CREDO DU SOLDAT AMÉRICAIN 2003	
■ JOHN CHRISTOPHER BARRY	↳ 175
Traduction anglaise	
■ POUR NOURRIR LE DÉBAT ↳	
L'ÉTHICIEN DES ARMES	
■ JEAN-PAUL CHARNAY	↳ 215
VALEURS ET FORMATION DANS L'ARMÉE, LA SANTÉ, L'ÉDUCATION.	
JALONS POUR UNE CONCEPTION PARTAGÉE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
■ LAURENT HUSSON, JOËL HARDY, JACKY NOBLECOURT	↳ 261
■ COMPTE RENDU DE LECTURES ↳	↳ 273
■ ÜBERSETZUNG DER ZUSAMMENFASSUNG AUF DEUTSCH	
TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH	↳ 279
■ BIOGRAPHIES ↳	↳ 285

BRUNO CUCHE
Chef d'état-major de l'armée de terre

ÉDITORIAL

« L'homme vaut ce que vaut son drame intérieur »
Lacordaire

Peut-on débattre sereinement et publiquement de religion, du sacré et du rapport aux armes au sein de l'institution militaire en 2008 ? *Inflexions* en a fait le pari audacieux. Et le résultat est à la hauteur de l'ambition de la revue qui est de favoriser la libre expression entre militaires et civils. Car l'échange permet de rapprocher les points de vue, d'éclairer sur la singularité de l'autre et d'enrichir sa propre réflexion : le dialogue engendre le respect. Le silence, l'autisme, le non-dit sont la source de toutes les frustrations. Ils génèrent le repli sur soi et les crispations identitaires. Refuser de comprendre l'intime, et plus grave encore, ne pas admettre l'intime chez l'autre, c'est risquer l'incompréhension profonde et la rupture irrémédiable de la confiance. Or, sur la question religieuse, pour nous militaires, il s'agit bien toujours de trouver cet équilibre entre la reconnaissance chez chacun de son identité – dont la foi, l'agnosticisme ou l'athéisme sont l'expression la plus singulière – et l'exigence d'efficacité collective qui ne peut se diluer dans les particularismes.

Le statut général des militaires de 2005 me semble donner une réponse à la fois suffisamment précise pour fixer des règles de comportement à chacun, sans pour autant nier au fait religieux des fonctions régulatrices au sein de l'institution militaire. L'article 1 fait référence à des notions qui sont communes au registre religieux et militaire : « l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité ». L'article 4, révèle quant à lui toute la difficulté du sujet en mettant en perspective des idées en apparence contradictoires, entre les exigences de l'état militaire qui impose « le devoir de réserve », et la « liberté individuelle » ainsi que « la liberté de culte » dont les principes sont

réaffirmés. Mais en même temps, en juxtaposant ces principes, il leur donne la même valeur, considérant que l'un ne va pas sans l'autre, que tous ont leur égale importance pour le bon fonctionnement de l'institution militaire.

Divergences et convergences caractérisent ainsi la relation entre Dieu et les armes. Et je souhaite en évoquer quelques unes pour contribuer, à ma façon et modestement, au débat à travers un raccourci historique illustratif mais nécessairement réducteur. Soyons lucides, les armées françaises ont longtemps porté en elles les stigmates des relations très étroites, parfois ambiguës puis finalement conflictuelles entre l'Église catholique et l'État. Le baptême de Clovis et de trois cents de ses guerriers par l'évêque Rémy fonde un lien charnel entre les *oratores* et les *bellatores* qui durera quatorze siècles. Roland de Roncevaux, les croisés ou les chevaliers, Jeanne d'Arc sont quelques unes des figures emblématiques d'une collusion assumée qui fait alors la puissance du royaume de France. La Révolution marquera cependant une rupture considérable ; la noblesse catholique d'épée perd sa prééminence dans l'armée qui s'ouvre à un nouveau type d'officiers, fils de la République et bientôt fils de l'Empire ; les références religieuses sont bannies. Mais Napoléon, très vite, atténue les excès de la Révolution et n'hésite pas à affirmer « qu'il n'y a pas d'hommes qui ne s'entendent mieux que les soldats et les prêtres ». Sous la iii^e République, les affaires Dreyfus et André révèlent douloureusement des divisions profondes au sein du corps des officiers, à l'instar de celles de la société d'alors. Dreyfus est un capitaine de confession israélite. Injustement dégradé et condamné à la déportation, il sera finalement gracié et réhabilité. André est ministre de la Guerre et général. Il doit démissionner après que la presse eut révélé qu'il avait donné l'ordre de ficher les officiers catholiques pour mieux les écarter de l'avancement. Au même moment, la séparation de l'Église et de l'État sonne définitivement le glas des relations institutionnelles entre l'ordre guerrier et l'ordre religieux.

L'armée est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, laïque et républicaine.

Cela ne signifie pas pour autant qu'elle ait abandonné toute référence à la religion. Les rites, le cérémonial, la symbolique, certains principes d'organisation, tels la hiérarchie, le port de l'uniforme, des notions comme le « sacrifice suprême », « l'appel au sacré », « le regard vers l'au-delà » demeurent très largement partagés par l'armée et les trois grandes religions monothéistes. Le droit international de la guerre et le droit international humanitaire ont été influencés par les réflexions des grands penseurs chrétiens saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. De la même manière, la République française, comme aujourd'hui la République américaine, s'est inspirée de la liturgie chrétienne pour bâtir l'unité nationale et magnifier les vertus guerrières du peuple. En 1870, après la défaite, Paul Déroulède affirmera ainsi : « l'armée est la grande patronne qui nous baptise tous français ». Charles Péguy exaltera pour sa part le sacrifice de ceux qui sont tombés au champ d'honneur pendant la Première Guerre mondiale : « heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles. Couchés dessus le sol à la face de Dieu ». Et Henry de Montherlant d'ajouter : « le goût du sacrifice n'est qu'une forme de la prodigalité de la vie ». Mais qui nul autre que le général de Gaulle – officier de l'armée française, catholique et républicain convaincu, qui fut chef de guerre et chef de l'État – pour assumer l'héritage religieux, culturel et politique de la France, tout en s'inscrivant résolument dans la modernité républicaine, tout en inscrivant les militaires au cœur de cette modernité. Dans *Le Fil de l'épée*, le commandant De Gaulle dévoile ce qui sera la tonalité de l'ensemble de son œuvre : « En vérité, l'esprit militaire, l'art des soldats, leurs vertus sont une partie intégrante du capital des humains. On les voit incorporés à toutes les phases de l'Histoire au point de leur servir d'expression. Et puis cette abnégation des individus au profit de l'ensemble, cette souffrance glorifiée – dont on fait les troupes – répondent par excellence à nos concepts esthétiques et moraux : les plus hautes doctrines philosophiques et religieuses n'ont pas choisi d'autre idéal. » Il ajoute : « Si donc ceux qui manient la force française venaient à se décourager, il n'y aurait pas seulement péril pour la patrie mais bien rupture de l'harmonie générale. La puissance échappée à ces sages, quels fous s'en saisiraient ou quel furieux ? Il est temps que l'élite militaire reprenne

conscience de son rôle prééminent, qu'elle se concentre sur son objet qui est tout simplement la guerre [...]. »

« Se concentrer sur son objet qui est la guerre », nous dit Charles de Gaulle, nous ramène enfin, « tout simplement », à ce qui est à la source de la relation entre Dieu et les armes. La guerre, et elle seule, justifie fondamentalement que les militaires cultivent la référence à Dieu. Car la guerre, écrit Sun Zu, est : « le terrain de la vie et de la mort, c'est la voie qui mène à la survie ou à l'anéantissement ». La guerre est en effet une expérience humaine qui touche tout le monde, du simple soldat jusqu'au commandant en chef. Il s'agit d'une expérience exceptionnelle dans le sens où elle constitue une mise à l'épreuve incomparable de l'homme. Pour affronter cette épreuve, la religion, plus qu'une contribution au moral, à l'éthique, permet de dépasser la solitude face aux défis de la vie, de dépasser l'individualisme pour « redonner un sens à la quête de sens ». À l'heure où nos soldats redécouvrent le stress au combat et la mort, une mort que nos sociétés postmodernes ont reléguée dans les hospices et les hôpitaux et dont on évite de parler, le soutien spirituel donné par les aumôniers à ceux qui le souhaitent, constitue un complément irremplaçable à la formation éthique et morale. Je crois également aux vertus modératrices des aumôneries pour guider les militaires croyants de toute confession à pratiquer leur foi dans le respect des principes du statut général et dans le sens de l'intérêt militaire. Car les armées, émanation de la nation, reflètent plus que toute autre institution sa diversité sociologique. Elles sont donc potentiellement exposées à des tendances centrifuges qui cristallise, plus particulièrement à notre époque, la situation de guerre au Moyen-Orient, berceau des trois grandes religions autour desquelles se dessinent les principales lignes de fracture politiques.

Indissociable du fait militaire à travers le rapport à l'au-delà que tout soldat peut ressentir « lorsqu'il est dans le trou de combat », quelles que soient ses convictions, le fait religieux trouve ainsi naturellement sa place dans les armées. Mais sa légitimité durable repose sur sa sécularité que traduit, en toutes circonstances, l'effacement des « convictions individuelles au profit d'une conviction collective supérieure », l'esprit de corps, et de l'efficacité opérationnelle. ■

**POUR ENGAGER
LA RÉFLEXION**

L



LINE SOURBIER-PINTER

SOLDAT... AU NOM DE QUOI ?

«Tout se passe comme si la collectivité humaine, quelle qu'elle soit, était dans l'incapacité structurelle de fonctionner sans se donner des valeurs, un absolu une espérance, bref une notion, précise ou diffuse, de ce qu'il convient d'appeler l'expérience du sacré»

F. Laplantine, *Les Trois Voix de l'imaginaire*, Éd. Universitaires, 1974

LES PROPOS QUI SUIVENT N'ONT AUCUNE PRÉTENTION SCIENTIFIQUE. DE NOMBREUX AUTEURS ONT ÉTUDIÉ LA RELATION ENTRE LE SACRÉ ET LA RELIGION ET CELLE, PLUS OBSCURE, DU SACRÉ ET DE LA VIOLENCE. ILS M'ONT BEAUCOUP APPRIS ET JE N'AI PAS L'INTENTION DE RELEVER UN QUELCONQUE DÉFI.

Ces lignes sont seulement le reflet de mon voisinage avec les militaires d'où je me pose depuis dix ans ces questions : comment est-il possible de choisir d'être soldat, où est l'éénigme ? Pourquoi les militaires sont-ils, en moyenne, plus respectueux de la pratique religieuse que leurs homologues civils ? Y a-t-il une relation entre ce métier et la croyance religieuse ?

Pour tenter de comprendre, j'ai préféré oublier les statistiques sur les facteurs d'origine sociale, géographique, les enquêtes et leurs réponses qui semblent tout expliquer, pour me concentrer sur la particularité de l'« être militaire » qui, encore plus que l'« être civil » est confronté à la finitude.

Être militaire, et particulièrement être officier, c'est avoir choisi d'exercer le métier des armes, celles-ci étant destinées à supprimer les biens de la vie et la vie elle-même, que ce soit de façon directe ou indirecte, et que le combat advienne ou non à distance, sur terre, sur mer ou dans les airs.

Dans un groupe où l'un des paramètres du succès d'une carrière reste le plus jeune âge possible, à tous les échelons, et où six militaires sur dix ont moins de 35 ans, ce qui laisse supposer un engagement entre 20 et 25 ans en moyenne, il est vraisemblable que beaucoup d'entre eux ne réalisent pas

toujours la difficulté du métier. Leurs motivations peuvent être matérielles mais aussi idéalistes. Et, dans ce dernier cas, personne ne pourra reprocher à la jeunesse de vouloir changer les choses, parfois le monde, ou apporter le « Bien » au nom de la collectivité à laquelle elle appartient.

Sachant que les « Rambo » en puissance sont, a priori, éliminés dans le processus de formation.

Depuis des siècles, où dans notre société occidentale tuer est l'objet d'un interdit, toujours affirmé mais souvent transgressé, il me semble qu'il n'est pas anodin de choisir de devenir soldat. Qui peut oublier comme l'écrit Jean-Paul Charnay dans ce numéro que « les armes sont faites pour fabriquer des cadavres ? » Dans la vie sociale, une mise à distance, des sentiments forts ou fugaces d'effroi et de respect, de transgression et de fascination, entourent la figure guerrière. N'est-ce pas aussi la nature du sacré comme l'écrit Jean-Jacques Wunenberger : « Sacré de transgression et sacré de respect constituent moins des visions contradictoires que deux pôles de la sacralité en général, le pôle de l'excès et le pôle de la profondeur »¹. Pour, dans notre société civilisée, exercer ce métier a priori irrationnel mais qui obéit cependant à des règles légales et rationnelles voulues par la nation, faudrait-il comprendre de cette relation entre l'arme et le sacré qu'il soit utile, plus qu'ailleurs, de se rappeler un élément de conscience, un au-delà du savoir qui semble avoir été partagé depuis toujours par les humains et/ou d'en appeler, pour cela, à la médiation d'une transcendance, qu'elle soit de nature religieuse, mythique, nationale ?

Ce goût de l'usage d'une arme contre son semblable a-t-il quelque chose à voir avec l'orgueil d'un Prométhée apportant le « Bien », est-ce le rappel d'un événement fondateur ? Je l'ignore, je sais seulement que le droit de tuer dans des circonstances précises peut être aussi un acte social responsable même s'il reste, au fond des consciences, frappé d'un interdit.

Cet usage légal de l'arme, considéré ailleurs comme criminel, donne d'évidence aux militaires une figure particulière. Offert

1. Jean-Jacques Wunenberger, *Le Sacré*, PUF, 1981.

en sacrifice – je donne ma vie pour une bonne cause – mais aussi homme impur, homme qui a vu dans l'action, « l'obscurité des désastres de la guerre² » et qui se pose, en raison de cette expérience, la question de l'humain, le soldat, finalement, ne peut que constater la fugitivité de la vie et des choses, et la relativité du « Bien » en s'interrogeant sur sa propre fragilité. Entre le « Bien » et le « Mal », il se sait, campe devant l'enceinte de l'interdit, s'y introduit parfois mais reste un profane.

Il n'est pas surprenant que les militaires soient attirés par un monde spirituel, qu'il soit religieux ou non.

Il n'est pas étonnant non plus que les rites, la liturgie cérémonielle, les mythes, qui peuvent aider à chasser le doute, à se protéger et à unir le groupe, soient très présents dans la formation. Avec leurs dangers potentiels mais aussi leur capacité à rendre sensibles, donc plus facilement compréhensibles, l'ambiguïté du métier militaire. Par le geste et la parole, une histoire signifiante (par exemple les faits d'armes) va tout à la fois transgresser l'interdit et devenir sacrée. Elle dit qu'il faut utiliser une arme si rien d'autre ne peut être fait, que l'homme qui l'utilise doit tout tenter pour rester imprégné des valeurs de respect de l'humain, son semblable, et que cet homme qui donne sa vie peut devenir un héros. Pour les chrétiens, s'agit-il de se réclamer d'un esprit de sacrifice ?

Dans le monde militaire, les rites participent à l'idée d'une nation sacralisée qui commémore et institue son culte. Le soin apporté au drapeau dans les unités de l'armée de terre est l'un des nombreux exemples de cette relation. Un drapeau de soie, souvent brodé à la main, exposé mais hors d'atteinte, et en même temps désiré puisqu'il donne un sens au métier. Les rites, le récit mythique, les structures symboliques sont au cœur de toutes les religions ; ils aident l'être humain à se rapprocher de l'invisible. Pour les militaires, le sacré pourrait-il être un terrain commun où se rencontrent pratiquants d'une religion, athées et agnostiques, autour d'un désir de faire le « Bien », d'apporter la Justice, de servir une

2. Expression reprise d'une note explicative de l'exposition « L'Art et le sacré » où sont présentées les estampes de Goya intitulés « Les Désastres de la guerre », 1810-1815.

juste cause ? Dans cette hypothèse, la présence plus vivante qu'ailleurs de pratiques religieuses dans le monde militaire n'est pas étonnante. La religion permet de vivre l'expérience du sacré, incite ses croyants à faire le « Bien ». Par le langage du symbole, elle transmet des valeurs, régule le social, secrète une idéalisation de l'humain et du groupe auquel il appartient, l'aide à échapper à l'angoisse. Cependant, aucune raison ne pourrait justifier qu'une place plus grande soit faite à ceux qui se vanteriaient d'un lien entre croyance et bonnes intentions. Comme l'idéalisme, la question de l'existence et de la mort est partagée par tous, croyants ou incroyants. Y compris pour le plus glorieux ou valeureux des militaires, même si, d'évidence, le soldat qui pense ne peut qu'être écartelé. C'est son honneur, sa grandeur. Mais aussi, pour quelques cyniques, cela peut être aussi sa faiblesse. Il faut s'interroger sur la relation au fil des ans entre la manière dont l'obéissance dans les armées a été comprise et pratiquée, le développement des niveaux de scolarisation entre le xix^e et le xx^e siècle, celui de la désacralisation de la société, pour percevoir que tout est lié. Et dans ce « tout », il y aussi la croyance religieuse, un support, un refuge, une représentation du monde.

Être un militaire au xxi^e siècle, ce n'est pas facile. Les apports des sciences humaines, de la psychanalyse, de la connaissance en général, la réalité tragique de l'histoire et de ses excès, la sécularisation ambiante qui n'empêche pas le sacré d'être immanent mais le rend plus difficile à vivre... imposent le respect de règles éthiques. La retenue fréquente dans l'expression des soldats a certainement un lien avec une certitude acquise par l'expérience, celle de la fragilité de l'humain, qu'amplifie le mystère de la vie confrontée à la violence. Face à son destin, le militaire, me semble-t-il, ne peut à titre individuel qu'inscrire ses actes dans un ordre tout à la fois imaginaire et réel. Se placer entre le sacré et le profane, dans un équilibre précaire. Mais en prenant racine dans la valeur liberté que s'octroie chaque individu, responsable de ses propres actes qu'il surveille, trop conscient des dangers de la présomption et de l'omniprésence de la finitude, cette fragilité peut devenir une force. Lorsque la décision réfléchie va de pair avec l'autonomie, elle s'accompagne le plus souvent de la maîtrise. Dans le groupe auquel il appartient, et pour les mêmes raisons, le

militaire ne peut que respecter les références au sacré qui l'entourent, quelle que soit leur forme. C'est le prix de la rançon que lui demande la gloire à laquelle il a rêvé.

L'énigme du choix de l'usage de la force comme métier ne sera pas levée. Particulièrement, celui du choix qu'assume le nouvel engagé lorsqu'il est confronté au métier et non plus aux rêves de jeunesse. Seules quelques hypothèses tracent peut-être une voie, car je doute qu'il soit possible de connaître tous les composants de ce sujet indicible.

Entre les dieux et les armes, le soldat met crûment à jour la difficulté partagée par tous les humains de faire face à l'« inconnu » qui attend chacun de nous. Il n'oubliera pas le bras armé qu'il a un jour braqué en défenseur du « Bien ». Un « Bien » conçu, formalisé et transmis par la société qui lui a délégué l'usage de la force. À sa manière, il essaie de donner ou de trouver par l'intermédiaire ou non d'une médiation religieuse un sens à son action. Un sens encadré par un but politique qui, lorsqu'il est difficilement décelable, ajoute à la complexité.

Être un homme libre à la lisière du sacré et au centre du profane, faire le « Bien » au nom des autres, les co-citoyens, une entité abstraite, avec les moyens du « Mal », ses propres armes très réelles, savoir aussi ne pas les utiliser ou le faire dans le cadre de règles éthiques précises, c'est évidemment une gageure que la grande majorité des militaires soutiennent. C'est aussi un métier où chacun dans le secret de ses pensées s'imagine sur un fragile esquif alors que tous au même instant, chantent à gorge déployée de martiales rengaines. Servir... mot ronronné, instrumentalisé, idéalisé, mais aussi une réalité, souvent portée et magnifiée grâce à l'expérience intime de la religiosité, ou de la foi, qu'elle soit de nature divine ou républicaine. Entre le blanc et le noir, le soldat pour vivre en paix va choisir le blanc même s'il sait très bien que c'est le moindre mal qui prédomine, le gris. Mais quand on a vingt-cinq ans, peut-on être attiré par cette couleur ?



JEAN-RENE BACHELET

L'ACTION MILITAIRE ET LE SACRÉ : POUR UNE APPROCHE RATIONNELLE, ENTRE EXALTATION ET PRAGMATISME

LE CÉRÉMONIAL MILITAIRE EST UNE LITURGIE. LITURGIE LAÏQUE, MAIS LITURGIE.

L'individu s'y efface momentanément derrière la gestuelle collective. L'émotion, voire l'exaltation, y sont sollicitées par toutes les ressources, combinées ou non, des rites, de la sonnerie des cuivres, du roulement des tambours, des mélodies jouées ou chantées ou encore des prises de parole inspirées.

Comme dans toutes les liturgies, il s'agit de hausser chacun au-delà de lui-même en lui donnant accès à plus grand que lui : accès à l'être collectif immédiat, d'abord, ce « corps » sous les armes dont on est et grâce auquel on participe à l'ordre, à la force et à la beauté qui émanent de lui. Accès aussi à un autre être collectif, plus englobant encore, celui que symbolisent les couleurs du drapeau ou de l'étandard dont l'entrée, comme la sortie ou le salut s'accompagnent de tous les attributs du sacré. Plus largement enfin, pour peu que la parole déclamée sur le front des troupes y invite, accès aux valeurs qui donnent sens à l'action collective.

À travers le cérémonial s'exprime ainsi une certaine dimension sacrée du métier des armes. Cet étrange métier dans lequel les inclinations individuelles doivent le céder devant la mission collective, face aux épreuves les plus cruelles fût-ce au péril de la vie et avec la terrible capacité d'infliger la mort, comment en effet l'exercer sans quelque inspiration susceptible de mobiliser l'être tout entier ?

La fonction du cérémonial est de vivifier cette inspiration.

Lorsqu'il s'agit de « rendre les honneurs » aux morts, la dimension sacrée est marquée d'un surcroît de vigueur. Le clairon égrène les notes déchirantes de la douleur collective. La « minute de silence », d'autant plus impressionnante que la troupe est nombreuse, invite à la communion dans

le recueillement. Puis jaillit « *La Marseillaise* », comme une injonction ; « Allons enfants de la patrie... », « Aux armes, citoyens... » ; il y a plus fort que la mort ; la mission continue, on le doit à ceux-là même qui ont donné leur vie pour cela ; on trouve, dans leur exemple, un regain de détermination.

Le cérémonial doit donc créer de l'émotion, sauf à être inopérant.

Mais il est stérile s'il n'est pas aussi porteur de sens.

Créer de l'émotion, donner du sens, cela n'exonère pourtant pas ce cérémonial d'une redoutable ambivalence.

Car il peut aussi être perverti, dans sa capacité à provoquer l'exaltation et l'abolition du libre arbitre, au-delà de toute rationalité.

La forme la plus brutale de cette perversion est historiquement connue : c'est celle des grands rassemblements nazis dont le plus sombre modèle se déploie à Nuremberg.

Elle trouve un équivalent aujourd'hui dans la capacité de certaines sectes à dissoudre les personnalités dans l'hystérie collective.

Mais il est une perversion moins apparente, mais néanmoins funeste, car on ne manipule pas sans risque le sacré : elle survient lorsque le cérémonial, à l'appui du système de formation, sacrifie l'action militaire et les buts qu'elle poursuit jusqu'à la démesure. Ainsi, de la défense de la cause des droits de l'homme elle-même, peut-on voir surgir la barbarie : les exemples contemporains ne manquent pas.

C'est dire si, dans cette liturgie qu'est le cérémonial militaire, la prise de parole du chef, dans une sorte de « liturgie de la parole », est déterminante, puisque c'est à elle d'en dégager le sens et donc d'exprimer les valeurs intransgressibles qui doivent inspirer l'action.

Nourrir l'inspiration, oui, mais pas jusqu'à l'exaltation.

Mais il n'est pas que les rebelles à l'embigadement et à l'esprit gréginaire pour ressentir une certaine réticence face au cérémonial, à ses modes opératoires et à ce qu'il exprime. Ceux-là mêmes qui ont vécu les situations d'engagement extrême du combat peuvent être portés à exprimer leur scepticisme face aux manifestations d'enthousiasme guerrier dont la caractéristique est toujours qu'elles se déroulent loin de l'affrontement, dans l'espace et dans le temps.

Ainsi, un combattant de la Grande Guerre, Tezenas du Montcel, qui l'a vécue du début jusqu'à la fin, toujours dans les unités de première ligne, peut écrire¹ : « Nous comptions sur l'enthousiasme des grands sentiments pour nous aider le moment venu... et maintenant l'enthousiasme est tombé au contact des réalités ; il n'y a plus rien que les faits, et la mort, et la souffrance et la misère de tout. Et maintenant il faut payer. » Puis, plus loin : « La seule impression de chaleur me vient de ces quelques hommes qui marchent derrière moi, confiants les uns dans les autres, petit groupe perdu dans un désert mais auquel notre affection commune donne une âme collective... Nous sommes tous devenus comme des frères, et nous avons soif de nous aider les uns les autres. »

Un tel propos exprime une réalité. À l'heure de vérité, celle de l'épreuve ultime, le seul véritable ressort est constitué par la « fraternité d'armes », esprit de camaraderie indéfectible combiné avec une relation hiérarchique faite de totale confiance réciproque, qui, seule, prémunit contre la désespérance et nourrit la détermination.

On est alors loin, comme l'écrit par ailleurs Tezenas du Montcel, des « grands mots magiques ».

Pour autant, cela donne-t-il raison aux pragmatiques sceptiques pour qui le cérémonial et ce qu'il est censé exprimer ne serait que folklore ?

À l'évidence non, car la « fraternité d'armes » est, elle aussi, cruellement ambivalente. Et nous voilà revenus aux indispensables valeurs dont le caractère quasi absolu confine au sacré ; revenus du même coup au cérémonial qui exaltera ces valeurs et contribuera à leur appropriation.

Et puis, dans « l'heure de vérité », il y a encore un moment de vérité ultime, c'est celui de la mort du soldat.

Alors, dans ces derniers instants, s'impose souvent, quand bien même celui qui va passer est toujours resté discret sur le sujet, l'appel au sacré par excellence qu'est le regard vers l'au-delà...

Cela suffit à justifier l'existence de l'aumônerie militaire.

À cet égard, méditons ce témoignage d'un aumônier catholique de terrain, au cours de notre guerre d'Indochine, dans les années 1950, le père Just de Vesvrotte :

1. Joseph Tezenas du Montcel, *L'Heure H. Étapes d'infanterie 14-18*, Éd. Économica.

« Le groupement mobile auquel appartenait le 3^e régiment de Légion était utilisé pour venir en aide aux secteurs particulièrement en danger. D'où une mobilité permanente. De ce fait, nous étions en compagnie des unités les plus diverses, ce qui nous mettait souvent en contact avec des Africains, Tunisiens, Marocains, Algériens. Que faire lorsque, dans ces troupes, des hommes étaient blessés, parfois mourants ? Je me sentais démunis. C'est pourquoi j'ai demandé à l'un d'entre eux de me choisir les plus beaux versets du Coran pour les apprendre par cœur et aider au grand passage ces hommes musulmans. L'apprentissage fut long. Ce n'est pas rien d'apprendre par cœur 15 ou 20 versets, de mettre en place l'accentuation et de ne pas faire de fausse interprétation. Néanmoins, après quelques mois, ce fut chose faite. Et ce fut un grand réconfort que de passer parfois beaucoup de temps auprès d'un de ces hommes gravement blessé. Il y avait en eux un certain fatalisme. *Mektoub*, c'est écrit... Ils acceptaient la mort qui venait avec une certaine paix. Et je pense les avoir aidés dans ce passage en répétant lentement les versets du texte sacré. Ne sommes-nous pas tous les enfants d'Abraham, le père des croyants ? »

Ainsi le religieux vient-il ici en point d'orgue de l'expression des valeurs de respect de l'autre, de tolérance et de fraternité qui sont, sans conteste, au cœur de ce que nous devons avoir de plus sacré, toutes religions et toutes opinions confondues. ─

L ARTICLES

NOTE DE LA RÉDACTION

La vocation de la revue est notamment d'ancrer la réflexion dans le vécu des armées, et, le cas échéant, de la guerre. C'est pourquoi, sur un thème qui peut toucher au plus profond de la conscience individuelle, les témoignages personnels occupent la première place. Ils sont suivis par des articles où s'expriment les quatre responsables des aumôneries militaires, puis par des contributions venant de l'extérieur : à l'analyse sur les « prêtres ou soldats ? » succède celle sur « les armées britanniques et le fait religieux, puis « American warrior, quelques aspects religieux du nouveau credo du soldat américain 2003 ». Elles apportent un éclairage sur la place du religieux dans les armées britanniques et l'identification du caractère récurrent aujourd'hui exacerbé, outre-Atlantique, de la sacralisation de l'action militaire.

La rubrique « Pour nourrir le débat » publie un texte de Jean-Paul Charnay, philosophe de la stratégie et islamologue, qui pose une question à laquelle il est difficile de répondre, celle de l'éthique des armes. Le dernier article « Valeurs et formation dans l'armée, la santé, l'éducation. Jalons pour une conception partagée de la fonction publique » est écrit par trois membres du Groupe de recherches sur les pratiques de formation dans la fonction publique.



ANTOINE WINDECK

PRÉSENCES DU SACRÉ ET DU RELIGIEUX DANS LA VIE MILITAIRE

AVANT D'ENTREPRENDRE UNE RÉFLEXION SUR LE LIEN ENTRE LE SACRÉ, LE RELIGIEUX ET LES ARMÉES, JE ME SUIS INTERROGÉ SUR LA PERTINENCE DE DÉVELOPPER CE QUI RELÈVE DE LA SPHÈRE DE L'INTIME ET DU PRIVÉ, EN ACCORD AVEC LES OBLIGATIONS D'UNE INSTITUTION RESPECTUEUSE DES PRINCIPES DE LAÏCITÉ QUI PRÉVALENT DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE. SANS DÉTENIR LES COMPÉTENCES D'UN SOCIOLOGUE, OU CELLES D'UN HISTORIEN, POUR ÉVOQUER LA RELATION DU SACRÉ ET DU RELIGIEUX AVEC LE MÉTIER DES ARMES, JE TENTERAI MODESTEMENT D'APPORTER QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE, À L'AUNE DE MON EXPÉRIENCE ET DE MES RÉFLEXIONS, ALIMENTÉES PAR CERTAINES LECTURES.

En quoi les armées sont-elles concernées par le sacré et le religieux ? Quelles relations les militaires entretiennent-ils avec le sacré dans leur vie professionnelle ? Le métier des armes offre-t-il un cadre favorable au développement d'une pensée de nature spirituelle, religieuse voire mystique chez ceux qui l'exercent ? Voit-on le fait religieux, posé comme un fait social, prendre aujourd'hui une importance croissante au sein des armées ? Autant de questions auxquelles diverses approches pourraient apporter des réponses de nature socio-logique, anthropologique...

Ces différentes interrogations nous conduisent à traiter successivement de la distinction qui s'impose entre sacré et religieux, du développement d'une conscience particulière qu'induit le métier de soldat, de la place accordée à la notion de sacrifice dans le cadre de l'action militaire, enfin de la façon dont nous devons répondre aux aspirations spirituelles, religieuses, de nos subordonnés au sein des armées.

Définir les termes « sacré » et « religieux » permet de fixer le cadre de la réflexion sur un thème complexe. Ils ne doivent pas être confondus, même si une évidente parenté les relie. Durkheim, Mauss et Weber notamment pour les pères de la

réflexion sur la sacralité, ont été parmi les premiers à abordé ces thèmes dans une approche théorique, avec certaines limites que d'autres auteurs, comme Roger Caillois, pour n'en citer qu'un, ont cherché plus tard à préciser. L'ensemble très vaste que recouvre ces sujets, rend immanquablement réductrice une tentative de définition. Nous retiendrons que la notion de sacré définit un domaine supérieur, séparé, interdit et inviolable dans son accès et dont le respect s'impose à tous. Par nature, le sacré s'oppose donc au profane. Le religieux se réfère quant à lui plus directement à une dimension transcendante, à une relation personnelle à une divinité. Source de normes, de doctrines et de rites, cette notion renvoie cependant à des réalités très diverses, où la subjectivité prend, à notre époque, une part de plus en plus importante.

La finalité opérationnelle des armées, et son corollaire concret de l'emploi de moyens destinés à tuer, doivent conduire chacun des membres de la communauté militaire, mais aussi tout membre de la société, à s'interroger sur le sens de l'action militaire. Chaque individu y apportera ses propres réponses, selon ses convictions philosophiques ou religieuses, mais aussi selon la façon dont il entend, par son action personnelle au sein de la communauté nationale, contribuer à la sécurité de son pays. La religion chrétienne, dès ses débuts, a offert la possibilité à ceux qui s'engagent dans les armées de concilier leurs convictions religieuses avec le service dans les armées. Ainsi les Évangiles rapportent-ils les paroles de Jésus-Christ exaltant la foi profonde du Centurion « je vous le déclare, chez personne en Israël, je n'ai trouvé une telle foi¹ ». Malgré ses appels répétés à l'amour du prochain dans ses enseignements, le Christ ne remet pas en cause son engagement de soldat servant de surcroît au sein de l'armée romaine, armée d'occupation de la terre d'Israël. Comment un officier catholique ne verrait-il donc pas dans ces lignes, comme l'a définitivement enseigné l'Église à partir du IV^e siècle², l'affirmation de la possibilité de mettre en accord ses convictions profondes avec une obéissance à une autorité civile et l'appartenance à une fonction sociale, destinée à donner la mort, s'il en était besoin ?

1. Évangile de Saint Matthieu, (Matthieu 8, 10).

2. Georges Minois, *L'Église et la guerre, de la Bible à l'ère atomique*, Fayard, 1994, 531 pages.

Ce qui peut apparaître, plus ou moins simple dans la théorie et les principes, s'avère cependant plus difficile dans les faits à mettre en œuvre et à vivre. Pour ne rester que dans un cadre historique restreint, les mutations socio-logiques et idéologiques de la société française de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e ont exacerbé les difficultés que ressentaient certains militaires à concilier leurs convictions, en particulier spirituelles, avec le devoir d'obéissance lié à leur état de soldat. Notons pourtant que les réponses à ces difficultés ont toujours été personnelles ; chacun trouvant, en conscience, un accord possible entre l'obéissance à des principes considérés comme supérieurs et l'exécution des ordres reçus. Le métier militaire n'est pas le seul, où les obligations liées à l'exercice d'une fonction particulière et la conscience individuelle peuvent parfois se confronter douloureusement.

Chaque homme est appelé à expérimenter, en tant qu'individu s'insérant dans une communauté familiale et sociale, une relation personnelle avec la mort. Néanmoins, les spécificités du métier militaire, — en dépit d'une nette évolution dans la forme et l'intensité des engagements actuels — conduisent à s'interroger sur le sens de la vie et de la mort. Dans sa forme la plus radicale, se fondant sur le risque accepté de devoir sacrifier sa vie, le militaire peut être appelé à donner la mort à autrui au nom de l'État français, désigné comme un adversaire. Plusieurs écrivains combattants de la Grande Guerre ont montré cette lente maturation psychologique qui naît chez le soldat de la confrontation quotidienne à la mort. Par leur dimension transcendante, les religions, notamment la religion catholique, apportent une partie des réponses indispensables pour éclairer l'action humaine, et écarter le désespoir pouvant naître de la réalité difficilement supportable de la guerre et des souffrances qu'elle engendre.

À titre d'illustration, dans un registre plus concret, les chants militaires sont fortement marqués par le thème récurrent de la mort. Qu'il s'agisse de celle d'un camarade ou de la sienne propre, la mort est alors évoquée soit comme une réalité acceptée et indissociable du métier, soit comme un défi lancé en forme d'exorcisme.

Plus encore, le métier militaire se rattache profondément, par nature et par essence, à la notion de sacrifice. Comme l'a montré Pierre Nora³, dans *Les Lieux de mémoire*, l'esprit de sacrifice a fortement évolué au cours de l'histoire, perdant progressivement son sens chrétien pour être transféré à la nation en guerre puis à la nation en paix. Se référant à un choix accepté, plus ou moins consciemment, selon les circonstances, l'esprit de sacrifice consiste toujours à faire prévaloir le bien commun sur l'intérêt personnel. La dernière version du statut général des militaires le rappelle dans son premier article : « l'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité ».

Tout ceci contribue donc à développer, sans doute plus au niveau institutionnel qu'individuel, me semble-t-il, une conscience de nature quasi sacrificielle de la fonction militaire. Sans établir un parallèle trop hasardeux avec la notion de victime expiatoire, elle rejoint à certains égards la notion plus positive que la religion catholique accorde au sacrifice, rédempteur par excellence, librement accepté du Christ lors de sa crucifixion. La rédemption, qui naît du sacrifice au combat, s'exerce autant à l'égard de l'individu lui-même, que la mort transforme en héros, qu'à la société elle-même qui se construit ou se régénère sur le sacrifice de ses membres.

Cette exigence de la société d'un possible sacrifice de ses soldats, s'accompagne de la reconnaissance d'un statut de héros qu'elle leur accorde. La société militaire, reflet à cet égard de la société tout entière, aime à glorifier l'exemple de ses anciens, de ses héros en louant leurs vertus de fidélité et de courage. La qualité pédagogique du culte du héros est essentielle. Le Panthéon militaire imprime une partie importante de l'imaginaire, de l'inconscient collectif, de la communauté militaire ; tout membre de celle-ci doit alors se montrer digne de ceux dont l'armée exalte l'exemple. Plus encore, s'appropriant à l'égal des tragédies grecques, et des gestes médiévaux, la bravoure des anciens, la commémoration des actions passées, victorieuses ou non, ont développé peu à

3. On pourra utilement se référer à Jean de Viguerie, *Les Deux Patries : essai historique sur l'idée de patrie en France*, DMM, 1998. Dans son ouvrage, Viguerie analyse notamment comment la notion de sacrifice a évolué en France depuis le début de la Renaissance parallèlement à celle de patrie.

peu un socle commun de valeurs auquel s'identifie profondément la communauté militaire.

La dimension rituelle, indissociable du fait religieux, est elle-même sous-jacente d'une partie des traditions et des symboles militaires, comme une forme d'expression collective, comparable à bien des égards à un culte laïc et public. Le cérémonial, rigoureux, formalisé et répétitif, tient lieu et forme de liturgie, ordonnant le déroulement des prises d'armes. Surprenant les observateurs ignorant des réalités et habitudes militaires, elles frappent surtout par la part accordée à ce qui apparaît comme un rituel très codifié. Maurice Blondel explique dans sa thèse publiée en 1913 que le besoin de cérémonial et de rites est, de façon générale, dérivé du culte religieux : « Même chez ceux qui prétendent être affranchis de toute superstition, [...] on remarque ce besoin de rites et [...] cette contrefaçon des cérémonies d'un véritable culte ; comme s'il fallait rehausser à tout prix, par une sorte de solennité liturgique, la pauvreté trop visible des actions toutes nues. »⁴

Le cérémonial militaire accorde une place exceptionnelle aux emblèmes nationaux, symbole de la France. Le respect formel qui entoure leur présentation au cours des cérémonies, montre la reconnaissance de la place accordée à la France, comme un bien supérieur, qui peut justifier le sacrifice de ses citoyens. En outre, le drapeau, l'étendard ou le pavillon traduit de façon implicite l'appartenance à un même corps, formation, unité ou bateau. Cette sacralisation de l'emblème national est riche de sens. Elle est surtout directement créatrice de cohésion et de solidarité, au sein de la communauté nationale, comme au sein de la communauté militaire. C'est bien pour ces raisons que le respect des couleurs nationales doit faire l'objet d'une pédagogie explicative auprès des plus jeunes.

Pierre Dabézies affirme que « l'exaltation du sacrifice suprême, culte des héros universellement célébré... il s'agit là, en réalité, de moyens propres à sacrifier l'esprit de communauté. » Les cérémonies militaires sont donc bien la manifestation de la cohésion du groupe autour du partage de valeurs et de références communes.

4. Maurice Blondel, *L'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, 1893, PUF, 1973, p. 312.

À cet égard, nombreuses sont les armées, armes ou subdivisions, qui ont su glorifier l'action exemplaire de leurs anciens à travers un cérémonial, riche de symboles et à ce titre porteur de sens. La Légion étrangère a, peut-être plus que d'autres, développé cette dimension rituelle lors des cérémonies de Camerone. La commémoration du combat de Camerone à Aubagne, où se trouve le commandement de la Légion étrangère, bénéficie d'un cérémonial particulier le distinguant des autres cérémonies se déroulant le 30 avril dans toutes les formations de la Légion étrangère. Le porteur de la main du capitaine Danjou, prothèse articulée qu'il portait lors du combat de Camerone, parcourt la « voie sacrée » et la présente, à l'égal d'une relique que l'on vénère, aux légionnaires présents sous les armes. Toutes les cérémonies, au cours desquelles l'évocation de l'exemple des anciens tient une place majeure, ont une seule et même finalité, promouvoir les valeurs intemporelles de courage et de dévouement, de sacrifice et de respect de la parole donnée, mais aussi de solidarité et de camaraderie, valeurs auxquelles les plus jeunes devront en toutes circonstances se référer, en particulier dans celles, exceptionnelles, du combat.

Au-delà des aspects symboliques que nous venons de souligner, et dont la dimension apparente et formelle rejoint aussi sur le plan du fond l'essence même du métier militaire, l'exercice de celui-ci nécessite le respect de valeurs. Ces valeurs, à travers un corpus de règles fixées au cours de l'histoire, confère à ce métier si particulier une indispensable et exigeante dimension éthique. Trouvant un écho dans l'affirmation chrétienne de la dignité propre de l'homme, l'éthique du soldat impose de reconnaître en tout homme, qu'il soit un frère d'armes ou bien un adversaire, son inaltérable et inaliénable dignité, quelles que soient les circonstances. L'extrême attention qui entoure la façon dont la force est mise en œuvre dans l'exécution des missions opérationnelles en est sans doute la principale illustration. Indépendamment des convictions personnelles, philosophiques ou religieuses, de chaque membre de notre institution, cette dimension impose des devoirs à chaque soldat et doit faire l'objet d'un consensus sans faille. Symbole d'une identité collective, son respect absolu

appartient lui aussi au domaine du sacré et fonde « l’agir normatif » du soldat.

La proximité, directe ou indirecte, avec la mort qu’impose l’engagement au combat, ne suffit sans doute pas à expliquer le développement chez certains d’une conscience « mystique » ou religieuse. Le développement des opérations extérieures constitue une rupture de cadre et d’environnement pour les militaires, favorable à un détachement, à une forme temporaire de renoncement matériel. Laissons une nouvelle fois la parole à Maurice Blondel qui affirme : « Si le train ordinaire des choses nous assouplit, la première exception venue, le premier événement qui brise la chaîne des habitudes, éveille la réflexion ; et la réflexion nous ouvrant la vue du mystère, nous jette à l’infini. »⁵

À l’instar de leurs anciens, engagés dans les corps expéditionnaires en Afrique ou en Asie, les soldats contemporains sont naturellement conduits à une forme de détachement. Détachement affectif, en premier lieu, il l’est aussi, sur le plan matériel, dans l’abandon d’un certain confort et d’un certain nombre d’habitudes. Librement consentie et acceptée, cette rupture parfois brutale avec les conditions de vie quotidienne incite à une forme de renoncement, ponctuel mais bien réel. La rusticité imposée par les engagements opérationnels sur de nombreux théâtres rejoue les expériences vécues par de nombreux contingents de militaires dans les grands espaces naturels, déserts et forêts, s’apparentant par certains aspects à l’isolement volontaire et à la pauvreté que recherchent toutes les religions, pour mieux accéder à la recherche spirituelle de Dieu. La confrontation avec des populations pour lesquelles le religieux est au centre de la vie sociale, notamment en Afrique, a exercé une profonde influence dans l’évolution spirituelle et la conversion de soldats tels que le capitaine Ernest Psichari, petit-fils de Renan, et le lieutenant Charles de Foucauld. Sur un autre plan, le désert a toujours exercé une très profonde influence sur ceux qui l’ont fréquenté, avec des personnalités bien différentes comme le capitaine Lawrence d’Arabie ou Théodore Monod.

^{5.} *Op. cit.*, p. 311.

En substance, du fait d'une mise en contact avec des éléments externes au cadre habituel de vie, cette rupture est propice à des interrogations de nature ontologique.

L'adhésion à la foi catholique, comme à toute autre forme de spiritualité, relève d'une démarche individuelle. Cependant, au caractère privé de cette adhésion s'ajoute, comme pour toutes les religions monothéistes, une dimension cultuelle et sociale, collective dans son expression. Ces pratiques cultuelles, rituelles, fondent, ou expliquent, certains comportements, privés et publics. À ce titre, elles doivent trouver leur place dans le champ plus vaste du culturel qui s'est forgé au cours des temps, intégrant des tendances qui paraissent parfois difficilement conciliables. Il ne s'agit donc pas au nom du principe « sacré » de laïcité d'empêcher tout individu de pratiquer sa foi religieuse, mais bien au contraire, tout en l'encadrant, de lui permettre de la pratiquer avec la dignité qui s'impose. Il appartient donc bien au chef militaire de répondre aux aspirations spirituelles de ses subordonnés, en leur permettant de les exprimer dans le cadre défini de la laïcité de l'État et des règles propres de l'institution militaire.

En substance, les armées entretiennent une relation ancienne et forte avec le sacré et le religieux, tenant autant à la formation progressive du mythe du héros militaire par l'imbrication de l'épopée militaire et de l'histoire nationale, qu'à l'évidente proximité des soldats avec la mort dans leur engagement au combat.

Pour ancienne qu'elle soit, cette relation s'est progressivement transformée sous l'influence de différents facteurs, liés en partie à l'évolution de la place du sacré dans la société et au relativisme posé comme le principe absolu sur lequel se fonde le respect des différences. Les aspirations individuelles à une certaine immanence et la reconnaissance de la dimension spirituelle de l'homme doivent ne pas être écartées, comme nous l'avons montré, de toute approche du fait religieux. Elles ne peuvent pas être réduites à un fait sociologique. La distinction qu'offrent, sans les opposer mais en les considérant comme complémentaires, les notions de culturel, au sens de civilisationnel, et de cultuel peut nous aider à mieux

appréhender la façon dont notre institution doit s'adapter à cette demande de spiritualité. Le général du Barail n'écrivait-il pas, alors qu'il était ministre de la Guerre : « Si vous ôtez aux troupes et aux hommes de guerre la croyance à une autre vie, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur vie. » **J**

■ SYNTHÈSE ANTOINE WINDECK

Les champs du religieux et du sacré peuvent apparaître très éloignés de l'action militaire. À mieux y regarder, la notion de sacrifice, indissociable de la finalité opérationnelle des armées, s'avère structurante en raison du rapport qu'entretiennent les militaires avec la mort, et plus largement avec le sacré et le religieux. En outre, le métier militaire est propre à développer, à certains égards, chez ceux qui l'exercent une conscience personnelle de nature philosophique. Les armées, dans le respect des principes de laïcité, doivent donc offrir les conditions d'une pratique religieuse répondant aux aspirations individuelles de ses membres.



ALEXANDRE LALANNE-BERDOUTICO

ARMÉES ET RELIGIONS UN POINT DE VUE « TRADITIONNEL » AU TRAVERS D'UNE APPROCHE HISTORIQUE

COUR D'HONNEUR DE L'HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES, LE 17 MARS 2008. LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE RENDENT UN HOMMAGE SOLENNEL AU CORPS DU DERNIER POILU DE LA GRANDE GUERRE. LA CÉRÉMONIE EST STRICTEMENT MILITAIRE MAIS QUELQUES MINUTES AUPARAVANT, LE CERCUEIL DU LÉGIONNAIRE PONTICELLI OCCUPAIT LE CŒUR DE LA CATHÉDRALE SAINT-Louis ET L'ÉVÈQUE AUX ARMÉES PRÉSIDAIT UNE MESSE EN PRÉSENCE DES PLUS HAUTES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES. LE CORPS ÉTAIT VEILLÉ PAR UNE GARDE DE LÉGIONNAIRES EN TENUE ET L'ON NE COMPTAIT PAS LES UNIFORMES DANS L'ASSEMBLÉE. LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE PRÉCÉDAIT SON HOMOLOGUE MILITAIRE, STRICTEMENT DISTINCTE.

Sud Liban, juin 2007. Quelques jours auparavant un « dispositif explosif improvisé » a tué cinq parachutistes espagnols près de Khiam. Sur la place du magnifique « camp Cervantès », dominé par une grande croix de bois, l'aumônier catholique copréside la cérémonie militaire d'obsèques au côté du général commandant la brigade est de la FINUL, lui-même espagnol. Il accompagnera les cercueils jusqu'à l'intérieur de l'avion militaire qui ramènera les corps vers Madrid.

Juin 1999, Herzégovine, Mostar. L'avion militaire marocain attend, soute ouverte, le cercueil d'un sergent tué la veille. Le colonel commandant le bataillon marocain préside la prière funèbre, entouré de ses officiers et d'une délégation de sous-officiers. Mains tournées vers le ciel, il imploré la clémence d'Allah pour son subordonné tombé loin de chez lui. Les cérémonies religieuse et civile ne font qu'une.

Au travers de ces trois situations vécues, on comprend que le traitement de la chose spirituelle est appréhendé différemment dans les trois armées citées, pourtant alliées et amies des forces militaires françaises. Or la mort est la compagne obligée du soldat en campagne. On y sert des matériels de guerre, en état de fatigue, dans des conditions souvent précaires et les

accidents peuvent arriver. Ils arrivent trop souvent et un jour ou l'autre le soldat se voit confronté aux questions ultimes.

Plus encore et principalement, le soldat existe pour combattre et donc affronter la mort directement, qu'il soit amené à la donner ou à la subir. Toute la finalité de son instruction, de son entraînement et de son engagement est bien de combattre si nécessaire. Toute l'organisation militaire et l'équipement des forces sont ordonnés en vue du combat, qu'il advienne ou non, qu'il soit mené ou non. L'art militaire est, par sa nature, un art de la force destiné à imposer sa volonté en employant des moyens extrêmes, y compris létaux. En conséquence, tout soldat qui, aujourd'hui comme hier, part vers un théâtre d'opérations se doit de penser à l'éventualité de l'engagement armé, donc de la confrontation avec la mort, la sienne ou celle de ses camarades, sans parler de celle de ses adversaires ou des populations civiles qu'il côtoiera¹. Or, qu'on le veuille ou non, la mort pose des questions d'ordre spirituel, tant il est vrai que c'est bien le facteur spirituel, métaphysique qui différencie l'homme de l'animal. C'est bien la première tombe qui date le début de l'humanité, non le premier outil², car elle montre un souci autre que matériel et physique dont l'animal est incapable. Dès lors, nier le besoin de réponse aux problèmes posés par cette confrontation avec l'essentiel serait aussi nier une absolue nécessité, que ledit soldat vive dans un régime politique de caractère laïc ou pas. Par-delà les prises de position des uns ou des autres, défenseurs d'une conception stricte de la laïcité ou d'une certaine tolérance, il convient de se pencher sur la juste place de Dieu et de César dans une armée comme la nôtre, à la fois héritière de siècles de foi mais aussi de régimes qui la niaient. Il convient également de réfléchir sur la juste place du facteur spirituel dans une armée et une société qui, maintenant, ne semblent parfois vouloir connaître que César et oublier Dieu, voire faire que César soit Dieu. Or César ne peut répondre aux questions posées à Dieu.

Quel est donc à cet égard le legs de notre passé ?

1. Les soldats français de la FINUL poursuivaient un séjour paisible au sud Liban en juillet 2006. À Qana, ils durent subitement remplir des missions terribles de ramassage des corps déchiquetés d'enfants et de civils, victimes des bombardements israéliens.

2. Certains animaux en usent de primitifs, sans aucune évolution décelable au cours des temps.

■ Du « tout » relatif au « rien », puis du « rien » au « relatif »

■ Première phase : Dieu et César cohabitent, chacun à sa place

Comme on le sait, la véritable armée française fut formée à la fin du XV^e siècle sous le roi Louis XI. Mais comme les « bandes » de l'*host* des siècles antérieurs, elle était issue d'une société où la religion catholique était alors, de fait, religion d'État. En campagne, des moines accompagnaient les troupes et pourvoyaient aux besoins spirituels, à une époque où l'Église avait réglementé la guerre et avait tenté d'en amoindrir les conséquences atroces. On bénissait les dépouilles après la bataille et, vaille que vaille, elles recevaient une sépulture chrétienne. Les blessés pouvaient se confesser et l'on voyait même des prélats administrer des absolutions collectives, comme l'autorise le droit de l'Église en cas de « péril imminent ».

Au cours de la Renaissance cette prééminence de l'Église catholique sur la morale en vigueur dans les conflits (*jus in bello*) céda progressivement le pas à des pratiques moins encadrées et l'on osa se battre les dimanches ou pendant le carême. Le chemin vers la « guerre totale » s'ouvrit.

Les guerres de Religion, en France comme ailleurs, n'arrangèrent rien dans ce domaine. On sait quels débordements elles occasionnèrent, jusques et y compris lors de la guerre de Trente Ans qui, sans être proprement religieuse, trouvait néanmoins son fondement, entre autres causes, dans le « *ubi regio, ibi religio* » qui ne laissait plus à la population du Saint Empire que de choisir sa religion en accord avec celle du prince. La France ne connut pas ces désordres là, malgré les terribles campagnes contre les Réformés dans le midi, ou encore pendant la Fronde. Pourtant des ministres du culte étaient alors présents dans toutes les armées du continent et il n'était pas pensable de construire une forteresse sans y inclure une chapelle, un temple ou une église à proportion des effectifs de sa garnison.

Pour simplifier, on pourrait dire que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans notre pays, on vit une **juxtaposition** du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel au sein des armées françaises. On doit cependant souligner que si le roi était catholique, il ne fut jamais soumis au pouvoir temporel des papes. De même et dans toute son histoire, la monarchie capétienne sut-elle s'opposer à Rome si celle-ci s'avisa de

s’immiscer dans les affaires politiques du royaume. Il y avait donc **distinction** entre Dieu et César et le roi y veillait. Quant à la troupe, formée jusqu’à la Révolution de « volontaires » recrutés parmi les éléments les plus délaissées de la société, sa pratique religieuse était extrêmement faible. Toujours est-il que le facteur spirituel était une préoccupation permanente pour le commandement, qui savait en jouer. Vauban fit ainsi à dessein construire la collégiale de Briançon sur la courtine du front le plus exposé de la place, afin de dissuader des assaillants éventuels de bombarder l’endroit. Pari gagné au demeurant.

Cependant les mentalités évoluaient et le XVIII^e siècle vit surgir dans les régiments et jusqu’aux échelons élevés de l’État, des mouvements d’idées qui visaient à une **séparation** des pratiques religieuses et du service des armes. Véhiculé par les idéaux des encyclopédistes et des Maçons³, ce mouvement imprégnait les esprits d’une partie de l’élite militaire, en même temps qu’il pénétrait la haute société. L’armée de l’Ancien Régime fut cependant jusqu’à sa fin innervée par les pratiques chrétiennes.

■ Deuxième phase, le rejet. César refuse Dieu, qui n’a plus sa place dans les armées.

À l’époque révolutionnaire on passera des « armées du roi » aux « armées de la République » ; l’on ira donc de la **distinction** entre l’Église et l’État, à sa **séparation**. Celle-ci, mise en œuvre, conduira de fait à la négation de Dieu et à la tentative de soumission de l’Eglise à la volonté du nouveau régime. Il s’en suivit une interdiction de la pratique religieuse dans les armées. L’écroulement de la monarchie capétienne s’accompagna donc de celui de la présence chrétienne dans la troupe. Plus anticatholique qu’anti aristocratique, la Révolution victorieuse chassa Dieu des régiments, qui participèrent ensuite avec discipline à la persécution des chrétiens en France même.

Le grand tournant de cette période fut pris au moment de la promulgation de la « constitution civile du clergé⁴ », qui faisait obligation aux ecclésiastiques de jurer fidélité au nouveau régime et les transformait en fonctionnaires élus. Dans le même temps les prêtres et les évêques « réfractaires » étaient démis de leurs fonctions et interdits d’exercer

3. Chaque régiment de Louis XVI possédait sa loge dans les années 1780.

4. 12 juillet 1790, condamnée par le pape en mars 1791.

leur ministère. Sans entrer dans le détail de cette période très complexe, il convient de noter que les unités militaires ne connurent pas de grands mouvements de protestation contre les nouvelles dispositions. Très vite cependant, une bonne partie des officiers monarchistes et de conviction catholique quittèrent l'uniforme, voire émigrèrent dès que les tracasseries se transformèrent en persécutions. On sait peu que la Vendée avait initialement accueilli avec sympathie les premiers pas de la République naissante. Le « Bas Poitou » d'alors n'explosa que sous le triple coup de boutoir de la conscription de 1793, du choc de l'exécution de Louis XVI et de l'installation forcée des « prêtres jureurs » tandis que les « réfractaires » étaient déportés voire tués. Napoléon ne réussit plus tard à pacifier le département qu'en l'exemptant de conscription et en y rétablissant la liberté de culte suite au concordat de 1801.

La Révolution vit également un grand nombre d'édifices religieux, militaires et civils, détruits ou profanés. Pensons à Notre-Dame de Paris, qui ne fut sauvée que parce que le gouvernement militaire de la capitale en avait fait le centre de remonte des armées de l'Est.

Quant à elle, la riche iconographie de l'époque napoléonienne n'a pas laissé de témoignage de la présence d'aumôniers sur les champs de bataille. Il semble que les besoins spirituels de la troupe, cette fois composée de conscrits, n'aient pas été pris en compte alors quelle était restée en grande partie chrétienne, comme le reste de la population. Pourtant, c'est bien à cette époque que les racines du cérémonial militaire moderne prirent forme. Retour de la liturgie sous d'autres formes, c'est sous Napoléon que le drapeau prit ce caractère quasi sacré que nous lui connaissons de nos jours et que les honneurs lui sont rendus comme à une personne incarnant la patrie. De signe de ralliement sous l'Ancien Régime, le drapeau, maintenant tricolore et par sa symbolique même, devint une sorte de réduction du pays. Par contraste, on se souviendra que les drapeaux des rois ne comportaient pas de symbole clair pouvant par lui-même représenter le pays tout entier, d'autant que sous Louis XV par exemple, un régiment du roi sur cinq était étranger⁵. En outre, la République tint à « débaptiser » ses régiments en leur ôtant leurs noms⁶. Elle leur affecta donc

^{5.} Principalement Écossais, Suisses, Allemands, Irlandais et Suédois.

^{6.} « Picardie, Navarre, Royal des vaisseaux, Salm-Salm, La Reine...»

des numéros et interdit que l'on puisse désigner une unité par le nom de son colonel, les régiments n'appartenant plus au roi ou à leur propriétaire mais à la nation, maintenant souveraine. Celle-ci, de par cet état, ne reconnaissait donc plus aucun culte auquel se référer. Il importait d'en prendre acte et de n'en point laisser subsister dans les unités devenues « nationales ».

■ Troisième phase : hésitations entre les deux extrêmes.

Il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer la succession de retournements de situation que connut le XIX^e siècle dans notre pays. À l'Empire, véritable régime militaire, succéda la Restauration. Louis XVIII tenta d'effacer la période révolutionnaire et l'épopée de Napoléon. Il en résulta que, dans les régiments et les garnisons, la religion reprit une partie de ses droits. Le régime, instruit par les épreuves révolutionnaires, ne voulut pourtant pas rallumer de querelle religieuse malgré la volonté de certains « ultras » et les émigrés rentrèrent en nombre.

Le règne de Charles X puis celui de Louis Philippe ne virent pas d'évolution notable dans les rapports entre les armées et la religion, la liberté de culte ayant été rétablie dans les établissements militaires et la question ne se trouvant plus à l'ordre du jour, quand bien même les partisans de la séparation stricte entre l'Église et l'État ne désarmaient pas.

Les relations entre les forces militaires et la religion n'évoluèrent pas significativement sous Napoléon III, bien que le régime se montrât plus ouvertement favorable au catholicisme que ses prédecesseurs après les soubresauts de 1848.

Il ressort donc de la succession de régimes politiques que connut le XIX^e siècle jusqu'à l'avènement de la III^e République que, passées les fureurs révolutionnaires et les conquêtes napoléoniennes, une sorte de « coexistence pacifique » s'établit dans les armées entre les chrétiens, les indifférents et les anticlériaux. La réconciliation n'était pourtant pas totale, une partie des fils des familles aristocratiques, profondément catholiques, refusait toujours de servir des régimes vus comme héritiers d'une révolution jugée intrinsèquement antichrétienne. Cette tendance était minoritaire mais se renforça suite à l'avènement de la III^e République.

■ Quatrième phase : nouveau divorce, réconciliation et apaisement.

La montée de l'anticléricalisme consécutif aux débuts de la III^e République en 1871, ne pouvait rester sans influence dans les armées. Les manifestations de culte furent de nouveau bannies. De plus, les tensions générées par l'affaire Dreyfus, où une partie des milieux catholiques avait pris fait et cause contre l'officier accusé à tort de trahison, ne cessèrent de croître jusqu'à l'avènement du ministère Combes, particulièrement anticlérical. Les lois de 1905 de « séparation de l'Église et de l'État » et des « inventaires » où l'armée fut engagée pour forcer les portes des édifices du culte, occasionnèrent des cas de conscience dramatiques chez nombre d'officiers pourtant loyaux aux institutions. On vit des officiers poursuivis devant les tribunaux militaires pour avoir refusé d'exécuter des ordres qui choquaient leur conscience chrétienne et des carrières prometteuses brisées⁷. La triste « affaire des fiches » du général André, où il fut prouvé que l'on répertoriait les opinions politiques et religieuses des officiers pour peser sur leur promotion, est une illustration de cette crise durant laquelle les nominations se faisaient plus sur la conformité des opinions « républicaines » (donc « laïques ») que sur la compétence militaire. C'est probablement pourquoi Joffre fut préféré à Castelnau lors la désignation au poste de futur généralissime.

Dans le même temps l'établissement du service militaire universel, comportant la loi « curés sac au dos », rapprocha le fond de la population, alors très déchristianisée, du clergé catholique qui avait jusqu'alors été exempté du service des armes.

Au déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'extrême péril auquel la France dut faire face, les pertes immenses des premiers mois de la guerre et « l'union sacrée » de tous derrière l'armée, seul rempart face à l'invasion, amenèrent à une véritable réconciliation de toutes les tendances philosophiques et religieuses autour des autorités. Très rapidement il apparut même aux hommes politiques les plus violemment antireligieux que le pays devait pouvoir s'appuyer sur toutes

^{7.} Dont celle du futur commandant de Rose, l'un des grands fondateurs de l'arme aérienne.

ses forces, dont les forces spirituelles⁸. Des mesures furent rapidement prises pour améliorer la qualité du commandement en choisissant les hommes sur leur compétence et leur caractère, non sur leurs opinions⁹. Au début de la guerre on vit aussi revenir dans les armées des fils des familles brouillées avec la République depuis la Révolution, et le culte se répandit presque sans obstacle dans l'ensemble des troupes. La nation ayant besoin de toutes ses énergies, le commandement ferma les yeux sur des brèches à la neutralité religieuse, comme les pavillons surchargés d'un Sacré-Cœur, cependant interdits à partir de 1917.

C'est donc une armée française loyale à la République, réconciliée avec la religion majoritaire dans notre pays, qui sortit victorieuse de la Première Guerre mondiale.

Mises à part certaines tentatives « laïques » pour neutraliser ce renouveau chrétien dans les années 1920¹⁰, la situation resta paisible entre les deux guerres et les aumôniers militaires purent exercer leur ministère sans entrave particulière au cours des nombreuses campagnes où l'armée française fut engagée pendant cette période, principalement en Syrie et au Maroc.

La Seconde Guerre mondiale, qui occasionna dans l'armée d'immenses déchirements, ne vit pas de changement dans l'équilibre issu des tranchées. Les affrontements internes entre gaullistes et pétainistes, y compris les armes à la main comme en Syrie, n'eurent pas de cause religieuse. Tout au plus peut-on dire que l'on trouva proportionnellement plus de « républicains » du côté de la France libre que du côté de l'armée d'armistice puis de l'armée d'Afrique. Encore convient-il de rester très prudent sur ce sujet si l'on se rappelle que le premier officier de la France libre fusillé par les Allemands, le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves, était catholique convaincu, comme l'était clairement le général Leclerc. La Résistance quant à elle, fut composée d'hommes non pas

8. On notera que le même phénomène (toutes proportions gardées) se produisit en URSS après l'invasion allemande de 1941, où Staline lui-même en appela à la « défense de la Sainte Russie » et se rapprocha des restes du clergé orthodoxe, suspendant les persécutions.

9. Cent soixante deux généraux de haut rang furent démis entre l'entrée en guerre et le 31 décembre 1914, dont les trois quarts des commandants de corps et trois commandants d'armée sur cinq. *La Chair et l'Acier*, du lieutenant-colonel Goya, Tallandier 2005.

10. D'où la création par le général de Castelnau de la DRAC (Défense du religieux ancien-combattant).

d'abord unis par une idéologie, sauf peut-être chez les FTP (francs-tireurs et partisans) d'inspiration communiste, mais bien par le patriotisme. Il y avait sur le plateau des Glières ou dans le Vercors des hommes de toutes les confessions, depuis l'athée militant jusqu'au prêtre ou au pasteur. C'est d'ailleurs sur cette unité patriotique et sans querelle religieuse que l'armée nouvelle se reconstitua en 1944 et 1945.

Les campagnes dites de décolonisation ne virent pas non plus se modifier l'équilibre datant de 1914-1918 et les nouveaux déchirements que connut l'armée au sortir de la guerre d'Algérie ne trouvèrent pas leur source dans une quelconque remise en cause de la « neutralité bienveillante » dont le culte bénéficiait dans les unités.

Depuis cette époque et jusqu'à nos jours, on n'observe pas de changement véritable dans ce *modus vivendi* établi depuis maintenant presqu'un siècle. Si l'on observe un certain regain d'activité de la part des tenants d'une laïcité stricte depuis une vingtaine d'années, coïncidant à la fois avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et la surrection des questions liées à la présence de populations musulmanes sur notre propre sol, on ne peut pas dire que les conditions générales de l'équilibre précité soient fondamentalement modifiées.

F Des rapports raisonnables aujourd'hui, mais...

Si l'on considère la longue histoire des relations entre les armées et la religion dans notre pays, on ne peut que se satisfaire de ce qui se passe aujourd'hui, à condition de garder raison et de ne pas tomber sous le charme dangereux du « droit à la différence ».

De nos jours en effet, que ce soit en opération ou au quartier, l'exercice du culte ne souffre en général pas d'entrave notable à l'endroit du catholicisme. Pour ce qui concerne le judaïsme et le protestantisme (y compris pentecôtiste), ils sont si minoritaires que, sauf exception, la question reste anecdotique. Quant aux immenses questions¹¹ que soulève l'arrivée

¹¹. Particulièrement en ce que l'islam, toute branches confondues, est fondé sur le Coran qui ne fait pas de distinction claire entre la religion et l'organisation de la société.

massive de l'islam sur notre sol, religion dont se réclame une partie de nos soldats, elles ne seront pas étudiées ici.

De notre avis donc, l'équilibre trouvé après deux siècles de tâtonnements postrévolutionnaires est satisfaisant. En France et ailleurs, les tristes expériences du passé permettent, preuves à l'appui, d'affirmer comme l'écrivait le grand philosophe Chesterton au siècle dernier que « Si l'on enlève le surnaturel, il ne reste alors que ce qui n'est pas naturel chez l'homme. »

En tout état de cause et pour ce qui concerne la place de Dieu et de César dans les armées, il convient donc de rester sage et de s'en remettre aux hommes d'expérience car tout excès, y compris dans la tolérance¹², se paye de grands désordres un jour ou l'autre.

Il en va de la paix civile et de l'efficacité de nos armes. ─

12. La marine britannique vient de reconnaître comme légitimes les « cultes sataniques » à bord de ses navires. Au nom de quoi, un jour, interdire alors des cultes comme ceux qui inspirèrent les nazis ?

■ SYNTHESE ALEXANDRE LALANNE-BERDOUTICO

En opération (qui est sa raison d'être) le soldat est confronté à la mort. Inévitablement se posent à lui des questions fondamentales qui appellent des réponses. La religion chrétienne les apporte mais elle exerce ses droits de manière particulière dès lors que le soldat français sert dans un régime politique de caractère laïc. Au travers d'une approche historique, l'auteur montre les évolutions du couple « religion-service des armes » dans notre pays et plaide pour que soient conservés les équilibres actuels.



PHILIPPE SAUTTER

AUMÔNERIE AUX ARMÉES ET COMMANDEMENT : QUELLE ÉTHIQUE COMMUNE ?

SI DIEU A CRÉÉ L'HOMME À SON IMAGE, COMME LE DIT LA BIBLE, L'AUMÔNIER QUI SAIT PARLER DE DIEU DOIT AUSSI SAVOIR PARLER DE L'HOMME. CE DERNIER ÉTANT AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES DU COMMANDEMENT, ON VOIT BIEN CE QUE LES AUMÔNERIES AUX ARMÉES PEUVENT AVOIR DE COMMUN AVEC LE COMMANDEMENT, ET CE QUE LES AUMÔNIERS PEUVENT APPORTER AUX ARMÉES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE.



Un fondement historique

L'aumônerie militaire existe depuis le Moyen Âge mais, sous sa forme actuelle, elle a été fondée par une loi de 1880. Contemporaine à la fois de la conscription et de la séparation de l'Église et de l'État, elle a toujours été le symbole d'un soutien spirituel des soldats dans le respect des principes laïcs de la République. Elle a joué un grand rôle durant la Première Guerre mondiale, guerre d'infanterie de masse qui a vu des millions de jeunes hommes déracinés de leur terroir pour vivre une vie faite au quotidien de souffrance, de mort mais aussi de camaraderie, rarement de bravoure chevaleresque ou patriotique. Au front, l'aumônier (qui est aussi souvent brancardier, sans arme) est d'autant mieux perçu qu'il partage le train-train de la tranchée, au risque de passer auprès du commandement pour un élément subversif, lorsqu'il est trop proche de la troupe. Le film *Joyeux Noël*¹ nous en donne une image romancée, quoique fondée sur des faits réels, celle de la fraternisation de soldats ennemis le temps d'une nuit de Noël. Il nous montre aussi, de manière caricaturale, la figure de l'aumônier catholique proche de la hiérarchie, patriote avec elle et soucieux que l'Église ne puisse pas apparaître du côté des lâches, des défaitistes, voire des traîtres. Il ne faut pas sourire

1. Film écrit et réalisé par Christian Carion, sortie le 09 novembre 2005.

de ces oppositions, dans une société d'alors très hiérarchisée, où l'idéal patriotique et social des officiers pouvait se confondre aisément avec une foi catholique sincère et pratiquée.

Je ne souhaite pas balayer ici l'histoire de l'aumônerie aux armées, qui a été étudiée par des docteurs beaucoup plus qualifiés que moi, mais faire apparaître quelques problématiques éthiques qui n'ont pas disparu aujourd'hui.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire collective retient surtout des figures héroïques d'aumôniers de maquis, prêtres ou pasteurs eux-mêmes résistants, partageant la même éthique de résistance et de sacrifice pour libérer le pays de l'occupant, dont l'idéologie de surcroit s'opposait aux valeurs du christianisme. On retrouve ce même type d'hommes, de foi et de charisme, dans les armées du débarquement, puis plus tard dans les armées professionnelles engagées en Indochine dans la lutte contre le communisme.

C'est, je pense, au moment de la guerre d'Algérie que se manifestent les plus vives tensions éthiques entre aumônerie et commandement car c'est une guerre qui mobilise des appelés, y compris des prêtres, pasteurs et séminaristes, certains dans la troupe, d'autres comme aumôniers. Et ces jeunes hommes d'église, dont beaucoup viennent du scoutisme pétri de valeurs universalistes, ne peuvent pas ne pas être sensibles à l'opposition qui monte en métropole, dans certaines parties des églises catholique et protestante, face à cette guerre jugée coloniale. Apparaît ainsi dans ce conflit un autre positionnement éthique de l'aumônier, face au questionnement de la « guerre juste ».

Dans les années qui suivent, les aumôneries se structurent dans la double mission de rassemblement et d'accompagnement : rassemblement, notamment des appelés du contingent affectés loin de leurs racines et accompagnement des troupes, majoritairement professionnelles, envoyées en OPEX². La mission officielle est bien de permettre aux militaires de pratiquer leur culte là où la nation les envoie. La loi de 1905 appliquée à leur état interdit aux aumôniers toute forme de prosélytisme : les chrétiens ne doivent pas évangéliser, sachant que les aumôniers israélites, moins nombreux, se limitent

2. Opérations extérieures.

pour l'essentiel à garantir aux personnels juifs pratiquants que l'observance de leurs rites, notamment alimentaires, est bien prise en compte, autant que faire se peut, par la hiérarchie. Mais ces aumôniers ne sont pas inactifs pour autant : dans les garnisons, les écoles et les hôpitaux militaires, les aumôniers « de rassemblement » assurent un lien social, orientent des appelés venus d'ailleurs dans les paroisses locales, participent à la transmission de valeurs de base comme la solidarité, l'honnêteté, la camaraderie. En OPEX, ils accompagnent tous les soldats ou marins, quelle que soit leur orientation spirituelle, en montrant surtout une capacité d'écoute et de réponse aux questionnements existentiels que se posent, souvent pour la première fois de leur vie, de jeunes combattants découvrant le stress, la solitude, la souffrance, voire la mort.

Le rôle reconnu des aumôniers explique à mon sens la pérennisation de leur ministère malgré la suspension du service national. En 1998, le ministre de la Défense Alain Richard s'est posé la question du maintien d'une aumônerie dans une armée sans appelés au sein d'une société de plus en plus déchristianisée : fallait-il continuer à payer une centaine d'aumôniers (trois cultes confondus) alors que de moins en moins de gens allaient à leurs offices et que les militaires, volontaires pour ce statut, pouvaient pratiquer leur culte dans leur ville de garnison, à titre privé ? Après tout dans de nombreuses autres professions, les gens ne peuvent pas aller à la messe chaque dimanche... Affecté au cabinet du ministre à cette époque, j'ai été témoin de l'engagement du Chef d'état-major des armées (CEMA) et de son état-major pour conserver un service utile en opérations extérieures par l'aide qu'il apporte au commandement dans la cohésion des contingents et la sauvegarde d'une bonne santé psychologique des jeunes recrues. L'aumônerie a été donc maintenue pour répondre aux besoins du commandement opérationnel et non pour satisfaire une demande de la base... ou des églises. D'ailleurs depuis six ans que je lis les rapports sur le moral des unités de la Marine, je n'ai jamais vu une ligne consacrée aux aumôniers !

Ainsi au fil des années, des transformations de la société et des armées, l'aumônerie me semble avoir évolué d'une situation d'obligation civique de l'État vis-à-vis des Églises, vers

l’entretien d’un collège d’experts en psychologie humaine, spiritualité et éthique facilitant le travail du commandement.

Il n’est d’ailleurs pas certains que tous les aumôniers chrétiens s’en soient rendus compte, même si leur statut précise, pour la première fois, leur double rôle de soutien religieux et de conseil du commandement.

L’attente du commandement

Pour un commandant, comme pour son équipage, un aumônier est d’abord un représentant de son culte : il assure les offices, pour lesquels une information est donnée à bord (y compris désormais pour les réunions de prières musulmanes, ce qui choque certains), il veille à une juste place des rites, qui ne doivent jamais prendre le pas sur le service (carême, ramadan, interdits alimentaires). La toute jeune aumônerie musulmane est attendue par les commandants sur ce créneau, pour éviter toute revendication communautariste déguisée sous un impératif religieux.

L’homme du culte est aussi parfois là pour des cérémonies, généralement funèbres. Elles sont interreligieuses lorsque l’identité des victimes s’y prête ou est inconnue : une telle cérémonie a été rapidement improvisée mais bien réalisée en 2007 lorsque la frégate *La Motte Picquet* a ramené à Toulon des corps d’immigrés clandestins retrouvés au large de la Libye.

Parfois ces cérémonies, mal cadrées, constituent un contre témoignage : je me souviens du décès accidentel en vol au dessus de l’Italie d’un pilote d’hélicoptère de l’aviation légère de l’armée de terre (ALAT), dû très probablement à une bête erreur de pilotage du défunt. C’était pendant la guerre en Bosnie et l’escadrille était embarquée sur le porte-avions *Foch*, que je commandais. Malheureusement, l’aumônier catholique s’était lancé dans une homélie vibrante et chevaleresque en hommage à ce pilote qui s’était sacrifié pour la paix en Bosnie, le comparant au sacrifice du Christ. L’assistance n’avait pas été très réceptive…

L’aumônier est aussi un spécialiste de l’accompagnement spirituel. Par sa seule présence agissante au plus près des troupes sur le terrain, il suscite les confidences, partage les

souffrances, écoute les interrogations. Dans notre société qui a évacué la mort, il répond aux questions existentielles qui se bousculent chez de jeunes hommes, parfois femmes, confrontés à la haine, aux pulsions de mort, à la barbarie parfois. Que dire en effet à celui qui doit dégager au bulldozer un charnier au Rwanda ? Comment répondre à la rage de voir une mère de famille assassinée par un sniper à Sarajevo ? L'aumônier peut jouer en premier lieu le rôle d'une assistance psychologique, pour laquelle il n'est pas formé³. Il assure également dans la durée l'accompagnement personnel de ceux qui le souhaitent, dans le respect total bien sûr de la confidentialité des personnes. Pour certains, cela va jusqu'à un accompagnement spirituel, conduisant à une découverte de foi, même si les aumôniers, statutairement, doivent se garder de tout prosélytisme : mais si un aumônier, quel que soit son culte, est disponible pour une écoute là où elle est nécessaire, il n'est pas étonnant, encore moins choquant, que ce lien puisse se transformer en une transmission de foi, au fil des partages. C'est le propre de toute aumônerie, dans l'armée comme en prison ou à l'hôpital.

Il m'est arrivé un jour, comme commandant de frégate, d'avoir recours aux services de l'aumônier catholique embarqué pour une mission de dix jours au profit de la force océanique stratégique : j'avais reçu un message « réservé commandant » m'annonçant le suicide de la femme d'un officier embarqué à bord, laissant deux petits enfants, pris en charge à la sortie de l'école par une voisine. Pour des raisons opérationnelles, le transfert par hélicoptère de cet officier vers la terre ne pouvait avoir lieu que quarante huit heures après. J'ai donc décidé de ne rien lui dire jusqu'à l'arrivée de l'hélicoptère et ne pouvais partager ce lourd secret avec quiconque à bord, sauf avec l'aumônier, ce qui m'a bien soulagé et lui a permis de se préparer à entourer le malheureux officier quand je lui ai annoncé la terrible nouvelle.

Au sein de la force d'action navale (FAN), j'essaie d'étendre ce rôle d'accompagnement dans la vie de tous les jours. Sur nos bâtiments en effet, nos marins sont rarement confrontés à de graves situations d'injustice ou de violence, mais plutôt

^{3.} Les armées ont d'ailleurs mis en place des cellules d'assistance psychologique constituées de professionnels psychiatres et psychologues chargées d'aider les militaires confrontés à un choc psychologique grave. Mais elles ne peuvent pas toujours être déployées partout et à temps.

à la difficulté du vivre ensemble, durant de longues semaines, dans un espace confiné : les rumeurs peuvent prospérer, les suspicions s'installer, les tensions s'exacerber. Là aussi, les aumôniers doivent être aux côtés de ceux qui souffrent, qui doutent, qui désespèrent. L'usage généralisé d'internet conserve certes le lien avec les familles restées à terre, mais augmente aussi le risque d'individualisation, le marin conservant pour lui des mauvaises nouvelles reçues par mail : l'aumônier est disponible pour l'écoute, la sympathie (« souffrir avec »). D'autres situations peuvent apparaître à l'occasion de sanctions disciplinaires : lorsqu'un marin dérape, par l'alcool, la drogue, la violence, la démotivation, c'est qu'il y a en amont une souffrance. Celle-ci peut être traitée ou soulagée par l'environnement hiérarchique, par le médecin d'unité, parfois par l'assistante sociale à terre, mais aussi par un aumônier. J'ai pris ainsi l'habitude, lorsque je traite les plus graves affaires disciplinaires, de recommander aux punis d'entrer en contact avec l'une de ces personnes, sans référence à la religion éventuelle de l'intéressé bien sûr.

L'aumônier est enfin un homme de Dieu, quel que soit son culte. Ou tout au moins apparaît-il comme tel aux yeux du plus grand nombre, même incroyants ou non pratiquants. Qu'il le veuille ou non, il est un référent moral ou éthique. Et autant qu'il assume ce rôle en liaison avec le commandement. Certes, jaloux de sa liberté de conscience et de son positionnement hors hiérarchie, il peut être amené à refuser toute instrumentalisation mais il ne doit pas fuir ses responsabilités : comme référent, il participe par ses paroles, ses actes, sa vie à bord, à la transmission des valeurs qui fondent la République et qui participent à l'esprit d'équipage cher aux marins : liberté, égalité, fraternité n'ont-elles pas été apportées à la France par l'héritage chrétien ? La nouvelle aumônerie musulmane devra à mon sens porter aussi clairement ces valeurs pour être bien admise au sein des unités déployées.

Présent dans les tranchées, les « popotes », les « carrés » il participe puissamment au maintien du moral. Doit-il participer au renforcement moral de l'équipage ? C'est une autre question qui n'est pas simple. Le commandement n'attend plus d'une église qu'elle bénisse les canons ni qu'elle légitime une action militaire. Néanmoins, l'aumônier faisant partie

d'une unité qui participe à une action militaire peut aussi, avec sa culture, avec sa sensibilité et ses valeurs, partager avec le chef la responsabilité de donner du sens à l'action conduite.

C'est ici je crois que l'attente du commandement envers les aumôniers est la plus forte, et la plus novatrice. Porteurs de valeurs respectées et reconnues, ils peuvent collaborer avec le commandement pour éduquer les équipages, tirer les jeunes militaires ou marins vers le haut, renforcer la cohésion de l'unité, participer au moral. Deux aumôniers embarqués, catholique et protestant, ont ainsi réalisé, à ma demande, un petit guide multimedia de réflexion éthique : « Quatre mots pour réussir sa vie : valeur, discipline, honneur, patrie ». J'ai fait distribuer cette présentation de dix minutes sur CD à tous les bâtiments, pour qu'elle puisse susciter la réflexion à tous les niveaux de la hiérarchie, seul ou en groupe, avec ou sans aumônier.

Le film *Confidences d'équipage* réalisé par Yves Bourgeois pour le magazine Thalassa montre l'état d'esprit au quotidien des hommes et des femmes du porte-avions *Charles de Gaulle* en mission de longue durée. L'aumônier catholique y joue un grand rôle et le film le montre en action, mais pas en train de célébrer la messe...

Les aumôniers « hommes de Dieu », ou de « dieux » car les religions chrétiennes, juives et musulmanes sont moins proches que certains veulent le croire, seront-ils aussi demain en OPEX des hommes de dialogue et réconciliation entre des communautés séparées par des appartenances religieuses différentes ? Le commandement l'espère, même si pour le moment, on ne peut pas dire qu'ils aient joué un grand rôle, par exemple en ex-Yugoslavie. Mais il est vrai qu'à cette époque, les armées ne disposaient pas encore de l'aumônerie musulmane. La création de cette dernière va transformer la donne, car nous avons dans nos rangs de nombreux militaires d'origine musulmane, et les actions militaires que peut être amenée à conduire la France sont susceptibles d'impliquer des populations musulmanes.

Si les aumôniers ont leur place dans les armées non seulement comme serviteurs de leur culte mais aussi comme accompagnateurs et comme référents moraux, notons pour le commandement que l'exercice de l'autorité est d'autant plus

fluide qu'il est soutenu par l'amour pour les personnes dont on est responsable.

Aumônerie et commandement peuvent se rejoindre dans une double éthique commune : celle de l'homme, de sa valeur individuelle unique, et celle des rapports humains qui fonde l'esprit d'équipage et donne sa force à un bâtiment de guerre. ▶

■ **SYNTHÈSE** PHILIPPE SAUTTER

Une réflexion sur l'évolution de l'aumônerie aux armées : ne serait-elle pas devenue un collège d'experts en psychologie humaine, spiritualité et éthique, qui assure un rôle de référent moral en liaison avec le commandement ?



PHILIPPE ROOS

LES DIEUX ET LES ARMES : TÉMOIGNAGE D'UN AVIATEUR

LORSQUE LE RABBIN KORSIA, AUMÔNIER GÉNÉRAL DES ARMÉES M'A DEMANDÉ D'ÉCRIRE UN ARTICLE SUR « LES DIEUX ET LES ARMES », J'AI D'ABORD VOULU REFUSER ; TROP PERSONNEL ? TROP ICONOCLASTE POUR L'OPÉRATIONNEL QUE J'AI ÉTÉ ? ET PUIS JE ME SUIS SOUVENU DE CETTE QUESTION QU'UN EXAMINATEUR M'AVAIT POSÉE LORS D'UN ENTRETIEN : « QUELLE EST LA RELIGION DE L'ARMÉE ? ». C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS DE MA JEUNE CARRIÈRE OÙ JE ME SENTAIS, CERTAINEMENT À TORT, AGRESSÉ DANS L'INTIMITÉ DE MES CROYANCES, TANT CETTE QUESTION DÉNIAIT LES VALEURS QUI ENCADRAIENT MON ENGAGEMENT COMME PILOTE DE CHASSE DANS L'ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE.

Le métier des armes, on pourrait d'ailleurs y associer le métier des forces de l'ordre de ce point de vue, est unique car il expose ses acteurs au sacrifice ultime et les autorise dans certains cas et en toute légalité à enlever des vies. Les médias, les films de fiction relativisent et banalisent cette réalité : combien de décès, de viols et d'agressions de toutes sortes voit-on chaque jour en regardant la télévision ? Pour le pilote de combat, la réalité explose dans sa tête lorsqu'au petit matin il quitte son hôtel en Italie, voit sur la zone d'opérations des villages en feu, puis lâche un peu plus tard 500 kg de bombes sur un objectif défini et validé dans les Balkans.

Dans nos sociétés occidentales où grandit une certaine déshérence religieuse en même temps que se développent les intolérances et les intégrismes, comment apprécier un besoin de sacré et son apport dans le métier des armes ?

Pour ma part, l'application de la violence par les armes n'est légitime que grâce et par le respect des valeurs républiques ; dès lors, le sacré ne peut venir qu'en aide à la détresse de celui qui aura conscience d'avoir enlevé une vie même dans un cadre clair et légal au regard des lois et règlements nationaux et internationaux. Une aide pour

éclaircir le « brouillard de guerre » intérieur en quelque sorte, pour paraphraser Clausewitz.

Après avoir défini le cadre de ma réflexion marquée par mon expérience de pilote de combat, je développerai mon propos au travers de trois temps forts de la carrière : l'engagement, l'entraînement et les opérations. Ce témoignage est une réflexion personnelle fondée sur ce que j'ai vécu au cours des vingt-huit années passées dans l'armée de l'air.



Si la notion de pilote dans l'armée de l'air couvre plusieurs métiers, ces officiers ont en commun d'être tous des combattants.

L'engagement de moyens militaires aériens, ou plus généralement la guerre aérienne, peut prendre des formes variées dans un contexte désormais presque toujours interarmées et internationale.

En posture permanente de sûreté, le pilote de défense aérienne est d'abord les yeux puis éventuellement le bras armé du décideur ; son action pourra être relayée par un équipage d'hélicoptère mesure active de sûreté aérienne (MASA)¹ et pourra se terminer par une action au sol des forces de l'ordre. Ces actions s'opèrent dès le temps de paix, soit dans le cadre de mesures d'assistance, soit à l'occasion d'infractions ou de suspicion d'infractions. Le panel des mesures applicables est donc très vaste et peut se terminer par une action d'ouverture du feu.

Lors d'une opération d'évacuation de ressortissants comme ce fut le cas par exemple, à Brazzaville en 1997, les commandants de bord des avions de transport tactiques (ATT) et leurs équipages ont une très vive conscience du risque ; poser un avion puis le faire décoller avec à son bord quatre-vingt passagers sur un terrain en pleine opérations demande technicité mais aussi et surtout prise de conscience du risque afin de le maîtriser : celui qui n'en aurait pas pris la mesure serait un

1. Par exemple, un appareil lent pourra être intercepté par un chasseur puis un hélicoptère dans lequel se trouve un tireur d'élite prendra le relais pour effectuer l'arrasonnement ou la destruction.

danger pour lui-même mais également pour le reste de l'équipage, les passagers et les populations survolées.

Les équipages d'hélicoptères réalisent des missions complexes utilisant souvent les moyens que la nation met à leur disposition à la limite des possibilités de la mécanique. La récupération d'un passager en situation d'urgence chirurgicale à bord d'un paquebot en pleine nuit en limite du rayon d'action de la machine, constitue une prise de risque et de responsabilité qui doit être saluée car *in fine*, la décision ultime de faire ou ne pas faire repose sur les épaules du commandant de bord : il s'agit bien d'une décision qui met en jeu la vie ou la mort de l'équipage et du rescapé. Il en est de même pour l'exécution de la mission de recherche et sauvetage au combat², certainement la mission aérienne la plus complexe à réaliser à ce jour.

Enfin, un pilote de chasse ou un équipage qui part en mission de bombardement sur un objectif planifié ou en soutien de troupes au sol sait que la frappe ne sera chirurgicale que pour celui qui tire sa bombe : avec une très forte probabilité, la cible attribuée à l'équipage sera atteinte. En revanche, les ennemis au sol savent qu'ils peuvent faire face à une attaque aérienne avec tout ce que cela entraîne, ils peuvent s'en protéger voire attaquer par du sol/air... Il ne s'agit pas d'un jeu vidéo.

On le voit, quelle que soit sa spécialisation, un pilote peut être amené à réfléchir sur l'existence, sur le sacré et sur la mort. Sur la sienne et sur celle des hommes et des femmes qui dépendent de ses actions. Mais seul celui qui tire une munition possède la responsabilité de la destruction d'un objectif et de vies. Ce n'est pas forcément une réticence morale, c'est juste un fait... avec lequel il faut composer.

F

S'engager pour devenir pilote... la concrétisation d'un rêve. Est-il inconvenant de dire qu'on ne choisit pas de devenir pilote militaire comme on devient employé de bureau dans

2. RESCO.

une activité peu exposée, avocat ou chercheur, par exemple. Lorsque la promo 81 de l'école de l'air s'est retrouvée en stage de formation militaire dans les Alpes, nous avons passé une soirée à nous présenter les uns aux autres. Je garde de cette soirée un vrai étonnement pour ne pas dire une révélation sur mes motivations (travail de groupe certainement !) : la quasi-totalité de mes camarades ne savaient pas dater leur vocation, ni expliquer cet appel du vol... et moi non plus. Si nos cadres ont cherché à nous parler de leurs expériences lors de cette soirée, je n'en garde aucun souvenir, seul reste celui de la révélation de ce partage d'une passion commune. Les marches, l'apprentissage des rudiments du combattant qui ont suivi cette soirée nous ont permis « d'atterrir », de nous ancrer solidement au sol, contribuant également à l'esprit de cohésion, mais l'appel du vol restait persistant. Le sacré avait peu de place à côté de notre vocation ou tout du moins ce n'était pas un sujet de débat évident.

En toute subjectivité les motivations pour qu'un étudiant embrasse la carrière de pilote militaire pourraient être les suivantes :

- ⟨ l'appel indéfinissable du vol ;
 - ⟨ la participation à la défense de la nation, servir ;
 - ⟨ dompter une machine incroyable et fascinante ;
 - ⟨ braver le risque ;
- et peut-être... voler le plus haut possible pour se rapprocher d'une transcendance qui nous dépasse.

Quelle est la part de chacune de ces facettes dans cette volonté monolithique qu'est la vocation ? Je crains qu'au départ, la volonté de voler soit tellement présente et puissante qu'elle ne laisse que peu de place aux autres motivations.

Pour le candidat, le lycéen passionné, l'apprentissage du vol conjugue le plaisir de voler, la volonté de réussir avec la crainte d'échouer sans oublier la notion de service que sans nul doute ses proches auront évoquée, par exemple à l'occasion de discussions familiales.

La vocation pour le vol prend une place importante dans la vie de l'élève pilote ; la sélection est redoutable et, avec elle,

la crainte de la désillusion ; c'est une course d'endurance où chaque vol est évalué, sanctionné par des instructeurs. Non, il ne s'agit pas de recherche d'excellence, mais l'élève devra « s'élever » afin de restituer dans le temps imparti un enseignement coûteux, « mordre le coussin », adopter une démarche volontariste. Si la raison de la motivation n'est pas évaluée à l'occasion de la formation du jeune officier, dès lors qu'il débute l'instruction professionnelle, celui qui découvrira qu'il n'est là que pour le sport ne résisterait pas à la longue série de tests et de phases d'apprentissage ; très vite l'absence des qualités inhérentes à celles que l'on recherche chez un officier – volonté, loyauté, courage, discipline, rigueur, capacité à se surpasser, devoir de servir, capacité au leadership et à la prise de risque – permet d'éliminer les rêveurs ; l'approche du vol pour des raisons mystiques n'est pas gage de réussite et je dois bien avouer que je n'ai jamais observé de cas semblable... mais il est envisageable que le métier des armes soit un révélateur pour poursuivre, voire débuter une réflexion sur le sacré.

Ma tradition religieuse m'a enseigné les dix commandements. Le sixième nous dit : « tu ne tueras point » (les commentateurs interprètent ce commandement par « tu ne commettras pas de meurtre »). Est-ce rejeter ce commandement que de s'engager dans l'armée ? Naturellement non, et c'est même en vertu de ce principe que je justifie mon engagement une fois le fait aérien dépassé. Il s'agit de la défense de mon pays, de nos valeurs, de nos institutions, de nos familles. Après tout, le Talmud n'enseigne-t-il pas : « Celui qui vient te tuer, empresses-toi de le tuer » ? Ou tout au moins de le stopper ?

¶ Une fois la formation en vol commencée, le pilote débute son apprentissage professionnel opérationnel. C'est le commencement d'une période intense partagée entre les cours, les vols, la vie militaire et... la vie familiale.

Pour l'institution, l'apprentissage du pilote vise à former un soldat fiable en lequel ses équipiers se reconnaissent et qui aura la confiance de ses chefs. Avant de devenir un serviteur de l'État, le pilote aura été un jeune passionné. Mais avec le

début des cours au sol puis des phases pratiques, commence la vie du pilote à l'instruction, rythmée par l'apprentissage des cours, les briefings de toutes sortes, les vols et les débriefings systématiques : ce métier ne souffre pas « l'à peu près » car la sanction pourrait être immédiate et définitive.

Dès que les vols débutent, la notion de risque devient une réalité. Chaque vol est précédé d'un briefing qui, invariablement se terminera par une rubrique « sécurité des vols » ; dans cette partie indissociable de chaque préparation au vol, seront évoquées les procédures de sécurité auxquelles les équipages pourraient faire appel. Implicitement, l'accident et ses conséquences sont évoqués, les procédures de survie peuvent, selon le type de mission, être rappelées. S'il n'y a rien de morbide à cela, il n'en demeure pas moins que l'accident et la mort sont implicitement présents. Il est de ce point de vue toujours intéressant de voir tout l'intérêt que porte une personne appelée à faire un vol d'information lorsqu'arrive la partie du briefing relative aux procédures de sécurité. L'évocation de ces mesures fait prendre conscience du risque : personne n'aime envisager le crash et ses conséquences. L'utilisation de ces matériels nécessite le plus grand soin et la plus grande vigilance. Le prix à payer est toujours trop élevé lorsqu'une séquence d'éjection se déroule alors qu'elle n'est pas volontaire... (fort heureusement cela n'est arrivé qu'exceptionnellement).

Cette pudeur par rapport à la mort peut générer une sorte d'autoprotection qui peut ressembler à de l'indifférence. Je m'en suis rendu compte lorsque de retour de campagne de tir, une « marqueuse » (agent d'opérations) de mon escadron a perdu la vie sur la route entre la base et son domicile. Les liens sont naturellement étroits entre les pilotes et les mécaniciens mais aussi avec les personnels qui s'occupent de l'environnement administratif de l'activité aérienne : sans eux, l'escadron ne fonctionnerait pas. Nous avions à l'époque trois soldats en charge de ce travail ; deux filles et un garçon. Une semaine après l'accident mortel, la seconde marqueuse m'avait demandé un entretien afin de manifester son incompréhension, pour ne pas dire sa déception à constater un tel détachement de la part des pilotes par rapport à la mort de celle qui partageait le quotidien de tous depuis des mois. Elle

avait mille fois raison : dans son référentiel, l'attitude des pilotes pouvait être considérée comme une réserve, voire de la froideur ou de l'indifférence ; elle vivait en permanence avec les équipages mais sans partager les contraintes des missions, ni le stress ni le risque, ni le plaisir du vol. En réalité cette disparition nous avait profondément affectés et j'explique cette réserve par une sorte de protection générée par notre activité. Naturellement nous étions tous touchés par la disparition d'une des nôtres mais la façon de l'exprimer est à ce point pudique que cela peut passer pour une excessive retenue. Dans ces moments douloureux, la cérémonie d'obsèques permet au « padre », chrétien, juif ou musulman, de trouver, de dire les mots justes, et sans pouvoir faire disparaître la douleur, de contribuer au deuil mais aussi à la cohésion de l'escadron.

En conséquence, si l'engagement dans la carrière de pilote de combat relève la plupart du temps, à mon sens, d'une vocation pour le vol qui sera accompagnée d'une démarche volontariste pour la carrière d'officier, l'entraînement conduit le candidat à un travail pragmatique relatif à la réussite de ses missions, la sauvegarde de sa vie et de celle de ses équipiers (ainsi que la préservation du matériel que lui confie la nation). L'évocation régulière des règles de sécurité et donc le voisinage fréquent de la mort peuvent donner l'impression d'une certaine insensibilité. Pour vaincre cela, le sacré peut constituer un refuge, un pilier. Pour certains n'est-il pas un besoin existentiel ? Je l'accepte volontiers, le métier des armes n'est pas un métier anodin.

L'engagement, l'entraînement, les sacrifices consentis pour concilier travail et vie familiale, la stabilité émotionnelle, toutes ces facettes qui vont construire l'officier pilote prennent réellement un sens une fois qu'il part en opération. Les engagements de ces trente dernières années ont toujours eu lieu sous mandat international ou en honorant des accords de défense. Il n'en reste pas moins que le test de vérité se déroule une fois arrivé sur le terrain quand il s'agit de partir en mission. Quel est le pilote qui ne se dit pas, à un moment donné : « j'ai laissé derrière moi une épouse, trois enfants et je décolle dans trois heures avec deux bombes de 250 kg ».

So what ?

Chaque équation personnelle est singulière. Durant tous les détachements, j'ai vécu beaucoup de cas de figure différents et ne doute pas que les équipages engagés aujourd'hui en Asie centrale ou en Afrique se posent un très bref instant ou sur le long terme les mêmes questions que tout autre soldat se pose au moment de partir en mission. J'estime du reste que cette réflexion est saine.

Ce moment est unique et le cheminement intellectuel différent de celui qui a motivé l'engagement initial, même si ce n'est pas conscient. Pour l'institution, c'est néanmoins l'aboutissement d'un entraînement long et difficile. Au regard du nombre de missions opérationnelles réussies et bien que le coût en vies perdues soit toujours trop lourd il me semble qu'au moins pour la période que j'ai vécue, notre système fonctionne bien.

Pourquoi ?

Parce que l'on croit...

Nous ne sommes pas dans une expérience de Stanley Milgram qui vérifie et démontre la soumission d'un individu à l'autorité ; d'ailleurs, s'il ne s'agissait que de cela, le stress généré serait tel que le résultat des missions serait certainement infiniment plus souvent un échec qu'une réussite. Nous avons à faire à des hommes et des femmes passionnés par un métier, animés d'une vocation commune (certes, qui peut varier dans le temps), validée par un entraînement drastique, toujours améliorable, mais qui permet d'envoyer au combat des officiers qui partent un beau matin de France pour un environnement beaucoup plus « chaud », dans des régions souvent bien plus pauvres que celles qu'ils connaissent.

Je viens d'un milieu qui aujourd'hui encore ne comprend pas pourquoi nos parents et grands-parents sont partis presque docilement se faire gazer. Qu'aurions nous fait à leur place ? Aurions-nous fait le choix des jeunes du « Normandie Niémen » en 1941, de partir avec une expérience de la vie

réduite parfois à sa plus simple expression dans le froid et la pénombre de la guerre, dans « la nuit et le brouillard », pour défendre leur patrie, leurs convictions ? Aurions nous eu le courage de ces jeunes des Forces aériennes françaises libres (fafl) qui à l'image de Max Guedj, né à Sousse, avocat à Casablanca, est mort à la tête de son escadron lors d'une attaque contre la Kriegsmarine ? Les engagements d'aujourd'hui ont cette particularité qu'ils ne relèvent pas de la survie immédiate du théâtre national ou du moins certains pourraient en avoir cette lecture... mais les conséquences d'une mission réelle pour soi ou pour la cible peuvent être identiques à ce qui se produirait dans un conflit ouvert.

À mon sens, ce qui permet que cela fonctionne c'est la profonde certitude que notre pays engage ses femmes et ses hommes pour des causes justes, au regard de la loi et de l'éthique. De quelle nature et de quelle ampleur seraient les dégâts occasionnés au moral de nos combattants et donc à leur comportement, si les objectifs stratégiques voulus par un État n'étaient plus cohérents avec les effets finaux militaires recherchés ?

Alors, comment apprécier le besoin de sacré chez un pilote de combat ? En ce qui me concerne et fort de ma modeste expérience, ce besoin existe chez lui comme chez tout combattant ; mais, sauf à se tromper d'engagement, il ne peut être ni un préalable ni une raison suffisante. À chacun sa foi, sa pratique. Il me paraît aujourd'hui évident que, sauf à être atteint d'une schizophrénie profonde on ne peut durer dans notre métier que si on intègre les valeurs républicaines et laïques qui sont le socle de notre engagement tout en faisant la synthèse de nos propres convictions, y compris religieuses. Je me méfierai d'un équipier qui aurait pour seul moteur une motivation spirituelle.

« Quelle est la religion de l'armée ? » Mon colonel, ma réponse n'a pas varié d'un iota et encore aujourd'hui je me demande, sans que cela m'empêche de dormir, pourquoi vous me l'avez posée et je vous réponds : j'ai l'honneur de servir un pays, une démocratie, une république laïque qui permet

de croire ou de ne pas croire, d'espérer ou... d'espérer en Dieu ou en l'homme ou dans les deux. Nous pouvons tous avoir besoin des références philosophiques et/ou religieuses qui nous ont été inculquées ; la vie du combattant peut devenir d'une complication extrême si les aléas de la vie se superposent à un départ en opération ; le rôle du chef est alors déterminant dans l'attitude de ses subordonnés. Mais là commence une autre réflexion, une autre mission. Là s'ouvre l'espace de solitude du chef qui analyse, planifie, décide, ordonne et... assume. ■

■ SYNTHESE PHILIPPE ROOS

De l'appel du vol à un théâtre d'opérations qui mènera un étudiant de son lycée à la chaleur des sables du désert, de la vocation monolithique à la réalité d'un métier passionnant, ce témoignage montre le rapport au sacré vu par un aviateur à l'occasion de trois phases de la carrière : l'engagement, la formation et les opérations.



KARIM SAA

TÉMOIGNAGE D'UN OFFICIER D'INFANTERIE DE MARINE

« IL EST DES GENS EN FRANCE QUI VOIENT DANS LA RÉPUBLIQUE UN ÉTAT PERMANENT ET TRANQUILLE, UN BUT NÉCESSAIRE VERS LEQUEL LES IDÉES ET LES MŒURS ENTRAÎNENT CHAQUE JOUR LES SOCIÉTÉS MODERNES, ET QUI VOUDRAIT SINCÈREMENT AIDER LES HOMMES À ÊTRE LIBRES. QUAND ILS ATTAQUENT LES CROYANCES RELIGIEUSES, ILS SUIVENT LEURS PASSIONS ET NON LEURS INTÉRÊTS. C'EST LE DESPOTISME QUI PEUT SE PASSER DE LA FOI, MAIS NON LA LIBERTÉ. LA RELIGION EST BEAUCOUP PLUS NÉCESSAIRE DANS LA RÉPUBLIQUE QU'ILS PRÉCONISENT QUE DANS LA MONARCHIE QU'ILS ATTAQUENT, ET DANS LES RÉPUBLIQUES DÉMOCRATIQUES QUE DANS TOUTES LES AUTRES. » CETTE ASSERTION DE TOCQUEVILLE CONFIRME BIEN QU'IL NE PEUT EN ÊTRE AUTREMENT AU SEIN D'UNE ARMÉE AU SERVICE D'UN PAYS COMME LA FRANCE ET DE SA RÉPUBLIQUE. À L'INSTAR DE CETTE FRANCE MULTICULTURELLE ET MULTICONFÉSSIONNELLE, LES FORCES ARMÉES ONT TOUJOURS ACCUEILLI DANS LEURS RANGS DES HOMMES DE TOUTES ORIGINES OU CONFESSIONS.

Officier et croyant, j'ai toujours trouvé dans ma foi un atout dans les moments difficiles ou face aux exigences du commandement ; officier et musulman, j'ai toujours trouvé toute ma place dans cette institution que je n'avais au départ pas choisie et qui pourtant m'a accepté, me donnant ma chance une fois le temps de la conscription terminé. Loin d'être un obstacle à mon intégration au sein des forces armées de notre pays, la religion a été, en parallèle à ma formation de militaire et d'officier, une base solide de réflexion sur laquelle j'ai approfondi, au fil de mes expériences, des notions morales telles que la tolérance, l'acceptation de l'autre dans toute sa différence, ainsi que mon rapport à la mort, notions essentielles dès le temps de paix. Fils de Harki, j'ai grandi dans une famille dont le seul lien tangible avec ses racines et son passé ne pouvait être que la pratique de la langue arabe et l'application des préceptes de l'islam. Comme beaucoup de mes concitoyens, j'ai été élevé et éduqué sur les bancs d'une école laïque et républicaine. En outre, d'aussi loin que je me souvienne, la religion

n'avait jamais été réellement au centre de mes préoccupations avant que la responsabilité d'hommes et de femmes ne me soit confiée dans le cadre de mes engagements en opération extérieure.

Religion et compréhension de l'autre

La réussite de la mission fondée sur la libre adhésion de ses hommes résulte souvent d'un long processus de préparation dont la réflexion religieuse constitue un vecteur. En effet, actrices de régulation et d'équilibre, les valeurs humanistes reposant sur la foi et la connaissance, démultiplient les capacités d'ouverture vers, et pour l'autre. Condition sine qua non de son épanouissement personnel, la compréhension de l'autre, dans toute sa complexité, favorise cette réussite. Appliquée au métier des armes, cette compréhension peut se décliner sous trois angles d'approche possibles.

Tout d'abord, en qualité de chef, vis-à-vis de ses subordonnés, en garantissant la pluralité des religions au sein du groupe. Durant les phases d'entraînement longues et difficiles ou en opérations, la possibilité d'obtenir des lieux propices au recueillement, ainsi que la délivrance de rations kascher pour mes soldats de confession juive ou musulmane, ont largement contribué au maintien en condition de leur moral, instaurant ainsi un climat de confiance vital pour le bon déroulement de missions parfois ardues. La reconnaissance de l'individu, au travers de ses différences, lui confère un sentiment de considération et d'estime, source de dépassement de soi dans l'action commune. De même, j'ai pu constater que la visite de l'aumônier catholique, sur des sites isolés et exposés, rassure et apaise les soldats, même les plus indifférents. En définitive, dans le doute et la crainte de l'inconnu, la religion raisonnée est au centre de l'homme entre l'immatériel et le réel. Face au danger ou à la mort, les clivages religieux ou philosophiques s'estompent cédant leur place à l'homme dans ce qu'il a de plus intime. Le fait de penser à Dieu m'a également été d'un grand réconfort lors de deux départs inopinés en opération (Haïti en 2004 et Liban en 2006) : une fois passée la période active consacrée à la mise en condition, les phases d'attente ou d'inaction qui caractérisent la mise en place sont propices

à une réflexion que nourrit le décalage entre la quiétude du cocon familial et les perspectives dramatiques qui se présentent. Mes pensées se tournaient alors vers les hommes et les femmes dont j'avais la responsabilité et pour lesquels je demandais protection et assurance de retour sain et sauf.

Le deuxième angle d'approche concerne l'ouverture à l'autre, celui que l'on peut être amené à protéger en dépit de convictions religieuses que tout semble opposer. Il s'illustre par cet exemple tiré d'une autre de mes missions dans les Balkans. Au cours de l'année 2000, le Kosovo est en feu : l'opposition entre Serbes et Albanais tourne au conflit interreligieux. Arrivé sur le territoire, je comprends qu'il me faudra protéger une enclave serbe orthodoxe, face à des Albanais musulmans. Je n'en suis pas pour autant plus proche de mes coreligionnaires, eu égard à ma stricte application des lois de la République ; la règle est particulièrement claire : il est interdit de faire état, dans l'exercice de ses responsabilités de chef, d'un engagement confessionnel quelconque. Cependant la compréhension de l'autre par le biais d'une connaissance approfondie de sa philosophie et de l'application de ses préceptes, sera d'un grand secours dans le cadre de négociations en période de tension, au cours desquelles, nous le savons, les clivages religieux peuvent être exacerbés. Par la suite j'apprendrai qu'il en aura été de même pour mes camarades officiers catholiques protégeant des Bosniaques musulmans face aux combattants croates.

Le dernier angle nous rapproche de celui d'en face, celui que l'on combat. J'en ai été témoin en 1993 en ex-Yougoslavie, dans la région des Krajina, alors que les frères ennemis, Croates catholiques et Serbes orthodoxes s'affrontaient et que la religion a pu reprendre le dessus. L'entente entre les ecclésiastes des deux parties a facilité la récupération de cadavres dans les no man's land. Scènes incroyables s'il en est, au cours desquelles les soldats des deux camps, souvent voisins d'hier, se saluaient de loin avant de ramasser leurs morts afin de les enterrer dignement.

Le soldat face à la mort

Bien que certains l'écartent, le spirituel, composante intrinsèque de l'homme, lui permet de réfléchir et d'agir de manière raisonnée. Il ne s'agit pas de refuser la science et la

technique, mais bien de prendre une hauteur de vue, nécessaire à l'acceptation d'événements aussi lourds de conséquence que l'isolement ou la mort. Le soldat, plus que tout autre, y est parfois confronté. La mort en opérations, sujet tabou au sein de la communauté militaire, revêt deux aspects distincts : celle de ses hommes, et celle que l'on côtoie sur les théâtres d'opérations extérieures. Dans mon cas, le fait d'être musulman m'a permis d'appréhender ma propre mort avec beaucoup de recul. En effet, dans la pensée islamique, la mort est considérée comme la promesse d'un avenir meilleur. Seule la souffrance physique engendrée par une blessure grave semble difficilement supportable.

Je n'ai jamais été blessé, mais j'ai connu par deux fois, au cours de ma première mission en ex-Yugoslavie, l'expérience du risque mortel. Intervenant face à des individus lourdement armés et résolus, je fus confronté à l'un d'entre eux qui menaçait de nous faire exploser tous les deux à l'aide d'une grenade, alors que nous nous étions empoignés. Pendant une éternelle fraction de seconde, l'univers semble s'effondrer sous nos pieds, la fin est proche, et dans notre esprit les images défient à toute vitesse : il n'existe plus rien que soi, l'autre et Dieu, Dieu qui apporte sérénité et sang-froid, puis, la présence d'esprit et l'entraînement faisant le reste, la réalité reprend le dessus et la confrontation s'achève.

La seconde expérience s'est déroulée lors d'une reconnaissance de nuit. Victime d'une embuscade, j'ai fait face aux belligérants pour répondre par les armes aux tirs hostiles et les repousser. Le fait de donner la mort n'a provoqué aucune hésitation à cet instant précis, reposant sur l'exécution froide d'une suite de gestes élémentaires précis. La situation était simple : tuer ou être tué. Mais une fois l'attaque repoussée, bien plus tard au quartier, conscient de la légitimité de mon action, j'ai compris que la maîtrise de la force et du pouvoir de tuer repose pour beaucoup sur les enseignements reçus dans le cadre de ma formation d'une part, mais aussi sur ma formation morale et spirituelle d'autre part.

Il existe une autre forme de mort à laquelle les militaires ne font jamais allusion. Fait de société, elle est pourtant, souvent, la cause de disparition de jeunes hommes ou femmes, notamment à l'issue d'un retour de mission : le suicide... que la morale religieuse réprouve absolument. Paradoxalement, ce

type de décès est toujours ressenti comme un événement extrêmement grave au sein de nos régiments. L'émotion que suscite ce type d'acte résulte de la forte cohésion existant au sein des unités. Quelle qu'en soit la forme, les parents des jeunes militaires en particulier, demandent souvent à ce que l'aumônier soit associé au cérémonial. L'institution militaire semble être alors l'unique lien entre l'individu et sa famille. En conséquence, l'autorité militaire doit assurer la permanence de ce lien en dépit de ses propres convictions. Le fait de ne pas être de confession catholique ne m'a jamais causé de souci dans ce domaine. Bien au contraire, j'ai toujours considéré l'accompagnement des proches comme un devoir. Pour l'avoir vécu de bout en bout, j'en ai gardé un souvenir pénible. Ce sont des moments difficiles parce qu'inexplicables. En revanche, une concertation doit permettre au groupe d'aborder le sujet avec recul. Nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. Aussi fort que l'engagement au sein de l'armée de la République, le socle spirituel est l'un des piliers de la force morale d'un grand nombre de nos cadres.

L'éthique du chef

Ces expériences ont consolidé ma foi en notre système de formation tant moral que spirituel dans le cadre de la liberté de culte. Plus tard j'ai été amené à m'interroger sur celle de mes hommes. Les longues conversations que j'ai pu avoir avec eux m'ont confirmé que beaucoup de nos jeunes soldats n'ont qu'une vague idée de ce que peut être la signification de leurs engagements au sein de nos forces armées. La réalité est parfois difficile à affronter : au moment de la signature de leur contrat, combien sont-ils à comprendre la portée ultime de cet acte au bas du formulaire. Le moment venu seront-ils prêts à faire le sacrifice de leur vie ? La force morale de l'encadrement, et sa transmission à la troupe, constituent l'un des bastions auquel se raccrochent les soldats victimes de stress au combat. Pour le combattant, peu importe la religion de son chef, seule la certitude de se savoir bien commandé, appuyé et soutenu le moment venu, compte.

En situation de paix ou de crise, le pouvoir de décider, de commander, est sanctionné : la gloire et les honneurs dans la

réussite, le poids moral de ses erreurs dans l'échec. Tout au long de notre carrière, le cursus de formation nous prépare techniquement à appréhender les nombreux choix que l'on peut être amené à faire. Souvent inspirée de faits réels, l'instruction dispensée est le fruit d'une somme d'expériences restituées sous la forme de cas concrets, que des élèves mis en situation exploitent et analysent. Bien que remarquablement pensée et distillée, elle reste souvent de l'ordre du virtuel pour les plus jeunes. En outre, la stricte application de l'arsenal législatif national (règlements internes) ou supra-national (droit des conflits armés) ne peut constituer à elle seule un rempart à la faiblesse humaine. L'officier en sa qualité de chef est donc garant de la réussite de la mission et du comportement de sa troupe. Les récents événements d'Irak, dont le massacre d'habitants dans le village d'Adhitah est l'un des plus emblématiques, confirment que la force morale est intimement liée à l'éthique personnelle du chef. Complémentaire, la spiritualité et ses corollaires s'imposent comme l'ultime recours. Au cours du processus décisionnel, le chef se trouve seul face à ses doutes ; comme tout un chacun, il cherche à s'affranchir de la peur de l'inconnu en appliquant méthodiquement les procédures qui lui ont été enseignées. Se retrouvant face à lui-même, il peut alors trouver des réponses dans la spiritualité religieuse : en ce sens, certains versets de l'islam invitent le fidèle à une intériorisation de la vie religieuse.

Début mars 2004, à Haïti, alors que la force multinationale intérimaire vient tout juste de se déployer, la France a détaché un bataillon dont la mission est de restaurer la paix civile au cœur de la capitale, Port-au-Prince. Chef de section au 33^e régiment d'infanterie de Marine, je suis désigné en fin d'après midi afin de participer à une mission de patrouille en ville. La situation est particulièrement instable : les Chimères, partisans de l'ex-président Aristide, sèment toujours le trouble dans la ville. Pris sous les feux croisés de la police nationale haïtienne et des factions armées rebelles, j'ordonne à mes hommes d'adopter un dispositif de sûreté cohérent, imposant une stricte discipline de feux, en vue de ne pas exposer la population, nombreuse à cette heure de la journée. Les rafales crépitent. Coincée dans cette artère principale, la foule hurle, pleure, s'agitte. Mes hommes, de jeunes engagés pour l'essentiel, appliquent strictement, comme à l'entraînement, les ordres

reçus. Il s'agit de leur première épreuve du feu et malgré les tirs des différents protagonistes, le poids des équipements, la chaleur, et le stress, ils conserveront jusqu'au bout la maîtrise de la situation, dissuadant les agresseurs de poursuivre leurs actions. C'est de retour au camp, une fois le calme revenu, que l'un de mes hommes est victime de stress post-traumatique. En effet, il vient de réaliser que cet incident aurait pu lui coûter la vie. Le terme de sacrifice suprême prend, soudainement, un sens auquel il n'aurait jamais osé penser. Il veut fuir cette réalité et demande à être rapatrié pour raisons sanitaires. Que faire ? Il s'agit d'une très jeune section. Si j'accepte, le phénomène risque de s'amplifier. Comment trouver les mots justes pour le rassurer et lui redonner confiance ? Certes la force de persuasion s'acquiert avec la connaissance et l'expérience. Cependant, le registre religieux en s'adressant à l'âme, comble le déficit d'une assurance reposant uniquement sur la protection du gilet pare-balles ou à la compétence de ses chefs.

De même, aucun d'entre eux n'avait réellement été préparé à côtoyer la mort, avec l'aspect difficilement soutenable, que peut avoir la vue du cadavre d'un homme énucléé et dont les chevilles ont été sectionnées à la machette. Du reste, le plus dur est certainement la forte odeur qui s'en dégage, imprégnant votre odorat et se gravant à jamais dans votre cerveau. Le risque est grand : cette épreuve influence directement le moral de la troupe ; de sorte qu'excédés par de tels agissements, les soldats laissent l'esprit de vengeance s'immiscer subrepticement au sein du groupe. C'est ce qui aurait pu arriver quelques semaines plus tard, alors que nous intervenions lors d'un règlement de comptes au sein de la population. Le rôle du chef est on ne peut plus clair : il doit savoir prendre les mesures qui s'imposent dans l'action, mais il a, avant tout, l'obligation d'établir un dialogue avec ses hommes, en amont de ce type d'événements ; la religion fournit des éléments de réponse supplémentaires dans son aspect éthique. En tout état de cause, la remise des tortionnaires aux autorités locales se fit sans encombre.

En définitive, la formation technique et morale ne peut totalement se substituer à la foi en sa qualité de facteur d'équilibre moral. Elles sont donc complémentaires. La création d'aumôneries au sein des armées, et en particulier de l'aumônerie

musulmane, ne peut être assimilée à un retour du religieux, au sens polémique du terme. Elle répond à deux réalités : la communauté de destin de tous les militaires au service de leur pays d'une part, et l'engagement d'un nombre croissant de jeunes citoyens français et musulmans au sein des forces armées d'autre part. ■

■ SYNTHESE KARIM SAA

Un officier musulman témoigne du rôle de la réflexion religieuse dans l'approche de l'altérité, dans l'attitude face à la mort, dans l'éthique du chef face à la communauté de destin des militaires au service de leur pays.



SAHBI SALAH

PRATIQUE RELIGIEUSE ET EXERCICE DU MÉTIER DES ARMES : LA PAIX DE L'ÂME POUR MIEUX FAIRE LA GUERRE ?

IL EST DES PROFESSIONS QUE L'ON EXERCE PAR VOCATION, D'AUTRES PAR HASARD, CERTAINES ENCORE PAR NÉCESSITÉ. JEUNE ÉTUDIANT, JE N'AVAIS QU'UNE SEULE CERTITUDE SUR MON AVENIR PROFESSIONNEL : TRAVAILLER AU SERVICE DES AUTRES. C'EST DONG TOUT NATURELLEMENT QUE JE ME SUIS ORIENTÉ VERS LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PLUS PARTICULIÈREMENT VERS CELUI DE COMMISSAIRE AUX ARMÉES. PRESTIGE DE L'UNIFORME, PRESTIGE DU TITRE, MAIS AVANT TOUT, RECONNAISSANCE D'UNE « INTÉGRATION RÉUSSIE » ET D'UNE CERTAINE RÉUSSITE SOCIALE. L'ARMÉE ÉTAIT TOUT CE QUE JE POUVAIS ESPÉRER, PLUS PARTICULIÈREMENT LA POSSIBILITÉ DE VIVRE UNE CARRIÈRE QUI NE DÉPENDRAIT QUE DU MÉRITE DONT JE POURRAIS FAIRE PREUVE, SANS PRÊTER LA MOINDRE ATTENTION À MES CONVICTIONS, NOTAMMENT RELIGIEUSES. LA TÂCHE ME PARAISAIT DES PLUS SIMPLES ; ÊTRE DISCRET, ÊTRE SOI-MÊME ET TOUT SE PASSERAIT POUR LE MIEUX. TOUTEFois, LES CHOSES NE FURENT PAS AUSSI SIMPLES, DU FAIT DE PROBLÈMES INTÉRIEURS ET DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS.



À la recherche de soi

L'arrivée notable de militaires issus de la deuxième et de la troisième génération d'immigrés dans les rangs de l'armée française est relativement récente. S'il existe des exemples de militaires « d'origine étrangère » dans notre histoire militaire, ce n'est qu'à partir de la professionnalisation des armées que l'accueil de cette population s'est développé, et ce quel que soit le corps.

Nombre d'entre eux, sans pouvoir précisément évaluer leur effectif, toute statistique d'ordre ethnique étant prohibée, sont originaires des pays du Maghreb, traduisant les liens historiques liant la France, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Jeune élève officier de confession musulmane et d'origine tunisienne, j'ai tenté de me raccrocher, comme tout individu découvrant un univers nouveau, à un certain nombre de repères. Si les points d'intérêts d'ordre matériel ont été nombreux avec mes camarades de promotion, les centres d'intérêts d'ordre spirituel ont trouvé un écho bien moindre. Seul élève commissaire musulman de ma promotion, les questions se sont inévitablement enchaînées dans mon esprit. Je me demandais systématiquement comment il me serait possible de remplir mes obligations religieuses tout en ne marquant pas ma « différence ». Il s'agissait bien de cela, je ne souhaitais à aucun moment me faire remarquer. Dans bien des situations, chaque individu désirerait démontrer sa singularité afin de se démarquer du reste des individus composant le groupe. Pour ce qui me concernait, la peur du regard des autres, très certainement exagérée, mais aussi la volonté de véhiculer une image positive de la religion musulmane, me conduisait à vouloir être comme tout le monde.

Certaines difficultés d'ordre matériel étaient surmontées de manière quelquefois délicate. Elles me font aujourd'hui sourire : toujours dans ce but d'extrême discréption, je justifiais par exemple mon refus de manger de la viande non pas parce que celle-ci n'était pas *halal*¹, mais en prétextant un régime sans viande tantôt le midi, tantôt le soir et quelquefois un régime végétarien.

Cette anecdote démontre bien que les craintes sont propres aux individus. Les années passant, il m'a été amené de rencontrer d'autres militaires musulmans qui ont vécu les mêmes expériences. Aujourd'hui encore, elles nous font sourire. Mais quelque part, cette volonté de ne pas s'afficher aura aidé à nous faire accepter relativement rapidement.

Ces interdits alimentaires ainsi que l'interdiction de consommer de l'alcool amenaient de nombreuses questions de la part des militaires non musulmans, curieux d'en savoir davantage. Les échanges qu'en résultèrent me permettaient de mieux faire comprendre une religion méconnue. Le respect mutuel des croyances et la tolérance ont favorisé la création de liens forts.

Ces liens, ces efforts de discréption, je les ai crus été anéantis lors des terribles attentats du 11 septembre 2001.

1. Viande issue d'un animal tué selon le rite musulman.

Le 11 septembre 2001

Une année de scolarité venait de s'écouler. Les choses se déroulaient à merveille. Moi qui me posais tant de questions sur ma capacité à être accepté par les autres et sur la capacité des autres à m'accepter, j'avais été élu président de promotion par mes pairs. Reconnaissance ultime dans la vie d'un élève officier, mais également du fait de bons résultats, je faisais partie de la garde au drapeau de l'école.

Malheureusement, ce jour du 11 septembre 2001, la crainte était de voir les choses changer : de terribles attentats frappaient le sol et la population américaine et tous les efforts accomplis pour véhiculer une bonne image de l'islam me semblaient réduits à néant. Chacun s'interrogeait : quel regard serait porté sur les musulmans suite à ces événements ? Devais-je changer quelque chose à ma manière d'être ?

La réponse s'est imposée d'elle-même ; je n'ai absolument rien changé. La paix intérieure dépend avant tout de soi, mais également de la considération des autres. Il n'est possible de trouver cette paix intérieure qu'à partir du moment où chaque individu a la sensation de faire partie d'un groupe, d'une collectivité. Sans cette appartenance, l'individu se referme irrémédiablement sur lui-même, sans possibilité d'ouverture sur le monde extérieur. Il se retrouve isolé.

L'appartenance à un groupe était et demeure très présente aujourd'hui encore au sein de l'institution militaire. Elle s'est traduite par le soutien de certains de mes chefs et de certains de mes camarades à qui j'avais fait part de mon malaise. Ces échanges furent des plus bénéfiques. Je me sentais épaulé, en somme, j'étais considéré comme tout le monde. Le constat fut alors des plus simples, il était possible de pratiquer sa religion tout en exerçant le métier des armes, mais à plusieurs conditions.

En premier lieu, comme tout citoyen, il fallait respecter les lois et les principes de la République, ce qui permettait de ne pas se démarquer des « autres ». La deuxième condition consistait en une ouverture sur le reste de la communauté, sans repli sur soi. La pratique de la religion est avant tout intérieure et il n'est nul besoin de l'extérioriser à outrance. Enfin, appartenir à un groupe, c'est être accepté par ce dernier. Lors d'une greffe, chacun des deux éléments doit tolérer l'autre.

En ce qui concerne les rapports humains, car il s'agit avant tout de rapports humains, qu'ils soient militaires ou non, la règle est identique. La troisième règle était donc l'acceptation par le groupe, que l'on appelle communément « intégration ». En effet, il ne serait pas compréhensible qu'un individu qui respecte les deux premières règles ne trouve pas sa place au sein de la cité.

La pratique de la religion et la problématique d'intégration sont étroitement liées. Pour s'intégrer, il faut tout d'abord se considérer soi-même comme n'importe quel autre militaire. Mais il faut aussi être considéré comme tout autre militaire par le reste de la communauté. Une intégration réussie passe obligatoirement par ce stade, une acceptation mutuelle.

Mais s'intégrer ne signifie en aucun cas le reniement de soi. Au contraire, on ne peut s'intégrer qu'en restant soi-même, fort de ses convictions personnelles, notamment religieuses. Cette paix intérieure que l'on construit au fil des années a atteint son apogée lors de la création de l'aumônerie nationale musulmane.

F La cité militaire : une tolérance toute particulière

Être soldat, c'est servir son pays. Musulman ou non, lorsqu'on exerce le métier des armes, on a conscience qu'il lui faudra peut-être un jour sacrifier sa vie pour la France. En retour, il est reconnu à chaque militaire le droit de pratiquer sa religion et d'être éventuellement accompagné vers sa dernière sépulture selon ses rites. Être prêt à mourir pour son pays s'accompagne donc pour chaque militaire de la possibilité d'être orienté, d'être aidé spirituellement par une autorité particulière : l'aumônier.

Si les aumôneries catholiques, protestantes et israélites existent depuis de nombreuses années, il n'en est pas de même pour la toute récente aumônerie musulmane. J'ai croisé le premier aumônier musulman sept années après mon entrée en service. Jusqu'alors, j'avais ressenti l'absence d'aumônerie musulmane comme un énorme vide. Il s'agissait avant tout d'un vide spirituel. Pratiquer

« correctement » sa foi n'est pas inné, elle nécessite un long apprentissage. Tout le monde ne peut pas s'improviser guide ou soutien spirituel. Seul, l'individu est donc contraint de se prendre en charge personnellement, avec tous les risques d'erreurs que cela peut comprendre. Pire, l'individu peut être pris en charge par d'autres personnes plus ignorantes. De ce point de vue-ci, la création de l'aumônerie musulmane permet à chaque militaire croyant d'évoluer dans un cadre déterminé, et de trouver un juste équilibre entre pratique religieuse et exercice de ses fonctions.

Le second vide relevait plus en réalité d'un problème d'équité. Même si l'aumônerie musulmane n'avait pu être créée faute d'une organisation structurée et du fait du manque de représentation institutionnelle de l'islam en France, il m'était difficile de comprendre les raisons de ce retard. L'arrivée d'aumôniers musulmans, officiellement reconnus a nettement comblé ce vide et retiré toute crainte d'inégalité de traitement entre militaires de confessions différentes.

Le militaire musulman n'est désormais plus seul dans la pratique de sa foi, il peut se voir apporter des réponses aux questions qu'il pouvait être amené à se poser, sans erreur ou interprétation possible. Surtout, ce vide spirituel et cette reconnaissance étant désormais officialisés, le militaire musulman se sent soulagé d'un poids qui pouvait jusqu'à présent le pénaliser. Cette tolérance de l'institution militaire, incomparable, fait que l'individu est accepté et jugé pour ce qu'il est, ce qu'il fait et ne sera jamais rejeté ou jugé pour ce en quoi il croit. C'est le sentiment que je ressens.

Ainsi, débarrassé de toute contrainte relative à la pratique de la religion musulmane, qui dispose désormais d'une reconnaissance officielle au sein de l'armée française, le militaire musulman peut sans difficulté se consacrer à son métier. Aspirant à être identique à n'importe quel autre militaire, et semblant le devenir intégralement, notamment par la reconnaissance de ma religion, j'ai été amené à ne plus me préoccuper de questions devenues secondaires. Ayant atteint un équilibre personnel, je m'aperçois aujourd'hui que la pratique de la foi favorise l'action militaire.

■ La pratique de la foi facilite l'action

Il n'est pas possible de recruter une personne en pensant que ses croyances resteront chaque matin à la maison avant de se rendre au travail, et que le soir venu, elle les récupérera en repassant le seuil de sa porte. Qu'on le veuille ou non, nos opinions nous suivent, où que nous nous trouvions et quelle que soit la profession que nous exerçons. Toute la difficulté réside dans le caractère ostentatoire des opinions, religieuses ou autres.

L'armée française a choisi depuis toujours de ne pas dissocier l'individu de ses croyances. Bien au contraire, le militaire est accepté avec ses convictions, pour peu qu'elles ne contreviennent pas aux lois de la République et qu'elles ne revêtent pas un caractère de propagande, voire de prosélytisme. À partir de cet instant, le militaire croyant ou non, accepté dans son ensemble et respecté pour ce qu'il est et pour ses croyances, n'a plus qu'à se consacrer à l'exercice de son travail.

La communauté militaire est constituée de soldats provenant de tous horizons et qui ont des croyances souvent différentes : « faire partie d'une communauté », c'est ce que je ressentais, mais avec une certaine lacune.

Aujourd'hui, j'ai enfin réalisé ma propre introspection. Je me sens membre à part entière de la communauté militaire, je me sens accepté, reconnu et estimé par mes pairs. Malgré la différence de nos pratiques religieuses, je considère les militaires avec lesquels je travaille comme mes frères d'armes. Capable de donner ma vie pour mon pays, la France, je la donnerai sans hésiter pour mes camarades.

Si je devais résumer la situation, je dirais que c'est parce que j'ai tant reçu, qu'aujourd'hui plus qu'hier, j'exerce mon métier de militaire avec tant d'envie.

Deux termes qui auraient pu paraître totalement contradictoires, « pratique de l'islam » et « exercice du métier des armes », ne le sont pas du tout. Ils sont tout à fait conciliaires et à la vue de mon expérience personnelle, j'ajouterai que ma pratique religieuse me permet d'exercer avec plus d'efficacité mon métier de soldat.

Conclusion : l'avenir

Intégration des minorités issues de l'immigration et pratique de la religion musulmane sont étroitement liées. Les freins portés à la seconde peuvent ralentir la première. La promotion de l'égalité des chances au sein des armées passera obligatoirement par ce constat.

Aujourd'hui, je suis des plus confiants. Ce qui pouvait être un frein à l'accueil des jeunes issus de l'immigration il y a quelques années encore, souvent de confession musulmane, ne devrait plus l'être. La mise en place d'une aumônerie musulmane est un message clair et un signe fort en direction de ces jeunes : « l'armée vous respecte, quelles que soient vos convictions ». Ceux qui faisaient preuve d'une certaine réticence, par crainte de devoir renier leurs convictions, ne devraient plus hésiter à franchir le pas.

En ce qui me concerne, je suis fier de l'avoir franchi et je lis chaque jour dans les yeux de mes parents arrivés en France il y a près de quarante ans, la fierté d'avoir un fils militaire. ■

F SYNTHÈSE SAHBI SALAH

« Vais-je réussir à m'intégrer dans la société militaire », « y suis-je à ma place ? », « les autres vont-ils m'accepter, moi qui suis le seul élève officier musulman de ma promotion ? ». Voici les premières questions que je me suis posé lors mon arrivée en 2000 à l'école militaire supérieure d'administration et de management de Montpellier. À travers ce témoignage, soulageant et au combien thérapeutique, nombreux sont ceux qui pourront comprendre la double problématique d'un militaire musulman : la volonté profonde de « s'intégrer » en étant identique à tous les autres militaires et celle de rester soi-même, à travers, notamment, la pratique de sa religion.



FRANÇOIS CHAUVANCY

LA LAÏCITÉ DANS LES ARMÉES : UNE CONTRAINTE, UNE NÉCESSITÉ, UNE LIBERTÉ OU UNE FORCE ?

EN 2007, À LA QUESTION « QUELLE EST VOTRE RELIGION¹, SI VOUS EN AVEZ UNE ? », SEULEMENT 51 % DES PERSONNES INTERROGÉES RÉPONDENT « CATHOLIQUE ». LES FRANÇAIS « SANS RELIGION » SONT 31 %, « MUSULMANS » 4 %, « PROTESTANTS » 3 % ET « ISRAÉLITES » 1 %. DANS UN SONDAge² PARU LORS DE LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905, 75 % DES FRANÇAIS CONSIDÉRAIENT QUE LA LAÏCITÉ ÉTAIT, SELON EUX, « UN ÉLÉMENT ESSENTIEL OU TRÈS IMPORTANT POUR L'IDENTITÉ DE LA FRANCE ». LA LAÏCITÉ SEMBLE DONC BIEN ÊTRE UNE RÉALITÉ.

Les armées reflètent-elles cette répartition des croyances ou des incroyances ? Malheureusement, peu de chiffres, sinon aucun, n'existent sur les convictions religieuses des militaires. Pas plus qu'il n'en existe sur les opinions politiques ! Le statut impose les neutralités religieuse et politique aux forces armées servant une république laïque. Débattre objectivement et d'une manière bien informée sur le rôle et la place de la religion au sein des armées françaises paraît donc difficile.

Néanmoins, en tant qu'officier, il paraît utile de réfléchir sur la place de la religion et sur ses apports au sein des armées en fonction des institutions en place, d'une réflexion personnelle aussi. En effet, les notions d'esprit de sacrifice du soldat et de vocation militaire sont souvent évoquées, ritualisées, sacralisées et me semblent finalement avoir un lien étroit avec le domaine religieux. Cette réflexion se justifie enfin en tant que citoyen qui constate l'évolution de la société et l'éveil des intégrismes religieux.

-
1. *Le Monde*, 10 janvier 2007, sondage de l'institut CSA auprès d'un échantillon de 2012 personnes mais, selon un sondage Ifop, pour l'hebdomadaire *La Vie* daté du 1er mars 2007, 64 % des Français se déclarent catholiques, 27,6 % sans religion, 3 % musulmans, 2,1 % protestants et 0,6 % juifs.
 2. CSA, sondage réalisé par téléphone les 2 et 3 février 2005, échantillon national représentatif de 970 personnes âgées de 15 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.

Dans les deux cas, cette réflexion reste subjective car elle s'appuie sur des observations personnelles provenant d'une longue carrière militaire, d'un réel intérêt porté aux questions religieuses et philosophiques, sans doute aussi à mon environnement familial qui me semble avoir créé une situation favorable à ces réflexions : un père de culture catholique, franc-maçon de son vivant mais dont deux oncles étaient des abbés, une mère hollandaise protestante et d'origine française ayant voulu que ses enfants soient éduqués en France dans la religion dominante, moi-même agnostique dans une famille catholique et croyante. Cette alchimie spirituelle et culturelle conduit naturellement à avoir une vue critique, sans aucun doute laïque, sur la place des religions au sein des armées de la république française.

F État de la question

F Le cadre administratif de la religion au sein des armées et problématique

Mon guide sera une partie de l'article 1 du statut général des militaires de 2005 : « L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. » Cette référence en particulier à l'esprit de sacrifice conduit à la recherche du lien qui pourrait exister avec une croyance ou une conviction quelconque, qu'elle soit religieuse, philosophique ou politique. D'ailleurs, l'esprit de sacrifice envisageant une mort éventuelle à recevoir ou à donner pour remplir la mission a-t-il encore un sens aujourd'hui pour la majorité de nos concitoyens ? Je ne le pense pas. Cette spécificité militaire doit donc s'appuyer sur une dimension autre que réglementaire. Elle finalise l'engagement individuel sacré qui est cependant tempéré par la neutralité, qu'elle soit religieuse ou politique, et par le loyalisme envers les institutions dont il n'est pas aisément de cerner aujourd'hui la limite hormis réglementaire.

En complément à l'article 1, l'article 4 du statut aborde l'application de la laïcité dans les armées : « Les opinions ou croyances, notamment philosophiques, religieuses ou

politiques, sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire. Cette règle s'applique à tous les moyens d'expression. Elle ne fait pas obstacle au libre exercice des cultes dans les enceintes militaires et à bord des bâtiments de la flotte. »

En effet, quelle est la problématique sinon celle de l'engagement individuel au profit de la collectivité nationale en faisant abstraction de ses convictions personnelles ? Quelles sont les valeurs, communes autant que possibles, qui sous-tendent cet engagement ? Comment exprimer ou développer cet engagement du soldat symbolisé par un éventuel don de sa vie pour les autres, ce qui est très « christique » ? Dès lors qu'il y a un symbolisme, une mystique parfois, souvent une sublimation de l'engagement par le terme de « vocation militaire » et non de « métier militaire », quelle est la place du sacré et du rituel qui peut ne pas être religieuse ? Quelle place faut-il accorder à la religion dont la plus présente dans les armées semble être le catholicisme ? Que de questions auxquelles il sera difficile de répondre d'une manière tranchée.

■ Le sacré et le rituel dans les armées au xx^e siècle

Le vendredi 12 décembre 2003, l'armée américaine organisait un dîner officiel dans le cadre d'une conférence internationale. La guerre en Irak durait depuis neuf mois. Trois cents officiers et sous-officiers en tenue de cérémonie étaient rassemblés. Avant le repas, tout le monde s'est levé pour écouter le bénédicte sans qu'il ne soit fait référence à une religion particulière. Le dîner s'est achevé par une prière pour les premiers morts au combat. Cette expérience inhabituelle pour moi ne pouvait que faire réfléchir sur la part à laisser au rituel, au sacré, au religieux.

Présentant un ensemble structuré de règles, le rituel a pour objet de faire communier un groupe autour de symboles dans lesquels chacun se reconnaît et adhère. Il est figé à travers le temps pour symboliser notamment la chaîne d'union entre le passé et le présent. Bien que le temps efface souvent pourquoi telle partie du rituel notamment militaire a été choisie, les symboles structurés dans le rituel, et dont le sens est supposé connu de tous, rassemblent la communauté concernée lors de

différents événements : présentation au drapeau, honneurs aux morts, commémoration de dates anniversaires, victoire ou défaite, remises de décoration...

Cependant, inéluctablement pour garder son sens et empêcher sa remise en cause, ce rituel se sacrifie car le sacré est « intouchable ». Le drapeau est sacré, en principe, car il symbolise l'identité, une nation, des idées aussi. Les cérémonies de remise de drapeau ou de présentation au drapeau conjuguent le rituel militaire et le sacré en l'occurrence, en France, républicain et laïque. Le sacré dans ce sens l'est-il vraiment ? Sans doute dans la mesure où il exprime un respect qui ne souffre pas d'opposition dans la forme et de fait sur le fond. Néanmoins, chaque participant à une cérémonie militaire est-il bien convaincu du sacré exprimé et ne se contente-t-il pas d'un comportement « attendu » dans le cadre d'un rituel sans qu'au fond de lui-même il y ait une réelle conviction ?

Un simple rituel militaire ne peut vivre et perdurer sans que du sens ne lui soit donné notamment par l'officiant principal, général, chef de corps. Sa sacralisation reste cependant indispensable pour ne pas le contester. Elle répond bien souvent au besoin d'exprimer l'âme de la collectivité rassemblant les « vivants » présents autour du souvenir des morts. La mort donne finalement la vraie dimension du sacré aux « vivants » dans le sens d'un esprit de sacrifice exemplaire et à suivre éventuellement. Ces deux exemples le montrent.

En août 1992, le décès de deux officiers français lors d'une explosion sur l'aéroport de Zemunik (Krajina, ex-Yougoslavie) dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, est l'objet de ce cérémonial militaire pour leur rendre hommage. L'aumônier militaire est bien entendu présent pour aider le bataillon ayant subi les pertes car finalement personne n'aurait compris que l'homme de Dieu ne soit pas associé. Accessoirement, le cérémonial militaire avait aussi pour objet d'affirmer l'unité de tous face à cet événement face à un environnement hostile et observateur des réactions du bataillon.

En novembre 2004, neuf de nos soldats sont tués à Bouaké. Leur enterrement fait l'objet d'une imposante et émouvante cérémonie militaire d'hommage aux Invalides en présence

du président de la République. Cérémonie funèbre pour la première fois largement diffusée, elle est transmise sur la télévision nationale dans son intégralité et fait participer tous les « vivants » de la nation. La sacralisation laïque du sacrifice même non volontaire de nos soldats était aussi un message aux commanditaires de l'agression.

Ces deux événements sacralisent l'esprit de sacrifice de nos soldats dans un rituel conduisant au sacré par le respect dû par tous à ces hommes morts pour la France. Les croyances des morts et celles des assistances sont secondaires. Rituel et sacralisation du sacrifice participent à l'unité de tous face à l'adversité. Cependant, dès lors que la mort est omniprésente, comment éviter que cette sacralisation ne conduise pas à la croyance religieuse et bien sûr à la foi en l'au-delà qui rassure les vivants ? C'est aussi la contradiction d'une France laïque et d'une France qui, pourtant, ne peut ignorer le fait religieux.

■ Qu'est ce que la laïcité ?

Il n'y a pas de définition de la laïcité. Il y a surtout « séparation de la société civile et de la société religieuse au sens d'un État neutre entre les religions » (Renan). Est « laïque » cependant ce qui est ni ecclésiastique ni religieux. On peut être laïque et croyant car la laïcité n'est pas opposée aux religions. Cela dit, elle n'est pas une religion ou un système religieux, mais bien la forme ordinaire, régulière, légale de la vie publique dans notre société française, y compris militaire. La constitution de la ve République rappelle par ailleurs dans son article 1er que « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Ce libre choix s'exprime par rapport à soi, à sa conscience. Il aura une forte influence sur le regard sur l'altérité de l'autre et le respect à lui porter dans sa personne même.

Quatre principes peuvent définir la laïcité.

Vivre ensemble. La République française s'est construite autour de la laïcité en garantissant un espace public où chacun peut garder ses différences qui sont du domaine privé. Trois principes complémentaires s'en dégagent : liberté de conscience (droit de croire ou de ne pas croire, religion,

athéisme, agnosticisme, indifférence), égalité des options spirituelles, universalité d'une loi commune (la loi est égale pour tous et soucieuse de l'intérêt général).

Il paraît donc important que les institutions de la République restent laïques et neutres, sinon impartiales, au service de la nation qui reste l'expression la plus forte du « vivre ensemble ». En revanche, voir à nouveau comme au début du xxe siècle s'exprimer une laïcité de combat d'ailleurs essentiellement anti-catholique, certes en réaction à un affichage de plus en plus marqué au sein des institutions, est-ce encore pertinent et vraiment productif ? Cela n'exclut pas une certaine vigilance notamment sur les réformes éventuelles de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

F Une perception individuelle : un catholicisme très présent au sein des armées

F Du sabre et du goupillon

Pour être totalement efficaces, les forces armées, et au moins leur encadrement, ont besoin de beaucoup de professionnalisme, mais aussi de convictions pour atteindre le succès. Se battre parce que l'on est professionnel est possible mais au demeurant se battre pour une cause a toujours donné une plus grande efficacité au combattant. Un exemple peut l'illustrer. En juillet 1992, en Krajina, les cadres du 2e régiment d'infanterie de Marine sont invités par les troupes serbes locales à Benkovac pour assister à la remise du premier drapeau de la Krajina serbe. Celui-ci est béni lors de cette cérémonie militaire par les popes de l'église orthodoxe devant les troupes ex-communistes rassemblées. En effet, lorsque l'idéologie est morte, que la guerre voit plutôt s'affronter des haines séculaires ce qui est de plus en plus souvent le cas aujourd'hui, le rassemblement se fait autour de ce qui a fait l'unité historique, en l'occurrence en ce cas la religion orthodoxe. Lors du déjeuner qui a suivi, tous les officiers serbes, anciens communistes, se sont levés à la table officielle pour entendre le bénédicité. Ils justifiaient leur position car la religion orthodoxe avait été le refuge pendant des siècles de l'identité serbe.

Reconnaissons que les armées françaises, au moins dans leur encadrement, et la religion catholique, ont été fortement imbriquées dans notre histoire. Une grande partie de l'identité nationale est le résultat de cette influence historique et il n'y a aucune raison de contester cet héritage. Même si Dieu est peut-être mort (Nietzsche), notre culture chrétienne est notre référent historique englobant la dimension religieuse et l'histoire de la France. D'ailleurs, chaque arme de l'armée de terre se réfère à un saint patron. La Légion étrangère célèbre Noël rassemblant par-delà les religions et les cultures les légionnaires, croyants ou non, chrétiens ou non, dans cette célébration devenue celle de la famille. Pour ma part, s'appuyer sur des convictions, y compris religieuses en fonction des sensibilités, me paraît donc nécessaire si elles sont tempérées par un fort cadre éthique unificateur et dans ce cas laïque pour éviter de possibles débordements.

■ De l'influence de notre histoire moderne

Cependant, reflétant notre histoire contemporaine, nos armées, sinon notre vie politique, restent encore soumises à l'influence des crises politiques du xx^e siècle qui ont meurtri le corps des officiers.

Un constat toujours perceptible aujourd'hui est l'existence de deux « minorités » non visibles³, discrètes en fonction de la sensibilité politique du moment, et qui semblent se partager un relatif pouvoir d'influence. Ainsi, depuis le grade de capitaine, j'ai constaté fréquemment que l'attachement d'un tel ou un tel au catholicisme était régulièrement affiché comme si cela allait de soi et que l'accès au généralat d'un tel ou un tel était forcément dû au fait de son appartenance à la franc-maçonnerie. Il est tout à fait vraisemblable que ces suppositions existent dans l'autre sens. Il faut sans doute exprimer sa déception de ne pas être reconnu à sa juste valeur et c'est douter fortement du processus d'avancement au mérite qui caractérise la République. En revanche, ces influences sur le fonctionnement des armées ne sont pas reconnues à l'islam, au protestantisme, à une autre religion..., encore moins à la laïcité, jamais évoquée. Comment expliquer cette situation ?

3. Voir aussi, GCA® Clarcke de Dromartin, « En réfutation de la pensée correcte sur le Saint-Cyrien de demain », *Le Casoar*, avril 2008, article qui complète certes différemment et sous un autre angle cette approche.

Depuis la Révolution française, l'encadrement des forces armées s'est démocratisé, parfois déchristianisé au fur et à mesure des guerres ou des événements. Cependant, la période la plus critique fut celle de la iii^e République avec trois affaires majeures. L'affaire Dreyfus est connue. Elle est intéressante parce qu'elle a cristallisé deux sensibilités sociologiquement identifiables, les « pour » ou les « contre » la culpabilité d'un officier français de confession juive accusé à tort d'espionnage, une droite catholique antirépublicaine contre une gauche républicaine.

Cette crise politique majeure révèle en revanche aux républicains au pouvoir la capacité de mobilisation des congrégations religieuses ce qui aboutit à la fameuse « loi de 1901 » sur le droit d'association restreignant aussi le droit des congrégations à exister légalement. Les congrégations non autorisées sont alors dissoutes ou s'exilent, leurs biens sont confisqués. Leurs expulsions donnent lieu à des incidents qui se répéteront avec la loi sur la séparation de l'Église et de l'État en 1905. Devant la mauvaise volonté de fonctionnaires, de magistrats ou bien de militaires lorsque l'armée est appelée pour prêter main-forte, le président du Conseil Émile Combes entreprend alors une vigoureuse épuration de l'administration et de la hiérarchie militaire qui témoigne d'une répugnance certaine vis-à-vis des institutions républicaines et du régime parlementaire en place. À l'époque, elle constitue de fait un corps autonome, quasi indépendant du pouvoir civil, ayant ses propres règles, se recrutant par cooptation, nommant aux hauts grades sans contrôle du pouvoir civil.

Le général André, ministre de la Guerre depuis 1900 et polytechnicien, s'attaque à cet état des choses. Il n'est pas franc-maçon comme on l'a écrit, mais il veut démocratiser l'armée et favoriser la carrière d'officiers républicains. Il prend donc un certain nombre de mesures significatives notamment dans le domaine de l'avancement. Il fait la distinction entre ceux qui sont connus pour leurs opinions républicaines et les autres. Dans le courant de l'année 1901, ne pouvant s'occuper avec son état-major des 27 000 officiers de l'armée, il accepte l'offre que lui fait Frédéric Desmons, vice-président du Sénat et Grand Maître de la principale obédience maçonnique française, le Grand Orient de France. Il est demandé aux loges des

villes de garnison les renseignements souhaités. À l'automne 1904 cependant, suite à une campagne de presse, conduite par Le Figaro et Le Matin, qui dénonce les procédés de délation utilisés au ministère de la Guerre, le général André démissionne le 15 novembre. Le 18 janvier 1905, le gouvernement d'Emile Combes démissionne à son tour après avoir déposé en novembre 1904 le projet de loi de séparation de l'Église et de l'État abrogeant le Concordat de 1801. Les passions ne seront pas apaisées pour autant avec la période des inventaires des biens des églises, conséquence de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et l'affaire Dreyfus qui ne se termine que le 12 juillet 1906 avec la décision de la Cour de cassation le réhabilitant à juste titre.

Cette période difficile de notre histoire militaire a sans aucun doute laissé des traces que l'on peut comprendre dans un certain nombre de familles ayant donné des officiers au service de la France. Cette fracture existe apparemment toujours pour une partie des officiers.

■ Le retour d'un catholicisme engagé

Un catholicisme engagé, parfois proslyte, paraît peu à peu faire sa place au sein de l'institution militaire. Cette perception est d'autant plus forte lorsqu'on progresse dans la hiérarchie militaire avec une apparente surreprésentation des officiers catholiques. Il apparaît que l'engagement individuel d'être officier semble correspondre assez fréquemment à l'appartenance à un milieu culturel et familial catholique, avec un engagement politique de droite traditionnelle. Cependant, autant il semblait discret hier avec parfois un affichage de bon aloi, autant il paraît s'afficher aujourd'hui avec beaucoup moins de retenue.

Cette influence est perceptible à travers quelques exemples vécus. Dans les années 1990 déjà, un ancien chef de corps affichait sa fierté d'avoir amené au baptême trois de ses soldats lors d'une de ses opex⁴. Dans un séminaire de cadres au collège interarmées de défense (cid), j'ai eu une certaine surprise à entendre deux officiers supérieurs d'armées différentes se

4. Opérations extérieures.

présenter comme officiers catholiques devant leur hiérarchie et leurs camarades sans susciter une quelconque réaction. À Saint-Cyr Coëtquidan, l'expression d'une foi ardente en uniforme a été régulièrement signalée parmi les élèves-officiers et a inquiété le commandement. C'est aussi cet autre officier qui fait remettre en état une chapelle à Pristina au Kosovo. J'ai enfin ce cas d'un officier de confession israélite se sentant écarté et ce dernier exemple rapporté de cette épouse d'officier protestant se sentant mise à l'écart par une partie des épouses catholiques.

Certes, ce ne sont que des exemples isolés et sans doute pour certains, un simple sentiment. Beaucoup d'officiers catholiques gardent leur neutralité agissant par exemple pour qu'une messe de rentrée ne soit pas organisée pendant les heures de service. Ces exemples montrent néanmoins une grande tolérance interne sur l'expression de la foi catholique au sein de notre institution en contradiction avec sa laïcité institutionnelle. Je me demande d'ailleurs si le seul lieu où cela est possible dans l'administration publique, ne reste justement pas l'institution militaire. Dès lors qu'il y a l'expression d'un prosélytisme, le « vivre ensemble » républicain devient difficile alors que nous servons la République – bien qu'il m'ait été souvent répondu sur ce point que l'on servait d'abord la France –, que nous combattrions ensemble pour le même drapeau, avec la même devise aussi « Liberté, Égalité, Fraternité », avec finalement à un moment ou à un autre le doute devant la mort, la souffrance et l'inconnu.

¶ Une réponse collective : la laïcité militaire du « vivre-ensemble » à « s'engager ensemble »

La question qui se pose donc est celle de l'unité du corps des officiers, non dans leur statut administratif, mais dans leur engagement individuel au service de la nation, de la République et donc de la France. Le refus du communautarisme, qu'il soit religieux ou philosophique, ne peut être remis en cause par l'existence d'une pensée religieuse ou philosophique unique. Une religion, en l'occurrence catholique trop

présente, une laïcité trop forte au sein des armées conduisent à une réflexion sur ce que pourrait être la laïcité militaire.

■ De l'esprit de sacrifice

L'esprit de sacrifice est, dans son sens courant, la capacité, le choix, la disposition d'esprit qui consistent à faire prévaloir l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Pour le soldat, il consiste donc à accepter d'emblée de devoir éventuellement tuer, être tué et de mener à la mort les gens dont il a la responsabilité. Il est donc essentiel de rappeler aujourd'hui que l'esprit de sacrifice de la communauté militaire est incontournable, individuellement et collectivement. Il est la clé de voûte de la spécificité militaire qui ne peut ignorer les questions éthiques et religieuses.

Pour autant, une laïcité extrême ne peut pas être appliquée en totalité. Cela ne veut pas dire qu'il faut laisser de l'espace au prosélytisme des différentes confessions surtout qu'à terme, l'islam pourrait prendre une place grandissante au sein des armées créant forcément un rééquilibrage des influences au détriment du catholicisme. Bien qu'au niveau des officiers le changement paraît ne pas pouvoir se produire dans l'immédiat, l'impartialité laïque de l'officier devient fondamentale pour entraîner derrière soi des soldats indifférents à la religion ou d'une religion différente de la sienne. Il a un rôle formateur, sinon idéologique, pour faire adhérer à la nation, à la République et à la France permettant par exemple de répondre aux questions suivantes. Faut-il accorder sa confiance au chef catholique lorsqu'on est musulman ou vice versa ? Peut-on accepter qu'un Français de confession musulmane ou israélite refuse de servir et de se battre dans des zones où ces religions seraient directement impliquées ? Les officiers communistes ftp ayant rejoint les armées françaises en Indochine ont dû avoir le même dilemme face aux communistes indochinois. De même, une certaine méfiance peut s'exprimer pour un soldat non-croyant qui s'inquiète devant une foi trop exprimée par un officier croyant. Pour ma part, je l'ai déjà entendu dire. De fait, ce conflit entre la liberté de conscience et l'engagement de servir est un risque qui doit être évalué en permanence. Sa réponse dans certains cas peut conduire en

effet à la désobéissance. Les exemples ne manquent pas dans notre histoire sur ces doutes, qu'ils soient politiques, éthiques, religieux.

La question de l'obéissance se pose donc, même si le maréchal Juin⁵ montre que les officiers français dans leur immense majorité ont toujours obéi quels qu'aient été les troubles dans la vie de notre pays. Mais aujourd'hui, les dérogations légales à l'obéissance, les doutes sur les valeurs défendues, l'éclatement possible de la nation française en communautés peuvent remettre en cause cette voie de l'obéissance par les militaires dans une appréciation à la carte des conditions d'obéissance et l'article 1er du statut général des militaires de 2005 n'y changera rien, sans négliger non plus l'effet de la juridiciarisation des conflits.

■ Pour une laïcité militaire

La République est une et indivisible mais pour combien de temps. Cela est sans doute le défi de demain face aux différents communautarismes religieux ou ethniques de notre société. Certes, la société militaire est recrutée dans la société civile et est supposée vivre en symbiose avec elle. Elle serait aussi à son image... Pour ma part, je crois que l'armée n'est que partiellement à son image en raison même de la spécificité militaire et d'un engagement à servir la nation et ses institutions.

L'unité nationale et le « vivre ensemble » sont fondamentaux et les armées en sont le symbole. Notre unité nationale ne peut admettre en effet aucun particularisme et surtout aucun communautarisme, y compris et surtout dans les armées. Je me souviens encore de ce jeune Français « appelé », de confession israélite, me demandant de ne pas monter la garde le samedi. Je lui avais accordé cette autorisation mais en échange il devait monter la garde lors des fêtes religieuses des autres religions, notamment chrétiennes, donc celle de Noël. La question ne s'est plus posée.

Oserai-je dire que l'armée devrait être monobloc pour l'extérieur et plus ouverte à l'intérieur par une plus grande liberté

5. Alphonse Juin, *Trois siècles d'obéissance militaire : 1650-1963*, Librairie Plon, 1964, 210 pages.

d'expression sur ces sujets ? La neutralité statutaire du militaire et surtout de l'officier est nécessaire. Néanmoins, son application stricte constatée laisse apparaître de fait un flou et ne me paraît pas être adaptée à une armée professionnelle qui doit disposer d'un esprit fort et compter sur la loyauté individuelle. Il n'y a pas de débat même courtois qui pourrait contribuer à une âme commune construite à partir des différentes conceptions religieuses et philosophiques. Or, il s'agit bien de construire cet esprit fort, s'appuyant sur cette fraternité militaire par un juste équilibre entre les croyances religieuses et philosophiques, le domaine politique restant à part et sans objet.

Il nous faut donc y répondre par ce que j'appellerai la laïcité militaire. En effet, le « vivre ensemble » n'est pas suffisant pour les militaires car nous sommes animés par un esprit de sacrifice et une volonté collective de servir avec succès les armes de la France en connaissant l'éventualité permanente de la mort et de la souffrance. Allant plus loin que le « vivre ensemble » de la laïcité civile, la laïcité militaire est le « s'engager ensemble » qui rassemble les uns et les autres dans la défense des intérêts de la nation, transcendant les croyances religieuses ou philosophiques des uns et des autres.

Elle s'appuie sur un principe d'équilibre entre la stricte règle laïque de la société civile et l'exigence de l'esprit de sacrifice et d'engagement de la société militaire. Elle est soutenue par un principe fondamental : servir la République conformément à l'article I du statut : « L'armée de la République est au service de la nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation. » Les cadres nouvellement incorporés pourraient donc symboliquement prêter serment à la République dans le cadre du rituel militaire. Prêter serment a un sens qui se rapproche du sacré. Moment fort de la laïcité militaire, il marquerait cet engagement individuel à servir et cela dépasse la seule présentation à un drapeau ou à un étendard. Les individualités seraient alors transcendées, ce qui ne signifie pas leur suppression mais leur effacement au service du collectif.

Reste la question des valeurs communes que chacun doit accepter dans cette laïcité militaire.

Impartialité. Elle est différente de la neutralité car comment emmener derrière soi des cadres et des soldats si l'on n'est pas impartial dans l'expression des croyances et des opinions philosophiques ? En revanche, la neutralité entraîne une certaine volonté de ne pas voir les différences qui peuvent exister. L'impartialité au contraire les reconnaît mais œuvre à les faire agir de concert au profit d'une cause commune tout en les respectant.

Obéissance aux lois de la République. L'officier ne doit pas avoir de dilemme sur qui il sert et comment il sert. Servir la France est une évidence, mais chacun ne sert pas toujours la même d'où l'intérêt de prêter serment à la République.

Engagement. Cela n'est pas un mot anodin. Si cet engagement est pris dans le cadre d'un rituel, il prend alors un sens sacré. Il est non seulement l'acceptation des valeurs proposées, mais aussi le devoir personnel de la mise en harmonie de ses propres valeurs avec celles dont le respect est inclus dans l'engagement. Il est certain que, si ces valeurs religieuses sont en décalage avec les valeurs contenues dans l'engagement, l'engagement personnel ne peut être accepté.

Enfin, sur le « comment adhérer à la laïcité militaire », il me paraît nécessaire que cette réflexion religieuse et philosophique au service des armes constituant la laïcité militaire soit entretenue tout le long de la carrière militaire lors des différentes formations, périodes propices aux débats. État d'esprit et comportement, elle doit donc être active. Déjà à Saint-Cyr, la philosophie qui participe largement à la recherche de la vérité a été intégrée dans les programmes et c'est une initiative positive. Rien n'empêche que le débat religieux y soit aussi présent. Foi et raison sont complémentaires. Cette action doit donc se prolonger dans l'enseignement militaire, notamment au collège interarmées de défense qui se situe à une période importante de la carrière de l'officier.

Conclusion

Pour conclure, un officier qui consacre sa vie au service des armes de la nation, doit disposer de profondes convictions personnelles à caractère philosophique ou religieux. Néanmoins, il ne peut pas vivre en décalé avec l'institution militaire qui, par construction, doit dépasser les convictions personnelles au profit d'une conviction collective au service de tous. Le principe de laïcité est le moteur de l'action éthique de l'officier qui ne peut en aucun cas se définir comme catholique, protestant ou même « laïcard ». Il ne peut être que républicain ce qui ne donne pas une coloration politique ou religieuse. Il y a des républicains de droite ou de gauche, croyants ou incroyants. Le « reste » appartient à la sphère privée de son existence et ne saurait être mis au-dessus des principes républicains.

Dans la période que nous traversons où les intégrismes religieux apparaissent et déchaînent la violence, où l'absence ou la confusion des références contribuent aussi au trouble des individus, une des solutions reste cette laïcité militaire qui permettrait aux convictions personnelles de contribuer à l'enrichissement moral de la collectivité militaire dans la voie d'une forte cohésion dépassant le simple professionnalisme militaire. La foi pour servir n'est pas uniquement religieuse. Elle peut aussi être laïque. En effet, l'une et l'autre sont au service de tous dans le domaine le plus difficile qu'il soit, la sécurité de la nation et dans ce qu'elle représente ou doit être. Pour que notre engagement soit réel et total, nos convictions doivent être partagées et donc acceptées dans leurs différences à travers ce concept de laïcité militaire. Elles en sortiront renforcées pour mieux servir la République et la France. ▶

F SYNTHÈSE FRANÇOIS CHAUVANCY

Faut-il être croyant pour aller jusqu'au bout de son engagement du soldat qui comprend l'acceptation de donner sa vie et de prendre celles des autres, au service et au nom de la nation ? Ces actes ne sont-ils pas en opposition avec des convictions religieuses qui font toujours référence au respect de la vie ? Pour rendre acceptable ce choix du soldat à accomplir ces actes graves, ne doit-on pas sacrifier cet engagement, y compris par la religion ? Ou bien, ce contexte n'impose-t-il pas à l'égard des différents cultes au sein des armées une attitude particulière qui devrait laisser, sinon imposer, une laïcité unificatrice permettant de dépasser collectivement ses convictions personnelles ? Cet article souhaite apporter quelques éléments personnels de réponse.



PIERRE LACOSTE

ENGAGEMENT CHRÉTIEN DANS LES AFFAIRES MILITAIRES ET STRATÉGIQUES

CONFÉRENCE PRONONCÉE À LOURDES.

JOURNÉES ET UNIVERSITÉS DE LA PAIX, 14 AOÛT 2007.

JE SUIS DE LA GÉNÉRATION QUI AVAIT 15 ANS EN 1939. DANS MON ADOLESCENCE J'AI ÉTÉ TÉMOIN DE LA MONTÉE DES PÉRILS ENTRE LES DEUX FLÉAUX DU COMMUNISME ET DU FASCISME, ENTRE LES DEUX DÉMONS, STALINE ET HITLER, QUI ONT PROVOQUÉ LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

En mai et juin 1940 ce fût « l'étrange défaite », l'humiliation, l'occupation étrangère, l'ennemi campant dans Paris, le pays coupé en deux et bientôt entièrement occupé ; la collaboration et la résistance, les ambiguïtés et les divisions qui ont profondément marqué la société française pour plus d'un demi-siècle...

En 1943 j'ai pu rallier l'Afrique du Nord. Et depuis cette date jusqu'en 1985, j'ai servi sous l'uniforme de la Marine nationale, les trois dernières années en dirigeant la DGSE¹.

Depuis 1985 je me suis consacré aux études, à l'enseignement et aux recherches en observateur passionné des affaires de défense, de sécurité, de politique internationale et de renseignement. J'ai publié plusieurs ouvrages dont les deux derniers ont pour titre *Un Amiral au secret et Services secrets et géopolitique sous forme d'entretiens avec François Thual*.

Témoin attentif de l'accélération de l'histoire depuis la fin de la guerre froide, j'ai été aussi le témoin scandalisé, mais pas pour autant résigné, du déclin moral, politique, économique et social de notre pays au cours des vingt-cinq dernières années. Je suis aujourd'hui un témoin plein d'espérance des nouvelles perspectives de sa renaissance.

« Engagement chrétien dans les affaires militaires et stratégiques ». C'est un sujet ambitieux et c'est un défi difficile que

1. Direction générale de la sécurité extérieure.

de vouloir le traiter en moins de soixante minutes. Pour tenter de relever ce défi, j'évoquerai seulement des têtes de chapitres, des points de repère illustrés de quelques exemples significatifs. Car ce témoignage, ces réflexions personnelles ont pour but de susciter vos questions et d'ouvrir un débat pour mieux répondre à vos attentes.

J'ai choisi de traiter successivement les trois thèmes suivants :

- ⟨ Chrétien et militaire : réflexions sur l'état de soldat, sur les valeurs militaires et les multiples visages de la guerre, dans l'optique des valeurs chrétiennes ;
- ⟨ Questions stratégiques : éléments de l'évolution récente des conflits et des conséquences de l'accélération de l'histoire ;
- ⟨ Valeurs privées, valeurs publiques : l'engagement chrétien confronté à la question du bien et du mal et aux paradoxes de notre temps.

Chrétien et militaire

La condition militaire

Soldat, c'est un « état à part », une fonction spécifique, qui est vieille comme le monde, présente dans toutes les civilisations et dans toutes les sociétés. Au même titre que le prêtre, que le marchand, que le médecin, à la différence que le soldat a le redoutable privilège d'être détenteur des armes de la collectivité et d'être autorisé à tuer en son nom.

Une première question fondamentale est posée : est-ce compatible avec les valeurs chrétiennes, avec les préceptes de l'Évangile ?

Les objecteurs de conscience répondent par la négative. Ainsi les prêtres qui sont mobilisés ne portent pas les armes. Pendant la Grande Guerre, Teilhard de Chardin était brançardier dans les tranchées ; ses mémoires sont bouleversants.

- ⟨ Objection de conscience, oui mais : le Christ s'adresse à la personne du centurion ; il ne lui reproche pas son état d'officier... Quand il s'adresse à un soldat il ne le condamne pas, mais il lui dit « contente toi de ta solde, ne profite pas de ta fonction pour opprimer, pour voler, pour piller ».

✓ Objection de conscience, oui mais : beaucoup de grandes figures de soldats ont été des chrétiens exemplaires, il y a même eu des saints. Exemple le maréchal Leclerc – Savorgnan de Brazza officier de marine, explorateur, anti-esclavagiste – le général Morillon seul devant les bourreaux fanatiques de Sebrenitz.

✓ Objection de conscience, oui mais : il y a bien des aumôniers aux armées – il y a bien un pèlerinage militaire annuel à Lourdes.

Le chrétien ne peut pas condamner en bloc la fonction militaire. Face aux dures réalités de la guerre et de la violence armée, il n'y a pas d'incompatibilité radicale entre les valeurs chrétiennes et l'état de soldat. Il faut distinguer les valeurs privées et les valeurs publiques. Mais auparavant je veux rappeler ce que sont les multiples visages de la guerre et les données actuelles de la stratégie.

■ Les multiples visages de la guerre

✓ **La « guerre juste ».** C'est une des questions fondamentales que posent les théologiens ; ce fût un sujet de réflexion et d'étude pour Saint Thomas d'Aquin... Le concept de « légitime défense » implique le droit de s'opposer par les armes aux envahisseurs, aux brigands, aux barbares ; il implique le devoir de protéger « la veuve et l'orphelin » ; il est reconnu par la charte des Nations unies.

✓ **La « guerre sans haine »**, les lois de la guerre. Respect de l'adversaire et honneur aux vaincus. (la légende de Rommel et de l'*Afrika Korps*).

✓ **La dimension humanitaire** : Henri Dunant et la Croix-Rouge : les secours aux blessés – le statut des prisonniers – la protection des civils – la Convention de Genève... Maintenant les ONG²,... Médecins sans frontières, Médecins du monde.

✓ **Les valeurs militaires.** Traditions de la chevalerie : honneur, courage, exemple, responsabilité... et aussi solidarité, fidélité et discipline. Néanmoins, ne cédon pas à l'angélisme ; à chacune de ces valeurs il est possible d'opposer des contre-exemples qui les dénaturent et qui les contredisent :

^{2.} Organisations non gouvernementales.

- l'honneur exacerbé, prétexte imbécile aux duels censés « laver l'honneur offensé » ;
- le courage quand il est confondu avec l'audace inconsciente : (ex. Azincourt où les archers anglais ont décimé la noblesse française – ou bien l'été 1914 quand les « pantalons rouges », les casoars et les gants blancs ont été massacrés par les mitrailleuses allemandes – ou encore l'offensive du chemin des Dames, en dépit de toutes les mises en garde). Pensons aux conséquences des théories absurdes qui ont prôné « l'attaque à tout prix », la bravoure irresponsable et qui ignorait que « le feu tue » ;
- l'exemple, quand il est contredit par des états-majors à l'abri, loin du front ;
- la solidarité quand elle est bafouée par les « planqués » ;
- la responsabilité quand elle est cyniquement détournée sur des « boucs émissaires » ;
- la discipline librement consentie, quand elle est pratiquée sous les formes caricaturales de l'obéissance formelle, « on claque les talons et on n'en fait qu'à sa tête »...

Néanmoins personne ne peut contester que le monde militaire entretient des traditions hautement respectables, comme celles qu'illustre la devise de la Marine nationale : « honneur et patrie, valeur et discipline ».

■ Paradoxes et dérives

- ⟨ Appel à la caution divine dans les guerres nationales. En 1914-1918 sur l'uniforme de l'armée allemande on lisait « Gott mit uns » ! En Juin 1940 les plus anticléricaux des ministres français étaient à Notre-Dame pour conjurer la défaite ! Dans l'histoire, dans tous les pays, on trouve de nombreuses illustrations des amalgames ou de l'instrumentalisation de la guerre sous des prétextes religieux (ex. les dérives lors des croisades, le sac de Constantinople par les Francs).
- ⟨ Les armes au service de la propagation de la foi ; conséquences imprévues du traité de Tordesillas, partage du monde entre l'Espagne et le Portugal : rivalités des congrégations aux Indes, au Viêtnam, au Japon et en Chine ;

relire le témoignage de Saint François Xavier ; penser au sort des missions jésuites au Paraguay.

⟨ Pensons surtout aux abominables guerres de Religion entre chrétiens catholiques et chrétiens protestants ; l'édit de Nantes du pacificateur Henri IV dénoncé par Louis XIV ! Les dragonnades, sources d'un ressentiment qui perdure, trois cents ans plus tard.

Néanmoins, au milieu de toutes les guerres, malgré les fanatismes et les violences déchaînées, « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens », combien de témoignages de charité, de compassion, de dévouement ! Des saints à côté des bourreaux ! Aujourd'hui encore, nous sommes témoins de ces paradoxes et de ces complémentarités en observant les rôles respectifs des humanitaires et des militaires. J'y reviendrai, c'est un aspect capital des stratégies contemporaines.

■ **Les guerres hors la loi**

⟨ En dépit des efforts des sociétés civilisées, des États de droit et des hommes de bonne volonté, l'humanité n'a toujours pas réussi à éradiquer les plus abominables formes de guerre, fondées sur les pulsions les plus nocives de la nature humaine : la haine, la cupidité, l'envie, le ressentiment, la vengeance, la violence aveugle. Je viens de le rappeler, elles se sont hélas manifestées aussi entre des chrétiens. Il y a eu beaucoup trop d'exemples de fanatisme dans l'Église, dès les premiers siècles des luttes impitoyables contre les schismatiques et les hérétiques, et plus tard les excès de l'Inquisition.

⟨ Les guerres de Religion ont aussi marqué l'Islam dès son origine. D'abord authentique prophète, Mahomet n'a pas tardé à devenir un redoutable combattant ; les gens de Médine contre ceux de La Mecque ! Et puis les sunnites contre les chiites ; et puis la sacralisation du djihad... C'est, on l'oublie trop souvent, absolument à l'opposé du message évangélique.

⟨ Dans la période contemporaine on observe plusieurs types de « guerres hors la Loi » :

- des guerres ethniques : au Rwanda, Hutu contre Tutsi ;
- des guerres révolutionnaires, pour des motifs politiques, sociaux, idéologiques, souvent fondés sur des injustices flagrantes. Le modèle français de la Terreur de 1793

s'est exporté dans le monde entier, inspirant les pires des dictateurs, de Lénine à Staline, d'Hitler à Mao, justifiant les pratiques les plus abominables de polices politiques et de militaires fanatisés ;

- des guerres de rapine, pour s'emparer des richesses du voisin. Beaucoup de guerres de conquête ou de guerres coloniales ont mérité ce qualificatif. Sous le prétexte d'exiger l'ouverture des frontières de la Chine au commerce international, les planteurs britanniques des Indes avaient déclenché la « guerre de l'opium », prélude au dépeçage de l'empire du Milieu par les puissances occidentales... Souvent des « guerres de libération nationale » ou de « décolonisation », ont été détournées, dénaturées, à l'usage exclusif de personnalités sans scrupules qui se sont empressés de piller leur pays à leur profit personnel.
- des guerres crapuleuses, dirigées par des parrains mafieux qui prospèrent quand la justice ne peut plus s'exercer en toute indépendance.

Toutes ces guerres civiles ou étrangères, sont des guerres sans merci qui provoquent le déchaînement de la violence aveugle. Au centre de l'Europe, après 1991, le démantèlement de la fédération de Yougoslavie a réveillé les haines ancestrales qui couvaient dans les Balkans, pour des causes à la fois historiques, ethniques, religieuses, nationalistes et idéologiques. Ni l'Europe, ni les États-Unis, ni les Nations unies n'ont pu arrêter en temps utile les combats qui ont entraîné les pires exactions parmi des populations qui avaient cependant réussi à vivre en paix malgré leurs différences historiques et religieuses.

Et pourtant, même au milieu des débordements de la haine et de la barbarie, combien de témoignages de charité, de pitié et de solidarité ! La propre petite-fille du maréchal Tito, qui est médecin, en a recueilli des dizaines qu'elle a réunis dans un livre émouvant traduit en français sous le titre *Des gens de bien au temps du mal*. C'est un message d'espoir qui permet d'envisager que l'avenir devienne moins sombre pour cette région, bien qu'elle demeure encore soumise à la loi des mafias et des organisations criminelles qui ont tellement prospéré pendant les années de guerre.

Dans le même ordre d'idées, les discours convenus sur les

« horreurs de la colonisation européenne », témoignent d'une dérive idéologique et manichéenne, qui ne respecte pas la vérité historique. On n'ose plus mentionner les bienfaits et les réussites du Commonwealth britannique ou des protectorats français. Le récent discours du président de la République à l'université de Dakar constitue à cet égard une mise au point équitable ; il ouvre la voie à des espérances raisonnables et généreuses tant pour l'Afrique que pour l'Europe.

▶ Questions stratégiques

Les évolutions de la guerre ont suivi celles des progrès scientifiques et techniques de l'humanité, en forte accélération pendant les deux cents dernières années. Aux xixe et xxie siècles, avec la société industrielle, l'artillerie, la mécanisation, l'aviation, le nucléaire... Aux xxie et au xxie, avec la société postindustrielle, les missiles, l'espace, la numérisation du champ de bataille et les réseaux intégrés, les armes de précision à très grandes distances... C'est un si vaste sujet que je me suis limité à un nombre réduit de thèmes : la course aux armements, les dérives de l'arme aérienne et les paradoxes de la dissuasion, les conséquences de la rupture stratégique de 1990 et celles de l'accélération de l'histoire ; les guerres asymétriques et l'instrumentalisation du religieux par le politique.

▶ La course aux armements

Il faut reconnaître que l'amélioration des performances des armes de guerre a beaucoup contribué aux progrès techniques des sociétés civiles. Cependant, la course aux armements a eu aussi pour effet d'enrichir scandaleusement ceux qu'on appelait jadis « les munitionnaires », puis les « marchands de canons » et de nos jours les « complexes militaro-industriels ». Cette dernière formule a été employée pour la première fois par le président des États-Unis, Dwight Eisenhower, quand il a mis en garde ses concitoyens contre les excès de ce lobby américain tout puissant.

Un lobby analogue, celui de l'armée Rouge, a sévi en URSS pendant la guerre froide, au point de ruiner l'économie du pays. Déjà, en 1947, Harry Truman avait compris que le modèle soviétique ne serait pas en mesure de concurrencer

celui du marché et de la libre entreprise. D'ailleurs c'est l'Initiative de défense stratégique, lancée par Ronald Reagan en 1983 qui a largement contribué à précipiter la chute du modèle marxiste d'économie dirigée et à entraîner la dissolution de l'Union soviétique en 1991.

Hélas, les traités internationaux et les « mesures de confiance » édictés par les deux superpuissances dans les dernières années de la guerre froide pour limiter les développements de leurs arsenaux, font de nos jours l'objet de dangereuses révisions. Leurs principes mêmes sont remis en question, par exemple pour les armes nucléaires et pour la militarisation de l'espace.

■ Les dérives de l'arme aérienne

La Grande Guerre de 1914-1918, avait connu les premières applications militaires de l'aviation naissante, en particulier l'observation. L'opinion avait surtout retenu les exploits des « chevaliers du ciel » qui s'affrontaient en combats singuliers. Mais dans les années 1920, le général italien Douhet annonçait un « brillant avenir » au bombardement aérien, prédisant qu'après quarante-huit heures d'attaques sur les villes de l'ennemi, la population allait certainement exiger de son gouvernement l'arrêt immédiat du conflit. Les conclusions de ce théoricien étaient fausses mais ses idées ont été mises en pratique ! D'abord par Goering ; après Guernica pendant la guerre d'Espagne, souvenons-nous de la bataille d'Angleterre pendant l'été 1940, elle n'a pas réussi à faire plier les Britanniques. Mais les Alliés n'ont pas été en reste ; Winston Churchill a doté le Bomber Command d'une part considérable de l'effort de guerre britannique. Les Américains ont suivi la même voie. On sait combien de villes françaises ont été ravagées par leurs bombardements ! Le paroxysme de la vengeance des Alliés contre les civils allemands a été atteint en 1945. La destruction injustifiée de Dresde est un scandale, et plus celles des villes japonaises, le paroxysme étant atteint avec les deux premières bombes atomiques sur Hiroshima et sur Nagasaki.

■ Les paradoxes de la dissuasion

Depuis cette date les armes atomiques sont au cœur des débats stratégiques. En raison de leurs caractéristiques elles ont réactualisé le concept de dissuasion pendant les années de guerre froide. Car le spectre d'une troisième guerre mondiale et d'une

apocalypse nucléaire a hanté les responsables des deux superpuissances. Tant à Washington qu'à Moscou, les dirigeants qui avaient vécu la Deuxième Guerre mondiale, ont eu une conscience partagée des risques d'un suicide réciproque, comprenant qu'il n'y avait aucune parade absolue contre leurs propres systèmes d'armes stratégiques. C'est cette même évidence qui a conduit la France à se doter des moyens d'une « dissuasion du faible au fort », ultime assurance-vie, autrement plus fiable que les fortifications ou que les armes de bataille.

Beaucoup d'officiers, notamment dans la Marine parmi les futurs commandants de SNLE³, se sont alors posé de graves problèmes de conscience. La dissuasion par la menace de destruction des villes de l'agresseur a été vivement contestée au sein de l'Église. Mais les nombreux débats organisés à l'époque ont abouti à l'acceptation largement majoritaire de notre doctrine nationale.

Après tant de confrontations, y compris entre alliés, la dissuasion a fait la preuve de son efficacité. Elle a empêché que plusieurs crises internationales ne dégénèrent en conflit généralisé entre l'Est et l'Ouest. Elle a contribué à la mise en œuvre des « mesures de confiance » qui ont précédé la fin de la guerre froide.

Cependant, les quatre décennies de retenue entre les armées occidentales et celles des Soviétiques, n'ont pas été des années de paix pour tous. Par clients et alliés interposés les combats n'ont jamais cessé « hors des zones sanctuarisées » par la dissuasion. Au Moyen-Orient, au Viêtnam, en Afrique, en Afghanistan et dans les conflits de décolonisation, l'affrontement Est/Ouest était bien en fond de tableau, mais par la volonté partagée à Washington et à Moscou de ne pas monter aux extrêmes, chacune des superpuissances parvenait à contrôler ses propres partenaires. Hélas, de ce point de vue, la fin du système stratégique bipolaire a multiplié les dangers et les incertitudes.

■ La rupture de 1990 et l'accélération de l'histoire

L'ouverture du mur de Berlin marque symboliquement la fin de la guerre froide et la faillite du marxisme léninisme. Cette révolution politique et stratégique a eu pour première

^{3.} Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

conséquence de faire des États-Unis l'unique super-puissance mondiale. Dès 1991, ils ont tiré profit de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein pour faire la démonstration de la supériorité absolue de leurs forces armées dotées des derniers perfectionnements des « hautes technologies ».

Mais bientôt les espoirs de ceux qui avaient cru aux « dividendes de la paix » ont été déçus. J'ai évoqué les guerres fratricides des Balkans ; les protagonistes des ex « guerres hors zone » ont pris leur indépendance, parfois pour mieux s'entretenir. Au Moyen-Orient les espoirs de paix se sont envolés, de nouveaux épisodes d'une « guerre de cent ans » se déroulent encore sous nos yeux. De la Somalie à Haïti, du Zaïre au Liberia, du Cachemire au Caucase et à l'Irak, les combats n'ont pas cessé.

Forts de leur victoire sur le communisme, les États-Unis de l'administration Clinton avaient choisi de se lancer à la conquête pacifique d'une « nouvelle frontière », celle de tous les marchés du monde et aussi de jouer un rôle d'arbitre entre Israël et les Palestiniens. Ils avaient commencé à réduire leurs dépenses militaires tout en procédant au regroupement de leurs industries d'armement. Mais en portant à la Maison Blanche les plus radicaux des néoconservateurs du parti Républicain, l'élection de novembre 2000 a radicalement changé la donne.

Dès leur arrivée à la tête de l'exécutif en 2001, ils ont relancé la course aux armements et rompu avec la neutralité au Moyen-Orient, sans cacher leur désir de se débarrasser du dictateur irakien. Huit mois plus tard, les attentats du 11 septembre leur ont fourni un autre prétexte pour renouer avec la tradition manichéenne des intégristes politiques et religieux qui se croient investis de la mission de lutter contre « les puissances du mal ». Hier, c'était la fixation contre le communisme ; maintenant c'est la lutte contre le terrorisme islamique qui a plus que jamais des relents de croisade.

■ Le temps des guerres asymétriques

Depuis le 11 septembre le sanctuaire américain n'est plus invulnérable. Les questions de défense, les missions des armées, ont changé de modèle. Les affaires militaires interfèrent plus que jamais avec celles de la sécurité et de la compétition économique. Les confrontations « du faible au fort et du fort au

faible » ne ressemblent plus aux affrontements classiques entre des forces armées organisées.

Les idéologues de Washington ont commis une faute gravissime en appliquant à l'Irak leurs théories de la « guerre préventive ». Aveuglés par leurs certitudes, par une *realpolitik* qui croit à la primauté de la force sur le droit, ces porte-paroles des intérêts pétroliers et financiers n'ont pas hésité à recourir au mensonge et aux faux prétextes pour tenter de justifier leur intervention de 2003. Un an plus tard l'échec était déjà patent ; mais sous l'effet d'une habile propagande politico-religieuse, les électeurs américains ont néanmoins réélu G.W. Bush en 2004.

Persuadés d'être les élus de Dieu, les pères fondateurs de l'Amérique, fuyant les querelles religieuses du vieux continent, n'ont eu aucun scrupule à s'emparer de territoires qu'ils assimilaient à une « terre promise ». Anticolonialistes convaincus pour avoir rejeté la tutelle de la cour de Londres, résolument hostiles aux conquêtes coloniales des puissances européennes, les citoyens des États-Unis ne comprennent pas qu'on puisse les taxer d'impérialisme. Leur bonne conscience sincère les a souvent conduits à adopter des stratégies « d'apprentis sorciers ». Au nom d'un réalisme à courte vue fondé sur la maxime « les ennemis de mes ennemis sont mes amis », ils ont imprudemment noué des alliances avec des gens sans scrupule qui n'ont pas tardé à se retourner contre eux. L'exemple de Ben Laden en Afghanistan est un des plus significatifs.

Les développements des guerres asymétriques ont accéléré, notamment chez les Anglo-Saxons, la tendance à confier à des organismes civils un nombre croissant de fonctions traditionnellement remplies par les armées, jusqu'à justifier l'existence de milices armées payées par des sociétés privées. J'avais dénoncé les graves dérives de la « privatisation des fonctions régaliennes » dans le livre que j'ai publié en 2000. Du point de vue de l'engagement chrétien c'est, je le crois, un sujet de réflexion capital et d'une très grande actualité.

■ L'instrumentalisation du religieux par le politique

Les terroristes islamiques, fanatiques du djihad, sont issus des *medersas* où ils ont été endoctrinés depuis l'enfance ou bien des mosquées du *Londonstan* où des émirs autoproclamés prêchent la guerre sainte contre les « croisés ». Ces boutefeux

n'auraient pas une telle influence dans le monde musulman si d'autres extrémistes dans le monde chrétien ne leurs fournissaient des arguments crédibles. Je pense principalement aux « églises évangéliques », surtout celles des États-Unis où elles représentent un enjeu électoral décisif et un considérable atout financier. Elles portent une immense responsabilité dans l'aggravation des guerres asymétriques ; au-delà de leur rôle ambigu dans le conflit palestinien, elles ont eu dans le passé, et elles ont encore de nos jours, une détestable influence dans de nombreuses zones sensibles.

Beaucoup trop d'églises évangéliques confondent la religion, l'argent et le pouvoir. Certains des télé-évangélistes qui enregistrent des records d'audience le dimanche matin se comportent comme de dangereux activistes manipulés par les politiciens.

Les questions de géopolitique, de géostratégie, de géoéconomie, reflètent les réalités de la mondialisation. Je n'ai pas évoqué les puissances émergentes ; je remarque que ni la Chine, ni l'Inde n'ont choisi de s'appuyer sur la supériorité militaire pour affronter leurs concurrents occidentaux.

L'éventualité d'une troisième guerre mondiale est moins probable qu'auparavant mais, comme l'avait prédit le diplomate russe Arbatov, la chute de l'empire soviétique aura profondément déstabilisé les États-Unis en les privant d'un ennemi à leur mesure. Elle a ouvert la boîte de Pandore des nouvelles formes de guerres, imposant aux États, aux alliances, aux Nations unies, la mise en œuvre de mesures de prévention, d'interposition, de coercition et de rétablissement de la paix aptes à répondre au large éventail de crises locales ou régionales.

Dans ce contexte les armées françaises, plongées depuis plus de vingt ans dans les situations les plus variées et les plus complexes, ont acquis une exceptionnelle expérience. Elles ont appris à partager de mieux en mieux, avec nos alliés et nos partenaires dans des cadres européens, atlantiques et des Nations unies, leurs savoir-faire, leurs références, leurs valeurs, leurs comportements. Je constate qu'ils sont profondément conformes aux valeurs chrétiennes et aux principes de la démocratie. Je me propose de les examiner sous la double optique des valeurs privées et des valeurs publiques.

Valeurs privées – Valeurs publiques

La question du bien et du mal est l'éternel dilemme, problème existentiel et fondamental, qui se pose à chacun d'entre nous, dans notre double qualité de personnes privées et de membres de diverses collectivités humaines. La liberté des enfants de Dieu s'exerce dans les choix incontournables et répétés entre « ce qui est bien et ce qui est mal » ; ce sont des choix intimes pour chacun d'entre nous, et des choix familiaux, citoyens, professionnels dans nos activités de la vie sociale. Le Christ lui-même nous invite à ne pas les confondre quand il prescrit « rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César ».

Chrétiens, nous n'avons pas le monopole des valeurs morales, mais nous sommes les seuls à pouvoir compter sur les spécificités d'une foi qui se réfère au modèle incomparable du Christ. Le Christ c'est Dieu qui assume la condition humaine. C'est le Dieu rédempteur qui répudie la logique infernale de la vengeance « œil pour œil, dent pour dent ». C'est le Dieu de miséricorde qui pardonne, qui oppose amour et partage à la haine et à l'envie. C'est le Dieu de la résurrection qui nous offre la parousie, la perspective inouïe d'accéder au royaume éternel en sa présence.

Les valeurs privées, strictement personnelles, ne concernent que chacun d'entre nous ; or chaque homme, femme ou enfant, est une personne unique. Cette vérité, révélée par le Christ, a longtemps été inaccessible à la raison. Personne ne pouvait comprendre comment les milliards d'êtres humains qui ont peuplé la Terre depuis la création, sont autant d'individus distincts. Cette vérité est devenue concevable depuis les progrès de la biologie et la découverte de l'ADN ; depuis que les perspectives de la physique, de la cosmologie, des nanosciences et de la maîtrise des très grands nombres, ont ouvert à la raison humaine des perspectives inouïes.

Les valeurs morales, les valeurs d'éthique, sont avant tout d'ordre personnel ; elles sont tout spécialement exigibles de ceux qui exercent des responsabilités familiales, sociales ou professionnelles. Les informations qui font l'actualité ne cessent de montrer que la coexistence du bien et du mal est une incontournable réalité ; elles témoignent du cynisme, du mensonge, de la cupidité et de la duplicité, qui s'étalent

en permanence dans la littérature, dans les médias ou dans la chronique judiciaire ; les gens de bien sont moins visibles même si certaines figures exceptionnelles, comme celle de l'abbé Pierre, portent publiquement témoignage des réalités de la charité chrétienne.

Les valeurs publiques, – dans ma jeunesse on parlait de « devoir d'État » –, s'appellent de nos jours valeurs citoyennes, déontologies professionnelles ou éthique des affaires. Toutes ces formules font référence à des corpus de spécifications morales et juridiques qui édictent clairement « ce qui se fait et ce qui ne se fait pas ». Car le simple bon sens, souvent altéré par l'ignorance, par les préjugés ou par les effets de mode, ne permet pas d'édicter des règles suffisamment précises pour être réellement opératoires. À cet égard, je me réfère souvent à l'exemple des métiers de la sécurité parce qu'ils répondent à des obligations évidentes et incontournables ; ou encore à ceux de la santé dont les règles déontologiques sont universellement reconnues.

Mais il se trouve que ces principes évidents, ces concepts universels, ont été, tout particulièrement en France, systématiquement travestis, dénoncés, ridiculisés par les arguties, les séductions et les contestations de quelques intellectuels pervertis. Ces idéologues, auteurs de thèses « socialement et politiquement correctes », portent une lourde responsabilité dans le déclin moral de notre société depuis un quart de siècle.

Ces considérations, fréquemment évoquées, peuvent paraître banales. Pourtant il ne manque pas d'exemples convaincants pour les illustrer. Je vous en propose trois, tirés de mon expérience personnelle dans la Marine nationale, à la dgse et dans mes activités ultérieures.

Par tradition et par nécessité, la Marine accorde une attention toute particulière à la formation professionnelle, au perfectionnement continu et au déroulement de carrière de ses personnels. Elle a toujours cherché à concilier les exigences parfois contradictoires du « bien du service » et des attentes légitimes des membres de ses équipages. L'application de cette déontologie s'est traduite au fil du temps et au gré des circonstances, par des évolutions, des réformes, des adaptations continues liées aux exigences techniques des navires,

des aéronefs et des armements aussi bien qu'aux exigences du progrès social. C'est pourquoi la Marine a toujours attaché la plus grande importance à l'évaluation objective et équitable des capacités et des performances de chacun en appliquant des procédures raffinées de notation, de promotion et de déroulement des carrières. Car la hiérarchie militaire des grades trouve sa principale justification dans la hiérarchie des compétences. Beaucoup d'autres exemples, dont la plupart sont d'ailleurs communs aux autres armées, témoignent de la priorité donnée au facteur humain dans le monde militaire.

Après avoir quitté la dgse en 1985, j'ai entrepris de me consacrer à une étude comparée des services secrets dans l'histoire et dans le monde. Leur image est généralement mauvaise dans l'opinion. Invité à m'exprimer en 1996 devant les membres de l'académie des sciences morales et politiques, j'avais traité des « responsabilités et de l'éthique des services de renseignement ». L'espionnage est un mal nécessaire tant qu'il restera des zones d'ombre dans les situations d'insécurité et de conflits ; les obligations professionnelles des membres des services en matière de confidentialité, de sécurité, sont très contraignantes. La manipulation des sources humaines, le recours aux écoutes, les actions clandestines, pratiques condamnables dans les États de droit, sont justifiées tant pour les polices qui agissent sous contrôle judiciaire, que pour les agents secrets à l'étranger qui surveillent les menaces pour la paix ou pour la sécurité. J'en conclus que l'exercice de ces métiers implique de la part des hommes et des femmes qui en ont la charge une scrupuleuse honnêteté, un idéal civique et un sens élevé du service de la nation. Il y a bien une déontologie des services spéciaux.

Les publications, les témoignages, les essais, les colloques, les travaux universitaires et ceux des Centres d'études politiques, se sont multipliés en France. Il y a incontestablement un renouveau de la pensée stratégique, des questions de défense et de sécurité. Les armées se sont systématiquement attachées à étudier leurs « retours d'expériences », non seulement d'un point de vue purement professionnel, mais encore du point de vue politique et moral en étroite association avec d'autres acteurs gouvernementaux et de la société civile. J'observe

avec le plus grand intérêt les progrès en cours parce qu'ils répondent aux besoins d'un monde en profonde mutation et qu'ils témoignent d'un nouvel esprit d'écoute et d'ouverture à ce qui se passe au-delà de nos frontières. Ainsi la France se trouve-t-elle en mesure de reprendre un rôle majeur au sein de l'Europe et dans les instances internationales en plaçant les questions d'éthique et de déontologie au centre de ses préoccupations.

F

Quels rôles et quelles formes pour l'engagement chrétien dans les affaires militaires et stratégiques ? Au terme de ces considérations, je n'ai pas le sentiment d'avoir apporté des réponses, j'espère avoir ouvert des pistes de réflexion. La mondialisation nous confronte plus étroitement que jamais à d'autres cultures, à d'autres civilisations et à d'autres religions. L'histoire nous enseigne que s'il y a toujours eu des « perturbateurs » semant la discorde, la guerre ou la révolution, il s'est aussi toujours trouvé des hommes de bonne volonté, des « pacificateurs », qui ont réussi à limiter les conflits puis à y mettre fin en rétablissant la confiance et la paix. Les extrémistes, les fanatiques les détestent : n'ont-ils pas assassiné Sadate et Rabin ? Le terrorisme n'a-t-il pas pour but de semer la terreur pour empêcher le retour de la compréhension et de la concorde ?

Les éditions Desclée de Brouwer ont récemment publié le discours prononcé en décembre 2001 par le cardinal Martini, alors archevêque de Milan, *Face au terrorisme, représailles, légitime défense, guerre et paix* et le message du pape Jean Paul II pour la célébration de la journée mondiale de la Paix le 1^{er} janvier 2002. Ces textes nous invitent, à l'exemple du Christ, à éviter de prononcer des jugements abrupts ou des condamnations définitives. Qui, hormis Dieu peut prétendre sonder les reins et les coeurs ? Les mystères du bien et du mal ne peuvent être résolus par la raison ; le dialogue, l'écoute attentive des autres peuvent seuls s'opposer aux incompréhensions, à la violence et à la guerre.

« La paix est le bien le plus précieux pour l'homme parce

quelle est la somme de tous les biens messianiques. » Cette formule résume bien les propos de ces deux grands pasteurs. C'est aussi la vocation des Casques bleus, les soldats des Nations unies, puisqu'on les appelle « soldats de la paix ». On connaît toutes leurs insuffisances, leur impuissance, leurs échecs répétés. Vont-ils être capables de mettre fin au drame du Darfour ? On parle moins de leurs succès puisque le fait d'éviter la guerre est un « non-événement ». Pourtant il est incontestable qu'à la lumière de beaucoup d'interventions réussies des forces armées françaises, britanniques, et depuis peu, européennes, l'Onu⁴ n'a cessé de faire des progrès dans la définition des missions, dans la mise en place et dans la conduite des opérations de ses « casques bleus ». C'est ce message d'espoir que je vous propose d'entendre. Nous en avons bien besoin pour affronter les sombres perspectives ouvertes par les conflits qui perdurent encore dans le monde. ■

4. Organisation des Nations unies.

■ SYNTHÈSE PIERRE LACOSTE

Après avoir posé la question de la compatibilité des valeurs chrétiennes et des préceptes de l'Évangile au regard de l'histoire et du temps présent, l'auteur, à partir de quelques exemples montre le lien entre les valeurs publiques et privées, les valeurs chrétiennes et les principes de la démocratie.



PATRICK LE GAL

Évêque aux armées

LES ARMÉES ET LE SACRÉ : UN POINT DE VUE CATHOLIQUE

AVEC LE POSITIVISME ET LES TRAVAUX D'AUGUSTE COMTE (1798-1857), ON CROYAIT LE SACRÉ DÉFINITIVEMENT RELÉGUÉ DANS LES SOCIÉTÉS ET LES CULTURES QUI SONT RESTÉES À UN STADE DE DÉVELOPPEMENT PRÉSCIENTIFIQUE. IL SEMBLE QU'IL N'EN SOIT RIEN. LE SACRÉ RÉSISTE, L'HOMO RELIGIOSUS SUBSISTE, Y COMPRIS DANS LES SOCIÉTÉS DÉVELOPPÉES. C'EST MÊME L'UNE DES CONCLUSIONS DES TRAVAUX PLUS RÉCENTS DE MIRCEA ELIADE¹ QUE D'AFFIRMER QUE LE SACRÉ N'EST PAS SEULEMENT UNE ÉTAPE DE L'HISTOIRE, MAIS BIEN UN ÉLÉMENT DE LA STRUCTURE DE LA CONSCIENCE HUMAINE.



Le sacré et ses fonctions

La considération des « fonctions » du sacré permet de comprendre l'utilité, voire la permanence du recours au sacré, y compris au cœur d'un monde profondément sécularisé ou d'un contexte purement professionnel et technique comme le monde militaire.

Le sacré introduit une médiation entre le « divin », le « numineux » et l'homme – comme disait Rudolf Otto². Cette médiation va permettre l'établissement d'une relation entre l'homme et Dieu par le biais des rites et du langage symbolique (un temps, un lieu, une parole, un geste, une réalité créée... en viennent à nous dire quelque chose de Dieu et à nous établir en lien avec Lui). L'homme dans sa quête de sens sur sa vie, sa destinée et celle du monde, va vouloir interroger ce « divin » avec lequel il peut entrer en relation par la médiation du sacré et dont il peut espérer le soutien. « L'expérience du sacré est ainsi indissolublement liée à l'effort fait par l'homme pour construire un monde qui ait une signification »³. En ce sens, le recours au sacré traduit une préoccupation élevée et

1. Cf. en particulier : Mircea Eliade (1907-1986) « *Le Sacré et le Profane* », Paris, 1965.

2. Rudolf Otto (1860-1937) « *Le Sacré* », Paris, 1929.

3. Mircea Eliade, Fragments, Paris 1973, p. 555, cité par J. Ries, art. *Sacré*, dans Catholicisme XIII, p. 289.

remarquable, tout à l'inverse d'une connotation rétrograde et naïve dont on pourrait le taxer.

Ce recours au sacré n'est pas seulement le fait du sage ou du mystique qui recherche appui ou lumière dans son itinéraire personnel. Ce recours est aussi – et peut-être même davantage – le fait de l'homme d'action, du responsable dans la cité qui cherche aide ou protection pour faire aboutir une entreprise ardue ou périlleuse, un conseil pour agir au mieux dans un contexte délicat...

Le militaire et le recours au sacré

Le militaire n'échappe pas à ces perspectives. Peut-être même est-il davantage porté que d'autres à y recourir en raison des enjeux et des risques propres au métier des armes. Les conséquences de la guerre, les exigences du maintien de la paix, confrontent le militaire à des situations limites (ruines, souffrances, violence, mort...) dans lesquelles le savoir-faire humain, quelque qualifié et héroïque qu'il soit, s'avère bien souvent déficient et menacé d'échec. Chacun sent bien à ces heures-là qu'il faut – ou faudrait – pouvoir s'appuyer sur une sagesse plus large, une justice plus forte, une force mieux maîtrisée... C'est bien là que le sacré intervient comme une clef pour nous ouvrir l'accès au « divin ».

Le progrès scientifique et les développements technologiques qu'il permet ont sans doute pu contribuer à renforcer la confiance que le militaire mettait en lui-même et à élargir considérablement sa puissance d'action ; ce faisant, ils n'ont pas supprimé la perspective de l'échec ou de l'absurde peut-être même en ont-ils radicalisé la possibilité. En tout cas, la mort – donnée, reçue, côtoyée – reste là comme l'ennemi ultime qu'il est difficile de regarder en face sans le secours du « divin ».

De fait, il n'est pas difficile de constater la rémanence de l'attention au sacré dans le monde militaire, voire de son développement à l'heure même de la professionnalisation des armées et de la sécularisation quasi-totale de la société – dont on pouvait penser qu'elles auraient accentué le recours aux seuls repères rationnels. Ainsi peut-on citer à titre d'exemple la place toujours accordée à l'esprit de sacrifice comme

valeur fondatrice de l'état militaire⁴, à la place du saint patron⁵ d'arme et, bien sûr, au culte des morts⁶.

Le recours au sacré : exigences et perspectives

La persistance de ce recours multiforme au sacré est donc bien un fait avéré. Ce fait n'est pas neutre, il ne relève pas d'un simple « folklore » ; il mérite attention mais sans doute aussi effort d'analyse pour mieux saisir le sens de ce recours ; il appelle sans doute aussi un accompagnement pour éviter des détournements ou des pertes de sens toujours possibles. Sans doute, pour ce qui est du monde militaire, les aumôneries ont-elles un rôle à jouer à cet égard, du moins chaque culte à l'égard de ses coreligionnaires car, évidemment, la compréhension du rôle du sacré et la formulation des rites peuvent profondément différer d'une religion ou d'une confession à une autre⁷.

L'une des dérives du recours au sacré à laquelle on peut d'abord penser, c'est son instrumentalisation ou sa récupération par le pouvoir comme argument pour faire accepter les risques encourus ou pour conforter le moral des troupes à bon compte. La séparation de l'Église et de l'État devrait normalement éviter cet inconvénient, au moins au niveau de l'action des aumôniers.

- 4.** On ne peut guère trouver plus caractéristique du langage religieux et sacré que la notion de « sacrifice » – d'ailleurs délicate à bien situer : le militaire se place-t-il du côté du prêtre – du sacrificateur – ou de la victime offerte ? Le premier projet de refonte du statut général de la fonction militaire, fin 2003, avait renoncé à citer, parmi les valeurs clefs, l'esprit de sacrifice : tollé général, amendement et rétablissement sans délai dans les discours officiels de cette référence. Sur cette question de l'esprit de sacrifice dans le monde militaire, cf. P. Le Gal, *L'Esprit de sacrifice dans une armée professionnelle aujourd'hui* (<http://catholique-diocese-aux-armees.ccf.fr>).
- 5.** Le culte des saints patrons d'arme s'est développé après la Seconde Guerre mondiale, à commencer par le culte de Saint Michel en Indochine à partir de 1948. Aujourd'hui, chaque arme s'honneure d'un saint patron particulier et, tout récemment l'armée de terre en a officialisé la liste (cf. « Esprit de corps, traditions et identité dans l'armée de terre », EMAT, Paris, septembre 2003, p. 16-22). Choisir un saint patron d'arme, c'est chercher une protection auprès d'un personnage sacré, puissant par lui-même, ou à travers sa proximité avec Dieu.
- 6.** Le recours au sacré s'exprime à travers le culte des morts et les rites religieux ou propres au cérémonial militaire. Il est à remarquer que ce culte des morts n'a en rien perdu de son intensité, alors même que, depuis la fin des combats d'Algérie, le nombre de morts en opérations ou au feu a fort heureusement radicalement décrû. L'importance de ce culte dans les armées est sans commune mesure avec celui que voit par exemple le monde médical et hospitalier, lui aussi cependant confronté quotidiennement à la mort.
- 7.** Dans le christianisme, la foi dans le mystère de l'Incarnation (Dieu fait homme) transforme profondément le rapport du sacré et du profane, du transcendant et de l'immanent et, par conséquent, change le statut du sacré. On distinguera alors le sacré essentiel – Dieu lui-même –, du sacré pédagogique – qui conduit à Dieu – (cf. Y. Congar, « Situation du sacré en régime chrétien », in *La liturgie après Vatican II*, Paris, 1967, p. 385-403).

Sur le plan des comportements individuels, le recours au sacré peut aussi se perdre dans la superstition (voire les pratiques magiques) ou le fanatisme. Une véritable éducation religieuse est nécessaire pour échapper à ces pièges. Si le sacré « habite » de façon significative le monde militaire, il y aurait sans doute à revaloriser sous cet angle le rôle des aumôniers militaires. On le voit bien par rapport aux trois exemples cités plus haut : le sens du sacrifice, s'il n'est pas éclairé par une saine théologie peut aboutir aux pires aberrations⁸. Le culte des saints est lui-même pure superstition s'il n'est pas ancré dans une intelligence de la communion des saints. Le culte des morts perd, quant à lui, en bonne partie son sens en dehors d'une foi raisonnée sur l'au-delà et sur la résurrection.

De façon plus générale, on voit bien que l'appel au sacré comme médiation par rapport au « divin » implique pour trouver sa pleine fécondité, un travail conjoint et exigeant de la raison et de la foi ; et cela, tant pour échapper au fondamentalisme (et à la violence) que pour être en mesure d'éclairer d'une lumière plus haute les questions que nous pouvons nous poser légitimement, notamment dans l'ordre éthique, en l'occurrence sur la guerre juste (*ad bellum*) et la manière juste de se conduire dans la guerre (*in bello*) ou de travailler à la paix.



Le sacré demeure, notamment dans le monde militaire et de façon multiforme. Il ne suffit pas de le constater, encore faut-il valider ce recours pour éviter toute dérive et, plus encore, pour lui faire porter toutes ses potentialités qui sont sans doute loin d'avoir été pleinement explorées. Il reste que cela ne se fera sans doute pas sans une plus large reconnaissance de la dimension spirituelle de la personne humaine et un effort de formation proportionné. ■

8. Voir par exemple les contresens funestes qui ont pu être commis à propos de l'interprétation du récit du sacrifice d'Isaac (Genèse 22, 1-19) et la brève mise au point que fait la note « C » de la bible de Jérusalem sur ce texte : « le récit implique donc la condamnation maintes fois prononcée par les prophètes des sacrifices d'enfants ».



BERNARD DELANNOY

Aumônier en chef du culte protestant

LE PROTESTANTISME : UN REGARD PLURIEL SUR LA GUERRE

EN MATIÈRE DE MÉTIER DES ARMES ET DE VIOLENCE ÉTATIQUE, LE PROTESTANTISME NE RENIE EN RIEN LES SEIZE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE, REPRENANT AINSI L'HÉRITAGE D'AUGUSTIN ET DE THOMAS D'AQUIN CONCERNANT LA GUERRE JUSTE. CEPENDANT, UN DE SES GRANDS PRINCIPES EST DE SANS CESSE RETOURNER À LA SOURCE : LA BIBLE. MARTIN LUTHER EST LE PREMIER RÉFORMATEUR À DONNER UN NOUVEL ÉCLAIRAGE SUR LA QUESTION : LA DOCTRINE DES « DEUX RÈGNES ». BIEN QU'ELLE SOIT TRÈS SOLIDEMENT ANCRÉE NE SERAIT-CE QUE PAR SON ANCIENNETÉ, IL SEMBLE QUE CELLE-CI SOIT EN ÉVOLUTION. LA DIVERSITÉ DU PROTESTANTISME REND DIFFICILE LA PRÉSENTATION DE LA PENSÉE PROTESTANTE EN LA MATIÈRE ; AUSSI, IL NOUS A SEMBLÉ PRÉFÉRABLE DE PRÉSENTER TROIS THÉOLOGIENS DONT LA PENSÉE SIGNIFICATIVE RESTE PERTINENTE POUR CONTRIBUER À LA RÉFLEXION D'AUJOURD'HUI.



Luther : la doctrine des deux royaumes

Le réformateur allemand sépare le pouvoir temporel du pouvoir spirituel. Selon lui, il est entendu que les chrétiens ne combattent pas, ils n'ont au milieu d'eux aucune autorité temporelle : leur gouvernement est un gouvernement spirituel, et selon l'Esprit, ils ne sont soumis à personne si ce n'est au Christ. « Cependant, selon le corps et selon les biens, les chrétiens sont soumis à l'autorité temporelle et ils lui doivent obéissance. Or si l'autorité temporelle les appelle au combat, ils ont le devoir de combattre par obéissance, non pas en tant que chrétiens, mais en tant sujets obéissants quant aux corps et aux biens temporels¹. » Exception faite du prince dément qui peut être destitué, tout prince

1. Martin Luther cité par Luc Denimal in « La Croix et le Canon » HS de l'hebdo « Le Christianisme au XX^e siècle » n° 6 juin 1992 page 44.

détient son autorité de Dieu, il ne peut donc être démis. Pour justifier sa position Luther cite d'une part l'apôtre Paul : « La vengeance m'appartient (à Dieu), c'est moi qui rétribuerait² » et d'autre part le livre de l'Exode : « Tu ne maudiras point le prince de ton peuple³ », en faisant par exemple intervenir une autorité étrangère. Par la doctrine des « deux règnes », Luther range le domaine spirituel dans la sphère privée ; le chrétien s'incline et obéit aux décisions prises par l'autorité civile. Le prince qui déclare une guerre a tort car l'autorité temporelle n'a pas été instituée pour rompre la paix en commençant une guerre mais pour maintenir la paix et empêcher la guerre. « Croyez-moi, gardez-vous de la guerre, sauf si vous avez à défendre et à protéger et si la charge qui vous a été confiée vous oblige à faire la guerre⁴. » Évidemment, pour Luther, le meilleur des gouverneurs ou des juges est celui qui dirige ou qui juge en ayant conscience qu'il le fait sous le regard de Dieu et qu'il est lui même soumis à Dieu. Le pasteur Michel Dautry remarque que la doctrine des « deux royaumes » permet un déroulement harmonieux de la vie de l'humanité dans la création. Ce déroulement harmonieux repose sur deux pôles : la personne et la société sans qu'il y ait opposition⁵. Cela signifie t-il que l'Église luthérienne soit toujours en parfait accord avec la doctrine des « deux règnes » ? Cela n'est pas certain. En effet, si la doctrine colle au luthéranisme et reste une référence pour des réformés, il semble que l'Église luthérienne aimeraît s'en distancer.

Lorsque la Fédération protestante de France réunie à La Rochelle le 13 novembre 1983 demande aux autorités françaises un gel nucléaire même unilateral, les professeurs des facultés de théologie de Paris et de Montpellier répondent qu'il n'est pas dans le rôle des Églises de dire à l'État ce qu'il doit faire, rappelant ainsi l'esprit de la doctrine des « deux règnes ». Pourtant, l'Église luthérienne s'y sent à l'étroit : « Consciemment ou inconsciemment, par l'intermédiaire de la doctrine des « deux règnes », les Églises

2. Epître de Paul aux romains chapitre 12 verset 19 : Rom 12; 19.

3. Exode 22; 28.

4. Martin Luther, œuvres T. IV « De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit » page 9 à 50 Labor et Fides Genève 1958.

5. Michel Dautry, *Religion du livre et la guerre*, ouvrage collectif, chapitre « Les Protestants et la guerre conventionnelle », page 307 et ss.

luthériennes ont appris à conserver une attitude distante vis-à-vis des devoirs sociaux et politiques des églises. Une réflexion biblique est nécessaire au sujet de notre tradition théologique propre⁶ » Sans être tout à fait de l'autoflagellation, l'Église luthérienne remarque qu'elle ne peut aller plus loin qu'elle n'est allée avec ses onze thèses de Heidelberg. Nées dans les années 1957-1959 d'une réflexion d'historiens, d'agréés de droit international, de physiciens, de philosophes, de politiciens et de théologiens, ces thèses proposent des positions concernant le nucléaire militaire, la guerre et la paix. Bien avant le concile de Vatican ii, elles ont montré leur pertinence en particulier la thèse n° 8 qui est toujours d'actualité :

« L'Église doit reconnaître que ceux qui prennent part aux tentatives de sauvegarde de la paix en approuvant la présence d'armes nucléaires agissent encore aujourd'hui de façon chrétienne ». Le commentaire de cette thèse précise que cette acceptation n'existe qu'à titre provisoire. L'Église Luthérienne va donc reprendre son étude à la base : que dit la Bible au sujet de la paix ? Sans vouloir trop entrer dans les détails théologiques, le problème qui se pose est le suivant : dans l'Ancien Testament, la notion du shalom (paix) est beaucoup plus qu'une paix entre nations, mais concerne la totalité de l'individu : paix intérieure, paix spirituelle, paix avec le voisin. Cette paix se conjugue avec les mots justice, droiture. Cette paix est toujours en cours de réalisation. Dans le Nouveau Testament, la paix n'est conçue et envisagée que comme un don eschatologique : un don de Dieu qui conduit ce monde dépourvu de paix vers une fin définitive. Or la réalisation du shalom se manifeste dans et à travers Jésus Christ : « Étant justifiés par la foi, nous sommes désormais en paix avec Dieu⁷ ». Avec la christologisation de la tradition du shalom, la notion du shalom s'estompe au profit d'un processus d'individualisation et de spiritualisation, de privatisation et de dépolitisation de la paix⁸. Cependant, de nombreux passages du Nouveau Testament dénoncent cette privatisation

6. L'évêque luthérien J. Hemsel dans son rapport au synode général à Freiberg en juin 1982, cité par Hans Friedrich Weiss in « Risquer la paix » Labor et Fides Genève octobre 1992 page 20 et 21.

7. Paul aux Romains 5; 11.

8. La paix que Jésus donne à ces disciples n'est pas de ce monde : Jean 14; 27 et 16; 33.

ou individualisation de l'idée de paix ; c'est ainsi que dans Éphésiens 2 ; 14⁹ il y a l'idée d'une action chrétienne en faveur de la paix. S'il y a dans le Nouveau Testament deux conceptions de la paix (shalom et eschatologique), c'est essentiellement cette dernière qui émerge avec la chrétienté. Le projet de l'Église luthérienne sera de réconcilier cette tension en affirmant que c'est la perspective eschatologique qui permet (tra) aux chrétiens de contribuer au déroulement de l'action en faveur de la paix, en passant par-dessus des barrières apparemment insurmontables, en coopérant avec les personnes qui pensent différemment, en renonçant à tout triomphalisme, en considérant qu'eschatologiquement rien n'est acquis et que le progrès vers la paix est toujours à construire. « Les chrétiens, de part leur expérience de foi, témoignent : Jésus Christ crucifié, ressuscité représente lui-même la paix. Il fait entrer les chrétiens dans une dynamique, dans un mouvement dont les fondements et le modèle établi par Dieu lui-même n'est rien d'autre que son action de paix en Jésus Christ¹⁰. » Par cette étude, Weiss sort du cadre habituel de la théologie classique des « deux règnes », en montrant aux chrétiens leur contribution dans le royaume de César qui est « d'exprimer le fondement et le modèle chrétien dans sa façon de vivre dans le monde ». Il est donc possible de dire une chose et son contraire en le justifiant soit par une étude biblique comme nous l'avons montré, soit par une étude historico-religieuse ! L'étude de Weiss est intéressante car elle tente de faire basculer l'Église luthérienne de son domaine spirituel, sphère du privé, vers un rôle plus politique qui lui permet « l'ingérence » dans le domaine temporel. L'interaction entre les deux domaines est un phénomène normal et souhaitable. Il faut espérer qu'il y ait toujours une contamination inévitable des deux sphères (ce n'est d'ailleurs que dans cette perspective que le magistrat ou le prince participe au bien commun). C'est l'application de l'éthique de conviction et de l'éthique de responsabilité chère à l'économiste protestant Max Weber, régulièrement cité lorsque les Églises empiètent un peu trop dans la sphère du politique.

9. « Car c'est le Christ lui-même qui nous a apporté la paix, en faisant des juifs et des non-juifs un seul peuple. »

10. Weiss op cité, voir page 3.

■ Jacques Ellul, les chrétiens et la guerre

Pour Jacques Ellul, l'attitude du chrétien n'est pas non-violente mais non-puissance dans le sens où l'on possède la puissance mais où on se refuse à l'utiliser. Les guerres n'ont selon lui, jamais résolu les problèmes politiques ou économiques. La décision de non puissance n'est pas plus irréaliste que l'autre alternative ! Seulement, elle ne peut être transformée en loi générale dans une société où 90 % des habitants sont non-croyants (croyants dits sociologiques). La société peut employer la violence et faire la guerre, mais les chrétiens et l'Église devraient la refuser.

En arrive-t-on encore à une indépendance totale des deux règnes ? L'Église n'est pas un courant, elle vit dans la société, aussi a-t-elle son avis à donner, sans se mettre à la place des gouvernements dans une forme de théocratie !

Le chrétien devrait se poser la question : à la place de l'autre, que ferai-je ? Souvent, hélas, la guerre semble la seule solution. Notons que Jacques Ellul, objecteur de conscience, milite pour la guerre dès 1934. Reconnaître politiquement une guerre comme étant inévitable ne signifie pas qu'elle soit juste ni légitime, ni qu'elle doit être approuvée par l'Église. La guerre est toujours de l'ordre du mal, l'expression du péché des hommes, les chrétiens ne devraient pas la faire. S'ils la font, ils ne sont pas critiquables pour autant. Cependant, leur conscience sera confrontée au dilemme de la mort à donner face au commandement qui leur impose d'aimer son prochain. Le chrétien qui s'engage ne peut pas le faire au nom de sa foi mais en tant que citoyen. Il s'engage par nécessité, car la guerre est de l'ordre de la nécessité et non de la liberté. Ceci suffit à justifier son engagement.

■ Théologie de transformation

La thèse de Nicolas Wolterstorff met en exergue le rôle de la religion dans la cité et rejoint la question de fond du théologien Weiss. Il constate qu'il existe dans les religions des caractères dominants, soit d'évasion, soit de transformation, même si parfois ces caractères sont mixés. Dans le christianisme d'évasion, rien ne peut changer. Le prince est à sa place, le clerc à

la sienne, ainsi que le paysan. La félicité étant dans le monde supérieur, il n'y a aucun moyen d'échapper à sa condition : c'est dans la nature des choses. La Réforme calviniste sera en rupture avec cette conception : « La réforme doit être universelle... réforme de tous les lieux, de toutes les personnes, de toutes les fonctions ; réforme des hautes instances et des petites magistratures..., réforme des universités, réforme des villes, réforme des campagnes, réforme des écoles élémentaires... Vous avez plus à faire que je ne puis dire¹¹ ». Le calvinisme enseigne aux hommes auparavant passifs des méthodes envers l'activité politique, et leur donne la capacité de revendiquer le droit de participer au nouveau système politique qui peu à peu se met en place : l'État moderne. Prenons l'exemple du savetier. Le Moyen Âge laissait le savetier dans sa fonction. Son plaisir n'était pas à trouver dans son travail, mais dans la promesse d'une vie future avec Dieu. Luther ajoute au travail la notion de vocation. Grâce au travail correspondant à la vocation de chacun, la communauté se maintient et rend la paix, l'ordre et la pérennité possibles. Pour Calvin, chacun doit se mettre en quête d'un travail qui exprime le mieux possible son obéissance à Dieu : « Ce serait une chose trop rigoureuse qu'à un cordonnier il ne fût point loisible d'apprendre un autre métier et au marchand de s'adonner au labourage¹². » C'est le verrou du déterminisme social qui saute. L'appel à la Réforme est toujours présent. C'est sur ses bases que repose le poids du destin des opprimés incapables par eux-mêmes de travailler à rendre la société meilleure. Cette troisième étude débouche sur un christianisme social, voir sur la théologie de la libération. C'est en ce sens qu'elle nous intéresse, puisque les théologiens de la libération n'hésitent pas à fournir des armes à l'opprimé.

De la guerre juste à la paix juste

Aujourd'hui, les églises protestantes du nord de l'Europe réalisent que la théorie pourtant bien pratique de la guerre juste ne fonctionne plus.

Les conflits ont changé de visages : terrorisme, États voyous,

11. Le pasteur Thomas Case s'adressant à la Chambre des communes en 1641, cité par Wolterstorff p. 22.

12. J. Calvin, «commentaire de la 1^{re} Épître aux Corinthiens», Genève Labor et Fides, 1 Cor.7.20.

enfants soldats... Un glissement vers la guerre justifiée ne semble pas tellement plus convaincant. Nous serions autistes si nous n'entendions pas les questions de nos contemporains confrontés aux problèmes de la mort à donner ou à recevoir au cours d'un conflit qui souvent les dépasse.

Le sacré et le rite seront des réponses partielles. Aujourd'hui, ces réponses ne nous dédouanent plus d'une vraie recherche éthique et théologique. L'aumônerie militaire protestante en créant un groupe de recherche éthique entend apporter sa contribution dans les mois à venir. Celle-ci développera sa pensée autour de la paix juste. ▶



HAÏM KORSIA

Aumônier général des armées

NI PAR LE NOMBRE, NI PAR LA FORCE MAIS PAR L'ESPRIT

LE MÉTIER DES ARMES POSE UNE QUESTION EXISTENTIELLE, À LA LIMITÉ DE LA FOI ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN, QUE NULLE ÉQUATION NE PEUT RÉSOUUDRE. POURQUOI DES FEMMES ET DES HOMMES ACCEPTENT CE QUE PERSONNE NE PEUT ENVISAGER SANS PEUR, À SAVOIR MOURIR OU PIRE, DONNER LA MORT ? C'EST POURTANT CE QUE CHOISISSENT TOUS CEUX QUI SERVENT DANS LES FORCES ARMÉES, ET PLUS LARGEMENT, DANS LES FORCES DE L'ORDRE ET CHEZ LES POMPIERS.

Certes, personne n'envisage sa mort, et beaucoup de nos militaires ne verront jamais le front, même si avec les OPEX¹, la donne a légèrement changé. Mais il n'en demeure pas moins que les militaires de certaines unités savent dès l'engagement qu'ils porteront le feu et peut-être la mort, et qu'ils risqueront leur vie et la stabilité de la famille qu'ils bâtissent pourtant.

Déjà dans la Genèse, lorsque le patriarche Jacob doit retrouver son frère Esaü qui voulait le tuer, il a peur. Les commentaires affirment « qu'il a peur d'être tué et qu'il est pris d'angoisse à l'idée d'avoir à tuer ».

Et pourtant, le don le plus précieux que le croyant reçoit de l'Éternel est la vie, et il doit défendre ce cadeau. C'est ce que rappelle la Bible qui revendique la paix comme système idéal, mais affirme en même temps l'obligation de faire régner la justice et d'appliquer les sentences, par la force si nécessaire, de faire la guerre afin de se protéger d'éventuelles attaques si besoin. Et puis l'un des noms de Dieu lui-même n'est-il pas « l'Éternel des armées », comme s'il prenait la tête des forces qui combattent en son nom, ce que Moïse dira clairement dans l'Exode (xiii, 14) : « Dieu combattra pour vous » ?

Mais cette posture où Dieu seul donne les coups n'est pas la situation que l'humanité a connue et connaît encore lorsque

1. Opérations extérieures.

les guerres éclatent. La Bible nous donne alors des pistes pour comprendre comment l'engagement d'un homme est légitime s'il défend ce qui lui est cher. Les exemples ne manquent pas, et je n'en prendrais que trois.

Tout d'abord, dans la Genèse, Abraham est appelé au secours par son neveu, car ce dernier est pris dans une guerre entre deux alliances de royaumes. Abraham envoie ses troupes et fait pencher la balance d'un côté. Lorsqu'il vient constater que la guerre a été remportée et que le droit a été rétabli, les rois qu'il a sauvés lui disent : « Écoute, voilà le butin, sert toi ! » Abraham dit : « Je ne prendrai rien, rien d'autre que de quoi payer les hommes qui sont venus avec moi ! Et tu ne diras point : j'ai enrichi Abraham. »

L'une des spécificités essentielles du militaire n'est pas de s'enrichir, ni de se servir, mais de servir. Abraham est le premier guerrier de l'histoire qui pratique l'ingérence afin de sauver son neveu et de rétablir la justice. Il nous donne la première règle que François I^{er} oubliera et qui lui coûtera sa liberté : toujours payer les militaires et toujours clamer qu'ils servent un idéal qui les dépasse.

Et puis, nous en avons parlé, lorsque Jacob se prépare à la rencontre avec son frère Esaü, cela se présente plutôt mal. Esaü arrive avec quatre cents combattants puissamment armés alors que Jacob s'approche avec ses douze enfants et ses quatre femmes. Il envoie d'abord des messagers car c'est le temps de la diplomatie, et il discute à distance avec son frère en lui adressant des présents.

Ensuite, il dispose son camp en formation militaire selon une logique proche de Clausewitz, puisque c'est la poursuite de la diplomatie par d'autres moyens, à savoir le combat. Puis, enfin, il se met à prier.

Et les commentaires disent qu'un homme ne peut prier que s'il s'est préparé d'abord à toutes les éventualités. À parler et négocier d'abord, à préparer la guerre ensuite, si besoin est, puis enfin à se tourner vers la prière comme ultime alternative. C'est peut-être aussi une autre spécificité militaire : on ne peut se contenter d'actions diplomatiques puis d'une planification d'opérations suivie d'action de force sans rien derrière, sans pouvoir se tourner vers quelque chose qui touche à l'espérance. Ceux qui ont la foi en Dieu diront vers Dieu, ceux qui ont la foi en l'homme, se tourneront vers la notion des droits

et du respect de l'homme, qui devient d'ailleurs une autre forme de religion. Et nous connaissons nombre de conflits qui ont donné une victoire militaire et une défaite politique par manque de vision de l'après.

Enfin le troisième passage mentionne mon très lointain prédécesseur, le grand prêtre oint pour la guerre, l'ancêtre de l'aumônier général, qui réunissait l'ensemble des hommes du peuple et, au lieu de les galvaniser, leur proposait de rentrer chez eux s'ils avaient une jeune épouse, une maison neuve ou une vigne nouvelle. Josué lui-même, un peu plus tard, va mener ses soldats près d'une rivière, leur proposera de boire sans précision, et tout ceux qui mettront le genou à terre rentreront en leur foyer.

En fait, un militaire qui partirait sans avoir l'esprit tranquille sur la société qu'il laisse derrière lui, sans avoir le sentiment d'avoir construit quelque chose, un monde qui a une probabilité de pérennité, ce militaire ne peut pas combattre sereinement. En effet, il n'a pas le sentiment de faire perdre à celui qu'il risque de tuer quelque chose qui lui est cher, puisque lui même ne s'est ancré ni dans l'économie, ni dans une vie familiale, ni dans une vie d'amour, ni dans une vie installée.

Pour Josué, l'analyse va plus loin, car il ne recherche pas un format léger, de type commando, mais plutôt des militaires qui n'abdiquent pas de leurs valeurs, y compris pour un bénéfice comme boire. C'est-à-dire des soldats qui sont prêts à ne pas gagner si cela doit se faire au prix d'une baisse du niveau éthique qui est le leur. Les hommes que Josué veut mener au combat sont ceux qui ne courbent l'échine devant rien ni personne et ne baissent les yeux que devant leur Créateur.

Mais plutôt que de conclure que ce que l'on va laisser derrière nous est trop précieux pour risquer de le perdre sur le champ de bataille, plutôt que de succomber à la tentation du pacifisme, le combat va être confié à ceux qui savent ce que perdre veut dire. Bien entendu, le Deutéronome (xx, 10) nous engage : « Quand tu t'approcheras d'une ville pour la combattre, tu l'inviteras tout d'abord à la paix. » Mais il ne faut pas en déduire un refus obstiné du combat car le Talmud va plus loin dans le refus de la non-violence et va même affirmer : « Si ton ennemi veut te tuer, devance-le pour le tuer »

(Sanhédrin 72a). Et lorsqu'on sait combien une vie a de l'importance, puisque le même livre énonce que « celui qui sauve une vie sauve l'humanité tout entière » (Sanhédrin 37a), cela démontre que la pérennité de la société est aussi importante que la vie de chacun des citoyens.

Et c'est justement le cœur de la vocation de notre armée nationale qui s'incarne à Valmy, où fort opportunément le raisin de Champagne nous évita un combat difficile, armée du peuple par le peuple, armée de tous les citoyens qui se dressent en masse pour rejeter le joug de l'oppression. En masse, ou plutôt, tous ensemble. « Cinq d'entre vous repousserons cent et cent d'entre vous, dix mille ». Ce verset qui ne respecte pas la règle de neuf nous enseigne selon le maître champenois Rachi que la force d'un petit groupe n'est rien face au grand nombre qui croît et espère.

Ainsi, lorsque deux tribus du peuple d'Israël se trouvent heureuses juste en dehors de la Terre sainte, et refusent donc de livrer les guerres de conquête, Moïse les oblige à se battre avec leurs frères, même s'il accepte qu'elles reviennent ensuite s'installer en dehors des limites bibliques de la terre de la promesse. Il y a un enjeu majeur à fédérer toutes les énergies, toutes les religions, toutes les espérances autour d'un peuple qui combat. C'est ce que constate Maurice Barrès en 1917 dans *Les Diverses familles spirituelles de France*, cet ouvrage où naîtra l'idée des tranchées comme creuset d'une Nation, certes en guerre, mais enfin pacifiée dans ses luttes intestines entre laïcards et calotins, dreyfusards et antidreyfusards, juifs et chrétiens, maçons et fichés de 1904.

Nous sommes l'armée de la République qui sert la France sous le même uniforme avec toutes nos spécificités et différences spirituelles.

Et si la force est le métier des soldats, la force morale n'en est pas exclue. Le message biblique martèle de ne pas haïr l'Égyptien, pourtant symbole de l'asservissement, et la Pâque juive nous rappelle que les Hébreux ne purent se réjouir totalement de la sortie d'Égypte car ce fut au prix de la mort des Égyptiens engloutis dans la mer Rouge. Dieu dit même aux anges : « Mes créatures meurent et vous voudriez que je chante ? »

Aucun militaire digne de ce nom, digne de la France, ne se réjouira de la souffrance, de l'humiliation de son ennemi.

Non pas uniquement à cause de notre tradition de chevalerie, mais par l'origine de sa mission qui lui vient du peuple et non pas de sa volonté propre. Et c'est en cela, entre autres, que l'apport des aumôneries est important. En effet, si la Bible énonce « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lévitique XIX, 18), peut-on pour autant mettre sa vie en danger pour sauver celle des autres, et parfois d'autres qui nous semblent très éloignés de nous et de nos valeurs, surtout dans un contexte d'OPEX ?

La base de réflexion, puisqu'il est entendu que chacun aura sa réponse ou sa non réponse à cette question, est que de l'engagement de certains dépend tout l'équilibre de la société, et par-delà, l'état du monde, car voudrions nous laisser à nos enfants un monde où régneraient l'injustice, l'iniquité, l'arbitraire, le désordre et la honte de voir le faible écrasé parce que personne ne se dresse pour le défendre ? C'est l'un des aspects émouvants de l'aumônier, lorsqu'il a touché le cœur des femmes et des hommes qu'il accompagne, de savoir leur porter l'enseignement des maximes des pères : « Lorsqu'il n'y a pas d'homme, toi, sois un homme ». Les militaires sont ceux qui se consacrent aux autres par leur engagement et qui portent l'altruisme au niveau d'un sacerdoce dont ils n'attendent rien si ce n'est l'honneur de servir.

Que ce soit servir Dieu ou servir les hommes, cette double espérance se retrouve lorsque l'homme s'occupe de son prochain, le porte et l'aide comme Dieu veut que nous le fassions.

C'est peut-être ce que dit la Bible : « Ce ne sera ni par le nombre, ni par la force mais par l'esprit, dit l'Éternel. »

Donnons au moins autant d'importance à l'esprit qu'à la stratégie, à l'espérance qu'à l'armement, à la foi en l'homme qu'à la foi en la technique. ■



ABDELKADER ARBI

Aumônier militaire en chef du culte musulman

DJIHAD, UNE GUERRE «JUSTE» CODIFIÉE

S'IL EST AISÉ D'AFFIRMER, EN ISLAM, QUE NOTRE ÉPOQUE QUALIFIE LINGUISTIQUEMENT LE TERME « DJIHAD » À TRAVERS LE PRISME GUERRIER, IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QU'UNE AUTRE DIMENSION, CELLE-CI DAVANTAGE CONCEPTUELLE SINON CENTRALE, CONSTITUE LE SUBSTRAT SUR LEQUEL SE DÉPLOIENT LES RELATIONS ENTRE LE SACRÉ ET LE MÉTIER DES ARMES.

En effet, évoquer la notion de guerre légale sous le seul aspect qu'elle s'effectue dans le sentier de Dieu, avec en prime un ticket d'entrée aux jardins du paradis et son lot de soixante-dix vierges, c'est travestir à dessein la qualité majeure et intrinsèque du rapport qu'entretient l'Islam avec le concept de guerre : la codification en droit.

Dès lors, les récits emprunts d'angélisme relatant les victoires musulmanes pendant l'expansion de la dernière religion monothéiste laissent la place, davantage méritoire et d'autant plus sérieuse, à un enseignement scientifique¹. Validé par tous les experts de la question (historiens, sociologues occidentaux et théologiens du monde musulman), celui-ci met en exergue le fait historique selon lequel l'Islam a été la première civilisation à penser la guerre non plus comme un art, un outil ou une nécessité mais comme un véritable *codex*.

À cet égard, il est édifiant de constater que l'éthique musulmane, du point de vue de ce qu'elle comporte en elle, en terme de codification, a été le précurseur en matière d'édification du *jus in bello*, notamment dans les domaines de protection de la vie humaine, de la propriété et de la dignité, et ce bien avant les Conventions de Genève. Autrement dit, l'Islam a inventé le droit de la guerre, anticipant de neuf siècles ce que les sociétés à héritage laïcisé

1. J. Flori, *Guerre sainte, jihad, croisade*, Le Seuil, 2002.
A. Morabia, *Le Jihad dans l'Islam médiéval*, Albin Michel, 1993.

adopteront ultérieurement dans la conception de leurs armées².

Il ne s'agit pas d'établir que nos sociétés contemporaines auraient « emprunté » à la civilisation musulmane les principes d'une codification de la guerre, mais de relever que les premières ont développé la similarité d'une éthique « déjà » inhérente à la seconde³.

L'éthique musulmane qui sous-tend la codification du droit de la guerre et les enseignements constitutifs du fonctionnement des armées occidentales n'établissent pas un conflit entre deux droits. Au contraire, à l'aulne d'un tel parallèle, le droit musulman et le droit occidental inaugurent, ensemble, l'expression et le partage d'un droit commun sans lequel nous serions aujourd'hui encore, au niveau de la barbarie primitive. Tous deux, chacun en fonction de son point de vue, la création divine et la philosophie des Lumières, célèbrent une même humanité et son maintien au cours du déroulement de l'histoire.

Les experts du droit international humanitaire (DIH), en intégrant les méthodes de guerre modernes, et les jurisconsultes de la loi canonique islamique (Charia) ont pu constater leurs convergences lors de la conférence d'Islamabad⁴. Les experts de la charia, de leur côté, n'ont cessé de construire une réflexion sur la protection des non-combattants, en décrétant, par exemple, la non conformité de l'usage de la catapulte en raison de son incapacité à frapper avec discernement.

Les docteurs de la loi islamique ont ainsi édicté, au cours de ces 1 400 années, de nouvelles règles en phase permanente avec le développement des méthodes de guerre. Non seulement le droit islamique établit une différence claire entre combattants et non-combattants, mais il renferme tout un ensemble de dispositions relatives à la protection de ces derniers, similairement à celles du DIH. Les deux doctrines, insistent très fortement sur l'obligation de traiter l'ennemi avec humanité. À cet égard, il n'est pas inintéressant de noter que le droit islamique prescrit même de garantir l'approvisionnement en

^{2.} D. Cumin, « Qui est combattant? », *Inflexions*, numéro 5, janvier-mai 2007, La Documentation française.

3. A. Zemmal, conseiller du CICR au Caire : « Les experts réunis dans le cadre de la conférence ont pu établir qu'il n'existe pas d'oppositions majeures entre le droit international humanitaire séculier et les principes de la charia en temps de guerre ».

⁴. Conférence de l'Université islamique internationale d'Islamabad et du CICR, 30 sept.-2 oct. 2004.

eau du camp adverse⁵. Le traitement des prisonniers de guerre est un autre élément clairement défini à la fois par l'Islam et le DIH, qui tous deux préconisent la compassion envers l'ennemi capturé. À ce propos, c'est l'entorse à ces principes et la négation du droit à Guantanamo et à Abou Ghraib qui a irrité la communauté internationale, celle-ci s'indignant devant la proposition de loi américaine d'autoriser les méthodes d'interrogatoire portant atteinte à la dignité. Les points de convergence sont nombreux : traitement du personnel médical, des femmes, des enfants, des vieillards, des blessés, des morts⁶... Il est à souligner également que le nettoyage ethnique est proscrit par l'Islam autant que par le DIH non seulement comme but de guerre mais surtout, il convient de le rappeler, comme moyen en tant que conduite de la guerre.

Enfin, il convient de rappeler que la notion de djihad, réceptacle inépuisable de définitions, signifie, avant tout autre interprétation, l'effort envers soi-même. Cet effort est, in fine, mis en application dans le contexte de guerre, nourrissant une morale, comme dans toutes les autres situations de la vie d'un homme.

Par ailleurs, il s'agit de mettre en échec la confiscation d'une version instrumentalisée du djihad à des fins politiciennes (doctrines extrémistes de type islamiste) au profit d'un effort, un travail, une compétence codifiés qui le sont, pour notre sujet, au sein d'une armée. La vraie question est de savoir s'il existe un lien entre djihad et terrorisme. La réponse est évidemment négative. Le premier, moral et intellectuel s'oppose fondamentalement au second, immoral et barbare. En effet, le terrorisme nie totalement la dimension sociologique de l'homme en tant qu'être social soumis à régir ses relations avec autrui s'appuyant essentiellement sur une fin justifiée par tous les moyens, fussent-ils inhumains. Tandis que le djihad, principe humanisant, définit l'idée même l'existence d'adversité et de contentieux et, par corollaire, son « règlement », par un choix codificateur distinguant fins et moyens.

La constitution juridique d'une aumônerie musulmane aux armées françaises vient célébrer ces « retrouvailles », entre

5. *Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, 27^e conférence, Genève, 3-7 déc. 1995.

6. H. Nusrat, *Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge*, 2004.

une conception codificatrice d'un engagement militaire inhérente à la foi et le sens de la mission au service de la nation, portée par l'institution. Il en va de la capacité de la France à écrire, comme elle a souvent excellé en s'y adonnant, une noble page de l'histoire, scellant du même coup une loyauté sans faille des soldats français de confession musulmane envers leur État de droit, affirmant un djihad « républicain », fût-il à l'encontre de tenants d'un autre djihad, infondé, illégal et illégitime. Le témoignage authentique d'une foi, c'est-à-dire de la foi musulmane et l'engagement militaire sous le drapeau français impliquent de facto, l'acception de combattre au nom d'un principe de dignité, de justice et de liberté. On comprendrait mieux alors que la première soit au service de la seconde, sachant que chacune d'elles place l'homme au centre de sa construction éthique, l'une éclairée par le divin, l'autre par l'humanisme philosophique des Lumières. ■



CÉLINE BRYON-PORTEL

PRÊTRE OU SOLDAT ?

RÉflexion sur la notion
de « MÉTIER-VOCATION »

Le rouge et le noir : une étrange parenté

Le sacrifice à un idéal

Il est des métiers qui sont bien plus que des métiers – ainsi que le souligne fort justement l’armée de terre dans ses campagnes de recrutement –, des emplois dont le niveau d’exigence et les contraintes sont tels qu’ils requièrent, chez ceux qui s’y soumettent, une véritable vocation. Parmi ces professions, au sens premier et fort du terme (du latin *professio*, faire profession de foi), figurent notamment les charges afférentes aux institutions militaires et religieuses. Dans *L’Éthique protestante et l’esprit du capitalisme*, Max Weber définit la spécificité des dignités ecclésiastiques et du protestantisme à l’aide du concept allemand *beruf*, notion bicéphale que l’on pourrait traduire par « métier-et-vocation ».

Or ce concept semble parfaitement s’appliquer au métier des armes. À l’instar du prêtre, le soldat suit une réglementation particulière, qui brouille la frontière généralement admise entre domaine professionnel et domaine privé, nécessité alimentaire et motivations passionnelles. Si l’on se réfère à la pyramide élaborée par Abraham Maslow, on constate que ces deux figures exercent des activités qui ne privilégient pas la satisfaction des « besoins physiologiques » ou du « besoin de sécurité », ce qui est souvent l’objectif recherché dans le travail, mais remplissent des tâches dont l’exécution répond principalement à un « besoin d’appartenance », un « besoin d’estime », et surtout un « besoin d’accomplissement »¹. Stade ultime de la classification du psychologue américain, ce dernier constitue précisément le critère distinctif des pratiques entrant dans la catégorie *beruf*, par opposition aux simples gagne-pains, qui sont des moyens de subsistance plutôt que des fins en soi.

1. L’Accomplissement de soi : de la motivation à la plénitude, Paris, Organisation éditions, 2003.

François Kuntz décrit parfaitement cet état d'esprit dans un ouvrage consacré au corps des officiers : « Ainsi que de l'honneur, l'officier ne se conçoit pas sans un certain « désintéressement » qui l'apparente au savant dans sa recherche, au prêtre dans son sacerdoce, au missionnaire dans son apostolat. Que l'on songe, à ceux qui, au moment du choix qui engage leur vie, renoncent d'avance aux carrières lucratives, à la sécurité des lendemains, à la fondation prochaine d'un foyer, aux joies de la famille auxquelles ils sacrifient leur goût de servir pour se consacrer simplement, mais dangereusement, fervents ou stoïques tel un La Tour d'Auvergne ou un capitaine Renaud, à la grande famille qu'est pour eux l'armée »². Le militaire, en effet, possède une éthique à nulle autre pareille, des us et coutumes qui le distinguent du commun des mortels. Ainsi que le souligne Pascal Boniface, s'appuyant sur les propos de Hubert Jean-Pierre Thomas « chez les officiers, la vocation est souvent présentée au sens religieux du terme, comme une force supérieure et non rationalisée qui conduit au choix de servir (dans les ordres ?). Elle s'accompagne de forts relents de mysticisme [...] Souvent d'ailleurs, les militaires parlent aussi de leur foi »³.

Le lien entre le sacerdoce et l'art de la guerre puise d'abord ses racines dans la croyance en une cause qui dépasserait l'individu, et il importe peu, à vrai dire, que celle-ci fût appelée « Dieu » ou « Patrie », que sa nature relevât de la sphère métaphysique ou du champ politique. Sous quelque forme qu'elle se manifeste, elle implique la suprématie d'un absolu posé comme clef de voûte d'un système d'organisation, et, à l'égard de cette transcendance, un égal sentiment de sacrifice : sacrifice de nature physique, lorsque l'on combat au péril de sa vie ; ou existentielle et morale, quand on consacre son séjour ici-bas à honorer le Créateur, renonçant à la plupart des nourritures terrestres dont le monde civil jouit quotidiennement, par le truchement de vœux de chasteté et de pauvreté.

Précisons que les militaires ont connu eux-mêmes une forme de renoncement assez semblable à celle des hommes de foi, à travers un célibat forcé, par exemple. Durant trois siècles, l'institution militaire s'est efforcée de limiter les

2. François Kuntz, *L'Officier français dans la Nation*, Paris, Charles-Lavauzelle & Cie, 1960, « Epilogue » (p. 143).

3. *L'Armée enquête sur 300 000 soldats méconnus*, Paris, éditions n° 1, 1990 (p. 15-16).

unions afin de préserver le caractère opérationnel de ses unités, car on relevait un manque de disponibilité et des inclinations sédentaires chez ceux qui liaient leur sort à un autre individu. L'armée priva donc les militaires français du droit de contracter librement un mariage, notamment à travers une disposition datant de 1685-1686 qui obligeait ceux-ci à demander une autorisation préalable à leurs supérieurs hiérarchiques. De nombreuses demandes furent refusées durant les deux siècles derniers. La conséquence, c'est qu'aux environs de 1900, malgré une sensible évolution des mœurs qui accentue la propension au mariage, « le taux du célibat définitif reste, dans le corps des officiers, deux fois plus important que dans l'ensemble de la nation », note l'historien William Serman⁴. Quant aux sous-officiers, ils ne pouvaient se marier au début du siècle dernier. Mais le célibat pouvait également émaner de la volonté des militaires eux-mêmes. À propos d'un soldat qu'il connaît, Claude Barrois, ancien médecin du service de santé des armées, déclare que « le mariage et la famille lui apparaissaient aussi comme un risque de le soustraire au service exclusif des hommes dans l'action guerrière. Nous retrouvons ici ce thème classique qui, mené à ses extrêmes, rapproche le guerrier du religieux voué au célibat pour se consacrer totalement à son ministère »⁵.

Suggérant brièvement cette parenté entre les statuts et les comportements, Raoul Girardet affirme que le « soldat est l'expression la plus complète, la plus noble, la plus pure de la civilisation créée par le christianisme, car il met en pratique la pensée chrétienne : le sacrifice... »⁶. Alfred de Vigny opérait déjà une comparaison similaire dans *Servitude et Grandeur militaires*, constatant qu'un destin fatal était souvent réservé aux êtres qui guide un idéal. Associant poètes, soldats et croyants, il concluait que la noblesse des hommes qui choisissent ces difficiles métiers naît de l'abnégation dont ils font preuve, de cette capacité à renoncer à ce que d'aucuns appellent une vie « normale ». Dans son sillage, Charles Baudelaire découvrait quelque analogie entre ces domaines d'activité et n'hésitait pas à affirmer, dans *Mon cœur mis à nu*, qu'il n'existe que trois

4. Aubier Montaigne, *Les Officiers français dans la nation : 1848-1914*, Paris, 1982 (chapitre 9, « Le Mariage des officiers », p. 145).

5. Claude Barrois, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette littérature, collection Pluriel, 1993 (p. 177-178).

6. *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Raoul Girardet, Paris, Perrin, 1998 (p. 31).

catégories professionnelles dignes de respect, à savoir celles des poètes, des prêtres et des guerriers, admirables par leur dévouement et les privations endurées au nom d'un rêve de perfection. Et Napoléon Bonaparte de soutenir, quant à lui : « il n'y pas d'hommes qui s'entendent mieux que les soldats et les prêtres »⁷.

Les ressemblances sont si nombreuses que l'on peut recenser une terminologie commune à ces professions, à travers des vocables tels que « engagement » et « mission ». On s'engage dans les ordres comme on s'engage dans l'armée, on est investi d'une mission divine et l'on part en mission sur un théâtre d'opérations... Toujours priment la fidélité, la loyauté, l'honneur et le souci du devoir accompli. Que l'on veuille bien se rappeler, en outre, que le terme « vocation », issu du latin *vocare*, signifie « être appelé vers », ce qui évoque l'idée d'une attirance irrésistible, d'une exhortation amenant l'être à s'extirper de lui-même, à se livrer dans un total don de soi... Aussi l'église et l'armée ont-elles chacune leurs martyrs⁸. L'hagiographie célèbre les saints tandis que les monuments commémoratifs glorifient les héros, ces êtres d'exception qui sont en quelque sorte les versions temporelles des élus que la grâce divine a touchés.

■ Communautarisme et primat de l'autorité

L'appartenance à une communauté ayant une forte conscience identitaire, baptisée « esprit de corps », constitue également un dénominateur commun essentiel. Cette conscience se trouve renforcée par le port d'une tenue spécifique. D'évidence, la robe et l'uniforme se justifient par un double objectif : comme tout code, ils visent à assurer tant l'unité et la cohésion infra-groupale, que la différenciation – et donc la distanciation – vis-à-vis de la société civile. Le ciment interne est tel qu'on parle de confrérie ou de confraternité à propos de ces collectivités, et qu'aux vocables « frères d'armes » (soulignant l'aspect familial et solidaire, mais aussi la solidité des liens de camaraderie que l'on assimile à des liens de sang), font écho, dans les milieux ecclésiastiques, les appellations « frères » et « sœurs ».

7. *Maximes et Pensées de Napoléon*, choisies et présentées par Honoré de Balzac, éditions de Fallois, 1999 (maxime n° 120, p. 37)

8. Dans *Le Drapeau*, publié en 1883, Paul Déroulède déclare : « Le patriotisme, qui est aussi une religion, a ses symboles et ses rites, comme il a ses apôtres et ses martyrs » (cité par *La Société française 1840-1914*, Pierre Sorlin, Paris, Arthaud, 1969, p. 252).

Parmi les éléments de congruence, on peut aussi relever une structure extrêmement hiérarchisée, traduite par divers grades. Garante d'ordre et de stabilité, la configuration verticale est aussi un continuum profane de cette transcendance du sacré⁹ à laquelle il était fait précédemment allusion. De ce choix structurel découle nécessairement un primat de l'autorité et une subordination totale des sujets à ceux qui détiennent les rênes du pouvoir. Ainsi le principe dit de « l'obéissance passive », longtemps demeuré inhérent aux armées, trouve-t-il son pendant dans cette foi qui porte les croyants à accepter résolument le dogme, sans exiger ni preuves ni explications des faits relatés par les saintes écritures. Jadis, le soldat obéissait aussi aveuglément aux ordres de son chef que le prêtre à la voix de son Dieu, raison pour laquelle, au regard de l'opposition traditionnellement établie par la philosophie entre le savoir et la foi, entre le libre exercice d'une raison émancipatrice et la soumission inconditionnelle à une entité supposée supérieure, il n'était pas rare que les hommes en armes et en soutane fussent accusés de fanatisme.

C'est sans doute aussi à cause de cela qu'une grande partie du corps enseignant s'engagea, dès la fin du XIX^e siècle, dans un antimilitarisme virulent, qui se fondit au militantisme anticlérical des partisans de l'école laïque, gratuite et obligatoire instituée par Jules Ferry. Estimant que l'armée était un système inégalitaire et conséquemment non-démocratique, un lieu d'asservissement des esprits et des corps (aux antipodes de ce que les milieux universitaires et intellectuels, globalement héritiers des Lumières, tentaient de promouvoir), on vit se propager, sous la bannière d'une propagande pacifiste et humaniste, une dénonciation quasi systématique des prétenus méfaits de la conscription. Toutefois, il ne faut pas oublier que la soumission à l'autorité – toutes proportions gardées – est une condition sine qua non de l'intégrité de la communauté. Le sens critique et les actes de rébellion, apanages de l'individualisme en ce qu'ils sont par essence séparatistes, sont en effet susceptibles de nuire à l'harmonie du groupe et à l'accomplissement des missions.

9. Il est important de remarquer que les termes « sacré » et « sacrifice », évoquant l'idée d'une séparation par rapport au monde profane, possèdent une racine commune, ce qui en dit long sur les liens qu'entretiennent les métiers du sacré (sacralité de la religion, sacralité de la patrie), avec l'idée de sacrifice.

L'importance du principe de subordination se manifeste d'ailleurs très clairement par l'omniprésence symbolique de la figure paternelle, de nature tutélaire. Sigmund Freud a longuement analysé ce phénomène de dépendance infantile qu'entretiennent à l'identique les institutions religieuses et militaires, qu'il considère comme des foules artificielles, détentrices de caractéristiques et de comportements singuliers par rapport aux foules dites naturelles ou non organisées. S'appuyant sur les études du psychanalyste viennois, Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin mettent eux aussi en avant, dans *La Dynamique des groupes restreints*, ce processus d'« identification au chef en tant que père bon et tout-puissant », fonction cumulant tout à la fois des aspects de domination et de protection. Les éléments de langage en vigueur sont éloquents, puisque l'on peut aisément juxtaposer les *Pater noster* et les « Père la victoire » ; le Dieu des croyants, censé avoir créé les hommes, accordant le pardon, réservant le paradis ou l'enfer, et le chef des militaires, qui commande, punit et récompense ses troupes ainsi qu'un père de famille le ferait avec sa progéniture.

Si cette verticalité fondatrice semble, au premier abord, entrer en contradiction avec les aspirations fraternelles des organisations militaires et religieuses, qui supposent une égalité interpersonnelle et par conséquent une approche horizontale des rapports humains, il faudrait plutôt considérer les deux dimensions comme complémentaires l'une de l'autre. Car ainsi que le font remarquer Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, si tous les membres de la communauté se considèrent comme frères et sœurs, alors ils reconnaissent dans chacune des figures de l'autorité un même père, et vice-versa¹⁰. Dans *L'Âge des foules*, Serge Moscovici déclare quant à lui que « chaque individu est rattaché par des liens libidinaux au chef, Christ, chef suprême, d'un côté, et à tous les membres de la foule, de l'autre côté ».

Or le respect de l'autorité, de l'ordre hiérarchique, des dogmes et règlements, nécessite l'acquisition d'une rigueur sans faille ainsi que de constantes références à la tradition, conçue comme élément stabilisateur et source signifiante du présent via un enracinement dans une histoire commune et fondatrice. Aussi n'est-il guère surprenant que l'armée

10. « L'identification des membres entre eux est symbolique, tous se sentant frères en tant que fils du même père » (p. 108).

française, après avoir un instant flirté avec la gauche libérale et révolutionnaire vers la fin du XVIII^e siècle, ait finalement rejoint dans sa majorité l'idéologie de la droite conservatrice et nationaliste, aux côtés du catholicisme. « Le soldat se voit ainsi rapproché du prêtre, cet autre garant de l'ordre social, la vie militaire assimilée à la vie religieuse », note à ce sujet Raoul Girardet¹¹. La place prépondérante accordée aux symboles (icônes, croix, insignes, drapeaux, médailles...) s'inscrit dans cette logique, témoignant d'un passé qui continue de sourdre au-delà de lui-même, d'une mémoire fédératrice qui oriente les actions à venir.

Quant à la discipline des casernes, elle est étonnamment proche de celle des couvents. L'on ignore trop souvent que le terme même de discipline, pilier de l'institution militaire ainsi que le proclame une ordonnance datée du 13 mai 1818, et qui évoque pour nos contemporains une instruction, des règles de conduite destinées à faire régner l'ordre, désignait initialement une sorte de fouet fait de cordelettes ou de petites chaînes utilisées pour se flageller, objet de mortification qui n'est pas sans rappeler le silice et le fouet des pécheurs repentants. Inversement, la vie monastique a quelque chose de militaire, de spartiate, dans son aspect rudimentaire, son détachement à l'égard du superflu et de l'accessoire. Exception faite des tenues d'apparat, des lieux de culte et de mémoire, un franc dépouillement caractérise les styles vestimentaires, les logements, l'ameublement. On constate une égale sobriété, une même rudesse qui contribue au dressage de la volonté et prépare aux renoncements ultimes. Il n'est pas jusqu'à la tonte du crâne, pratiquée à des fins de pureté spirituelle dans un cas, et d'hygiène corporelle dans l'autre, qui ne les font communier.

Enfin, la conjointe présence d'un rituel rappelle, au travers des cérémonies militaires ou religieuses qui émaillent le quotidien de ceux qui ont fait le choix de servir, l'importance que prend, au sein desdites institutions, la transmission des valeurs morales architectoniques, mais aussi leur appropriation corporelle, la répétition infinie des mêmes gestes et paroles étant imposée dans un but de conditionnement psychologique. Comme tout rituel, il revêt en outre un caractère fortement

^{11.} Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998 (p. 31).

initiatique. La récurrence de l'image baptismale n'est pas anodine. Baptême religieux et baptême militaire représentent tous deux une transformation radicale, une renaissance symbolique de l'individu, qui passe d'un état à un autre : de l'état d'orphelin à l'état d'enfant de Dieu, ou de l'état de civil à celui de militaire.

Croisements historiques et divergences idéologiques

Au temps des moines-soldats...

Ces liens remontent à une époque fort lointaine. Il n'est pas fortuit de noter qu'*oratores* et *bellatores* constituent deux des piliers principaux du modèle tripartite fondateur des sociétés indo-européennes, selon Georges Dumézil, et que viennent compléter les *laboratores*, soit les forces productrices de la nation. La croix et l'épée représentent, avec le sceptre et la balance, les formes les plus anciennes de l'autorité sociale. Dans son ouvrage consacré à *Isis et Osiris*, Plutarque rapportait déjà que dans l'Égypte ancienne « les rois étaient choisis parmi les prêtres ou parmi les guerriers, parce que ces deux classes, l'une en raison de son courage, l'autre en vertu de sa sagesse, jouissaient d'une estime et d'une considération particulières ». Mais n'est-ce pas plutôt en raison de leur aptitude à renoncer à des intérêts personnels que le peuple égyptien appelait ces hommes à régner sur le commun des mortels ? Il arriva que l'Histoire réunit d'ailleurs, pour un temps, ces frères de cœur. Ainsi la période médiévale opéra-t-elle la synthèse du clergé et de la noblesse d'épée au travers de l'ordre des Templiers, par exemple, ou encore des Hospitaliers, hommes de Dieu qui combattirent pour défendre la chrétienté et délivrer la sainte Jérusalem. La chevalerie, de manière plus générale, était animée par des principes guerriers qui reposaient sur un *ethos* proche de celui auquel souscrivaient les congrégations religieuses, pratiquant la charité et défendant les plus faibles. Ainsi que le note Edward Mead Earle, « en faisant la guerre, le chevalier servait Dieu », parce que « la guerre représentait l'accomplissement d'un devoir moral et religieux »¹²...

12. Berger-Levrault, *Les Maîtres de la stratégie*, tome 1, Paris, 1980 (p. 15).

Avec la fin du Moyen Âge, les liens entre l'église et l'armée parurent se distendre quelque peu, et ce jusqu'au XIX^e siècle, qui raviva subitement les anciennes accointances chez de nombreux membres des deux communautés, tandis qu'une autre partie d'entre eux évoluait dans des directions diamétralement opposées, exprimant parfois de virulentes critiques. Parmi les points de convergence, outre un ralliement commun vers les idéologies morales et politiques de la droite conservatrice, on observe en effet, durant cette période, un transfert des valeurs et objectifs généralement assignés à l'institution religieuse vers l'institution militaire, dans une bonne partie de l'opinion publique. Sous le Second Empire et surtout au début de la troisième République, après la défaite de Sedan, d'aucuns virent dans l'armée une religion laïque¹³ (oxymore s'il en est, mais qui ne montre que trop bien la parenté insoupçonnée de ces choix de vie), vouant un culte à la nation et développant une mystique patriotique.

Ce n'est sans doute pas un hasard si le recrutement d'élèves issus de l'enseignement religieux dans les rangs de l'armée, via les grandes écoles militaires, ne cessa de croître durant cette période, allant jusqu'à atteindre des proportions extrêmement importantes. En 1847, on ne compte que deux de ces représentants à Saint-Cyr, pour une promotion de 306 élèves. En 1869, on en recense 90 pour une promotion de 269, et ce chiffre passe à 140 en 1886, pour un total de 410 élèves, ce qui représente plus du tiers ! Enfin, en 1898, sur 40 officiers de l'état-major général, 10 sont d'anciens élèves des Jésuites, ce qui fait dire à des opposants de la gauche qu'il s'agit là d'un « complot clérical »¹⁴... Certains, à l'instar de Julien Sorel, le héros de Stendhal, rêvent en effet de troquer le noir contre le rouge. À l'inverse, nombreux sont ceux qui abandonnent l'uniforme pour porter la robe, comme l'officier et écrivain Ernest Psichari, petit-fils de Renan, qui se convertit soudainement au catholicisme.

Les mœurs, la foi et le rapport à la mort : trois éléments majeurs de divergence

^{13.} Claude Rivière parle pour sa part de « religion civile » ou encore de « religion séculière » (*Les Liturgies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988).

^{14.} Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998 (p. 147).

Le caractère extraordinaire de ces alliances qui jalonnèrent l’Histoire mérite d’être mis en exergue, car quelque parenté que puissent recouvrir les deux voies, elles n’en demeurent pas moins différentes par certains aspects. Si le guerrier se bat avec son arme, l’homme en soutane œuvre avec son âme. Le premier relève du pouvoir temporel, tandis que le second lui préfère le pouvoir spirituel de cette cité céleste si chère à Saint Augustin. Il en découle logiquement que leur rapport à la chair et au plaisir diffère notablement. Le militaire, que guette le danger et donc le risque permanent de la mort, cultive une philosophie proche de l’épicurisme cependant que l’ecclésiaste, orientant sa conduite dans l’attente d’une salvatrice éternité qui requiert une volonté constante vers la perfection morale, pratique l’abstinence. Mû par l’impératif *Carpe diem*, le militaire apparaît volontiers comme un débauché, notamment à partir du seizième siècle. La réputation des soldats, des sous-officiers mais aussi des officiers en matière de luxure était légendaire. Passée l’époque des preux chevaliers, pour lesquels l’amour courtois était la forme la plus accomplie des sentiments, et que Don Quichotte, le personnage anachronique et nostalgique de Cervantès, regrette amèrement dès 1605, les militaires s’avèrent, pour la plupart d’entre eux, d’impénitents pécheurs. Comme en attestent de multiples témoignages, ils noient le désœuvrement inhérent à la vie de garnison dans l’ivresse des beuveries et la volupté des conquêtes amoureuses. S’ensuit une pléthora d’ouvrages destinés à redresser leurs travers, comme celui que publie Pierre de La Vergne de Tressan, Sieur de Saint-Germain, en 1670, portant sur *L’Examen général de tous les états et conditions et des péchez que l’on y peut commettre*, et dont l’exemple fut suivi par l’abbé de Maugré, qui rédige un manuel intitulé *Le Militaire chrétien* en 1779, puis par l’abbé Pierre Louis Bossu, dès 1796.

À ces mœurs dépravées s’ajoute une incroyance largement répandue, surtout dans le corps des officiers. Beaucoup sont d’« assez mauvais chrétiens », ainsi que le soulignent l’abbé Fleury dans *Le Soldat chrétien* et Vauban dans *Oisivetés*, dénonçant d’inadmissibles conduites. Les hommes en armes expriment souvent une profonde « impiété », et les nombreux « athées » qui forment les rangs allient ainsi le « libertinage moral » à

la « liberté sexuelle »¹⁵. Ils comparent d'ailleurs, pour mieux les opposer, l'activité du soldat à celle du moine, jugée inutile. Là encore, on mesure la distance qui sépare de tels agissements de ceux que décrivent les récits d'un Chrétien de Troyes ou encore la *Chanson de Roland*, où les guerriers faisaient cause commune avec les représentants de l'Eglise. Le même constat s'impose concernant des figures emblématiques telles que Jeanne d'Arc, dont l'héroïsme patriotique, qui l'amena à lutter contre l'opresseur anglais, se confond avec l'accomplissement de la volonté divine.

À partir du XVII^e siècle, on devient largement « hostile au culte », à tout ce qui a trait à la « prêtaille ». Le mouvement de déchristianisation se poursuit jusqu'au XIX^e siècle, où il atteint son apogée dans une partie du personnel militaire, donnant naissance à des pics d'anticléricalisme¹⁶. La Révolution française, qui décima une bonne partie de la noblesse militaire attachée au pouvoir royal issu du droit divin, et qui institua une armée nationale, participa probablement de ce schisme accusant le développement d'une aile séculière grandissante, et l'obsolescence de devises telles que « Pour Dieu, pour la patrie, pour le roi ». Le même phénomène scissionnel se produisit au sein de l'Eglise, la chute de l'Ancien Régime instituant une distinction entre prêtres réfractaires et prêtres constitutionnels.

La contradiction est donc la suivante : malgré les nombreuses similitudes que révèlent les conditions du prêtre et du soldat, et les liens étroits qui les unissaient jadis, malgré des recrutements massifs de jésuites au sein des grandes écoles militaires sous le second Empire et le début de la III^e République, l'armée se trouve progressivement coupée en deux. Une partie conserve des affinités électives avec les hommes en noir et continue de leur témoigner sa sympathie, tandis que l'autre évolue depuis trois siècles vers l'irréligion la plus radicale. Il en va de même en ce qui concerne les mœurs un temps dépravées des militaires, l'armée ayant tour à tour oscillé entre la débauche et la rigorisme. Les troupes, indociles et débauchées jusqu'à la fin du premier Empire, cèdent la place à des hommes disciplinés.

¹⁵. *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, sous la direction de Claude Croubois, éditions Bordessoules, 1987 (p. 20-21 et p. 62, chapitre « Religion et mœurs des officiers »).

¹⁶. *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, sous la direction de Claude Croubois, éditions Bordessoules, 1987 (p. 75 et p. 162, chapitre « Déchristianisation et irréligion des officiers »).

Peu à peu ces derniers, notamment les officiers, reconquiètent leur superbe en donnant l'image d'un corps prestigieux et fier, affichant un purisme presque puritain et se voulant les défenseurs de l'ordre moral. Jean Boulègue nous livre la vision que les Français avaient de l'armée quelques années après la défaite de Sedan : « le discours qui se tenait sur elle, de façon habituelle au point d'en devenir banal, la paraît d'une qualité morale, d'une dignité qui la plaçait très au-dessus des autres corps de l'État et que seul le clergé, pour les catholiques, parvenait à égaler »¹⁷.

L'autre point de divergence majeur réside dans le rapport que les deux communautés entretiennent avec la violence et son corollaire, la mort. Réalité familiale au soldat, celle-ci apparaît tabou chez l'homme d'Église, qui condamne le suicide et refuse l'idée que l'âme puisse définitivement disparaître avec le corps. L'impérieux commandement « tu ne tueras point » du Décalogue les divise encore parfois, en Occident. Certes, la position adoptée par l'Église à l'égard de la guerre a longtemps été ambiguë, ainsi que le prouve le dilemme posé par Saint Ambroise de Milan quant à sa licéité, dilemme que Saint Augustin ne dépassera pas totalement malgré ses réflexions théologiques sur la notion de guerre juste, précisée ultérieurement par le Décret de Gratien et l'œuvre de Saint Thomas d'Aquin, qui ouvrent les premières réflexions sur le *jus ad bellum* et le *jus in bello*¹⁸. Les saintes écritures elles-mêmes n'étaient pas exemptes de contradiction. Mais s'il est vrai que le judaïsme connaît par le passé de multiples dérives, encouragées par la belliqueuse loi du talion et le dieu vengeur des Hébreux, les violences sont aujourd'hui condamnées par le Vatican, et les massacres de l'Inquisition ont cédé la place à une approche résolument pacifique.

Est-ce une coïncidence si une partie de la communauté musulmane paraît aujourd'hui plus encline à partir en croisade dans le cadre de ce qui est considéré comme un djihad, une guerre sainte ? Dès les origines, comme le fait remarquer

17. « L'officier dans la société française : l'héritage de la III^e République », in *Revue française de sociologie*, 4-44, novembre-décembre 2003 (p. 697).

18. Joseph Joblin, *L'Église et la Guerre : conscience, violence, pouvoir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988 ; Armelle Le Bras-Chopard, *La Guerre, théories et idéologies*, Paris, Montchrestien, 1994 ; Georges Minois, *L'Église et la Guerre : de la Bible à l'ère atomique*, Paris, Fayard, 1994 ; R. Bosc, *Évangile, violence et paix*, Paris, Centurion, 1974.

Gérard Chaliand¹⁹, l'Islam se définit simultanément comme doctrine religieuse et politique, dont les deux pans sont inséparables. La preuve en est que Mahomet ajouta au djihad majeur, fixant les objectifs spirituels des croyants, un djihad mineur, définissant les modes opératoires et les moyens guerriers visant à incarner les premiers. Un constat similaire peut être établi au sujet des États-Unis, dont le socle de valeurs protestantes fait coïncider réussite matérielle et perfectionnement moral, fondements religieux et impératifs étatiques, ainsi que le soulignent Alexis de Tocqueville et Max Weber. On comprend ainsi que la guerre menée en Irak par George W. Bush puisse mêler enjeux économiques et prétentions messianiques, confondre tout naturellement buts sotériologiques (extermination du mal), intérêts pétroliers et profits financiers du complexe militaro-industriel, enrichi par les ventes d'avions, de chars et de missiles.

Le lent divorce idéologique des institutions religieuse et militaire concernant le rapport à la mort est somme toute assez récent, en ce qui concerne la France et quelques pays occidentaux tels que la Grande-Bretagne. On peut en faire remonter les prémisses à la première moitié du XIX^e siècle, qui vit fleurir nombre d'associations pacifistes d'inspiration ecclésiastique. À cet égard, le quaker britannique Thomas Clarkson est représentatif. Avec son *Essai sur la doctrine et la pratique des premiers chrétiens en ce qui concerne la guerre*, publié en 1824, il fut l'un des premiers à soutenir le caractère incompatible de la force armée et des exigences évangéliques. Pour autant, les hostilités déclarées de ce genre n'en demeurent pas moins très marginales à cette époque. Il faudra attendre le XX^e siècle pour qu'un véritable mur s'élève entre les deux camps. En France, la séparation de l'Église et de l'État n'est pas étrangère à l'abîme qui se creusa entre les partisans du salut de l'âme et ceux qui font de la défense nationale le centre de leurs préoccupations. Le scandale des fichiers du général André, qui constitua une rupture notable en ce qu'il se présenta comme le déni subit des affinités catholiques que de nombreux officiers affichaient, est d'ailleurs contemporain de la loi 1905.

Il convient cependant de s'interroger sur la réalité de cette scission nouvelle. D'évidence, l'écart repose sur une

^{19.} Arnaud Blin et Gérard Chaliand, *Histoire du terrorisme*, Payot.

conception dualiste de l'esprit et du corps, qui engendre des choix instrumentaux et des priorités d'action différents. Mais ce clivage résiste difficilement à une analyse plus minutieuse des prérogatives des uns et des autres et n'est peut-être qu'apparent. Tout d'abord, parce que s'il est vrai que les moyens utilisés par ces deux communautés divergent, la finalité les rassemble. Ce qui anime le militaire comme l'homme d'église, en effet, c'est la foi en un idéal : celui d'un monde meilleur, sur la terre comme aux cieux. En outre, tout soldat sait qu'une guerre ne se gagne pas seulement grâce à la supériorité numérique et à la force physique, puisque le moral entretient avec celles-ci un « rapport de trois à un », selon les mots de Napoléon Bonaparte, dont l'analyse corrobore celles de polémologues tels Ardant du Picq et Clausewitz. Inversement, celui qui tente de s'élever vers Dieu par la prière ne peut y parvenir sans respecter une rigoureuse hygiène du corps, raison pour laquelle l'ascèse sous toutes ses formes a tenu une place si importante dans de nombreuses traditions religieuses, depuis la nuit des temps.

L'importance de l'aumônerie militaire et l'essor du droit international humanitaire : vers un nouveau rapprochement ?

Certains tentèrent pourtant de réconcilier tant bien que mal, au XX^e siècle, les devoirs thanatogènes du militaire et les exigences morales de l'homme d'église, lesquels étaient devenus tellement irréductibles que nombre de croyants refusèrent l'appel sous les drapeaux en invoquant l'objection de conscience. Dans cette veine s'inscrit l'aumônerie militaire, héritière de la tradition des chapelains, et dont il convient de noter le statut pour le moins paradoxal, ainsi que le relève l'incontournable thèse de Xavier Boniface²⁰. Celle-ci met en exergue le caractère singulier de ces hommes de Dieu que rien ne semblait prédisposer à affronter les massacres du front et la réalité quotidienne des soldats, mais que la loi de 1889, familièrement appelée « les curés sac au dos » puisqu'elle obligeait les prêtres à effectuer leur service national, commença à « militariser » de manière plus officielle, renforçant en même temps la présence des aumôniers. L'auteur de cette

^{20.} *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, les éditions du Cerf, 2001.

étude perçoit une évolution significative de l'institution religieuse vers l'enseignement de saint Martin, lequel préconisait la compassion et le partage des souffrances du pauvre, ce qui aurait progressivement éloigné les prêtres de l'approche agressive qui prévalait jadis à travers saint Bernard, préédicateur des croisades. La mission des aumôniers durant les grands conflits du siècle dernier ne poursuit donc pas celle des moines-soldats aux temps médiévaux, mais redéfinit le rôle de l'Église en l'orientant vers un rôle de soutien plutôt que de combat, complémentaire du métier des armes.

Ainsi en fut-il du père Henri Péninou, qui œuvra durant la guerre d'Algérie. Cet aumônier parachutiste admit tout à la fois les impératifs du combat inhérents au militaire et les élans pacificateurs propres à l'ecclésiaste, le nécessaire usage de la force et le soutien spirituel que requiert une situation d'extrême tension : « il faut arriver à concilier, dans notre cœur, les sentiments requis par une lutte sanglante avec l'amour que Christ attend de nous pour ceux-là mêmes que nous combattons et que notre main devra tuer ». Les difficultés liées à cette conciliation, il ne les méconnait pas, loin s'en faut : « Il est difficile, dans la guerre, de vivre sans mépris, de tuer sans haine, d'être un combattant efficace sans ouvrir son cœur à la violence. » Ou encore : « La guerre dans laquelle nous sommes engagés pose bien des questions, soulève bien des problèmes, provoque bien des cas de conscience, crée un conflit entre la conscience et le devoir. » Pour autant, cet homme admirable conserve l'espoir, humaniste, de pouvoir mener à bien sa mission de pacification et d'éveil des consciences, sans contrevénir aux réalités de la lutte armée : « je suis convaincu qu'il est possible d'être un chrétien authentique, ici, en Algérie. D'être aussi un militaire efficace. De rester un homme »²¹.

Quand chrétiens et musulmans s'affrontent, quand Français et Algériens s'entre-tuent, le père Péninou prêche la fraternité universelle et appelle la paix de ses vœux. Il n'essaie pas de dissuader les soldats qui l'entourent de donner la mort, conscient que là se trouve le cœur de leur métier, mais lutte avec ferveur contre la torture et le viol, les humiliations et

^{21.} *Réflexions sur les devoirs du soldat : notre vie chrétienne en Algérie (1959)*, père Henri Péninou, aumônier parachutiste, présenté par Jean-Charles Jauffret, UMR 5609 du CNRS – ESID, université Paul Valéry, Montpellier III, collection « Documents », 1998 (p. 37-38, p. 64).

la barbarie. « Pendant quarante mois, j'ai dit « non » à la torture ; j'ai essayé de tenir les consciences en éveil », avoue-t-il. Puis, s'adressant aux combattants : « Tant que cette guerre vous est imposée, il faut la faire, sans esprit de démission ou d'abandon plus ou moins camouflés, mais aussi sans haine et sans volonté d'humiliation, sans mépris, sans énervement²². » En cela, il rejoint d'illustres officiers tels le général Paris de Bollardière ou le lieutenant Jean-Jacques Servan-Schreiber, dont l'uniforme n'empêchait pas la critique des pratiques inhumaines.

La position de cet aumônier est également proche de celle qui inspira les fondateurs du droit international humanitaire. Les écrits du père Péninou trouvent un certain écho dans *Un Souvenir de Solférino* de Henry Dunant, instigateur de la création du Comité international de la Croix-Rouge qui imposa des limites aux conflits armés sans pour autant condamner leur existence ou nier leur nécessité. « Dans les relations des hommes entre eux, la guerre marque un moyen et un moment désespérés. Elle n'est ni un objectif ni une fin en soi. Elle n'échappe jamais, qu'elle soit classique, atomique ou révolutionnaire, au contrôle du droit, de la conscience, de la morale », déclare l'aumônier parachutiste. Puis d'enchaîner : « Il va sans dire qu'aucune circonstance ne justifie jamais les exactions, les pillages, les viols, les représailles », « Il y a des lois de la guerre, même révolutionnaire²³. »

Enfin, il est à parier que les changements géopolitiques et les bouleversements socioculturels que connaissent nos armées depuis la chute du mur de Berlin, la dissolution du pacte de Varsovie et les déclarations de Petersberg, ne manqueront pas de ressusciter les traditionnelles correspondances entre le rouge et le noir. Dans la mesure où elles s'engagent principalement dans des missions humanitaires et des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix ; dans la mesure où elle veille scrupuleusement au respect du droit de Genève et de La Haye, et rejette tous les jours plus violemment les « dommages collatéraux » au profit des concepts de « frappes chirurgicales » et de « guerres propres »²⁴, l'institution

^{22.} Ibid, p. 52 et p. 79.

^{23.} Ibid, p. 51, p. 53, p. 58.

^{24.} *Mutations et invariants : soldats de la paix, soldats en guerre*, La Documentation française, *Inflexions*, 2006. On pourra également consulter avec profit l'étude d'Emmanuelle Prevot-Forni, *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice*, c2sd, août 2001.

militaire – qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse ! – s'inscrit dans une logique qui n'est pas loin d'emprunter au rêve d'amour universel exprimé par l'Église. Nous en voulons pour preuve cette affirmation du général Jean Cot, selon lequel « le soldat est l'avenir de la paix »... ■

■ SYNTHÈSE CÉLINE BRYON-PORTEL

Le métier des armes et l'engagement dans les ordres, vocations entretenant des rapports privilégiés avec le sacré, présentent de fortes similitudes. Parmi les points de convergence, on relève notamment un comportement sacrificiel vis-à-vis d'une cause transcendante, le primat de l'autorité et une existence solidement ancrée dans une communauté fermée.

Cependant, ces correspondances ne doivent pas faire oublier qu'au cours de l'Histoire, un certain nombre de divergences ont également séparé institution militaire et institution religieuse, parmi lesquelles on compte le rapport à la mort, à la foi et aux mœurs.

Aujourd'hui, par le truchement de l'aumônerie militaire, qui tient lieu d'interface entre les deux ministères, mais aussi avec l'effacement progressif, au sein de l'armée, de l'éthique guerrière, un nouveau rapprochement semble s'amorcer.



SERGE AUFFRET

ARMÉES BRITANNIQUES ET FAIT RELIGIEUX : POINT DE SITUATION 2008

IL PARAÎT NATUREL QUE LA RÉFLEXION SUR LA PLACE DU FAIT RELIGIEUX DANS LES ARMÉES MODERNES COMPRENNE UNE DIMENSION INTERNATIONALE COMPARATIVE. C'EST LE BUT QUE S'ASSIGNE L'ÉTUDE SYNTHÉTIQUE PROPOSÉE ICI, DONT L'APPROCHE EST CENTRÉE SUR LES RÉALITÉS BRITANNIQUES CONTEMPORAINES.

Un double écueil consisterait soit à ne retenir pour l'analyse, au détriment de tout ce qui inscrit clairement le pays dans son environnement en Europe occidentale, que les spécificités qui confèrent à la situation religieuse britannique son caractère unique, soit, inversement, à ne s'attacher qu'à ce qui est commun, aux dépens de tout ce qui porte témoignage d'une histoire, d'un milieu géographique et culturel, et d'une identité certes plurielle mais bien distincte de celles rencontrées sur le continent.

Ce cadre général posé, avec ses différences et ses similitudes, on s'attachera à présenter d'une part, la doctrine officielle des forces armées face au fait religieux, avec ses éventuelles inflexions récentes, d'autre part, l'aumônerie aux armées britannique, avec les défis et difficultés auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée.



Si proche, si différent, si semblable à la fois : tradition et traditions

L'observateur voulant comparer les situations religieuses britanniques et françaises voit son attention légitimement attirée par un ensemble de réalités sans équivalent dans la République française. Ainsi, s'il est vrai que la *Church of Ireland* (anglicane) est « dés-établissement » depuis 1871, que la *Church in Wales* (anglicane) et la *Church of Scotland* (presbytérienne, qui reste l'Église nationale en Écosse) le sont respectivement

depuis 1920 et 1921, il reste que la *Church of England* (souvent appelée *CofE*) est l’Église « établie » pour une Angleterre qui pèse plus de 80 % de la population du Royaume-Uni.

Ce n'est pas ici le lieu de passer en revue les diverses façons dont se concrétise l'*establishment*, mais cette *CofE* non séparée de l’État a effectivement pour « gouverneur suprême héréditaire » le monarque régnant (depuis 1953, la reine Elizabeth II) qui, lors de la cérémonie de couronnement, s’engage à « maintenir au Royaume-Uni la religion protestante réformée établie de par la loi ». Les pièces de monnaie sont toujours frappées de l’inscription « D. G. Reg F. D. », c'est-à-dire qu’Elizabeth est « par la grâce de Dieu, reine, défenseur de la foi ». La journée de travail au Parlement s’ouvre par des prières officielles, et la Chambre des lords comprend de droit 26 *Lords Spiritual*, tous évêques de l’Église d’Angleterre, les autres confessions chrétiennes ou religions n’étant représentées que sur la base de la distinction personnelle du promu, à la discrétion du Premier ministre. Monarque et Premier ministre sont associés à la nomination des évêques et archevêques, le Premier ministre pouvant choisir entre les deux noms proposés, et le souverain devant donner son assentiment.

Au-delà des aspects strictement institutionnels, on notera enfin le fort engagement religieux personnel de la reine Elizabeth, et l’attachement au moins affectif manifesté à la famille royale lors de cérémonies officielles d’ampleur internationale telles que les funérailles de la princesse Diana ou de la reine mère.

Si proche, si différent, si semblable à la fois : sécularisation et post modernité

Les éléments symboliques concourent profondément à la définition de l’identité nationale, mais il importe d’identifier à présent ce que la Grande-Bretagne a en commun avec les autres pays d’Europe occidentale, et, paradoxalement, plus particulièrement avec la France. Quels sont donc ces points communs ?

Lorsque sociologues et statisticiens abordent la question de la sécularisation en Grande-Bretagne, trois types d'analyse se dégagent. L'une, optimiste-réaliste avec Grace Davie, tout en prenant acte du déclin marqué des formes traditionnelles de pratique religieuse, relativise, arguant du déclin parallèle du syndicalisme ou du nombre des spectateurs aux matchs de football, et insiste sur les nouvelles formes de religiosité. Peter Brierley, partant du même constat, se veut plutôt alarmiste-réaliste : le déclin lui semble grave, et le point de non-retour presque atteint. Callum G. Brown soutient pour sa part la thèse radicale de la « mort de la Grande-Bretagne chrétienne » en deux générations du fait de l'interruption de la transmission de la foi par les femmes depuis les années 1960.

Sondages ou analyses en la matière sont rarement « innocents » sur un sujet aussi sensible : plus encore peut-être qu'en physique où la seule présence de l'opérateur modifie déjà les données de l'expérience, formulation des questions et choix de la perspective prolongent aussi l'observation par une volonté plus ou moins explicite de façonnner la réalité. En témoigna la différence de rédaction des questions posées au recensement de 2001¹, d'une part en Angleterre et au pays de Galles, d'autre part en Écosse, sur les convictions religieuses, différence qui introduisit effectivement un biais notable incitant davantage à se définir comme « chrétien » au sud du mur d'Hadrien. Le fait majeur reste certainement depuis vingt ans, plus peut-être que le multi-culturalisme, l'émergence d'un athéisme et d'un agnosticisme revendiqués.

Les Anglais sont connus pour leur humour et leur pragmatisme. Le dicton « c'est pour les Anglais un article de foi que Dieu n'existe pas, et qu'il est sage de le prier de temps à autre » témoigne aussi bien de la réalité actuelle que d'une tendance profonde d'un anglicanisme *via media* peu porté sur les élans mystiques et l'enthousiasme religieux, et qui n'affiche que peu de sympathie pour ce qui pourrait être taxé de prosélytisme, exception faite de son aile « évangélique » restant très attachée au caractère missionnaire du christianisme.

1. C'était la première fois qu'était posé ce type de questions. Elles ne sont pas constitutionnelles en France.

Il est indéniable, tous les indicateurs sociaux et culturels le montrent, que la société britannique, à l'instar de presque toutes les sociétés occidentales, a plus que jamais changé depuis les années 1950. Depuis plus de trente ans, on débat du dés-établissement éventuel de la *CofE*. Dans un contexte de multiculturalisme à la britannique très prégnant dans les années 1990, le prince Charles a tenu à affirmer qu'il voyait son rôle de souverain comme *Defender of faith* (défenseur de la foi religieuse, de toute foi religieuse) et non plus comme *Defender of the faith* (défenseur de la foi protestante). Les enjeux symboliques du sacré sont grands, et la réflexion se poursuit.

Forces armées, force morale et fait religieux : doctrine officielle et inflexions

Un système où le lien entre les militaires et leur souverain s'apparente au rapport d'allégeance, et où le souverain est gouverneur suprême d'une *CofE* non séparée de l'État semble appeler des conséquences logiques pour les forces armées britanniques face au fait religieux. Loin d'une « théocratie à l'anglicane », le pragmatisme britannique rejouit pourtant étonnamment la distinction, chère aux Français, entre théorie et pratique.

En effet, les *Queen's Regulations for the Army*, 1975, stipulent aux paragraphes interarmées J5.262 et J5.263 : « La respectueuse observance de la religion au sein des forces armées est de la plus haute importance. Il est du devoir de toutes les parties concernées de pourvoir de façon appropriée aux besoins spirituels et moraux des personnels. » Et « Les chefs de corps encourageront l'observance religieuse de leurs subordonnés et donneront eux-mêmes le bon exemple en la matière. » Deux niveaux de lecture donc : d'une part, respect et observance, plus extérieurs, plus mesurables, qui se voient reconnaître « la plus haute importance », d'autre part, besoins spirituels et moraux des personnels, plus profonds, plus complexes à prendre en compte, également affirmés. Le paragraphe J5.264 prévoit que soient pris en compte avec bienveillance les besoins des minorités religieuses non chrétiennes officiellement

reconnues. D'où la création récente *ad experimentum* du premier poste d'aumônier musulman.

Pourquoi cette importance ? Serait-ce la marque, ou le vestige, d'une volonté de favoriser la religion vue comme garante de l'ordre ou comme créatrice de capital social ? En fait, très réalistes, les Britanniques aiment à citer le dicton napoléonien en appui de la thèse selon laquelle, au combat, la force morale est le facteur décisif ; la religion n'en est qu'une composante, les chrétiens n'ayant pas le monopole de la vertu. Et cette force morale est pensée comme essentielle, non pour elle-même, mais au sein d'une culture de recherche du résultat. Le document *Conduct of War* du *War Office* de 1950 définissait déjà les bases sur lesquelles repose le moral comme « spirituelles, intellectuelles et matérielles » « par ordre d'importance », précisant de façon révélatrice « seules des bases spirituelles peuvent permettre de résister à de vraies épreuves... la base spirituelle du moral n'est pas tant la religion dans l'acception stricte du mot que la foi dans une cause ».

Un *ethos* spécifique aux forces armées ? De la culture de groupe à l'éthique

En réponse aux évolutions de la société et au nouveau contexte géo-militaire, le début des années 1990 voit le commandement réfléchir sur la nécessité de « valeurs spirituelles » fondant un *ethos* spécifique aux forces armées et pouvant se situer à contre-courant de l'évolution de la société. Partageant un diagnostic commun sur les effets pervers pour l'institution militaire de l'ambiance d'individualisme, de culture des droits, de *best business practice* et de juridisme pointilleux, deux écoles de pensée se différencient nettement.

L'approche majoritaire, à l'optique plus utilitariste et réaliste que respectueuse de la spécificité religieuse, met l'accent sur les liens entre moral et efficacité, et entre moral et image des armées. Elle s'exprime dans les documents *Design for Military Operations*, *the British Military Doctrine*, Army Code 71451, de 1996,

Spiritual Needs Study, du Brigadier McGill, mai 1999 et *Values and Standards of the British Army*, Army Code 63812, de février 2000.

Minoritaire, ne faisant pas l'unanimité, l'ADP5 *Soldiering. The Military Covenant*, Army Doctrine Publication vol. 5 de février 2000, valable pour l'armée de terre, revisite et prolonge l'approche accordant une place de choix au christianisme dans la formation de l'*ethos* des armées. Complexé, nuancé, il présente des argumentaires s'apparentant par endroits à ceux retenus par la réflexion militaire française par exemple dans le « Livre vert » de 1999. Seul l'ADP5 insiste sur le fait que moral élevé et grande cohésion caractérisaient les unités SS, et ne peuvent donc suffire à eux seuls. Il est notable par contraste que le critère ultime d'évaluation de la conduite individuelle soit ainsi formulé dans *Values and Standards* : « Vos actions ou votre comportement ont-ils eu ou auront-ils probablement un impact négatif sur l'efficacité ou sur le caractère opérationnel de l'armée de terre ? »

De même que l'emploi des mots *ethos* et éthique est susceptible d'harmoniques divergentes, il existe une réelle ambiguïté entre « entretien du moral des troupes » et souci du bien-être moral des troupes. Dans un cas, l'accent sera mis sur le soutien psychologique, sur l'amélioration du caractère opérationnel des forces, sur l'efficacité. Dans l'autre, sur la prise en compte du souci de l'éthique. Quoi qu'il en soit, il reste entendu que c'est des chefs que l'exemple doit venir, et c'est la chaîne de commandement qui porte la première responsabilité en matière de motivation et de normes de comportement.

L'aumônerie aux armées

L'aumônerie aux armées existe pour « pourvoir au bien-être spirituel des personnels des armées et de leurs familles » (*Queen's Regulations*, paragraphe J5.261). Les églises détachent des aumôniers pour servir à ce titre, percevant bien que la « double nationalité » (religieuse et militaire) représente un défi délicat à relever, les risques d'instrumentalisation par la

partie militaire (une aumônerie réduite à « mettre de l'huile dans les rouages de l'efficacité opérationnelle ») ou de déviation par rapport à leur vocation pour les aumôniers n'étant pas nuls.

Les aumôniers ont un statut, une rémunération et une image d'officier (ce qui peut être un obstacle à leur ministère auprès des soldats), avec un « déroulement de carrière » pour l'armée de terre débutant avec le grade d'équivalence de capitaine et culminant pour le *Chaplain General* au grade de général de division. La plupart des aumôniers protestants sont mariés et pères de famille ; ils adoptent un style de vie comparable à celui du corps des officiers, envoyant souvent leurs enfants étudier dans des *public schools* coûteuses. Ces trois dernières années, une volonté d'accentuer la qualité du professionnalisme militaire des aumôniers « professions libérales » et de renforcer (sur le modèle du *regimental system*) les liens entre l'aumônier et l'unité où il exerce son ministère s'est concrétisée par un programme d'amélioration de la formation des aumôniers dispensée à Amport House, leur « maison mère ».

La crédibilité de l'aumônier perçu comme exerçant des responsabilités de type « profession libérale » en complément de son caractère « sacerdotal » repose alors sur le développement de ses compétences militaires (passage du brevet para, etc.), administratives (connaissance des processus), psychosociales (qualités relationnelles, formation de type médico-psychologique), et même religieuses (traditions et cérémonies en milieu militaire). La volonté de montée en puissance suite au rapport McGill se traduit par la recherche d'aumôniers jeunes, projetables, proches des troupes ; elle se heurte au fait que la ressource se raréfie, les ordinations toutes dénominations confondues étant moins nombreuses et plus tardives. Une des particularités britanniques est que, contrairement aux personnels civils chargés de mission analogues loin du danger, les aumôniers sont seuls habilités à distribuer sur le champ de bataille colis de soutien, cigarettes (mission qui pourrait très bien être confiée aux sous-officiers) ; cette dimension de « responsables du bien-être matériel » pour certains « à-côtés » pose parfois question.

Les aumôniers savent qu'en temps de paix leur présence est reconnue comme nécessaire mais pas toujours souhaitée, tandis qu'en temps de conflit leur présence est toujours souhaitée. Il existe au sein de l'aumônerie un consensus fort sur l'attitude à avoir : pas question de faire du prosélytisme ou du « gavage » (le cliché maintes fois entendu est *forcing religion down people's throats*). Face au proverbe « Un athée dans un trou de combat, ça n'existe pas » qui fait partie de la culture commune des troupes de mêlée, les aumôniers posent comme paradigme de leur ministère, avec réalisme et humilité, et un regret élégamment tempéré par l'humour, l'expérience emblématique du huis clos vécu à bord des navires de la force expéditionnaire des Falklands : plus les Malouines approchaient, plus la participation aux services religieux augmentait ; sur le chemin du retour, les chiffres de fréquentation retombèrent à peu près à leur niveau habituel. Quelle plus grande précarité en effet que celle où l'on risque de perdre la vie ? Or l'étymologie nous rappelle justement le lien entre précarité et prière, ce qui est précaire, *precarius*, étant obtenu par les prières, *preces*.

Le général de brigade McGill avait été chargé de l'étude sur les besoins spirituels dans l'armée de terre dans un contexte de recherche d'économies budgétaires et donc de suppressions éventuelles de postes d'aumôniers. Après avoir posé des bases excluant tout triomphalisme en constatant : « Les valeurs spirituelles ne sont pas exclusivement liées à la religion.... La plupart des officiers et des soldats de l'armée de terre britannique ne sont pas ouvertement croyants (*overtly religious*). Beaucoup sont « neutres » plutôt que partisans actifs du christianisme », McGill insista sur l'héritage de l'histoire et conclut au terme de son mandat à l'importance de la culture de la force morale et à la nécessité de développer l'aumônerie aux armées.

Le rapport McGill s'inscrit pour autant dans une conception de la religion psychologisante et tacitement réductrice à « l'émotion », conception sous-tendant déjà le document *Conduct of War*. Création et entretien de la conviction, apport d'un soutien spirituel (réduit essentiellement à sa dimension psychologique) à des soldats plus motivés, moins vulnérables au stress et aux troubles post-traumatiques : l'aumônerie ne

serait-elle alors perçue par l'institution que comme « multiplicateur de forces » à l'américaine ?

Les plus récents développements ont été l'évolution de nombreuses églises vers la doctrine de la juste paix, ce qui a rendu l'exercice du ministère des aumôniers plus délicat dans un contexte de débats publics vigoureux en 2002-2003 ; la réforme de l'organisation de l'aumônerie avec fusionnement (initiative dite de *convergence*) de la chaîne hiérarchique distincte des aumôniers catholiques² et prise en compte des attentes œcuméniques fortes tant de l'institution militaire que des personnels sur le terrain (pastorale des blessés et du champ de bataille). Ceci signifie qu'un prêtre catholique pourra un jour devenir *Chaplain General*. Le révérend David Wilkes, méthodiste, avait ouvert la voie pour les protestants en tant que premier non anglican à être promu à la fonction de *Chaplain General*.

On retiendra conjointement le respect généralement exprimé pour le professionnalisme et l'engagement des aumôniers, et le risque de déviation vers une « religion militaire » répondant, certes, à la spécificité de la situation, mais au détriment éventuel de l'authenticité religieuse.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon n'incorpore pas la dimension de l'enquête, juridiquement faisable au Royaume-Uni, sur l'appréciation portée sur l'aumônerie par les militaires et qui est circonscrite aux questions suivantes : dans quel cadre, avec quels termes de référence, pourquoi, et avec quelles évolutions récentes, les institutions militaires britanniques répondent aux besoins spirituels. Mais il semble qu'une étude sociologique statistique, par le biais du questionnaire, butera toujours intrinsèquement sur la pudeur et même le mystère qui entourent les questions portant sur le sens de la vie, et sur les attitudes face à la mort. Le nécessaire recours à des entretiens qualitatifs individuels reposant sur l'anonymat des résultats et

^{2.} La préconisation d'intégration complète remontait de la part des autorités militaires au rapport *Creedy* de mai 1920.

nécessitant une relation de confiance dans l'administration de l'entretien, ainsi qu'un protocole particulièrement rigoureux dans l'élaboration des questions pour éviter autant que possible l'introduction de biais dommageables, rendent peu probable que soit conduite une telle étude, du moins à grande échelle. ■

■ **SYNTHÈSE** SERGE AUFFRET

L'auteur présente la doctrine officielle des forces armées britanniques face au fait religieux, les réflexions actuellement en cours sur les liens entre moral et efficacité et l'aumônerie aux armées.



JOHN CHRISTOPHER BARRY

VAINCRE L'ENNEMI OU LE DÉTRUIRE ? AMERICAN WARRIOR

ASPECTS RELIGIEUX DU NOUVEAU CREDO DU SOLDAT AMÉRICAIN

Le credo du soldat américain, novembre 2003

*Je suis un soldat américain.
Je suis un guerrier et membre d'une équipe.
Je sers le peuple des États-Unis et vis selon les valeurs de l'armée.

Je placerai toujours la mission en premier.
Je n'accepterai jamais la défaite.
Je ne renoncerai jamais.
Je n'abandonnerai jamais un camarade tombé¹.

Je suis discipliné, physiquement et mentalement endurci, entraîné
et compétent dans mes tâches et exercices guerriers.
J'entretiens toujours mes armes, mon équipement et moi-même.

Je suis un expert et je suis un professionnel.

Je me tiens prêt à me déployer, à engager [l'adversaire]
et à détruire les ennemis des États-Unis en combat rapproché [au corps à corps].

Je suis un gardien de la liberté et de la manière de vivre (*way of life*) américaine.

Je suis un soldat américain.*

APRÈS LA PREMIÈRE PHASE VICTORIEUSE DE L'INVASION DE L'IRAK, *OPERATION IRAQI FREEDOM*, L'ARMÉE DE TERRE AMÉRICAINE ADOPTE EN NOVEMBRE 2003 UN NOUVEAU CREDO DU SOLDAT QUI SE DISTINGUE PAR SA MARTIALITÉ DE L'ANCIEN CREDO DU SOLDAT DE 1961 ET DONT LE NOYAU DUR EST UN ETHOS DU GUERRIER (*WARRIOR ETHOS*). DÉSORMAIS LES VALEURS TRADITIONNELLES DE L'ARMÉE : MAÎTRISE DE LA FORCE, DEVOIR, RESPECT, HONNEUR ET INTÉGRITÉ S'EFFECTUENT DERRIÈRE LES VALEURS DU GUERRIER ; SENS DU SACRIFICE, TÉNACITÉ ET DÉTERMINATION DE DÉTRUIRE L'ENNEMI EN COMBAT RAPPROCHÉ.

Je propose dans cet article d'explorer le fond religieux qui sous-tend ce nouveau credo.

L'adoption de ce credo du soldat est accompagnée par un programme ambitieux de « TRADOC² » (U.S. Army *Training and*

1. Ce paragraphe est identifié et souvent cité par les autorités militaires sous le nom d'*ethos* du guerrier (*Warrior Ethos*).

2. Centre de commandement pour l'entraînement et la doctrine de l'U.S. Army.

Doctrine Command) qui a pour mission d'insuffler cet *ethos* du guerrier (*Warrior Ethos*) dans l'ensemble des forces terrestres³. Il vise à forger une nouvelle identité de l'U.S. Army en force capable de répondre à toutes les missions et d'assurer la doctrine du *Full Spectrum Dominance*, c'est-à-dire la domination sur tout le spectre des opérations militaires à l'échelle de la planète.

Pour les autorités des États-Unis, les menaces sont devenues protéiformes et la guerre menée à distance insuffisante. Le combat doit désormais être engagé chez l'ennemi par sa destruction en combat rapproché, car contre certains ennemis – réseaux terroristes, États voyous ou mouvements insurrectionnels – la dissuasion n'a plus prise. Le combat doit être désormais engagé chez l'ennemi car « La simple punition exercée à distance ne suffit pas. Avec ces adversaires, la seule façon d'assurer la victoire est de mettre des troupes au sol, et de s'imposer sur son territoire et de les détruire. »⁴

Qu'il soit membre des troupes de combats ou simple logisticien, le nouveau soldat américain doit être en premier lieu un guerrier, prêt au combat rapproché et au sacrifice dans une guerre sans répit et sans front. Comme dit le nouveau programme du TRADOC : « Dans chaque soldat, un guerrier d'abord. »

Ce changement identitaire de l'armée américaine, ce nouveau credo d'une armée de soldats-citoyens transformés en guerriers « endurcis » voués « à détruire les ennemis des États-Unis en combat rapproché (corps à corps) » serait-il le symptôme d'un bouleversement politique interne, externe ? Ou au contraire la réaffirmation d'une identité pérenne américaine ?

Pourquoi un credo ?

Le credo du soldat est un texte court qui tient sur une demi-page. Il se présente, comme un credo, avec une douzaine d'articles de foi.

Il est reproduit sous forme d'affiches, placardées dans les cantines, les bureaux, les casernes, récité pendant les inspections, les cérémonies de remise des diplômes, intégré dans les

3. Ce programme est reconduit depuis 2003 jusqu'à ce jour, voir *Army Posture Statement 2007*, U.S. Army, Presented to The Committees and Subcommittees of the United States Senate and the House of Representatives, D.C. 2007.

4. *United States Army White Paper, Concepts for the Objective Force*, U.S. Army, novembre 2002.

présentations *PowerPoint* et reproduit en encadré dans nombre de manuels et documents de l'armée. Dès le premier jour des classes, le credo est remis au nouvel engagé avec son manuel du soldat. Et pour parfaire les choses, tous les soldats américains dans le monde, doivent porter en permanence autour du cou, en plus de leur plaque d'identification (*dog tag*⁵) avec nom, grade et groupe sanguin, un deuxième *dog tag* sur lequel sera gravé l'*ethos* du guerrier du nouveau credo.

Ce choix d'appeler le texte un « credo du soldat » lui donne donc un air de catéchisme et de profession de foi, avec ses phrases courtes et sa douzaine d'articles pouvant être scandés comme un chant religieux. En effet, le sens du mot *creed* en anglais est identique à celui du mot credo en français. Il provient du mot latin *credo* qui signifie «*je crois*», premier mot des professions de foi du Symbole des Apôtres et du Credo de Nicée (325) qui contiennent les articles principaux de la foi chrétienne.

Mais pourquoi le choix d'un credo avec sa connotation religieuse plutôt qu'un code du soldat ? Après tout, des pays aux traditions guerrières aussi différentes que la France et la Grande-Bretagne⁶ ont choisi la forme juridique d'un code du soldat avec ses règles, valeurs et préceptes plutôt que la forme d'un credo.

Même Israël, État idéologique par excellence, avec un fond nationaliste et religieux, se contente d'un document doctrinal sur les valeurs laïques de l'*Israel Defense Forces* (IDF) ; défense de la patrie, de la démocratie, des valeurs humanistes. Tout au plus, certaines unités d'élite à la fin de leurs classes vont en « pèlerinage » à Massada, pour y faire le serment bien peu religieux de *Shaynit M'zada Lo Tipol*, « Massada ne tombera pas une seconde fois ».

La clef du « pourquoi un credo ? » est peut-être à trouver dans l'article premier qui ouvre (et clôt) cette profession de foi. « Je suis un soldat américain » (*I am an American Soldier*).

Au premier abord, ce premier article du credo du soldat ne fait qu'affirmer une évidence pour un texte de l'*U.S. Army*. Mais il laisse soupçonner autre chose, car ce même article de foi est réemployé pour conclure le credo. En fait, cette scansion qui

5. *Dog tag*, terme familier pour désigner la plaque d'identification militaire portée autour du cou du soldat américain. Il désigne également la plaque d'identification que l'on fixe sur le collier d'un chien.

6. Et ceux, bien que l'armée britannique n'ait pas stricto sensu un code du soldat, elle a un *Queen's Regulation* et des traditions régimentaires fortes relayées par un *Manual of Military Law* et un texte officiel « Values and Standards of the British Army » http://www.army.mod.uk/servingsoldier/usefulinfo/values_and_standards/index.htm.

frise la lapalissade traduit une dimension idéologique propre aux États-Unis qu'un professeur de Harvard d'origine européenne, Carl Friedrich, a parfaitement capturé : « Être un Américain est un idéal, être un Français est un fait ». En d'autres termes, se proclamer Américain est déjà tout un programme.

C'est encore un auteur européen, l'anglais G.K. Chesterton (1874-1936) qui a peut-être saisi mieux encore ce qui constitue la singularité identitaire des États-Unis et qui traverse de part en part le credo du soldat : « L'Amérique est la seule nation au monde fondée sur un credo. » (*America is the only nation in the world that is founded on a creed*). Il précise ensuite, que ce credo est gravé avec une « lucidité théologique dans la déclaration d'indépendance » et que l'Amérique est une nation « avec l'âme d'une église ». Derrière ces formules littéraires non dépourvues d'esprit, se pose la question de l'identité américaine, et conjointement de son armée, comme une exception hors de l'histoire et de la tradition séculaire des nations.

En effet, les États-Unis sont une nation issue de la seule volonté de ses fondateurs. Leur identité nationale n'est pas fondée sur un passé, une tradition ou une entité historique mais par un acte fondateur volontaire et révolutionnaire contre l'Angleterre.

Comme l'a parfaitement exploré Élise Marienstras, « Nation a-historique, les États-Unis n'appartiennent pas à l'histoire des nations dont leurs ressortissants sont issus. Ils ne fondent pas non plus leur nation sur le passé des citoyens, trop hétérogène pour constituer un facteur national. La nation est une création dont les citoyens restent libres de faire ce qu'ils entendront. »⁷ Les États-Unis sont en somme une nation par volonté, une dénomination que l'on choisit, un credo avec sa liturgie formalisée par la déclaration d'Indépendance et la Constitution.

Nous retrouvons ce même volontarisme identitaire avec l'ambitieux programme du Pentagone qui accompagne le nouveau credo ; transformer toute son armée de soldats en une « nouvelle race de guerriers »⁸.

Le choix d'un credo plutôt qu'un code du soldat poursuit donc ce volontarisme fondateur du pays.

Et nous voyons ainsi comment une simple déclaration

7. Élise Marienstras, *Les Mythes fondateurs de la nation américaine*, Éditions Complexe 1992, p. 87.

8. Quadrennial Defense Review Report, Department of Defense, février 6, 2006, p. 42.

factuelle comme « Je suis un soldat américain » devient une déclaration idéologique identitaire. Elle rejoint par là, la belle formule de l'historien Richard Hofstadter sur la singularité américaine, « Ce fut le destin de notre nation de ne pas avoir d'idéologies, mais d'en être une. » (*It has been our fate as a nation not to have ideologies but to be one*).

Je m'avancerais à dire que ce qui distingue l'Amérique des autres démocraties occidentales n'est pas un attachement plus aigu aux valeurs démocratiques mais plutôt l'adhésion passionnée de ses citoyens à certaines valeurs et mythes que nombreux d'historiens ont appelés *the American creed* (le credo américain).

On pourrait définir succinctement ce credo comme un nationalisme basé sur une foi dans les valeurs de la démocratie et de la Constitution américaines, dans l'individualisme social et économique comme synonyme de liberté. Mais c'est aussi un nationalisme zélé (*Manifest Destiny*) qui ne se contente pas de briller par l'exemple mais aussi par la force, convaincu que la bienveillance, l'innocence et la bonté de l'Amérique triompheront.

L'Amérique est convaincue d'être l'exemple suprême de la démocratie et de la modernité, d'avoir pour mission de sauver le monde contre le mal et de propager les valeurs américaines comme valeurs universelles, quels que soient les désirs ou besoins des autres. Et parce que l'Amérique est fondamentalement bonne, elle mérite cette puissance, car par nature elle ne peut l'utiliser que pour le bien et non pour le mal. Pour paraphraser Spinoza dénonçant les illusions du finalisme, ce serait parce que les États-Unis, par essence bienveillants, désirent une chose qu'elle serait bonne⁹. Ce credo messianique est parfaitement ramassé en une seule phrase par Herman Melville : « Nous les Américains, sommes le peuple choisi – l'Israël de notre temps : nous portons l'arche des libertés du monde. »

Le conformisme passionnel et passionné que suscite ce credo américain est selon l'historien Hofstadter, essentiel pour garantir l'unité nationale et joue un rôle de religion civile dans l'identité nationale américaine, d'une façon sans

^{9.} « Il est donc établi par tout cela que nous ne nous efforçons à rien, ne voulons, n'appétons ni ne désirons aucune chose, parce que nous la jugeons bonne; mais, au contraire, nous jugeons qu'une chose est bonne parce que nous nous efforçons vers elle, la voulons, appétons et désirons. » Spinoza, *Éthique*, partie III, proposition IX, scolie, Traduction Charles Appuhn, Garnier Flammarion, 1965.

équivalent dans l'identité anglaise, française ou allemande. Être américain, c'est croire à ce credo¹⁰.

Cette religion civile américaine est une sorte de religion générique qui rassemble les citoyens par-delà leurs étiquettes confessionnelles et que le président Eisenhower a parfaitement saisi en déclarant en 1954 de façon faussement niaise : « Notre système de gouvernement n'a de sens que s'il est fondé sur une foi religieuse profonde, et peu m'importe laquelle. »

Cette notion de religion civile pour caractériser the *American creed* fut réintroduit dans le débat américain par le sociologue Robert N. Bellah pendant les turbulences des années 1960, en pleine guerre du Viêtnam et la crise identitaire qui s'ensuivit. Elle trouve son origine et son expression théorique chez J.J. Rousseau dans son *Du Contrat social* : « Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogme de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle ». Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. « Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires »¹¹. (C'est nous qui soulignons.)

Nous ne sommes pas loin, ni dans la forme, ni dans le fond, du credo du soldat et de sa fonction de « liant » autour de la nation. Le passage d'un credo à l'autre est en effet facilement franchi par ce simili syllogisme : être un Américain c'est croire au *American creed*. Être un soldat américain, c'est croire au *Soldier's creed*, au credo du soldat. Une homothétie idéologique en quelque sorte que l'on retrouve dans le *Field Manual FM1 The Army 2005*, clef de voûte des manuels qui codifient la doctrine de l'U.S. Army : « Le credo du soldat s'applique au-delà de l'engagement du soldat ; il inclut l'engagement en faveur de la famille et de la société. »

Cet aspect des choses n'a pas échappé à la droite religieuse et au mouvement conservateur. Suite à la défaite américaine

10. Il est unique à la nation américaine que l'insulte suprême en politique, c'est d'être dénoncé comme *un-American* (non-américain).

11. J. J. Rousseau, *Du Contrat social*, Classiques Garnier 1962, chapitre 8 livre IV, p. 335.

au Viêtnam, certains évangélistes de cette droite se tournèrent vers les forces armées comme recours pour sauver l'Amérique d'un effondrement intérieur. Pendant les années 1960-1970, qu'ils vécurent comme une période de décadence morale et de confusion, ils virent le militaire comme un bastion des valeurs nécessaires pour sauver l'Amérique : respect de la tradition, appréciation de l'ordre et de la discipline, culte du sacrifice pour le bien commun. En somme, les évangélistes voyaient les soldats comme modèles que les citoyens devaient imiter pour retrouver les valeurs fondamentales et contrecarrer les désordres moraux et sociaux qu'incita le mouvement des années 1960. Pour les chrétiens conservateurs, après le Viêtnam, la pré-condition pour accomplir le mandat divin de l'Amérique était de reconstruire sa puissance militaire.

Pour leur part, les forces armées, se sentant elles-mêmes cibles de la contestation, estimèrent qu'elles avaient les mêmes ennemis et d'une certaine façon, le même projet de restaurer la puissance militaire américaine après leur défaite en Asie. L'état-major des armées commença à répondre aux gestes amicaux des évangélistes.

Pour l'historien Andrew Bacevich la ratification de cette entente entre les évangélistes et les officiers peut être datée avec précision : le 1^{er} mai 1972 quand l'académie militaire de West Point conféra au révérend Billy Graham¹² le prix Sylvanus Thayer¹³ pour service rendu par un citoyen américain aux valeurs de l'académie devoir, honneur, patrie (*Duty, Honor, Country*). La citation insista sur sa défense intransigeante « des valeurs traditionnelles » de la société. Dans le contexte des années de contestation des années 1960-1970, l'armée prenait officiellement parti pour les valeurs défendues par les conservateurs chrétiens. Tel que nous le relate Andrew Bacevich, Billy Graham prévint les cadets qu'ils débutaient leur carrière militaire à un moment où la survie même du mode vie américain était en jeu. Il souligna que le danger principal venait du cœur même de la société. Pour sauver le pays de l'autodestruction, il regarda vers ceux qui rejettent les protestations et les piquets de grève, vers « les hommes et femmes qui croient au devoir,

^{12.} Proche du président Nixon, cet évangéliste influent a été également le conseiller « spirituel » de plusieurs présidents comme Dwight Eisenhower et Lyndon Baines Johnson.

^{13.} Un prix décerné chaque année par l'académie militaire de West Point à un citoyen qui honore les valeurs de l'académie.

honneur, patrie – et ont une foi ardente en Dieu ». Pour Billy Graham, les valeurs de West Point fusionnées avec les valeurs traditionnelles de la religion « deviendraient le phare indispensable pour guider la nation en ces temps troublés¹⁴. »

Nous retrouvons là les prémisses d'une alliance ou « sainte » trinité (religion, conservatisme et l'armée) qu'un Samuel Huntington, dans un texte passé inaperçu en 1999, appelait de ses vœux avant l'élection de G. W. Bush pour accoucher d'un « nationalisme robuste », afin de lutter contre les dérivés de l'Amérique contemporaine menacée de désintégration intérieure.

« Dans l'Amérique contemporaine, l'engagement religieux et le conservatisme marchent main dans la main dans leur combat contre la laïcité, le relativisme et le libéralisme. Dans leur engagement envers Dieu et la patrie, les conservateurs ne font qu'un avec le peuple américain... Le patriotisme et la religion sont des éléments centraux à l'identité américaine. »¹⁵

Afin d'apprécier l'inquiétude, si ce n'est l'angoisse, qui nourrit ce conservatisme radical, il faut se remémorer ce qu'a été la crise de légitimité de l'État et du mode de vie américain pendant les années 1960-1970. Une contestation des institutions et des valeurs dominantes sans pareille depuis la guerre civile 1861-1865 ; émeutes, révoltes des noirs, défaite au Viêtnam, pacifisme, désertions, *fragging*¹⁶, mutineries, révoltes étudiantes, hédonisme, multiculturalisme...

Ce souhait partagé de Billy Graham et Samuel Huntington de voir forger une alliance entre la religion, le conservatisme et l'armée trouvera sa traduction dans le nouveau credo et son *ethos* du guerrier.

En effet, pour le général Schoomaker, chef d'état-major de l'armée de terre (2003-2007), l'ambition de l'*ethos* du guerrier ne doit pas se contenter d'être un simple slogan sur les affiches de recrutement mais devenir véritablement la matrice identitaire des soldats du *Future Force*¹⁷, une éthique qui englobe les multiples identités du soldat dans la société : « L'*ethos* du

14. Cité par Andrew Bacevich, in *The New American Militarism*, Oxford University Press 2005, p. 63.

15. Samuel Huntington, « Robust Nationalism », *The National Interest*, 20 janvier 1999.

16. Argot militaire américain pour évoquer l'assassinat d'officiers par la troupe. Selon Richard Holmes, historien militaire de Sandhurst, 20 % des officiers américains morts au Viêtnam furent tués par leurs propres hommes.

17. *Future Force* est définie comme une force capable de couvrir tout le spectre des opérations militaires, de la guerre majeure au contre-terrorisme et la sécurité intérieure (Homeland Security).

guerrier n'est pas seulement d'être un bon soldat, mais un bon époux, parent, ami, et citoyen. »¹⁸

Défaite ou destruction de l'ennemi ?

Le credo prône la destruction de l'ennemi avec l'article, « Je me tiens prêt à me déployer, à engager [l'adversaire], et à détruire les ennemis des États-Unis en combat rapproché. »

Au premier abord, le credo du soldat semble être dans la continuité de la pensée de Clausewitz. Comme celui-ci le rappelle « Toute l'activité [guerrière] vise à la destruction de l'ennemi, ou plutôt de sa capacité de combat, car c'est en cela que se résume le concept même de l'engagement. Aussi la destruction des forces armées de l'ennemi est-elle toujours le moyen d'atteindre le but de l'engagement¹⁹ ».

Le but de tout engagement est en effet, dans les deux textes, la destruction de l'ennemi. Mais à y regarder de plus près, on remarque tout de suite que Clausewitz introduit une distinction importante entre la destruction physique de l'ennemi et la destruction de sa capacité de combat, enjeu véritable de l'engagement pour lui. Car même quand Clausewitz parle de destruction des forces armées comme « moyen d'atteindre le but de l'engagement », il signifie par là, défaite morale, et pas seulement, ou nécessairement, destruction physique de l'adversaire.

« Toutes les fois que l'anéantissement de l'ennemi n'est pas le seul moyen d'atteindre l'objectif politique, comme nous l'avons montré, toutes les fois que le but de guerre que l'on poursuit est représenté par autre chose, il va de soi que ces choses deviennent l'enjeu d'actions particulières, et par suite l'enjeu de l'engagement. [...] Pour maintes raisons, il est donc possible qu'un engagement n'ait pas pour but de détruire les forces ennemis, c'est-à-dire les forces qui nous font face, et que cette destruction apparaisse seulement comme un moyen. Dans tous les cas la réalisation de cette destruction n'a d'ailleurs plus d'importance, car l'engagement n'est plus alors qu'une épreuve de force. Il n'a aucune valeur en lui-même,

18. Discours du général Schoomaker, Washington Convention Center, 25 octobre, 2004.

19. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, traduction Denise Naville, Éditions de Minuit 1955, p. 77.

seul son dénouement compte »²⁰. « Le but de la guerre devrait toujours être, d'après son concept, la défaite (*Vernichtung*²¹) de l'ennemi²² ».

À la différence du credo du soldat qui prône pour seul objectif la destruction de l'ennemi, Clausewitz subordonne très clairement la pertinence de la destruction de l'adversaire à la réalisation de l'objectif politique. Car au bout du compte, la victoire ne peut être que politique. Vaincre l'ennemi, c'est détruire sa volonté de combattre. Nous rejoignons par là sa fameuse définition de la guerre comme « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». Le choix du credo de mettre en avant la destruction de l'ennemi plutôt que la défaite de l'ennemi renvoie à la dichotomie du *American way of war* entre la phase politique qui assigne les buts de guerre et la phase opérationnelle des combats qui se focalise sur la destruction de l'adversaire. Cette disjonction dans le temps entre la phase politique et la phase de destruction, autonomisant les moyens de violence aux dépens de la réalisation des fins, conduira plus d'un militaire américain à se désoler de leurs succès tactiques et défaites stratégiques.

« Les militaires font un sacré bon boulot pour tuer les gens et détruire les choses. Mais quel est le rôle des militaires au-delà ? Il y a une différence entre gagner les batailles, ou vaincre l'ennemi au combat, et gagner la guerre. Nous sommes formidables pour traiter de problèmes tactiques. Nous sommes nuls (*lousy*) pour résoudre les problèmes stratégiques²³ », s'interroge déjà le général Antony Zinni, ancien commandant en chef de l'United States Central Command (CENTCOM)²⁴ (1997-2000) pendant la première phase « triomphale » de l'intervention américaine de 2003 en Irak.

Ce divorce entre le savoir-faire tactique et l'impuissance stratégique qui aboutit à gagner les batailles et perdre les guerres semble bien trouver son origine dans ce rapport d'extériorité entre la fin et les moyens. Mais cette rupture que dénonce le général Zinni

20. Ibid, p. 78-80, traduction modifiée.

21. Il n'est pas fortuit de voir Laurent Murawiec, futur néoconservateur français passé rejoindre ses collègues américains à la Rand Corporation et Hudson Institute, traduire « défaite » par « destruction » dans l'édition française de *De la guerre* (Ed. Perrin).

22. Ibid, p. 691.

23. Discours du général Anthony Zinni, U.S. Marine Corps (Retired), Naval Institute Forum 2003, 4 septembre 2003, Gateway Marriott, Arlington, VA.

24. CENTCOM, est un des six « Commandement Interarmées de Combat » et couvre le Moyen-Orient, l'Afrique de l'Est et l'Asie centrale.

entre le combat (destruction physique de l’adversaire) et la politique (soumettre l’adversaire à sa volonté) ne rend pas entièrement compte de ce parti-pris dominant dans l’histoire américaine pour les guerres d’annihilation. Bien qu’on puisse dire que l’effacement de la politique pendant les opérations de combat favorise cette montée aux extrêmes, la vision de l’engagement comme destruction de l’adversaire, découle peut-être plus fondamentalement, d’une conception américaine de la guerre comme enjeu moral à tendance absolutiste.

La guerre juste et la montée aux extrêmes

Comme le résume succinctement Pierre Hassner « La tradition militaire américaine est celle du tout ou rien. La question de la justice se pose pour la finalité de la guerre elle-même, le *jus ad bellum*, non pour la manière de la livrer, le *jus in bello*. Il s’agit d’appliquer le plus tôt possible une force décisive de préférence écrasante (*overwhelming*) pour obtenir la destruction de l’adversaire sans trop faire de détail. Plus qu’à la guerre comme instrument de la politique et plus, surtout, qu’à la guerre comme étape d’un ensemble comprenant le maintien de la paix et l’administration des territoires conquis, c’est soit à la croisade, soit à l’élimination des Indiens, soit à la guerre civile (donc à trois types d’affrontements dans lesquels la réciprocité et la légitimité de l’adversaire ne sont pas reconnues) que cette tradition peut se référer. »²⁵

Cette identification américaine avec le *jus ad bellum* favorise ce choix opéré par le credo du soldat en faveur d’une destruction de l’ennemi (*destroy the ennemy*), car la vision religieuse qui le sous-tend présente invariablement la guerre comme un conflit entre le bien absolu et le mal absolu. La victoire ne peut n’être que totale, car toute compromission ne serait que déchéance morale et victoire du mal.

Comme le remarquera Richard Hofstadter dans son essai, *The Paranoid Style in American Politics*, « puisque l’ennemi est perçu comme totalement maléfique et toute conciliation impossible, il doit être radicalement éliminé ». Et bien que l’étude de Hofstadter soit sur la droite extrémiste américaine, elle

^{25.} Pierre Hassner, *La Terreur et l’Empire*, Éditions du Seuil 2003, p. 184.

saisit, dans le fond, la vision américaine de la guerre comme combat moral dont la seule issue acceptable est la destruction de l'ennemi (ou de ses forces) et sa capitulation sans condition (*unconditional surrender*²⁶).

Mais comme le soulignera Carl Schmitt dans *Le Nomos de la terre*, cette moralisation de la guerre par les démocraties libérales, et plus particulièrement par les États-Unis, comprendrait un risque d'ouvrir la voie à l'anéantissement complet de l'ennemi. Car toute guerre qui se proclame « guerre juste » considère son ennemi comme moralement inférieur et le disqualifie d'emblée comme un criminel. En opposant la justice à l'injustice, le bien au mal, elle transforme la guerre en acte punitif d'un ennemi qu'il s'agit d'abattre, et d'éliminer.

« La justice de la guerre, lorsqu'elle est rapportée à la *justa causa*, comporte toujours à l'état latent une amorce de discrimination de l'adversaire injuste, et donc d'élimination de la guerre comme institution juridique. La guerre devient alors bien vite une simple action pénale, elle prend un caractère punitif, tous les graves *dubia* de la doctrine du *bellum justum* sont vite oubliés ; l'ennemi devient simple criminel, et le reste, à savoir la privation des droits de l'adversaire et le pillage de ses biens, c'est-à-dire la destruction du concept d'ennemi qui formellement présuppose toujours un *justus hostis*, s'ensuit pratiquement tout seul. »²⁷

En refusant de reconnaître l'adversaire comme un interlocuteur valable, y compris dans la défaite, la « guerre juste », a pour effet pervers une montée aux extrêmes qui va jusqu'à l'anéantissement total de l'État ennemi, et la punition de sa population considérée comme inférieure. L'exemple des forces américaines en Irak illustre parfaitement cette disqualification de l'adversaire comme « sous-homme » qui ne mérite rien d'autre qu'humiliation et violence. Le témoignage d'un officier anglais en Irak est sans ambiguïté : « Ils ne voient pas les Irakiens comme nous les voyons. Ils les voient comme des *untermenschen*²⁸. Ils ne sont pas concernés par les pertes en vies humaines des Irakiens comme le sont les anglais. Leur attitude envers les Irakiens est tragique, c'est horrible. »²⁹

²⁶. Cette formule fut utilisée la première fois pendant la guerre civile américaine, puis reprise par Franklin Roosevelt, pendant la guerre contre les puissances de l'axe.

²⁷. Carl Schmitt, *Le Nomos de la terre*, trad. L. Deroche-Gurcel, PUF 2001, p. 123.

²⁸. Terme nazi pour désigner les sous-hommes.

²⁹. Sean Rayment, « U.S. tactics condemned by British officers », *Daily Telegraph*, 10 avril 2004.

The American way of war est peut-être l'exemple le plus redoutable aujourd'hui de cette tradition de la « guerre juste » dénoncée par Carl Schmitt, car elle combine la bonne conscience d'une société libérale et individualiste qui s'épargne tout sacrifice à l'abri d'une puissance de feu écrasante, avec la brutalité raciste d'un nationalisme belliqueux héritée de la société esclavagiste du Sud³⁰. Un autre officier anglais, le général anglais Nigel Aylwin-Foster qui servit en Irak comme *Deputy Commander of the Office of Security Transition*, souligna, avec l'euphémisme de rigueur d'un allié, ce mélange de bonne conscience et de racisme institutionnel des Américains (de l'armée U.S.) dans un article de *Military Review* dont les ondes de choc dans l'institution militaire américaine n'ont pas fini de se faire ressentir.

« Mon impression dominante était celle d'une armée imprégnée d'un sens sans égal de patriotisme, devoir, passion, engagement, et détermination, avec plein de talents, et non dépourvue d'humanité ou compassion. [...] Qui plus est, bien qu'ils aient été constamment courtois et attentionnés, il fut des fois où leur insensibilité culturelle, certainement involontaire, revenait sans aucun doute à du racisme institutionnel. »³¹

Le général ajoute que, jamais très loin de cette bonne conscience morale, une émotivité sous-jacente se tapit, brouillant les jugements collectifs, à tout moment prête à exploser dans des actions exacerbées contre les insurgés : « Le personnel de l'armée U.S., comme leurs collègues dans les autres armes U.S., avait un sens moral affirmé. Ils croyaient avec ferveur dans le but de la mission. [...] Mais cela encourageait également l'idée erronée, que vue la justesse de la cause, des actions entreprises en son nom seraient comprises et acceptées par la population, même si des erreurs et des morts civils s'ensuivaient. Ce sens moral vertueux et affirmé, associé à une émotivité à fleur de peau, se manifeste de façon extrême dans une grande indignation et outrage qui déforme le jugement militaire collectif. [...] cela appelait des réactions à l'activité des insurgés qui en fin de compte exacerbait la situation. »³²

Ainsi, d'Hiroshima aux tortures de Guantanamo, du génocide des Indiens aux bombardements incendiaires des

30. Cette tradition chauvine, populaire et autoritaire du sud, est souvent appelée « *Jacksonisme* ».

31. Brigadier Nigel Aylwin-Foster, « Changing the Army for Counterinsurgency Operations » *Military Review*, novembre-décembre 2005.

32. Ibid.

populations civiles allemandes et japonaises, le *jus in bello* (la justice dans la guerre) a pu être écarté au nom du *jus ad bellum* (la justice de la guerre), en toute innocence, car l'Amérique est bonne et ses intentions sont pures (voir *The American creed*).

Rien, bien sûr, ne rend inévitable dans la théorie de la guerre juste, l'abandon du *jus in bello*, mais le nouveau credo avec son article « Je me tiens prêt [...] à engager (l'adversaire), et détruire les ennemis des États-Unis. » favorise ce glissement de la punition à l'anéantissement sans discrimination de l'adversaire. La différence, sur cette question, avec l'ancien credo du soldat américain de 1961, est significative : « Quelle que soit la situation dans laquelle je me trouve, je ne ferai jamais quelque chose, pour le plaisir, le profit, ou ma sécurité personnelle, qui déshonorerait mon uniforme, mon unité, ou mon pays. J'utiliserai tout en mon pouvoir, même au-delà de mon devoir, pour empêcher mes camarades (de l'armée) de commettre des actes honteux pour eux-mêmes et leur uniforme. »³³

L'abandon, dans le nouveau credo du soldat, de cet article, qui préconise discrimination et retenue dans l'exercice de la violence, en faveur, purement et simplement, de la destruction de l'ennemi, souligne ce choix des autorités américaines d'accepter le risque de rompre le lien tenu entre le *jus in bello* (la justice dans la guerre) et le *jus ad bellum* (la justice de la guerre). Le choix du credo d'opter pour la formulation « destruction de l'ennemi » plutôt que « défaite de l'ennemi », transforme aisément l'acte de guerre en violence punitive unilatérale, sans garde-fou, jusqu'à l'annihilation physique de l'adversaire, confirmant ainsi la thèse de Schmitt sur la « guerre juste » devenant inéluctablement « guerre d'anéantissement ».

Mais il y a aussi, derrière ce « glissement » vers la destruction de l'ennemi, le fond religieux toujours rémanent du Dieu vengeur et autoritaire de l'Ancien Testament, hérité de ces puritains dissidents de la révolution anglaise, venu fonder une nouvelle Jérusalem sur les côtes américaines pour s'extirper des péchés du vieux monde.

Cette culture anglo-protestante demeure le fondement de l'identité américaine. Elle privilégie un Dieu qui punit sur un

^{33.} FM 21-23 *The Soldier's Guide*, Headquarters, Department of the Army, août 1961.

Dieu qui pardonne, pour qui la destruction du mal passe par la mort du coupable ; Sodome et Gomorrhe et loi du talion. La persistance de la peine de mort aux États-Unis aujourd’hui est un signe patent de cette exception américaine dans le monde occidental.

Dans le fond, la vision américaine de la guerre est celui d’un combat moral dont la seule issue acceptable est la destruction de l’ennemi ou sa capitulation sans condition dans une bataille décisive, tel le jugement dernier.

En langage profane, cette approche militaire américaine est de type policier et non militaro-politique. On arrête et on punit le criminel, il n’y a pas d’exception à l’application de la loi. Tout compromis avec les contrevenants, qu’ils soient insurgés, états voyous, terroristes, serait une défaite. L’approche américaine est de l’ordre de l’expédition punitive et destructrice, alors que la guerre est de l’ordre de la négociation politique.

Conclusion : République ou Empire ?

« Je suis le gardien de la liberté et de la manière de vivre (*way of life*) américaine ». Ces mots, chargés de valeurs idéologiques fortes, nous conduisent à la finalité vers laquelle doivent tendre tous les articles du credo du soldat et de son *ethos* du guerrier.

Pour les uns, l’Amérique est une terre promise qu’il faut protéger, isoler des souillures et querelles du vieux monde, car il y va de la préservation de son identité. Son message doit être propagé dans le monde, non par les armes (à l’exception de sa colonisation continentale), mais par l’exemple, formulé par le fameux sermon de Winthrop sur le *Mayflower* en 1630 :

« Nous serons une cité sur la colline, les regards de tous les peuples sont tournés vers nous ». (*We shall be as a city upon a hill, the eyes of all people are upon us.*)³⁴

Mais il y a aussi cet autre point de vue, devenu dominant dès la fin de la conquête du continent nord américain. L’Amérique est non seulement un pays élu de Dieu, mais a une mission salvatrice, une « destinée manifeste », une responsabilité morale et politique qui nécessite son intervention dans les affaires du monde, par les armes s’il le faut, que ce soit

^{34.} John Winthrop, « A Model of Christian Charity » in *An American Primer*, edited by Daniel Boorstin, A Meridian Book, 1995.

par l’impérialisme progressiste d’un Theodore Roosevelt ou la politique internationaliste d’un Woodrow Wilson.

Se superposant à cela, et qui brouille la lisibilité des choses, apparaissent deux grandes traditions politiques antagoniques, qui vont nourrir, ou contredire, cette mission américaine, dès les origines de l’Union ; une tradition autoritaire et impériale, issue largement du sud esclavagiste, et une tradition démocratique et égalitaire, venue principalement de la Nouvelle-Angleterre. Ces deux traditions, impériale et démocratique, se chevauchent, se mêlent, se confondent souvent.

À la fois héritier et continuateur de l’Empire britannique, l’Amérique est un pays qui s’est forgé dès sa naissance, avec sa guerre d’Indépendance, une identité comme pionnier de la lutte anticoloniale et anti-impérialiste. À la différence des Anglais, les Américains n’ont jamais été férus d’administration coloniale dans leur histoire, avec quelques exceptions près comme les Philippines³⁵. Il ne faut pas oublier cependant, que l’expansionnisme américain initial, fut une colonisation continentale de territoires contigus, interne en quelque sorte, et qui a abouti à une incorporation des nouveaux territoires.

Les mythes de la frontière et de la conquête de l’ouest ne sont pas perçus par les Américains comme de l’impérialisme, mais comme l’expression d’une liberté chèrement acquise contre les forces de la nature, les Indiens et l’ancienne puissance coloniale anglaise. Et même s’il n’est pas perçu comme tel par les intéressés, cet impérialisme continental des Américains, béni par la Providence, est, à beaucoup d’égards, le creuset de leur rapport de domination au monde.

Le soldat-guerrier célébré par le nouveau credo, projetable à l’échelle du monde à la défense du *American way of life*, semble bien faire un choix entre ces deux traditions, impériale et démocratique.

En effet, défendre *the American way of life* comme le prône le credo, c’est défendre l’économie politique qui la sous-tend, à l’échelle planétaire : « Étant donné la nature globale de nos intérêts et obligations, les États-Unis doivent maintenir leur présence extérieure et leur capacité rapide de projection de

^{35.} Cette expédition coloniale à la fin du XIX^e est vite cataloguée comme une aberration de l’histoire américaine par ces historiens les plus officiels.

leurs forces dans le monde entier pour assurer leur domination (leur *full spectrum dominance*). »³⁶

L'ambition de transformer le soldat-citoyen en guerrier, avec son orgueil démesuré (*hubris*) et son credo accroché autour du cou, tel un croisé avec sa croix, voué à la guerre permanente et la défense de l'empire traduit bien un choix de politique impériale aux dépens de la tradition démocratique américaine.

Le nouveau credo du soldat américain peut être interprété comme le simple aboutissement idéologique d'une alliance circonstancielle qui s'est nouée entre l'armée et la droite religieuse américaine à partir des années 1970, et dans le contexte plus large de la révolution conservatrice marquée par les présidences de Reagan et de Bush aujourd'hui.

Et que par un mouvement de balancier coutumier dans l'histoire américaine, on pourrait voir lors de la prochaine élection présidentielle en novembre 2008, la réémergence de la tradition démocratique.

Mais tant que le choix entre république ou empire, fut-il béni par la Providence, ne sera fait, cet espoir me semble bien vain. Il n'y a pas de république impériale possible. Tôt ou tard, pour s'exercer dans la durée, le maintien de l'empire doit s'appuyer sur la répression – si ce n'est la tyrannie – à l'intérieur de la puissance impériale. Le président James Madison (1809-1817) avait déjà averti du danger : « Les moyens de défense contre les dangers extérieurs deviennent historiquement les instruments de la tyrannie intérieure. »

Post-scriptum : question pour l'Europe

L'idée que les sociétés libérales occidentales forment une communauté homogène de valeurs a besoin d'être affinée. Tocqueville après tout, a émis l'hypothèse légitime que la société américaine n'était pas laïque comme l'était l'Europe moderne, mais religieuse. « C'est la religion qui a donné naissance aux sociétés anglo-américaines : il ne faut jamais l'oublier ; aux États-Unis, la religion se confond donc avec

36. *Joint vision 2020*, Joint Chief of Staffs, Office of Primary Responsibility : Director for Strategic Plans and Policy, J5; Strategy Division, Published by : U.S. Government Printing Office, Washington DC, June 2000.

toutes les habitudes nationales et tous les sentiments que la patrie fait naître ; cela lui donne une force particulière³⁷ ». « La religion [...] doit donc être considérée comme la première de leurs institutions politiques »³⁸.

Le fond religieux qu'entretient l'Amérique dans ses rapports vertueux à la violence ne pourrait être plus parlant sur les valeurs divergentes des États-Unis et de l'Europe face à la guerre. Il suffit de comparer le code du soldat français avec le credo américain pour le constater :

« Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations. Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales. [...] Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son unité. Il est ouvert sur le monde et la société, et en respecte les différences »³⁹.

Deux cultures stratégiques s'affrontent donc, deux perceptions de la menace informées par la géographie et l'histoire. La France, nation européenne qui est plus terrestre que maritime et procède d'une logique de bon voisinage (un vouloir vivre ensemble avec un usage de la force maîtrisé), et les États-Unis, héritière de l'empire britannique, plus maritime que terrestre et se pensant comme une nation indépendante qui doit rester comme un acteur autonome au centre d'un système mondial qu'elle doit dominer, en vertu de sa « destinée manifeste » octroyée par la Providence.

La France aujourd'hui, fort de son héritage dans la pacification coloniale et la *nation-building* (construction d'état), prône au contraire des États-Unis, une politique de bon voisinage et récuse cette figure du guerrier dédié à la destruction de l'ennemi et des États aux dépens d'une politique de stabilisation et sortie de crise qui préserve les sociétés et les identités politiques locales.

Cette vision française, et par extension européenne, peut sembler bien idéalisée. Elle presuppose en effet un choix qui reste encore à faire et affirmer ; être une force de stabilisation et pacification dédié à la reconstruction des États dans

37. *De la Démocratie en Amérique II*, Bouquins Laffont, 1986, première partie, chapitre I, p. 431.

38. *De la Démocratie en Amérique II*, ibid., deuxième partie, chapitre IX, p. 277.

39. Code du soldat français, http://www.defense.gouv.fr/portal_repository/1703369232001/fichier/getData.

le respect des droits souverains des peuples ou être une force de projection de puissance néocoloniale, en son nom propre ou comme simple force supplétive des États-Unis, dans sa fuite en avant dans la guerre permanente, à la défense de son empire. ▶

■ SYNTHÈSE JOHN CHRISTOPHER BARRY

Partant de l'idée que les doctrines martiales révèlent les présupposés que les nations entretiennent sur elles-mêmes et permettent de saisir la nature de leur rapport aux autres peuples et au monde, John Christopher Barry analyse le nouveau credo du soldat de 2003 de l'armée américaine. Il s'agit pour lui à la fois d'un projet politique ayant pour objectif de transformer les forces armées en légions expéditionnaires impériales, mais aussi la réaffirmation d'une identité pérenne américaine où la force vertueuse, héritée des puritains, passe par la destruction de l'ennemi plutôt que par sa défaite.

« L'Amérique est la seule nation au monde fondée sur un credo. » dira l'anglais G.K. Chesterton, « elle est une nation avec l'âme d'une église ».



JOHN CHRISTOPHER BARRY

DEFEAT THE ENEMY – OR DESTROY HIM?

RELIGIOUS ASPECTS
OF THE NEW AMERICAN SOLDIER'S CREED 2003

*The soldier's creed
(U.S. Army, Nov 2003)*

I am an American Soldier.

I am a Warrior and a member of a team.

I serve the people of the United States and live the Army Values.

I will always place the mission first.

I will never accept defeat.

I will never quit.

I will never leave a fallen comrade¹.

I am disciplined, physically and mentally tough, trained and proficient in my warrior tasks and drills.

I always maintain my arms, my equipment and myself.

I am an expert and I am a professional.

I stand ready to deploy, engage, and destroy the enemies of the United States of America in close combat.

I am a guardian of freedom and the American way of life.

I am an American Soldier.

AFTER THE FIRST VICTORIOUS PHASE OF THE INVASION OF IRAQ, *OPERATION IRAQI FREEDOM*, THE AMERICAN ARMY ADOPTED A NEW SOLDIER'S CREED IN NOVEMBER 2003 THAT DIFFERS SIGNIFICANTLY FROM THE OLD SOLDIER'S CREED OF 1961 IN ITS MARTIAL CHARACTER. THIS CREED'S HARD CORE IS A WARRIOR ETHOS. HENCEFORTH, THE TRADITIONAL ARMY VALUES THAT STRESSED DUTY, RESPECT, HONOUR AND INTEGRITY ARE SUPPLANTED BY WARRIOR VALUES OF TENACITY, SELF-SACRIFICE AND FIERCE DETERMINATION TO DESTROY THE ENEMY IN CLOSE COMBAT.

I propose to explore in this article the religious roots that underlie the new Creed.

The adoption of this Soldier's Creed is allied to an ambitious programme run by TRADOC (U.S. Army Training and Doctrine Command) whose goal is to instil a Warrior Ethos throughout army ground

1. This paragraph is often quoted and identified as The Warrior Ethos by U.S. military authorities « Embedded in the Soldier's Creed is the Warrior Ethos — the very essence of what it means to be a Soldier. » Field Manual FM1 The Army, June 2005.

forces. It aims at forging a new identity for the U.S. Army, turning it into a force that is « dominant across the full spectrum of military operations on the scale of the planet », in the air, on land, at sea or under water and in space.

For American authorities, threats have become protean and war fought from afar is ineffective. Fighting has to be engaged in the enemy's territory where he must be destroyed in close combat because against certain enemies – terrorist networks, rogue states, insurgents – deterrence has no effect. The battle from now on has to be engaged up close because « mere punishment from afar is not enough. With these adversaries, the only way to guarantee victory is to put our boots on his ground, impose ourselves on his territory, and destroy him in his sanctuaries². »

Whether he be a member of combat troops or part of simple logistical support, the new U.S. soldier must be foremost a Warrior, ready for close combat and sacrifice in a war with no frontline and no respite. As the new TRADOC programme declares : « Every soldier, a Warrior first ».

Is this identity change of the American army, this new Creed of an army of citizen-soldiers turned into hardened warriors dedicated to « destroy the enemies of the United States of America in close combat. » the symptom of a political break due to internal or external upheavals ? Or on the contrary is it the reassertion of a perennial American identity ?

■ Why a Creed ?

The Soldier's Creed is a short half-page text. It presents itself as a creed, with a dozen articles of faith.

It is reproduced on posters, hung up in mess halls, offices, bases, recited during inspections, graduation ceremonies, integrated in PowerPoint presentations and reproduced in Field Manuals and army documents and brochures. On the first day of induction, the Creed is handed out with the soldier's handbook. And to round off the event with a finishing touch, every American soldier must wear round his neck at all times, not only the standard dog tag with rank, serial

2. *United States Army White Paper, Concepts for the Objective Force*, U.S. Army, novembre 2002.

number and blood type, but a second dog tag with the Warrior Ethos of the new Creed engraved on it.

The decision to call this text a Soldier's Creed gives it the air of a catechism and profession of faith, with short sentences and a dozen articles that can be chanted like a Psalm. Indeed, the etymology of Creed derives from the Latin word *credo* which means « I believe », the first words of the Apostles' and the Nicene Creeds, formulated in AD 325, that set down the fundamental articles of Christian beliefs.

But why the choice of a Creed with its religious connotation rather than a soldier's code of conduct ? After all, two countries with warrior traditions as different as those of France and Great Britain³ chose the juridical form of a soldier's code with its rules and regulations, values and precepts rather than the religious Creed form.

Even Israel, an archetypal ideological state, with its nationalist and religious background, is content to have a doctrinal document with the secular values of the IDF (Israel Defense Forces) – defence of the State, its citizens and residents, of democracy and other humanist values. At most, some elite forces at the end of their training take a pilgrimage to Massada for their graduation, and make the scarcely religious pledge « Massada will not fall a second time. »

The key to « why a Creed ? » is perhaps to be found in the first article that opens (and closes) this profession of faith : « I am an American Soldier »

At first, this opening article of the Soldier's Creed asserts the obvious for a soldier of the U.S. Army. But considering that this same article of faith is used again to conclude the Creed, something else filters throughout. In fact, this scanion bordering on a truism expresses an ideological dimension that is peculiar to the United States. A Harvard professor of European origin, Carl Friedrich, perfectly summed up : « To be an American is an ideal, while to be a Frenchman is a fact. »

Another European, English author G.K. Chesterton (1874-1936) perhaps best captured that peculiar identity of the United States and which gleams through the Soldier's Creed :

3. Strictly, the British Army does not have a soldier's code, but it soes have strong regimental traditions, a *Queen's Regulation*, a *Manual of Military Law*, and an official document : « *Values and Standards of the British Army* ».

« America is the only nation in the world that is founded on a Creed ». Chesterton also added that America was « a nation with the soul of a church. » Beyond the witticism, the question of America's peculiar identity and of its army as well, marks a country that considers itself outside the usual flow of history and the secular tradition of nations.

The United States is a nation born of the sole will of its founders. Its national identity is based not on a past, a tradition or a historical entity but on a voluntary founding and revolutionary act against England. As historian Elise Marienstras perceptively noted, « The United States is an ahistorical nation, because its citizens' national origins were too heterogeneous to constitute a binding national factor. The nation is a creation that its citizens have free will to dispose of as they please⁴. » In other words, the United States was founded upon the voluntary will of its citizens, with a Creed freely embraced by a liturgy formalised by the Declaration of Independence and the Constitution.

We find this same identity-based-voluntarism re-enacted in the Pentagon's ambitious programme that accompanies the present Creed to transform U.S. soldiers into « a new breed of warriors⁵. » The choice of a Soldier's Creed rather than a soldier's code pursues the voluntarism that founded the faith-based country.

A simple factual statement like « I am an American soldier » becomes an ideological identity-driven statement. It corresponds to historian Richard Hofstadter's apt phrase « It has been our fate as a nation not to have ideologies but to be one. »

I venture to say that what sets America apart from other Western democracies is not its keener attachment to democratic values but rather its passionate jingoistic adherence to certain values and myths which some historians have labelled *the American Creed*.

America is convinced it is the supreme example of democracy and modernity. Its mission is to save the world from evil through the spread of American values as if these were universal values, regardless of the desires or needs of others. And because America is fundamentally good, she deserves such power. By nature she cannot use it for any other purpose than to do good and not to do evil. To paraphrase Spinoza

4. Elise Marienstras, *Les mythes fondateurs de la nation américaine*, Éditions Complexe 1992, page 87.

5. *Quadrennial Defense Review Report, Department of Defense*, February 6, 2006, p. 42.

denouncing the illusions of teleological thinking, because the United States is by essence benevolent, whatever it wants or does is by nature good⁶. Herman Melville summarised this messianic Creed in a single sentence : « And we Americans are the peculiar, chosen people – the Israel of our time ; we bear the ark of the liberties of the world. »

The impassioned conformism which the American Creed demands is essential to guaranteeing national concord. It serves as a civil religion for the American national identity, in a manner with no equivalent in English, French or German identity. To be American is to believe the Creed. It is peculiar to America that the supreme political insult is to denounce one as « un-American »

This American civil religion is a sort of generic religion that unites all citizens beyond their particular religious denominations. President Eisenhower captured this when he declared in 1954 with seeming ingenuity, « Our government makes no sense unless it is founded on a deeply felt religious faith--and I don't care what it is. »

This notion of civil religion to characterize the American Creed was reintroduced in American public debate by sociologist Robert Bellah during the turbulent sixties, in the midst of the Vietnam War and the identity crisis that ensued. Its origin and concept can be found in J.J. Rousseau's *The Social Contract* :

« There is therefore a purely civil profession of faith of which the Sovereign should fix the articles, not exactly as religious dogmas, but as social sentiments without which a man cannot be a good citizen or a faithful subject. While it can compel no one to believe them, it can banish from the State whoever does not believe them — it can banish him, not for impiety, but as an anti-social being, incapable of truly loving the laws and justice, and of sacrificing, at need, his life to his duty. [...] The dogmas of civil religion ought to be few, simple, and exactly worded, without explanation or commentary ».

We are not far, in form or substance, from the Soldier's Creed and its purpose as « glue » that binds together army members around the nation. The passage from one Creed to the other is easy to make : To be an American is to believe in

6. « It is thus plain from what has been said, that in no case do we strive for, wish for, long for, or desire anything, because we deem it to be good, but on the other hand we deem a thing to be good, because we strive for it, wish for it, long for it, or desire it. » Spinoza, *Ethics*, part III, proposition IX, note.

the American Creed. To be an American soldier is to believe in the Soldier's Creed. This ideological homothetic transition of sorts can be found in *FM1 The Army 2005*, the principal field manual that codifies U.S. Army doctrine : « The Soldier's Creed extends beyond service as a Soldier ; it includes commitment to family and society⁷. »

This dimension was not overlooked by the Religious Right and the U.S. conservative movement. Following the American defeat in Vietnam, some evangelists from this Right turned to the armed forces as a recourse to save America from internal collapse. During the sixties and seventies, years they saw as a period of moral decadence and confusion, such evangelists viewed the military as a stronghold for those values necessary to save America : respect for tradition, law and order, valorisation of sacrifice for the common good. In other words, the evangelists saw soldiers as role models that citizens should admire to regain their traditional values and thwart the moral and social disorder triggered by sixties activism. For conservative Christians, after the Vietnam debacle, the pre-condition to accomplish America's divine mandate was to rebuild its military power.

The armed forces, also felt that they were the target of dissent and protest and had the same enemies as the evangelists. Indeed high ranking officers shared the evangelists' ambition to restore American military might after its defeat in South-East Asia. This is why the army's leadership responded to the friendly overtures of the evangelists.

Historian Andrew Bacevich dated the formal alliance between the army and the religious Right on May 1st, 1972. On that day the West Point Military Academy presented Reverend Billy Graham⁸ the *Sylvanus Thayer Award* for services rendered by a citizen who best exemplified the academy's ideals of duty, honour, and country. The award cited Graham's uncompromising defence of « traditional values ». In the context of the turbulent time of dissent and protest of the seventies, the Army was officially taking sides with conservative Christians. As Bacevich recounts the event, Billy Graham warned West Point cadets that « the demonstrations, pickets, marches, protests

7. *FM1 The Army June 2005.*

8. An influential evangelist close to president Nixon, was also « spiritual » advisor to other presidents like Dwight Eisenhower and Lyndon Johnson.

and bombings » of recent years had imperiled the « delicate balance between freedom and order. » To save the country from self-destruction, Graham looked to those who foreswore picketing and protest, to « the men and women who believe in duty, honor, and country – and have a strong faith in God. » Graham believed that West Point values fused with those of religious traditionalism might « become the beacon lights to guide our nation through this perilous period⁹».

The premises of this alliance or « holy » trinity (religion, conservatism, and the army) were boldly expressed by Samuel Huntington in a little-noticed article that appeared in 1999, one year before the election of George W. Bush. Huntington exhorted in print the need of a « robust nationalism » to combat his recurrent nightmare of contemporary America drifting towards internal disintegration.

« In contemporary America, religious commitment and conservatism march arm in arm in battle against secularism, relativism and liberalism. In their commitment to God and country, conservatives are [...] at one with the American people [...] Patriotism and religion are central elements of American identity¹⁰. »

To appreciate the concern, if not anguish, which feeds such radical conservatism, one should remember the serious legitimacy crisis of the State and the *American Way of Life* during the sixties and seventies. Riots, black ghetto uprisings, Vietnam debacle, pacifism, desertions, fragging¹¹, mutinies, student revolts, hedonism, multiculturalism... Such acute challenge to American institutions and dominant values had no equivalent since the Civil War years of 1861-1865.

This shared wish of Billy Graham and Samuel Huntington to see an alliance forged between religion, conservatism and the army found its expression in the new Creed and its Warrior Ethos.

General Schoomaker, the Army's Chief of Staff (2003-2007), wanted the Warrior Ethos to be more than a simple slogan on recruitment posters. The Warrior Ethos was

^{9.} Quoted in Andrew Bacevich, *The New American Militarism*, Oxford University Press 2005, p. 63.

^{10.} Samuel Huntington, « Robust Nationalism », *The National Interest*, 20 janvier 1999.

^{11.} American military slang for killing an unpopular officer with a hand grenade. According to Richard Holmes, a Sandhurst military historian, 20 % of American officers who died in Vietnam were killed by their own men.

to be the identity matrix for soldiers of the *Future Force*¹², an ethos applying to a soldier's multiple identities in society : « The Warrior Ethos is not only about being a good soldier, but a good spouse, parent, friend, and citizen¹³. »

■ Defeat or destruction of the enemy ?

The Creed extols destruction of the enemy with the article « I stand ready to deploy, engage, and destroy the enemies of the United States of America in close combat. »

At first, the Soldier's Creed seems in perfect accord with Clausewitz's thinking. As the Prussian general reminds us, « In the engagement everything is concentrated on the destruction of the enemy, or rather of his armed forces, [...] it follows that the destruction of the enemy's forces is always the means by which the purpose of the engagement is achieved¹⁴. »

In these two previous quotes, the goal of any engagement is indeed the destruction of the enemy. But to read more closely, one notices immediately that Clausewitz introduces an important distinction between physical destruction of the enemy and destruction of his capacity to fight. This is the true stake of engagement for Clausewitz. Because even when Clausewitz speaks about the destruction of the armed forces as the « the means by which the purpose of the engagement is achieved », he also means the moral defeat, and not only, or necessarily, the physical destruction of the enemy.

« As we have shown, the destruction of the enemy is not the only means of attaining the political object, when there are other objectives for which war is waged. It follows that those other objectives can also become the purpose of particular military operations, and thus also the purpose of engagements¹⁵. » « Thus there are many reasons why the purpose of an engagement may not be the destruction of the enemy's forces, the forces immediately confronting us. Destruction may be merely a means to some other end. In such a case, total destruction has ceased to be the point ;

12. Future Force is the official U.S. military term for their force capable of full spectrum dominance, from major war operations to counter-insurgency and Homeland Security.

13. General Schoomaker, *Washington Convention Center* speech, 25 octobre, 2004.

14. Clausewitz, *On War*, Princeton University Press, p. 95.

15. Ibid, p. 95

the engagement is nothing but a trial of strength. In itself it is of no value ; its significance lies in the outcome of the trial¹⁶. » « The aim of war should be what its very concept implies – to defeat (*Vernichtung*) the enemy¹⁷. »

Unlike the Soldier's Creed that preaches destruction of the enemy, Clausewitz clearly subordinates the relevance of the adversary's destruction to the achievement of the political objective. Because at the end of the day, victory can be only political. To overcome the enemy is to destroy his will to fight. Here, we reach a similar meaning to Clausewitz's definition of war as « an act of force to compel our enemy to do our will. »

The American Creed's preference for « destruction of the enemy » rather than for « defeat of the enemy » leads us to the *American way of war*'s dichotomy between the political phase which assigns the goals of war and the operational phase, or combat, focused on destruction of the adversary. This disjunction in time between the political phase and the destructive phase, setting loose the means of violence to the detriment of achieving political ends, led more than one American general to deplore tactical success and strategic defeat.

General Anthony Zinni, former commander of CENTCOM (1997-2000)¹⁸ already questioned such disjunction during the first 'triumphant' phase of the American invasion of Iraq in 2003, « The military does a damn good job of killing people and breaking things. But what is the role of the military beyond that point ? There's a difference between winning battles, or defeating the enemy in battle, and winning the war. [...] We are great at dealing with the tactical problems. We are lousy at solving the strategic problems¹⁹. »

This divorce between tactical know-how and strategic impotence leading to battles won and wars lost may be explained by this dichotomy between ends and means in the *American way of war*. But this dichotomy which General Zinni denounces, between combat (the physical destruction of the adversary) and policy (the subjection of the adversary to our will), does not entirely account for this dominant preference in American history for wars of annihilation.

16. Ibid, p. 96.

17. Ibid, p. 595

18. CENTCOM is one of the six *Unified Combatant Commands*. Its area of responsibility is in the Middle East, East Africa and Central Asia.

19. Speech of General Anthony Zinni, U.S. Marine Corps (Retired), Naval Institute Forum 2003, 4 Sept 2003.

Although one could say the eclipse of politics during combat operations favours the escalation of violence to new peaks, the point of view that an engagement's final goal is the destruction of the enemy, probably flows more fundamentally from an American conception of warfare as a moral challenge with absolutist tendencies.

Just war and the escalation to extremes

Pierre Hassner summarizes American military tradition « as that of all or nothing. The question of justice arises for the finality war itself, *jus ad bellum* [justice of war], not for the manner of conducting it, *jus in bello* [justice in war]. It is a question of applying decisive force, preferably crushing (overwhelming), to achieve as soon as possible the destruction of the adversary without going into too much detail. Rather than seeing war as an instrument of policy and above all as a simple stage in a overall strategy of peace keeping and administration of conquered territories, the American tradition refers to, either the crusade, the elimination of the Indians, or the Civil War, thus three types of confrontations in which reciprocity and legitimacy of the enemy are not recognized²⁰. »

This American identification with the *jus ad bellum* favours the preference in the Soldier's Creed for the destruction of the enemy, because the religious vision which underlies it invariably presents war as a conflict between absolute good and absolute evil. Victory can only be total, because any compromise would be a moral failure and a victory for evil.

As Richard Hofstadter points out in his essay, *The paranoid style in American politics*, « Since the enemy is thought of as being totally evil and totally unappeasable, he must be totally eliminated. » And although Hofstadter's study is American right-wing extremism, it captures, in essence, America's vision of war as a moral struggle whose only acceptable conclusion is the destruction of the enemy (or of his forces) and his unconditional surrender²¹.

But as Carl Schmitt warns us in *The Nomos of the Earth*, this

20. Pierre Hassner, *La terreur et l'empire*, Éditions du Seuil 2003, p. 184.

21. This expression was first used during the American Civil War, then revived (again) by Franklin Roosevelt during WWII.

moralization of war by liberal democracies, and more particularly by the United States, risks opening the way to complete destruction of the enemy. Because any war which proclaims itself a « just war » regards the enemy as morally inferior and disqualifies him from the start as a criminal. By opposing justice and injustice, good against evil, such an attitude transforms war into a punitive act against an enemy to be cut down and eliminated.

« The justice of a war, when it is determined according to *justa causa*, always has a latent tendency to discriminate against the unjust opponent and, thus, to eliminate war as a legal institution. War then quickly becomes a mere punitive action ; it acquires a punitive character. The many serious *dubia* of the doctrine of *bellum justum* are forgotten quickly. The enemy becomes a criminal, and the rest – the deprivation of rights and the plundering of the adversary/opponent, i.e., destruction of the concept of the enemy (still formally presupposing a *justus hostis*) – follows as a matter of course²². »

By refusing to recognize the adversary as a valid negotiating partner, even in his defeat, « just war » practice has the perverse effect of encouraging an escalation of violence until total destruction of the enemy State, and punishment of its population regarded as inferior. The example of American armed forces in Iraq illustrates this downgrading of the adversary as « subhuman » who only deserves humiliation and brutality. This testimony of an English officer in Iraq is without ambiguity :

« They don't see the Iraqi people the way we see them. They view them as *Untermenschen*²³. They are not concerned about the Iraqi loss of life in the way the British are. Their attitude towards the Iraqis is tragic, it's awful²⁴. »

The *American Way of War* is perhaps the most fearsome example today of this tradition of « just war » theory denounced by Carl Schmitt, because it combines the self-righteousness of an individualistic liberal society that spares itself from any sacrifice behind devastating fire power, and the racist brutality of a bellicose nationalism, often called *Jacksonian*, inherited from

22. Carl Schmitt, *Le nomos de la terre*, trad. L. Deroche-Gurcel, PUF 2001, p. 123.

23. Nazi term for subhumans.

24. Sean Rayment, « U.S. tactics condemned by British officers », *Daily Telegraph*, 10 April 2004.

the South's slave society. Another English officer, General Nigel Aylwin-Foster who served in Iraq as *Deputy Commander of the Office of Security Transition*, underlined, with the euphemism of an ally, this mixture of self-righteousness and institutional racism of the U.S. army in an article of *Military Review* whose shock waves are still felt throughout the American military institution.

« My overriding impression was of an Army imbued with an unparalleled sense of patriotism, duty, passion, commitment, and determination, with plenty of talent, and in no way lacking in humanity or compassion. [...] Moreover, whilst they were almost unfailingly courteous and considerate, at times their cultural insensitivity, almost certainly inadvertent, arguably amounted to institutional racism²⁵. »

The General adds that, never far from this self-satisfied moral conscience, underneath, runs a charge of high emotions constantly ready to explode in indiscriminate violence against insurgents and the general population :

« U.S. Army personnel, like their colleagues in the other U.S. Services, had a strong sense of moral authority. They fervently believed in the mission's underlying purpose [...] But it also encouraged the erroneous assumption that given the justness of the cause, actions that occurred in its name would be understood and accepted by the population, even if mistakes and civilian fatalities occurred in the implementation. This sense of moral righteousness combined with an emotivity that was rarely far from the surface, and in extremis manifested as deep indignation or outrage that could serve to distort collective military judgement. [...] (It) invoked responses to insurgent activity that ultimately exacerbated the situation²⁶. »

Thus, from Hiroshima to Guantanamo, from the genocide of native Americans to the firebombing of German and Japanese civilians, the *jus in bello* (justice in war) can be brushed aside in the name of « *jus ad bellum* » (the justice of war), in all innocence, because America is good and its intentions are pure.

Nothing, of course, in just war theory makes the abandonment of the *jus in bello* inevitable, but the new Creed with its article extolling warrior hubris « I stand ready to deploy,

^{25.} Brigadier Nigel Aylwin-Foster, « Changing the Army for Counterinsurgency Operations » *Military Review*, novembre-décembre 2005.

^{26.} Ibid.

engage, and destroy the enemies of the United States » encourages this slide from punishing to destroying the adversary without discrimination. The contrast on this issue with the previous American Soldier's Creed of 1961, is a world apart :

« No matter what the situation I am in, I will never do anything, for pleasure, profit, or personal safety, which will disgrace my uniform, my unit, or my country. I will use every means I have, even beyond the line of duty, to restrain my Army comrades from actions disgraceful to themselves and to the uniform²⁷. »

The abandonment, in the new Soldier's Creed of the 1961 article which recommends discrimination and restraint in the exercise of violence, in favour, purely and simply, of the destruction of the enemy, underlines the risk American authorities are willing to take, breaking the fragile link between *jus in bello* (justice in war) and *jus ad bellum* (justice of the war). The present Creed's wording « destruction of the enemy » rather than « defeat of the enemy », transforms the act of war into unilateral punitive violence, without any restraining safeguard, until the physical destruction of the adversary, thus confirming Carl Schmitt's thesis on Just war policy ineluctably becoming war of annihilation.

But there is also, behind this 'slide' towards the destruction of the enemy, the always persistent avenging and authoritarian God of the Old Testament, inherited from the dissident Puritans of the English revolution, who came to establish a new Jerusalem on American shores to extirpate themselves from the sins of the old world.

This Anglo-Protestant culture remains the basis of the American identity. It privileges a God who punishes over a God who forgives, a God who demands the destruction of evil by death of the culprit. Sodom and Gomorrah are redeemed by an eye for an eye. The continuing exercise of the death penalty in the United States today is an obvious marker of American exceptionalism in the Western world.

Basically, the American vision of war is that of a moral struggle whose only acceptable conclusion is the destruction of the enemy or his unconditional surrender in a decisive battle... The Last Judgement.

^{27.} FM 21-23 *The Soldier's Guide*, Headquarters, Department of the Army, August 1961.

In secular language, this American military style is a police approach and not a political-military approach. One arrests and punishes a criminal. The rule of law allows no exceptions. Any compromise with offenders, be they insurgents, rogue states, terrorists, would be considered unacceptable defeat. The American approach is that of a raid to punish and destroy. War, on the contrary, is about political negotiation, that is, politics by other means.

Conclusion : Republic or Empire ?

« I am a guardian of freedom and the American Way of Life. » These words have strong ideological connotations. They are the key to the final purpose which all the articles of the Soldier's Creed and Warrior Ethos strive to achieve.

For some, America is a promised land that needs to protect herself, isolating herself from the corrupting quarrels of the old world. Safeguarding her identity is at stake. Her message must be propagated throughout the world, not by force of arms (except for continental expansion), but by example, best formulated by the famous sermon of Winthrop on the Mayflower in 1630 : « We shall be as a City upon a Hill, the eyes of all people are upon us. »

But there is also this other point of view that became dominant at the end of the conquest of the North American continent. Not only is America the nation elected by God, but a messianic nation whose « manifest destiny » and moral responsibility is intervention in world affairs, by force of arms if necessary, be it the progressive imperialism of Theodore Roosevelt or the internationalist policy of Woodrow Wilson.

Superimposing itself on that are two great antagonistic political traditions which nourish, or contradict, this American mission since the origins of the Union ; an authoritarian and imperial tradition, largely resulting from the slave south, and a democratic and egalitarian tradition coming mainly from New England. These two traditions, the imperial and the democratic, intertwine, often overlap and merge as one.

Both as heirs and continuators of the British Empire, Americans with their war of independence, forged for

themselves, from the very beginning, the self-image of anti-colonial and anti-imperialist pioneers. Unlike the English, Americans were never set on direct colonial rule in their history, although there were some exceptions like the Philippines²⁸. It should not be forgotten, however, that America's initial expansion was a continental colonization of contiguous territories, internal in other words, which led to an incorporation of the new territories.

The myth of the open frontier and the conquest of the West were not perceived by Americans as imperialism, but as the expression of a freedom dearly acquired against the forces of Nature, the Indians and English colonial tyranny. And even if not perceived as such by most Americans, this same continental imperialism, blessed by Providence, is, in many regards, the template of their power relationship to the world.

The soldier-warrior celebrated by the new Creed, deployable on a world scale for the defence of the *American Way of Life*, chooses between these two traditions, the imperial and the democratic. Indeed, to defend the *American Way of Life* as the Creed extols, is to defend the political economy which underwrites it, on a world scale :

« Given the global nature of our interests and obligations, the United States must maintain its overseas presence forces and the ability to rapidly project power worldwide in order to achieve full spectrum dominance²⁹. »

The ambition to transform the citizen-soldier into a warrior, with all his hubris, his Creed hanging around his neck, like the cross of a crusader, ready to embrace a life dedicated to permanent war and the defence of the empire clearly opts for an imperial policy over that of the American democratic tradition.

The new American Soldier's Creed may be interpreted as the simple ideological outcome of a circumstantial alliance in the seventies between the Army and the Religious Right, and in the broader context of the conservative revolution marked by the presidencies of Reagan and George W. Bush today. One can hope, at the time of the next presidential election in November 2008,

^{28.} This colonial expedition at the end of the 19th century is quickly dismissed as an aberration by mainstream liberal historians.

^{29.} *Joint vision 2020*, Joint Chief of Staffs, Office of Primary Responsibility; Strategy Division, Washington DC, June 2000.

that a pendulum movement often noticed in American history, will bring the re-emergence of the democratic tradition.

This hope seems to me quite in vain as long as the choice between Republic or Empire, be it an Empire blessed by Providence, is not clearly made. An imperial republic is meaningless. Republic and Empire are antithetical. Sooner or later, for it to be sustainable over time, the upholding of an empire must be based on repression — if not tyranny — within the imperial power itself. President James Madison (1809-1817) already informed us of the danger : « The means of defense against foreign danger historically have become the instruments of tyranny at home. »

■ Postscript : question for Europe

The idea that Western liberal societies form a homogeneous community of values needs to be refined. Tocqueville put forth the legitimate hypothesis that American society was not secular like modern Europe, but religious.

« It was religion that gave birth to the English colonies in America. One must never forget that in the United States religion is mingled with all the national customs and all those feelings of patriotism. For that reason it has peculiar power³⁰. [...] Religion should therefore be considered as the first of their political institutions³¹. »

The religious basis of America's virtuous relationship to the exercise of violence could not be more telling on the divergent values the United States and Europe have towards war. It is enough to compare the French soldier's code with the American Soldier's Creed :

« Master of his force » according to the French soldier's code, « he respects the adversary and takes care to spare civilian populations. He obeys orders, abides by the rule of law, customs of war and International Conventions. [...] Attentive to others and determined to overcome obstacles, he strives for the cohesion and the dynamism of his unit. He is open to the world and society, and respects its plurality³². »

^{30.} *De la Démocratie en Amérique II*, Bouquins Laffont, 1986, première partie, chapitre I, p. 431.

^{31.} *De la Démocratie en Amérique I*, ibid., deuxième partie, chapitre IX, p. 277.

^{32.} Code du soldat français, http://www.defense.gouv.fr/portal_repository/17033692320001/fichier/getData.

Thus we have here the clash of two strategic cultures, two perceptions of threats and challenges shaped by geography and history. France, a European nation, more terrestrial than maritime, proceeds with a policy of good neighbourly relations (striving for peaceful coexistence with others and a circumspect use of force). The United States, heir to the British Empire, more maritime than terrestrial, sees itself as an independent nation which must remain autonomous in the centre of a world system that it must dominate, according to its « manifest destiny » granted by Providence.

France today, with her heritage in colonial pacification and nation-building, advocates, contrary to the United States, the pursuit of a good neighbour policy that challenges the warrior figure dedicated to destruction of the enemy and his State, to the detriment of a stabilization policy and crisis resolution, preserving both local societies and their political identities.

This French vision, and by extension the European, may seem overly idealized. It indeed presupposes a choice which still remains to be made and confirmed ; to be a force for stabilization and pacification dedicated to the rebuilding of States, respecting the sovereign rights of the people... or to be a neo-colonial expeditionary force, either in its own name or as an auxiliary force for the United States, in its endless forward escape into permanent war, in defence of its empire. ■

L POUR NOURRIR LE DÉBAT

J

Jean-Paul Charnay, éminent universitaire connu et reconnu par tous ceux qui s'intéressent à la philosophie de la stratégie et à l'islam, vient de rejoindre le comité de rédaction de la revue. Sa contribution ne manquera pas, sur un sujet extrêmement difficile, de combler les chercheurs par la densité de sa réflexion.

JEAN-PAUL CHARNAY

L'ÉTHICIEN DES ARMES

SYMBOLES — PLOYANT LE GENOU DEVANT SON GLAIVE PLANTÉ EN TERRE, LE CHEVALIER CHRÉTIEN RÉVÈRE LA CROIX. BRANDISANT SON SABRE COURBE, LE CHEVALIER SARRASIN MAGNifie LE CROISSANT DE L'ISLAM. CAR CHAQUE GRANDE RELIGION A GLORIFIÉ LES ARMES DE SES COMBATTANTS. MAIS QU'ELLES SONT-ELLES ? ET COMMENT LES UTILISER ? LE TACTICIEN DES ARMES PEUT-IL ÊTRE ORIENTÉ PAR L'ÉTHICIEN DES ARMES ? EN NOTRE ÉPOQUE OÙ, À CÔTÉ DES DOGMES OFFICIELS ET DES MORALES ANCIENNES FLEURIT UNE MANIÈRE DE NÉOPAGANISME, LES RÈGLES D'EMPLOI SONT MOINS INSPIRÉES, SAUF POUR LES FONDAMENTALISTES, PAR LES THÉOLOGIES QUE PAR LES MODES DE VIE... D'OÙ LES HIATUS ENTRE LA FRAGILITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE, ET LA DURETÉ DE L'ARME.

« La baïonnette est évidée sur ses côtés, afin de permettre l'écoulement du sang », expliquaient les sergents instructeurs à leurs conscrits fantassins avant la Grande Guerre. Scintillante fleur au fusil, Rosalie (surnom de la baïonnette française en 1914) fit ses quatre ans d'attaque hors des tranchées. Joffre et le Kronprinz affirmaient réciproquement « je le saigne ». Car les armes sont faites pour fabriquer des cadavres. Poser en postulat la légitimité de la légitime défense revient à établir la chaîne sans fin des représailles/réagressions réciproques, Clausewitz le soulignait : c'est le défenseur qui démusèle la violence. Le problème est d'apprécier l'intensité du mal que l'on peut faire à l'autre c'est-à-dire la réification (tactique) qu'on lui impose en fonction de la négation (stratégique) exercée (ressentie) à son encontre. D'où la contradiction insoluble, l'aporie première : comment tuer l'autre en respectant deux dignités, la sienne et la nôtre ? Question d'éthique.

La réification tactique constitue l'inverse de l'acte médico-chirurgical. En guerre l'atteinte au corps a pour but la blessure, voire la mort, et non la guérison. D'*homo sacer* sacrifié, le

corps humain (et par lui, ou directement, son esprit) devient un objectif, une proie. Mais aussi un blessé que l'humanité commande ensuite de soigner. C'est le but originaire d'Henri Dunant lors de la création de la Croix-Rouge, qui ne milite pas en faveur d'un pacifisme absolu. D'où l'aporie seconde : tuer ou ne pas tuer, blesser, quelle perte sera la plus incommodée pour l'adversaire ? Question d'efficacité.

L'arme fascine par sa puissance latente, sa force, sa forme ou son sillage. « Lames étincelantes » : ainsi magnifiait-on les torpilles après Tsushima. On se souvient des pages flamboyantes de Péguy sur le passage des « 75 » devant la batterie triomphale des Invalides. Que n'a-t-on déliré sur le galbe et l'envol des fusées, sur les missiles « intelligents ». Il y a aussi une éthique de la force. Les armes sont sacralisées, dédiées aux dieux par Rome, décernées à ses héros par la République (la première) : les armes d'honneur consacrent l'honneur des armes. Par leur sophistication, elles sont secrètes : c'est le frein de bouche du « 75 » qui déclenche l'affaire Dreyfus, et lespionnage de la technique des armes est l'un des grands théâtres de guerre depuis l'ère industrielle. Elles sont sacrées, sur elles reposent la défense de la patrie et la résistance à l'oppression. D'où leur prestige ambigu qui fonde leur valeur éthique, mais peut générer une néfaste volonté de puissance.

Il ne s'agit point ici du métier des armes, et de l'excuse absolutoire et légitimante qui adoube celui qui donne la mort puisqu'il la risque pour la survie et l'illustration de la communauté qui délègue ce devoir. Mais de la validité morale des armes employées. L'éthicien des armes doit contrôler le tacticien des armes.

Qu'est ce que l'éthique ? *Ethos* veut dire le tempérament naturel, le caractère de quelqu'un. Pour l'homme c'est affirmer son caractère humain, sa radicale différence avec l'animalité. Mais l'humanité est l'une des très rares espèces biologiques qui se massacre elles-mêmes – et même plus par besoin de protéines animales (anthropophagie) ou par croyance animiste en la captation de l'énergie vitale de la victime ingurgitée. Au-delà des théories politiques et juridiques sur le contrat social, l'éthique raffine sur la relation à l'autre. Au-delà de la volonté originaire de se l'approprier en son entier (esclavage), en sa force de travail (servage, prolétariat), ou de le minorer dans la production et la répartition des richesses (exclusion),

l'éthique définit sa singularité et sa dignité. Dans l'autre, au-delà du compétiteur, elle reconnaît le frère humain. Mais l'éthique porte aussi des jugements sur la finalité de l'existence humaine, sur l'évolution de l'humanité. Les écoles philosophiques, les religions ont oscillé entre l'espérance d'une vie toujours meilleure par maîtrise de la nature (les Lumières du XVIII^e, le socialisme du XIX^e siècle) et la crainte/répulsion de la manipulation de la nature (la pollution, l'écologie...). Les révolutions industrielles ont extrapolé cette maîtrise, mais ont induit l'idée que l'homme n'est qu'une composante parmi les autres règnes et éléments du cosmos. D'où le sentiment d'être « chosifié » en dépit des anciennes théologies, philosophies ou sagesse postulant la supériorité de l'homme sur l'univers parce qu'il le pense et qu'il finalise son destin. Méthodologiquement, quatre voies principales s'offrent à l'éthicien des armes.

La voie instrumentale : procéder à l'analyse critique des armes perturbant les opinions publiques comme trop inhumaines.

La voie sapientiale, savoir et sagesse : interroger la manière dont les traités d'éthique des grandes civilisations ont défini les hiérarchies de valeurs et la maîtrise des armes à travers les guerres et les révolutions. Cette voie permettrait :

- ⟨ de mieux séparer la morale (édiction de ce qui est bien ou mal en contingence) et l'éthique (effort perpétuel vers l'amélioration de la condition humaine) ;
- ⟨ de pondérer l'influence des philosophies et des théologies, des idéologies sur la négation plus ou moins intense des ennemis ou alliés ;
- ⟨ de s'interroger sur le déclin de l'espoir des Lumières et des socialismes (leur foi dans le progrès de l'esprit humain).

La voie stratégique : déterminer à travers les systèmes d'armes et les doctrines opérationnelles, postulés indispensables pour sa sécurité, les éléments dont l'emploi constituerait une atteinte aux valeurs éthiques proclamées, et rechercher des substituts qui conserveraient l'opérativité de la doctrine tout en respectant l'éthique.

La voie anthropologique : définir les grandes peurs qui, à travers l'histoire, ont influé et influent aujourd'hui sur l'acte de violence, ses exacerbations et ses limitations, ses fantasmes et ses inhibitions. Voie peut-être la plus riche, car elle montrerait comment l'emploi d'armes niant les valeurs professées est

néanmoins retenu pour affirmer, par sa propre victoire, leur maintien : amère aporie.

Mais en ce début du XXI^e siècle le pessimisme l'emporte sur l'optimisme. Perçoit-on une mutation dans le rapport de l'humanité à la nature, à sa propre nature qu'elle semble pouvoir dérégler/remodeler par la radiation atomique, la manipulabilité génétique, la pollution, l'effet de serre... La technique entraîne pour l'humanité a dit Heidegger, le « désenchantement » de la nature. L'humanité poursuit-elle maintenant la malédiction de la nature ?

Le mot « humanité » a deux sens fondamentaux : une espèce animale pensante qui, par ses civilisations et ses cultures, ses sciences et ses organisations sociales, s'est constituée en genre humain – mais en genre humain fragmenté. C'est le mythe de la tour de Babel. Il a généré à l'inverse une vertu, la vertu de compassion s'étendant à toutes les composantes de ce genre humain.

Blesser et tuer — La violence des éthiques

Il en résulte des contradictions majeures.

Contradiction historique : de 1789 à 1917, le grand XIX^e siècle a été le siècle des révolutions annonciatrices d'une nouvelle humanité. Le XX^e siècle a été celui de la guerre totale et du bureaucratisme concentrationnaire. L'extrapolation de la puissance des armes soulève de lourdes suspicions sur leur finalité.

Contradiction anthropologique : l'arme est conçue pour faire mal à l'autre – l'incapaciter aux limites, le tuer ou le dissuader. Ceci s'institue par les doctrines des guerres saintes ou justes, reposant sur le postulat de la supériorité absolue de l'idéologie (théologie, philosophie...) professée. Justification insuffisante pour l'éthique, car de la conviction absolue (en telle religion, telle philosophie politique) naît « l'intolérance par amour » (Saint Augustin). Amour de lui : le projeter de force vers le ciel. Amour de soi : le rendre semblable à soi ou le supprimer spirituellement sinon matériellement. Ce qui

débouche sur le grand inquisiteur Torquenada, les justifications des massacres du GIA¹ en Algérie. Massacer des enfants les empêche de pécher en grandissant donc les envoie directement au paradis. L'arme d'exécution (revolver, poignard...) se double d'une dialectique philosophique voire d'un appareil judiciaire (tribunal révolutionnaire, justice populaire...), la Terreur.

Contradiction stratégique : l'arme est l'instrument de la réification tactique de l'adversaire. Mais elle est onéreuse et doit être « rentable » et proportionner son usage (le mal qu'elle fait) au but poursuivi. Principe d'économie des moyens, donc aussi principe de moindre mal nécessaire pour atteindre ce but. À cet égard la propension peut rejoindre la compassion – si elle ne la nie pas absolument : « le seul bon Indien est un Indien mort ».

Contradiction psychologique : surgit alors le grand paradoxe de l'éthique. Philosophiquement, elle se présente comme un ensemble de valeurs. Pratiquement elle a pour objet le traitement réservé à l'autre. Mais psychologiquement elle postule l'estime de soi, le besoin de se supporter, le désir de s'accomplir, de s'approver, d'exister. Ainsi le fondement de toute éthique, l'assignation à responsabilité envers l'autre, la reconnaissance de l'altérité, repose en vérité sur la sauvegarde de sa propre dignité, sur le désir égocentrique de l'auto-respect – même si l'on ne professe pas son contraire, la morale du surhomme niant l'autre en essence et en existence. L'éthique repose sur l'autosatisfaction, même si l'on se constraint. Mais comment définir ce respect de soi-même ? Les valeurs changent à travers les époques et varient selon les civilisations. Leur complexification détermine la nécessité d'une neutralité axiologique qui ne peut reposer que sur deux postulats antinomiques :

« Postulat de la légitime défense (sinon il n'y a pas besoin d'armes) a apprécier en fonction de l'*« habitus »*, la situation concrète, la *« praxis »* devant orienter vers une action équilibrée, juste, en fonction de la *« phrœnèsis »*, la

1. Groupe islamique armé.

prudence. Le stratège est père de l'avenir comme l'homme est père de ses enfants, et instigateur de leur destin. D'où une casuistique infinie aujourd'hui renouvelée par la technologie des armes. La légitime défense peut elle justifier une attaque préventive (selon les généraux israéliens, faire partir la contre-attaque avant l'attaque) ? Peut-on établir des systèmes de défense automatique déclenchés par l'assaillant ? Grotius ne justifiait pas la blessure ou la mort données par le propriétaire à l'encontre du voleur dans sa propre maison, car la protection d'un bien matériel ne justifie pas l'atteinte à une vie humaine. Mais il affirme que l'agresseur nous donne le droit d'user de violence...

← Postulat de la dignité de la personne humaine. Comment lui faire du mal en la respectant ? Contradiction majeure, avec en question préalable : demeure-t-elle respectable ? On sait la minimisation anthropologique de l'homme induite par l'extrapolation scientifique créée par l'esprit humain depuis la Renaissance. Cruel paradoxe. Il n'est plus au centre du monde soumis à la gravitation, contrignant les planètes depuis Copernic et Galilée. Il n'est plus seul dans sa civilisation depuis les « grandes découvertes », les archéologies et les ethnologies Ses libres arbitres sont limités : musculaire depuis Newton, physiologique depuis Darwin, économique depuis Marx, psychologique depuis Freud, spatio-temporel depuis Einstein. Les sciences humaines relativisent sa singularité. La génétique reconnaît sa spécificité au même titre que celle des autres espèces végétales et animales tandis que les manipulations, les transpositions génétiques pourraient induire des tératologies positives ou négatives au-delà des mutations eugénistes. L'empreinte génétique assure l'identification de l'individu, mais le clonage sera possible. L'écologie rappelle qu'il ne peut vivre qu'en symbiose avec les autres espèces en des écosystèmes pour lui plus vitaux que les sociétés humaines. Les xénogreffes issues d'animaux transgéniques le rapprocheront du règne animal. On sait aussi la réification par masses de l'être humain intervenue au XX^e siècle par les mobilisations générales des deux guerres mondiales, par les camps de concentration – et les déplacements – déportations génocidaires de populations. D'où le grand paradoxe. En contrepartie de la relativisation de

la personne humaine au point de vue cosmique et génétique, dans la hantise d'une anthropomorphie dénaturante dans la constatation de la négation de sa dignité singulière et de son autonomie responsable, l'esprit humain, en une sorte de conjuration thaumaturgique affirme en absolu les droits de l'homme et les libertés fondamentales. On édicte juridiquement la protection de l'inviolabilité et de l'intégrité du corps humain : par exemple la loi française du 29 juillet 1994, article 9 (art. 511 du code pénal). Ainsi dans l'acte de violence la réification tactique ne s'oppose plus seulement à l'acte médical (soulager, guérir), mais tombe sous le coup d'une prohibition morale générale, et d'une sanction juridique.

D'où le postulat éthique. L'emploi des armes doit sauvegarder chez celui contre qui elles sont dirigées son humanité. D'où la graduation matérielle et morale. L'arme peut atteindre :

- ⟨ la sensation subjective ; par humanité au sens second, l'arme doit éviter les souffrances inutiles. Ce qui peut affaiblir l'efficacité tactique : la crainte de la souffrance peut dissoudre le courage des combattants. L'éthique et le droit de la guerre ont pourtant progressé. Lors des guerres de la Renaissance entre Valois et Habsbourg, la garnison d'une place forte qui ne se rendait pas, risquait une fois capturée d'être passée au fil de l'épée ; le droit des gens des XVII^e et XVIII^e siècles l'interdit. Un décret du Comité du salut public reprit cette mesure : elle ne fut pas appliquée et Carnot ensuite la minimisa en simple instrument de terreur psychologique ;
- ⟨ la « machinerie » humaine : la perturbation anatomique, physiologique, la mort à la limite. L'éthique préconisera la non-mort et les armes temporairement incapacitantes. Ceci ressort au second sens du terme humanité, mais peut atteindre le premier en cas de multiplication du nombre de morts, où même de blessés peu « récupérables » : atteinte à la substance démographique, accroissement des charges économiques et sociales, perturbations dans les vies familiales, sentimentales et sexuelles, évouissements inestimables des virtualités, artistiques, littéraires, scientifiques... Combien de grands créateurs ont été tués parmi les civils mobilisés ou déportés au cours de la grande

manufacturière planétaire qui a ravagé la planète de 1912 à 1945 ? Combien, et quels chefs-d'œuvre ignorons-nous ?

Mais l'espèce humaine devenant le genre humain par l'anthropologie, par ses cultures, n'est-elle pas déterminée dans ses comportements ? Les mythes fondateurs de la création sont troublants. Au début de la *Genèse* s'abat sur elle le travail et le meurtre. Conçu hors du paradis Caïn tue Abel qui aux yeux de Iaveh a mieux travaillé que lui. À l'origine de Rome, Romulus tue Remus. Dès lors, au-delà des problèmes de répartition des richesses et des nécessités de survie, se posent les deux problèmes. Nos gènes nous programment-ils pour travailler ? La révolution sociale réclame actuellement le droit au travail – un travail mais moins d'heures de travail. Nous programment-ils aussi pour tuer – pour accepter de tuer et d'être tués ? Alors l'armement est inéluctable. Comment le maîtriser en sa validité ? Et d'abord, est-il légitime de s'armer ?

Frapper comment ? L'éthique de la violence

Armement : le mot possède un double sens (outre l'armement d'un navire),

- ⟨ action de s'armer : conception transitive, dynamique, active ;
- ⟨ ensemble des armes dont dispose une entité stratégique (sens intransitif et passif) : le matériel.

Le sens transitif supporte six positions éthiques.

Principe d'irénisme : refus des armes (position chrétienne angélique). Matthieu, *Sermon sur la montagne* XXVI, 52 : « Ceux qui prennent le glaive périront par le glaive. » La vertu théologale majeure n'est pas la foi (qui détermine les objectifs) ni l'espérance (qui incite à « stratégiser »), mais la charité : la prise en compte de l'autre. La théologie chrétienne n'a pas retenu cette position utopiste, et a distingué entre la légitime défense immédiate et la non-violence reportée dans le temps (« plutôt rouge que mort ») – ce qui permet d'être vivant à la libération.

Principe de précaution : « charité bien ordonnée... » ou maximes kantiennes « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit » et « que ta conduite puisse servir de règle universelle ». Maximes sophistiquées pouvant justifier le désarmement modéré pour inciter les partenaires adversaires à faire de même.

Techniquement, les négociations tant sur le désarmement que sur la non-prolifération, se diversifient en plusieurs catégories immédiates : nucléaire, bactériologique, chimique, balistique et conventionnelle. Diversification hétérogène car dissociant ou unissant les charges et les vecteurs, mais favorisant la discussion : la prolifération pourra être bloquée ou accélérée selon la possibilité de monter ou non tel système d'arme. Deux médiates : relatives les unes aux transferts de machines-outils et de procédés technologiques, les autres aux transferts de connaissances – à l'égalisation par le savoir ou le renseignement. L'espionnage industriel et l'établissement de filières capables de transférer des composants, de fabriquer des armements – parfois inattendus : le « gros canon » de Saddam Hussein ou les éventuels laboratoires de ses « palais présidentiels ». Le concept de « haute technologie » est relatif aux connaissances déjà maîtrisées, à la capacité d'usage, et à la géographie militaire des pays en cause. Les raisons économiques favorisent la philosophie du désarmement (sous réserve des intérêts des vendeurs d'armes) mais celle-ci est tempérée par le principe de réciprocité.

Principe de réciprocité : proportionner ses rapports avec l'autre selon ce qu'il nous menace, ou nous fait, en bien ou en mal. Principe coranique de la *adala* : justice, qui n'est pas la simple représaille, ni le talion individuel (certains théologiens juifs et musulmans s'efforcent maintenant de le minimiser) mais peut être adouci par la compensation et même par la rémission (*rahman* : miséricorde). À l'inverse en cas de *darura* (nécessité), le bien de la communauté peut la durcir. Le principe est à son tour modéré par : le principe de proportionnalité.

Principe de proportionnalité à établir entre la déviance, l'agression, et la violence, la contrainte destinée à les faire cesser.

Principe de contrainte : oscillant de la séduction/persuasion à la conquête/conversion forcée, alternant la considération du bien de soi (s'emparer de l'autre) et celle du bien de l'autre. Le mettre sur la bonne voie. Ce qui débouche sur : le principe de pédagogie.

Principe de pédagogie : renouvelé par les transformations de la diplomatie. Diplomatie préventive, humanitaire, caritative, démocratique (de l'assistance technique à la pratique institutionnelle), conditionnelle (sous réserve d'avancée vers le respect des droits de l'homme), transformationnelle à tous les échelons, de la visite de village par l'officier local, à la réorganisation policière ou électorale : les armes au fourreau. Le principe culmine aujourd'hui dans le projet d'une *Pax Democratica*.

Après les années « réalistes » de la guerre du Viêtnam et de l'immédiat après Viêtnam, certains universitaires américains ont lancé dans les années 1980 l'idée d'une *Pax Democratica* à construire en fonction de l'idéal démocratique à promouvoir dans l'ensemble du monde. Sur les quelque cent cinquante pays contemporains une quarantaine seulement approche, plus ou moins, des critères a minima. Les statistiques et les analyses fleurissent sur la question de savoir si les démocraties sont globalement plus pacifistes que les régimes non démocratiques, et si les démocraties se font la guerre entre-elles. Évoquée dans l'adresse au Congrès de Bill Clinton en 1994, cette doctrine tient à la fois du projet de recherche (*Peace Democratic Proposition*), de la justification de la dominance américaine (*Pax Americana*), de l'espoir d'une articulation planétaire phagocytant les guerres par les systèmes d'alliances mondiales ou régionales plus ou moins organisées, et remplaçant les grands conflits armés par de simples *Military International Disputes* ou *Operations Over Than War* plus ou moins humanitarisées. Bref, un rêve de solidarité universelle laissant libre cours aux compétitions économiques dans le cadre de regroupements politiques s'étendant au fur et à mesure de l'extension démocratique (pour l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord², pour l'Union européenne...). La doctrine refoule la pratique de la balance (armée) des puissances, rénove les vieux rêves solidaristes (Léon Bourgeois) et irénistes

2. OTAN.

des principes wilsoniens d'une Société des nations (SDN). Si les espoirs mis en la SDN puis l'Organisation de Nations unies³ sont loin d'être réalisés, certaines crises ont cependant été adoucies, et statistiquement la propension à ratifier les accords internationaux relatifs à l'exclusion des armes « inhumaines » semble plus forte pour les régimes démocratiques que pour les non-démocratiques. Cette pédagogie aurait pour but d'éviter l'action des armes. Mais si elle échoue : ingérence dissuasive ou retour aux armes ? Les États-Unis conservent la panoplie complète, jusqu'aux mines antipersonnel.

↳ Postulat hypothétique d'ingérence humanitaire. Au nom de l'éthique peut-on s'instituer justicier ? Et cette mission repose-t-elle sur la morale ou sur le droit ? Au-delà de sa légitime défense personnelle est-on fondé à protéger ceux qui ne pourraient le faire eux-mêmes et risqueraient d'être atteints par des armes juridiquement interdites ? Problème d'harmonisation entre droit et éthique ou précepte coranique de « commander le bien et interdire le mal ». Le fort a-t-il le devoir de protéger le faible et de châtier par les armes le présumé coupable de recherche, de fabrication, d'usage possible d'armes « inhumaines » de destruction massive ? En éthique on ne transige pas sur les valeurs : Montesquieu, Tocqueville, Max Weber. Mais le devoir moral de sauvegarder des victimes potentielles, donne-t-il le pouvoir juridique de sanctionner le violateur d'un texte de droit entériné par la communauté internationale prise en ses institutions (Conseil de sécurité), ou édicté par la volonté de la nation la plus consciente et la plus puissante ? C'est l'obligation d'assistance à personne en danger. C'est tacitement l'argumentation américaine s'efforçant de légitimer le démantèlement des éventuelles armes biologiques et chimiques irakiennes, iraniennes, nord-coréennes. En matière d'armes « inhumaines », l'humanitarisme altruiste peut-il raffiner sur le droit formulé ? Les intérêts en présence infléchissent l'évaluation des pertes réciproques, morales et humaines, les gains et les pertes de prestige, mais les malédictions demeurent sous-jacentes. Il faut pondérer les armes.

3. ONU.

■ Détruire sans dégrader ? L'arme blanche et les autres

Il y a les armes modes de combat : l'infanterie « reine des batailles » ; la cavalerie « arme noble » ; l'artillerie « arme savante », *ultima ratio regum* ; le blindé, arme hermaphrodite, lance stratégique offensive et bouclier tactique défensif. Et il y a l'arme objet, de la pierre brute, du bâton, au robot auto-décisionnel : un instrument, un outil destiné à incapaciter, et même à détruire l'autre, au moins à le dissuader d'agir. Certaines machines sont conçues à cet effet, mais tout instrument peut être détourné : marteau, couteau, bull-dozer... Tout objet : une bûche... Ce qui soulève deux interrogations : que l'arme ne soit pas par elle-même porteuse d'une tentabilité belligène ; que ces effets ne soient pas plus que proportionnels à une simple mise hors de combat. Donc : comment mettre l'autre hors de (du) combat ?

En pesant sur sa volonté par persuasion ou dissuasion.

En annihilant sa capacité d'action matérielle par capture, dérèglements psychologiques, blessure corporelle, mort...

Existe-t-il des armes intrinsèquement pures ? L'arme blanche, l'épée ? Certaines sont mythiques : Durandal et Joyeuse (Roland et Charlemagne), Tisona pour le Cid, Excalibur pour les chevaliers de *La Table ronde*, Notung dans les *Niebelungen* pour Siegfried. C'est l'arme noble, l'arme de l'adoucement du chevalier et de l'archange exterminateur du Jugement dernier. C'est le sentiment de la lame, le bouclier invisible dont par son mouvement s'entoure l'escrimeur. C'est l'arme du jugement de Dieu dans le duel judiciaire : *Lohengrin*. Le dernier des chevaliers vivants, Bayard (le dernier des chevaliers rêvés étant Don Quichotte) meurt d'une arquebusade dans les reins (1524). Le dernier duel judiciaire, atroce et archaïque, a lieu durant la guerre de Religion sous Henri II : Jarnac et La Châtaigneraie (1547). Symboliquement, on brise l'épée du traître : humiliation infligée à Dreyfus.

Comparé à l'épée, le sabre paraît esthétique (le samouraï) ou brutal (abordage) – surtout lié au goupillon. À propos des conquêtes musulmanes, Michelet évoque « la rotation du sabre, la ventilation du cimenterre ». À l'inverse, l'hagiographie musulmane a conservé le nom des sabres du Prophète (*Dhul al-fikar* [Zulfikar] à deux pointes, ensuite donné à son gendre Ali, El

Abd...), de ses lances (*el Mutateno*). « Ceindre le sabre est signe de noblesse » mais évoque « l'ombre de la mort et le signe du destin ». C'est la *furusiya*, la noblesse des armes. Mais le glaive, symbole de la Justice, arme du légionnaire et du gladiateur est aussi l'arme des massacres : des proscriptions des triumvirats à Rome, des Saints Innocents, de la Saint-Barthélemy, des Septembriseurs en 1793... Le couteau est l'instrument sacrificateur apaisant la colère des dieux : Iphigénie, Isaac, la fille de Jephthé..., mais aussi la mort ignominieuse (la fin de K dans *le Procès de Kafka*) et de mise à mort des animaux de boucherie. Saigner en coupant la gorge purifie, rend la chair licite par l'écoulement du sang. La masse d'armes fracasse les casques.

La lance est l'arme de la puissance (Wotan) et de la chevalerie mystique chrétienne et musulmane : Al Hallaj le chevalier voilé, la lance symbolique de l'ange transperçant les entrailles de sainte Thérèse d'Avila. Arme des bons anges contre les mauvais, des Valkyries, elle défend les faibles et les humiliés et ne saurait faillir. L'iconographie médiévale représente en chevalier aveugle Longin qui perça le flanc du Christ dont le sang remplit le Graal. Passée aux chevaliers du Graal, sa lance sera celle de la rédemption par Parsifal. À l'inverse, la pique est l'arme de la poussée collective (phalange macédonienne, bataille suisse) et de la Révolution : la masse y plante les têtes.

Ainsi l'épée est l'arme du duel loyal comme le colt du cowboy dans le mythe du western : seule la femme est autorisée à tirer dans le dos : Grace Kelly, la « quakeresse » pacifiste sauve son shérif de mari dans *Le Train sifflera trois fois*. Mais l'arme blanche, c'est aussi la dague de miséricorde plongée par le coutelier sous la visière du chevalier démonté, la hallebarde des reîtres et des lansquenets, le couteau de tranchée, de boucher ou la machette des tueries du Rwanda. Avec en transfiguration le mythe de la lance qui guérit les blessures qu'elle inflige et en extrapolation, en stratégie fiction le rayon de la mort (laser) – le regard de Méduse ou la gueule du dragon crachant le feu : lance-flammes, napalm.

L'épée est aristocrate mais la fronde de David défonce Goliath. L'arc est roture, défie l'autorité d'une manière insidieuse. C'est l'arme de la liberté : Guillaume Tell ou Robin des Bois. C'est aussi l'arme qui surprend le guerrier alourdi par ses armes et ses défenses : casque, armure. Ce sont à Azincourt, les archers gallois qui transpercent la chevalerie cuirassée. Les archers à

cheval, *parthes*, turcs ou mongols, attaquent en nuées, se dérovent au galop. Au-delà, l'arc est l'arme discrète et esthétique par excellence : elle suppose une visée que les auteurs musulmans ésotériques ont comparée à la visée de l'âme vers Dieu. Au repos, sa courbe élégante (le petit arc mongol outrepassé) et sa tension signifient l'effort de la responsabilité.

Ainsi atteint-on à la philosophie politique : le glaive court de bronze et le pilum romain contre l'épée longue de fer et la francisque germanique, le bulletin de vote et le fusil du soldat citoyen avec en contrepartie le bombardement aléatoire sur le peuple souverain : *Grosse Berta*, *stream* de bombardiers, roquettes et missiles *Kassam* sur zones peuplées. Et à l'inverse, l'assumption individualiste de l'arme : philosophie du poignard (conjuration), du revolver (assassinat), de la bombe (anarchiste ou terroriste), de la kalachnikov (anti-impérialiste) – glaive de la justice.

Y a-t-il des armes intrinsèquement mauvaises, perverses, comme est pervers le communisme matérialiste pour l'encyclique *Divini Redemptoris* (1937) ou le capitalisme pour Marx et Lénine ? Trois jours avant sa mort, Einstein aurait condamné encore les « mille soleils » d'Hiroshima. Le droit humanitaire de la guerre et le droit du désarmement ont prohibé la fabrication et l'emploi d'armes chimiques, des mines antipersonnel (ATP), comme avait été prohibé l'usage des balles dum-dum. Mais des raisons spécifiques ont concouru à ces interdictions : mauvaise maîtrise des gaz, effet prolongé des mines ATP sur les populations civiles, caractère superfétatoire des blessures par balle explosive. Quelques règles de morale tactique alliant la sûreté de soi et le souci de l'autre semblent être admises :

des adversaires blessés à évacuer sont plus gênants pour l'ennemi que des morts. Donc : interrogations (et non fabrication) de l'arme à rayonnement renforcé (bombe à neutrons) « tuant les bébés sans détruire les berceaux » selon les communistes, arme tactique opératoire car à effets géographiques limités selon certains stratégies, arme radiologique.

Toute souffrance inutile doit être évitée – les armes à effets récurrents, dangereuses pour les populations civiles doivent être retirées ou se détruire à terme (mines, bombes à sous-munitions).

Les armes de destructions massives effacent la distinction du droit classique de la guerre entre civils et militaires. D'ailleurs,

les stratégies de guerre totale, de guerre révolutionnaire, de terrorisme et de contre-insurrection effacent aussi cette distinction.

À l'opposé, se situe l'arme destinée à ne pas donner la mort.

In incapaciter sans tuer. L'arme non-létale

Arme non-létale (ANL) : destinée, si son emploi dissuasif ne joue pas, à réduire un adversaire par la force, sans le tuer. Déflation (?) de la violence, l'ANL n'atteint pas – ne recherche pas – la non-violence. Entraîne-t-elle une mutation de la fonction ultime de l'arme : tuer ?

L'ANL repose sur quatre postulations :

- ⟨ la vie humaine constitue le bien suprême ;
- ⟨ elle doit être respectée dans la personne des ennemis ;
- ⟨ la contrainte physique demeure nécessaire pour sa propre sécurité ;
- ⟨ la souffrance infligée doit être proportionnée à l'atteinte subie – au-delà elle serait châtiment. D'où une interrogation : en quelle mesure l'ANL peut-elle causer des dommages irréversibles ?

L'ANL servirait ainsi de moteur à un renouvellement de la vieille dialectique entre *télos* (finalité) et *techné* (art, pratique de la matière). Cette pratique de plus en plus modulée favorisera-t-elle un épanouissement moral ?

Méthodologiquement, la situation est quasi inédite. De l'arbalète à la bombe atomique la fabrication de l'arme et son usage avaient précédé son appréciation éthique. Mieux même : pour cette dernière ce n'est que progressivement qu'ont été élaborées les doctrines de dissuasion, la transformant (si l'on admet le postulat de la non-guerre par suite de son existence) en la plus fondamentale arme non-létale du monde contemporain. Mais ceci après avoir entraîné une mutation psychologique dans la perception de la mort à la guerre : massivité immédiate, conséquences génétiques sur les générations futures. L'arme atomique était donc destinée à ne pas être employée et son emploi effectif aurait été considéré comme l'échec de son emploi (sous réserve d'une arme nucléaire miniaturisée dans ses effets, localisée dans

son impact). Au contraire, les armes non-létales sont très hétérogènes, dans leurs modes d'usage et leurs conséquences : du laser « rayon de la mort » à la glu collante.

Ainsi la définition opérationnelle des ANL exigerait une étude neurophysiologique.

Une étude neurophysiologique : dans le prurit de sécurité et de confort devenu dominant dans les sociétés postindustrielles, le problème n'est plus seulement de diminuer, de supprimer si possible, la souffrance inhérente à tel ou tel type d'affection (progrès de la médecine antalgique et des substances analgésiques), mais de prendre en compte les mécanismes physico-chimiques par lesquels la sensation de douleur devient psychologiquement consciente et suscite une « biologie des passions » (Jean-Didier Vincent).

Ces passions d'abord physiologiquement décodées au niveau de la personne (psychothérapie) réagissent-elles ensuite d'une manière collective sur le statut sociologique de la douleur, donc sur la mutation de l'éthique ? En d'autres termes, nos systèmes nerveux supportent-ils moins la souffrance physique, la douleur morale que ceux des générations précédentes ? Sommes-nous en tant qu'individus urbanisés plus « douillets » que nos ancêtres ? En tant que sociétés organisées moins résistantes que les autres sociétés ? Problème d'anthropologie biologique et de pathologie de la sensation.

Une étude thanatologique : statut du corps (passage de la vie à la mort). Certes il serait difficile, et par certains côtés, indécent de contester le postulat de base, à savoir que la vie est la plus douce des choses. Mais il faudrait affiner les corrélations entre quelques tendances :

- ⟨ maintien démographique par abaissement de la mortalité infantile et allongement de l'espérance de vie d'une part ; mais massification de la mort par la guerre manufacturière planétaire et l'organisation bureaucratique des « liquidations » d'autre part. La personne humaine est devenue un objet statistique à préserver ou éliminer en tant que tel. Peut-on encore dire, ou n'ose-t-on plus dire – sauf à Radio des mille collines au Rwanda « Tuez les tous » ? En deçà du génocide, le refus de l'ethnocide culturel entraîne-t-il le refus de tuer ?

✓ apparition d'une rupture capitale dans les sociétés dites développées. Au-delà des égoïsmes individuels (persévérez dans l'être), le présent de la personne existante, singulière, est préféré au futur de l'individu à venir et à l'extension de la base démographique de sa propre civilisation. L'ANL est contemporaine de l'interruption volontaire de grossesse et même dans une moindre mesure de la contraception, comme de la volonté ouest-européenne de la suppression de la peine de mort. L'existant devient sacré par principe ;

✓ remplacement de la volonté édifiante et salvatrice d'une « bonne mort » au sens des grands moralistes religieux. La « bonne mort » était acceptée et « vécue » en espoir de paradis, en connaissance de cause, en contrition, hors de « l'impénitence finale ». La « bonne mort » est actuellement remplacée par l'espoir de la « belle mort » : instantanée et sans dégradation de la personne (cf. les controverses sur l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique). L'ANL évacue le problème en des sociétés mutant leur sens du sacré.

Une évolution sacrificielle : le militaire régulier, le terroriste justifiant leur combat par la noblesse de sa cause s'exorcisèrent de toute responsabilité dans l'acte de tuer – eux-mêmes risquant de se faire tuer. La « belle mort » au sens littéraire du terme pour le soldat puis pour le citoyen mobilisé et enfin pour le « terroriste » se sacrifiant était la mort au combat. L'existence d'armes ne risquant pas de tuer entraînera-t-elle une mutation de ce que l'on appelait « l'honneur des armes », d'autres modulations du courage militaire, d'autres comportements conjointant humanitarisme, patriottisme ou légitimation philosophique ou idéologique : respect de la discipline et appréciation responsable de la légitimité de la violence ordonnée (problème des crimes de guerre ou contre l'humanité) commis par l'arme non-létale ?

A contrario, le témoignage que l'on apporte à sa cause en tuant, tout en se faisant tuer, perdra-t-il sa force ? C'est le problème des martyrs. C'est l'antinomie entre Pascal : « je ne crois que les témoins qui se font couper la gorge », et Montaigne : « il y a peu de causes pour lesquelles je me ferais tuer ; il n'y en a pas pour lesquelles je tuerais ». Peut-on remplacer « tuer » par « blesser » ? Sans doute toutes les

civilisations ont tendu à remplacer au combat les forces (donc les pertes humaines) par des artefacts techniques. Mais la nouvelle ergonomie du combattant-chimère intriqué dans ses armes n'entraîne-t-elle pas une déflation de la valeur de son engagement, de la force de son témoignage ?

L'ANL remet-elle en cause l'une des thèses célèbres de la polémologie selon Gaston Bouthoul ? À savoir que les guerres « épongent » le surplus de jeunes hommes dont la surabondance crée des situations révolutionnaires à l'intérieur des sociétés. L'espérance (mythique ?) du zéro mort coïncide avec le déclin de la progression (du remplacement) démographique dans les pays les plus industrialisés. Enclot-elle aussi la volonté du zéro mort pour l'autre ?

L'ANL n'a-t-elle qu'un but humanitaire ? En tactique, multipliant le nombre de blessés elle peut servir à saturer les services de santé ennemis, à désorganiser son dispositif de combat. Sur le champ de bataille, un blessé est pour son propre camp, plus « encombrant » qu'un mort. D'une manière rampante, « douce », l'ANL n'échappe pas à une certaine hypocrisie. Multiplierait-elle les cas de « bonne blessure » : celles qui renvoient à l'arrière et diminuent les effectifs tout en exigeant des ressources de reconstitution ? Éviterait-elle les cas de désertion, de mutilation volontaire ? En revanche, il est vrai qu'en émeute urbaine un mort est plus « catastrophique » qu'un blessé.

Une évolution corporelle : Homme-chimère ou handicapé ? Dans le monde contemporain, la créature humaine est à la fois exaltée et « chosifiée ». « Chosifiée » précisément par les progrès de la biologie (homme devenu chimère par greffe d'organe, clonage : cf. les travaux des comités d'éthique). Or la valeur de l'individu repose sur son identité. Celle-ci était affirmée par la notion d'âme (immortelle de préférence) dans les anciennes religions. Mais se noue de nos jours une neuve dialectique entre l'identité et son support, le corps. Dans quelle mesure telle ou telle incapacité permanente ou même temporaire réagit-elle sur la personne (la conception de sa dignité) et sur la (les) collectivité(s) dont elle est partie composante ? (cf. les aides psychologiques mises en place après les catastrophes, la prise en compte des stress post-traumatiques des combattants). Même si l'on applique strictement

la condition de non-irréversibilité (l'ANL ne doit pas causer des dommages mentaux ou corporels non réparables), elle risque cependant de multiplier le nombre des handicapés. Il faudrait donc apprécier le statut et le coût de l'handicapé dans les diverses sociétés contemporaines. Statistiquement le nombre des personnes handicapées s'accroît par les conditions de vie industrielle (accidents du travail, de la route, du sport...). Matériellement leur sort s'améliore par la multiplication des facilités mises à leur disposition. Psychologiquement l'handicapé est davantage intégré dans la vie sociale et dans la vision des politiques. Le sort de l'handicapé ne se résume pas seulement à un douloureux destin personnel, voire familial, pour un être chimère muni d'orthèses ou de prothèses mais soulève un problème de gestion collective. Ceci en principe dans les sociétés développées, car subsiste le sort des handicaps récurrents aux conflits du tiers-monde (mines antipersonnel comme armes défensives ANL, juridiquement cantonnées).

Stratégiquement, les ANL sont, inévitablement, égocentriques. Elles dérivent de la situation actuelle des plus grands pays industrialisés, ne percevant aucune menace de « grande guerre » à leur encontre, ne prévoyant que des opérations de stabilisation extérieures entre des populations ethno-religieusement ou socio-économiquement affrontées, ou de répressions antiterroristes ponctuelles commises en leur propre sein. Mais le recours à des ANL auraient-elles contribué à accélérer les « pacifications » en Bosnie, au Kosovo, en Colombie, au Timor ? Il serait éclairant de construire des scénarios rétrospectifs avec emploi d'ANL pour tester les conflits en cours. Car enfin que ferait une puissance s'estimant soumise à un processus de terrorisme meurtrier ? C'est le conflit tchétchène que la Russie a choisi de « régler » avec une dureté qu'elle espère « efficace ». L'emploi d'ANL aurait-il plus humainement éludé le vieux problème de : « faire régner l'ordre à Varsovie », à Grozny ?

Une mise à jour des théologies morales contemporaines : les notions de piétisme, de dolorisme, de compensation des fautes des uns par les mérites des autres (prières, ascèse... : communion des saints) vont s'amenuisant. Dans l'usage des armes la souffrance infligée à l'adversaire est purement

utilitariste (le rendre inoffensif). L'idée de vengeance est (en principe) évacuée au profit de celle d'exemplarité.

Or notre civilisation veut approfondir la première postulation fondant l'ANL : « la vie humaine comme bien suprême » en « respect d'une certaine qualité de vie comme objectif à maintenir ». Le débat dépasse le problème de la légitimité ou non de l'atteinte irréversible à autrui en cas de légitime défense. Il s'insère dans les plus vastes interrogations sur la dignité de l'existence humaine (acharnement thérapeutique, euthanasie), et sur l'essence de la nature humaine. C'est la terrible aporie entre l'eugénisme, négation des individus au profit de la conception d'une « belle humanité » et la reconnaissance de l'humaine nature, donc le droit au bonheur, pour chaque personne humaine, quelles que soient les atteintes à son intégrité physique ou mentale, donc sur le refus de définition d'une « normalité ».

L'effort fusant de l'éthique doit dépasser les valeurs affirmées *hic et nunc* par la morale.

Une pondération culturelle : s'imposeraient des analyses comparées au-delà des valeurs de l'Occident issues du civisme de la cité grecque, du stoïcisme universalisé de Rome, de la chrétienté et de la Réforme, des Lumières et des socialismes. Elles rappellent le fait que les autres civilisations présentent des échelles morales différentes et d'autres perceptions de la blessure, de la souffrance, de la mort. Donc que l'ANL leur paraîtra ou trop douce ou inadéquate.

Mais il faudrait préciser en quelle mesure la non-admission par tel adversaire de nos propres perceptions et préjugés réagira sur nos comportements. Certes les morts causées par la guerre industrielle planétaire, l'Holocauste, les guerres anticoloniales, ont suscité chez le moraliste occidental des sentiments de responsabilité, puis de culpabilité et des actes de repentance, tandis que le technicisme productiviste entraîne une certaine dégradation de l'environnement. Changer le rapport à la nature et à l'autre nécessite le respect du principe de modération. La notion de « développement durable » débouche sur celle de « vie durable » – de « vie honorable ». Celle-ci engendrerait-t-elle une « repentance à venir », non seulement pour le passé, mais pour éviter de causer des morts ou de trop fortes souffrances dans l'avenir ?

Les médias immédiats montrent que la mort n'est pas purement virtuelle et qu'il faut maîtriser cette agressivité qui pousse à la donner : pulsion du « cerveau reptilien ». Mais il y a fort à craindre que le principe de proportionnalité ne soit minimisé par le principe de réciprocité, voire le principe de précaution – de sécurité, c'est-à-dire par le principe de réalité.

Qu'en est-il de l'arme nucléaire ?

Dissuader sans détruire – L'arme nucléaire

Certes, la doctrine de la dissuasion ne peut qu'affirmer le non-emploi de l'arme. La non-activation de la Guerre froide et l'Initiative de défense stratégique (la guerre des étoiles, nom très impropre) qui pour maintenir l'équilibre de la terreur a contribué à essouffler économiquement l'URSS jusqu'à son implosion, semblent donner de la dissuasion nucléaire une image « globalement positive » : maintien de la paix sans effusion de sang, mais au prix de la répression des révoltes anticommunistes à l'Est, des guerres de décolonisation dans le tiers-monde. En Europe, la non-guerre chaude a-t-elle résulté des auto-inhibitions réciproques, ou cette guerre n'aurait-elle pas eu lieu eu égard aux soixante millions de morts que la guerre manufacturière planétaire – la grande guerre civile européenne – a coûtés aux Européens de 1912 à 1945 ? Les considérations auto-protectrices économiques et éthiques ont-elles joué plus que l'équilibre de la terreur ? L'arme nucléaire dans sa dissuasion provoque un double questionnement. La dissuasion est-elle divisible ? La *Pax Atomica* est-elle absolue ?

Par nature la dissuasion est occasionnaliste : elle existe tant qu'elle persiste. Au-delà, ou on y croit, elle apparaît certitude ontologique et ne saurait faillir. Ou on n'y croit pas : elle n'est qu'une réalité phénoménologique, toujours réversible.

Si l'on adhère à la première hypothèse, les armes les plus épouvantables pourront être considérées, en logique pure, comme assurant le mieux leur non-emploi, sous la double réserve des risques d'accident psychologique ou technique et de la doctrine de suffisance : inutilité de constituer une

capacité de frappe plus que proportionnelle à la destruction de l'adversaire. La seconde hypothèse réintroduit les jeux de balance des puissances, les dissuasions partielles et conditionnelles, les négociations sur le désarmement. Mais la dissuasion s'estompe.

Deux limitations éthiques sont en général admises : condamnations de la doctrine anti-cité, et de l'usage d'une arme tactique. Mais :

- ⟨ n'est-ce pas détruire la dissuasion que la limiter à la doctrine anti-forces, alors que seule la menace sur les populations « ventre à l'air » montre le caractère absolu de la volonté d'usage mais aussi son impossibilité ? La doctrine anti-sites économiques est déjà en retrait quant à la double crédibilité de la réalité de la destruction absolue, et de son impossibilité ;
- ⟨ la miniaturisation de l'arme, l'emploi d'armes dites « tactiques », de « théâtre » risque-t-elle d'inciter à un usage limité sur le terrain, donc de lever l'auto-inhibition ? En Europe, les protagonistes, OTAN et ex-URSS ont retiré ces armes de leur panoplie active, et l'on rejette l'hypothèse d'une guerre limitée et prolongée. Ainsi la dissuasion nucléaire débouche sur une double aporie : elle postule le mal absolu virtuel pour affirmer le respect de l'autre même si on l'estime pervers. Elle est indémontrable et n'existe que dans sa continuité historique, réelle tant qu'elle pérennise. Elle repose donc sur deux postulats :
- ⟨ l'un pessimiste : l'autre est si intrinsèquement mauvais que seule la possibilité de sa destruction retient son action ;
- ⟨ l'autre neutre : l'auto-inhibition morale que l'on éprouve à utiliser une petite arme nucléaire sera rendue plus forte par son retrait *ex ante*, afin qu'il n'y ait pas de tentation personnelle de frappe en premier, ce qui exclura l'escalade en réplique. Ce qui condamne la doctrine de la frappe en « ultime avertissement ».

L'arme nucléaire induit une nouvelle dimension. On sait les massacres génocidaires qui parsèment l'histoire de l'humanité par destruction de cité (Massada, Numance...), disparition de tribus (ethnocide) ou éradication massive d'une « race » définie par sa religion, sa culture : Indiens précolombiens, Arméniens, juifs et Tziganes européens. Ces deux dernières catégories ayant été décimées, pour la première

fois dans l'histoire, grâce à une « scientifique » programmation bureaucratique et industrielle : réification absolue d'un ensemble démographique. Mais l'arme nucléaire engendre une angoisse supérieure. On demeure dans l'ignorance de ses effets réels, non seulement sur le soma (le corps des individus existants) mais sur les gènes, donc la suite des générations. Surgit donc une nouvelle aporie : notre intérêt supposé vital et légitime actuel permet-il de porter atteinte à la suite des générations de notre ennemi actuel qui, toute l'histoire de l'humanité le prouve, n'est jamais qu'un ennemi temporaire, contingent ?

Ce qui renouvelle la vieille dialectique entre quantitatif et qualitatif. Est-il plus admissible de tuer « plus » avec des armes conventionnelles que tuer (ou incapaciter) « moins » dans l'instant avec des armes perverses susceptibles de déterminer sinon des mutations génétiques, au moins des malformations dans les nouvelles générations ? C'est la comparaison entre les bombardements de Dresde ou de Hambourg et l'usage tactique limité d'une « grenade » atomique. Sur le champ de bataille, dans le terrorisme, la mise hors de combat de quelques individus génétiquement ou physiologiquement atteints dans leur descendance doivent-ils être « préférés » à la destruction somatique massive ou conventionnelle ?

D'où au-delà du « choix » entre « vitrification » (nucléaire) et « frappe chirurgicale » (par armes de précision conventionnelles) le dilemme : peut-on utiliser une arme intrinsèquement condamnable contre une oppression, une idéologie intrinsèquement perverses ?

Déjà le IV^e concile de Latran (1214) avait restreint l'usage de l'arbalète au combat contre les seuls infidèles, car trop meurtrier entre chrétiens. Les démocraties anglo-saxonnes ont exigé de l'Allemagne hitlérienne une reddition inconditionnelle et lui ont imposé un *vacuum juris* étatique. Contre le militarisme japonais, l'Amérique a lancé la bombe atomique, a justifié celle d'Hiroshima par le million de morts américains qu'auraient exigé la reconquête des îles et le débarquement au Japon au cas où l'armée de Mandchourie aurait constitué une véritable force militaire. Mais la bombe lancée sur Nagasaki n'avait-elle pour but que l'expérimentation d'une technique autre que celle d'Hiroshima ? Un dilemme proche se pose pour la non-adhésion des États-Unis à l'accord d'Ottawa (1997) sur

la non-utilisation des mines antipersonnel, vraisemblablement pour les deux mêmes raisons que celles invoquées pour Hiroshima : protection des vies américaines en cas de ré-invasions nord-coréennes vers le sud.

En tout cas l'équilibre de la terreur durant la guerre froide reposait sur une négation totale des valeurs de l'autre irréductibles à ses propres valeurs (outre évidemment les enjeux géopolitiques et géoéconomiques). Si cette négation totale n'existe plus, est-il nécessaire de reconduire une dissuasion totale ? C'est le raisonnement des « pragmatistes », des « modérés » préconisant l'abandon de l'anti-cité et des armes de terrain belligènes contre les « retentionnistes », les « traditionnalistes » postulant que, comme la souveraineté, la dissuasion ne se divise pas. D'où la redoutable définition de la menace pour laquelle il demeurerait « éthique » d'incapaciter l'ennemi existant (ses forces combattantes), en risquant de dénaturer sa descendance.

En réalité, une contradiction apparaît entre l'orientation, la maîtrise juste donc pondérée de la lutte armée, et la peur inconsciente de subir trop, donc de prévenir ce « trop » en le transférant aussitôt sur l'adversaire. La rentabilité stratégique induite par l'armée ne renforce-t-elle pas la tentation belligène du politique ? La maîtrise opérationnelle (donc la sûreté pour soi) ne tend-elle pas à accentuer la négation éthique de l'autre ? Ces tentations varient en fonction de l'assurance de protection que le groupe organisé (État-nation, parti révolutionnaire...) doit fournir pour maintenir sa cohésion par rapport à chacun de ses membres, pour protéger ses intérêts vitaux (définition en partie contingente), ses valeurs et ses modes de vie.

Ainsi, sur l'arme nucléaire reposent en principe les dissuasions opposant des systèmes et des intérêts réciprocement liés en leur essence. C'est donc non seulement l'arme qui est en cause, mais l'articulation entre les doctrines, les philosophies et les volontés de persévéérer dans « son » être, ce qui exigerait davantage de précisions sur :

- ⟨ La non-propension à « penser l'impossible » de la part des populations urbanisées à haut standard de vie s'interrogeant davantage sur les risques d'accident dans les centrales nucléaires que sur l'explosion militaire d'une arme.
- ⟨ Le point de savoir si la dissuasion nucléaire ne peut s'exercer qu'à l'encontre d'un adversaire dont on postule la

négation absolue jusqu'à la destruction totale, ou si elle s'affaiblit ou disparaît lorsque s'atténue ou disparaît cette négation. Alors, ce ne serait pas l'arme qui serait perverse, mais son imbrication dans le processus psychologique de la dissuasion.

- ⟨ La logique de la dissuasion. N'est-elle crédible que si elle affirme immédiatement la montée à l'extrême ; ou ne se dilue-t-elle pas dans les doctrines de « réponse flexible », d'ultime avertissement, de « dissuasion concertée », etc. Alors, on justifierait le maintien de telle ou telle arme nucléaire, (fût-elle virtuelle) sans vouloir admettre que l'on passerait de la dissuasion absolue à l'emploi possible.
- ⟨ La distinction entre le « tabou » nucléaire, s'imposant hors éthique comme une contrainte extérieure, et l'auto-inhibition, qui peut osciller de la crainte à la prise de conscience déjà éthique que l'arme nucléaire est inhumeaine, « hors de l'humain ». Alors apparaît la conscience du bien de l'autre mis en balance avec son propre bien.
- ⟨ La prise en compte des recherches médicales sur les effets génétiques de l'arme nucléaire : effets limités aux individus atteints, ou transmissibles aux générations futures ? Ce qui pose sur d'autres bases l'oscillation entre tabou et auto-inhibition, et l'hésitation entre l'emploi localisé d'une arme nucléaire de très faible puissance, et l'emploi maximisé d'armes encore dites conventionnelles.
- ⟨ En cas de réponse positive, au-delà de la rupture praxéologique (en politique et en stratégie opérationnelle, toujours réversible), l'arme nucléaire devrait entraîner une « rupture téléologique » entre morale (ce qui est bien pour la légitime défense de sa civilisation, sa religion, sa nation, son groupe...) et l'éthique (ce qui est bien pour le plus grand nombre). Serait-ce l'amorce d'une « météo-thique » surplombant les cultures et les époques ? L'arme atomique, si elle a des effets génétiques, impose-t-elle de préférer l'autre à soi pour ne pas « insulter » l'avenir ?

Ces quelques observations montrent combien la voie instrumentale demeure incomplète pour apprécier en éthique l'arme qui « n'existe » que dans les doctrines de (non-) emploi. Sinon, il faut éthiquement juridiquement la condamner, et non l'exorciser par le postulat du non-emploi de la dissuasion absolue.

Mais les pays industrialisés, après 1944, ont été emportés dans la confrontation idéologique et économique, et leurs gouvernants les ont dotés, prestige et puissance, de centrales nucléaires et d'armes automatiques. Lorsque, après la IV^e République, le général de Gaulle a assuré la force de frappe dite de dissuasion, voulait-il être le dernier des cinq grands, ou songeait-il à créer autour de la France une « troisième force » internationale à l'encontre des deux blocs ? Mais il répondait aux désirs majoritaires de l'opinion publique.

Or, ce « désir », cette « faim » on les perçoit dans les pays du Moyen-Orient, dans des opinions publiques musulmanes même si elles ne revendentiquent pas l'arme elle-même. Selon la réflexion du malheureux Ali Bhutto pendu par son successeur, le général Zia : « il y a une bombe atomique chrétienne, une soviétique et une chinoise. Pourquoi pas une musulmane ? » Et parallèlement à l'Inde, le Pakistan s'en est doté. Mais si la dissuasion existe, n'est-il pas condamné à ne revendiquer le Cachemire que par la diplomatie ou des opérations de basse intensité ?

Mais au-delà, cette « faim » de nucléaire doit-elle s'arrêter à la recherche civile et à l'électronucléaire ? La vocation – du martyr/terroriste pourrait atteindre les gouvernants. On recrute toujours des volontaires prêts à se sacrifier et cette vocation de martyr qui détruit aussi bien l'autre innocent, indifférencié en tant que personne, autant que soi, peut-elle ou ne peut-elle être reliée à cette « faim » d'atome ? Peut-elle être transposée au plan étatique dans les rivalités régionales ou les équilibres intercontinentaux ? Ce qui pose la question complémentaire : faut-il continuer à croire en la dissuasion ? D'un point de vue géopolitique, la dissuasion stabilise les statu quo, fixe les situations existantes – à condition que les possesseurs de l'arme aient compris, que l'arme atomique est une arme destinée à ne pas être employée. Or – postulat américain –, certains dirigeants ne l'ont pas compris : Corée du Nord, Iran... Ou font-ils semblant de ne pas comprendre ? Ce qui pose un problème de psychologie stratégique. Comment, ne disons pas comprendre (on ne saurait se mettre à la place de l'autre) mais tenter de moins le mé-comprendre ? Ne peut-on pas essayer de le percevoir, et lui demander de se demander : « avoir une arme atomique, est-ce vraiment important et bénéfique aujourd'hui, est-ce internationalement rentable ? » – et arme de quelle capacité (charge, portée) ?

Enfin, tactiquement, la dissuasion subsiste-t-elle ? Les Chinois et les Américains viennent de détruire par missiles des satellites « errants » et la Russie proteste contre le projet de « bouclier » anti Arme balistique-nucléaire⁴ installé en Pologne et en Tchéquie contre une éventuelle arme iranienne. Dès lors se pose le dilemme : comme la France après la Seconde Guerre mondiale pour « retrouver son rang », l’Iran d’aujourd’hui a-t-il vraiment besoin d’une ABN pour s’imposer au plan régional dans sa politique anti-israélienne, au plan intercontinental dans ses positions anti-américaines ? Ou s’agit-il simplement d’un instrument de conversation ? Si véritablement l’ABN se trouve mise en péril dans son effectivité (peut être pas maintenant, *hic et nunc*, mais d’ici quelque temps) à quasi 100 % par l’Anti-Ballistic Missile (ABM), à quoi servirait-elle ? Le désir d’atome (militaire) ne serait-il, actuellement, qu’une illusion ? Techniquement, la défense contre les missiles de terrain semble presque opératoire, non celle à l’encontre des missiles de territoire.

Que faire enfin lorsque l’arme devient maléfique ?

■ Infecter et corrompre – L’arme biologique

Auparavant la blessure semblait « franche » même si s’ensuivait gangrène, sanie, amputation. Le gaz moutarde de la guerre de 1914 (*Lazare de Malraux*) a repoussé dans le temps la suite des séquelles de l’inhalation. Pire : la mise au point de ces armes maléfiques aux effets insidieux (non immédiatement perceptibles) et reportés dans l’avenir exige des expérimentations dont certaines ont été faites *in vivo* sur des prisonniers (unité 741 japonaise) pour l’arme bactériologique ou sur des déportés en Allemagne. La réification n’est plus seulement tactique mais aussi scientifique : cobayes humains.

L’analyse éthique de l’arme biologique soulève trois interrogations principales :

L’indétermination technique et tactique quant à sa mania- bilité, ses risques et résultats. Mais ce caractère pourra être surmonté par les progrès scientifiques.

4. ABN.

La répulsion que soulève le processus lui-même : le démantèlement de l'organisme de l'intérieur, par un ennemi invisible, un nano-agresseur.

Le sentiment que l'instrumentalisation de ce nano-agresseur est contraire au mouvement éthique général qui, par maîtrise de la lutte animale pour la vie, a conduit l'espèce humaine à devenir l'humanité, à se penser humanité.

Demeurant sans réponses sûres, ces trois interrogations ont suscité trois malaises que l'on peut s'efforcer de mettre en perspective avec quelques doctrines contemporaines.

Malaise opérationnel. Par son incontrôlabilité, par l'incertitude de son expansion, l'arme biologique agit dans un temps indéfini sur une population démographiquement indéfinie (sauf, à la limite, l'attentat ciblé – missive à l'anthrax – charbon – ou parapluie bulgare). Ce qui est contraire à la définition de l'emploi tactique de toute arme. Un tir d'arbalète, une rafale de mitrailleuse, un bombardement aérien, une campagne, une guerre, une explosion atomique même sur des décennies, ont une durée évaluable. Non l'expansion pandémique bien que a posteriori, les pertes puissent s'agencer en une courbe de Gauss. En ce sens l'expansion mortifère biologique, plus qu'au terrorisme (acte tactique) est homologue à un processus révolutionnaire s'emballant au-delà de la volonté, au-delà du conscient : incandescence de la Grande Terreur, liquidation des Koulaks, grand bon en avant de la Révolution culturelle, exfiltration urbaine des Khmers rouges, Rwanda. Ce processus d'extension massive ranime les grandes peurs épidémiologiques contemporaines : sida, stras, vache folle, grippe aviaire... Il accentue l'aspect asymétrique des conflits passant du plan matériel (armement high-tech contre « arme de destruction massive du pauvre » ou terrorisme) au plan éthique (la fureur de vaincre fait piétiner ses propres valeurs). Ainsi l'arme biologique risque de s'opposer aux « espoirs » (en partie dépassés) d'armes de « frappe chirurgicale », restreignant psychologiquement et matériellement les « dégâts collatéraux ». Sans entrer dans l'utopie du zéro – et surtout du zéro – zéro-morts (blessés à incapacité pérenne), l'arme biologique, dans son état tactique actuel, semble aller à l'encontre de la tendance à la personnalisation, à la singularisation de la mise hors de combat de l'adversaire.

Malaise théologique. L'arme biologique semble utilisation du vivant contre le vivant. Pour les trois religions monothéistes, la création a surgi ex nihilo, par la volonté de Dieu, qui lui a donné une organisation, et un fonctionnement. Dès lors, la désorganisation et le dysfonctionnement par l'atteinte aux mécanismes de plus en plus secrets (organes, microbes, cellules, bactéries, virus ou toxines, manipulation des gènes) paraît plus injurieuse non seulement envers l'homme, mais envers son créateur, puisqu'elle perturbe l'« ordre » de la création.

En ce sens, le débat sur l'arme biologique s'insère dans les discussions sur le créationnisme, ou sa transposition douce dans la doctrine du « dessein intelligent ». Discussion qui, par certains aspects, évoque les vieilles controverses entre l'ordre mécanique cartésien (le monde subsiste par des lois une fois pour toutes définies), et la création continue selon les grands religieux du XVII^e siècle, Malebranche et Mersenne. La doctrine de la création continue (Dieu agit à chaque instant sur le déroulement du monde) articule, en physique, de possibles mutations de son ordonnancement et, en théologie, le jeu de la providence et de la liberté divines. Conception voisine de celle de la théologie musulmane classique qui admet les cataclysmes brutaux (feux, déluges, exterminations). Mais refusant que l'injection de la maladie aboutisse à une dé-naturation, donc à une re-création du monde. C'est le scandale du mal : le Malin dérègle la création. Cette vision s'oppose aussi à l'espérance de la montée spiritualiste de la matière passant du minéral à l'esprit : panthéisme optimiste de Victor Hugo ou point oméga (noosphère) de Teilhard de Chardin. Vision finalisée se confrontant à la désorganisation du vivant.

Malaise métaphysique. Le conscient (humain) s'armerait d'un (in) conscient moléculaire pour atteindre l'humain (in) conscient qui serait poussé par la mécanique génétique naturelle prenant conscience d'elle-même, scientifiquement et stratégiquement. Dès lors, la continuité de l'hominisation vers l'humanisation serait perturbée aux trois sens du terme : humain comme spécificité de l'espèce ; humain comme « trop humain » : compassion comprenant les faiblesses humaines ; humain comme accession à un degré de conscience supérieur réfrénant les pulsions, les passions primitives de volonté de puissance et d'agressivité, et débouchant sur les

affirmations de dignité égalitaire et sur les utopies de paix perpétuelle. À la limite : non l'humanisme de la Renaissance ou le progrès des Lumières, mais l'espoir en le surgissement d'une nouvelle nature humaine, une mutation évocatrice du passage de l'*Homo habilis* à l'*Homo sapiens*, de l'*Homo sapiens* à l'*Homo ethicus*. Se « trafiquant » elle-même, l'humanité perdrait-elle non ses repères, mais son orientation positive ? Et comment l'articuler avec le refus de suppression de tout être vivant, fut-il néfaste pour l'homme : hindouisme extrême ou écologisme profond ?

Ainsi l'arme biologique suscite une crainte opérationnelle par son processus d'extension ; un refus théologique par son postulat de désorganisation de l'ordre divin ; une inquiétude métaphysique par sa négation d'une finalité optimiste de l'odyssée de l'espèce.

De l'envoi par-dessus les murailles adverses de cadavres infectés ou de la distribution de couvertures de varioleux à des tribus indiennes, à la création de micro-organismes génétiquement modifiés, capables de duplication quasi-infinie, l'homme a dépassé le stade plurimillénaire de la subordination d'êtres (animaux de guerre) et de la fabrication d'instruments, d'outils, d'armes constitués de manière inerte, pour devenir un créateur de nouvelles créatures vivantes. Assisté-t-on à une mutation et non, comme jusqu'à présent, à une extrapolation des effets de l'armement ?

Soit schématiquement, la progression de l'effet des armes : la cassure anatomique résultat de l'énergie cinétique, le choc ;

- ⟨ la dérégulation physiologique, due aux facteurs pathogènes, la chimie ;
- ⟨ la manipulation moléculaire des cellules, le génie génétique ;
- ⟨ sans oublier que :
- ⟨ les deux premiers effets s'engendent souvent les uns les autres (gangrène, septicémie...) ;
- ⟨ le troisième pourrait déboucher sur des clones humains d'une part, sur l'apparition de créatures composites – des chimères – ou tératologiques – des monstres d'autre part ;

« rien n’interdisant que ces chimères ou que ces nanomontres ne soient bénéfiques dans la grande guerre naturelle que l’organisme humain soutien dans, contre son environnement.

Il n’en demeure pas moins que ce troisième effet perturbe les principes philosophiques sous-tendant les stratégies humaines :

« Le principe général, celui selon lequel l’homme réalise la fin (l’orientation) vers l’humain, accomplit l’humanité en passant d’une « bonne santé » à une « belle mort » une mort « naturelle » entendue au sens physique et non théosophique Humanisme facile certes. Mais l’arme biologique risquerait de dissocier le principe anthropique par le principe entropique : la régression de l’humain dans l’atteinte à sa physiologie, c’est-à-dire à son animalité. Ce qui serait exploité par l’extrapolation du second principe philosophique de la stratégie.

« Le principe de la négation de l’autre porté à son incandescence par la « blessure » infligée, au-delà du soma, visible, au génome. Négation terrible, car si l’homme « connaît » ses membres mobiles et ses capteurs sensoriels, il perçoit bien mais ne contrôle pas forcément ses organes fonctionnels et n’a aucune prise personnelle sur la consistance et la régénération de ses tissus. D’autre part, s’attaquant à des populations indifférenciées l’arme biologique, ouverte comme la boîte de Pandore, bouleverserait-elle la fonction de régulation démographique, attribuée à la guerre selon les vieilles doctrines : le combat entre frères de Freud, la polémologie de Gaston Bouthoul, c’est-à-dire l’élimination des jeunes mâles en surnombre, et se dégraderait-elle – ou s’exalterait-elle – en des massacres en chaîne. L’arme biologique, par une épidémie provoquée, serait-elle la cause d’une masse génocidée, alors que l’homme lui-même est une population de gènes organisés ?

D’où le sentiment d’horreur sacrée que soulève l’arme biologique – homologue à celle soulevée au fil des âges par la lèpre, la peste, le cancer, le choléra... En mythes : Les sept coupes de l’Apocalypse (démarquant Les dix plaies d’Égypte) et ses quatre cavaliers : la peste et la famine avec la guerre et le Parthe. L’arme à aussi vocation à conforter la théorie du complot : laisser l’Afrique s’abîmer dans le sida.

Dès lors, fleurissent les néologismes incantatoires, armures verbales plus que modes opératoires : stabilisation du biotope par la biodéfense, la biosécurité s'opposant au bioterrorisme, l'écosystème devant être protégé par la biodiversité et le biodégradable, le biopiratage par le brevetage des transformations génétiques ou des hybridations par croisement. L'idée s'impose que l'arme biologique n'est ni une arme de dissuasion, ni une arme de destruction, mais un fantasme de terreur. En effet, au-delà de l'idée qu'une arme biologique ne donnerait qu'une *dissuasio horribilis*, ladite arme a été interdite, en recherche en expérimentation, en emploi, par le droit international plus ou moins relayé ou explicité par les législations nationales (protocole de Genève du 23 juin 1923 ; convention sur l'interdiction [de la mise au point, de la fabrication et du stockage] des armes biologiques⁵ ou à toxines et sur leur destruction, du 10 avril 1972, entrée en vigueur le 26 mars 1975, mais non signée ni ratifiée par tous les États).

Ce qui pose le problème : ces interdictions de l'arme biologique insèrent-elles cette arme en négatif dans le *jus in bello* (institution formelle) ou réfère-t-elle à un droit supérieur, qui serait le droit de l'espèce à l'existence, non à la simple persévérence dans l'être (Spinoza) mais à son perfectionnement ? De juridique et de stratégique, le dilemme devient métaphysique et se heurte sans pouvoir les articuler vraiment aux deux axiomes contradictoires de Kant (le sentiment de la liberté morale en moi et le ciel étoilé au-dessus de ma tête, donc la conjonction de la cosmologie et de la cosmopolitique pour le *weltbürger*) et de Hegel (tout le réel est rationnel) – c'est-à-dire manipulable sinon dépassable. De cette confrontation naît la question : l'arme biologique rationnellement stratégisée est-elle « raisonnable » ?

Interrogation à nuancer selon divers points de vue :

« la recherche biologique ne peut définir a priori ce qui serait positif ou négatif, bénéfique ou mortifère dans les processus en cours de dévoilement. En tout état de cause demeure le principe de précaution selon lequel non une offensive mais une défensive doit continuer à être assurée, fut-ce par une contre-offensive. Or les différenciations relatives à la permissibilité plus générale des seules armes

5. CIAB

défensives par rapport à l'interdiction des armes offensives, différenciation chère à la *Peace Research*, résistent mal à l'analyse tactique : une arme défensive peut servir à l'offensive et réciproquement, selon les ruses, les phases du combat, et l'intensité de l'antagonisme.

Matériellement, toute arme accélère le processus de destruction/régénération. Ses effets immédiats peuvent être surmultipliés par la quantité. L'arme biologique exige le calcul – l'évaluation – d'un triple ratio à partir de la décision d'emploi : vitesse d'incubation par les individus ; progression dans la masse démographique (contagion) ; expansion sur zones infectées (décontamination). On peut certes considérer le vaccin comme une arme défensive, même s'il entraîne quelques complications mortelles, dès lors qu'il sauve tous les autres individus, donc protège la masse démographique. Alors la défense joue sur le sacrifice d'un bouc émissaire aléatoirement désigné. Mais c'est la statistique qui détermine l'éthique même en cas de tentatives de ciblage contre telle population (Noirs en Afrique du Sud). Situation non homologue à l'expulsion des « bouches inutiles » lors du siège d'une cité. Au-delà doit s'apprécier le degré non seulement de dangerosité, mais de dénaturation de la condition humaine, enclose dans l'arme. Une « drogue » incapacitante non létale n'est-elle pas préférable à une arme conventionnelle mutilante ? Tout dépend des effets à long terme (séquelles).

Dès lors, l'arme biologique ne serait-elle pas une arme parce que, aléatoire, elle ne correspond pas aux critères classiques de l'arme, ou parce qu'elle est de nature différente ? Ce n'est plus l'acier tranchant dans la chair vive, ni un gaz chimique détruisant les muqueuses, mais la Bête immonde bien qu'infiniment tapie dans l'organisme. Plus immonde que la Grande Prostituée dénoncée par l'Apocalypse (Babylone/Rome) ou celle de Bertolt Brecht (le nazisme).

Vision qui conduit à une ataraxie éthique, une « tranquillité » éthique. Car l'éthique se bloque sur une inquiétude métaphysique : quelle est la nature – l'essence – de l'humain ? Comment articuler ses deux acceptations, animal luttant pour la survie, et une heureuse disposition envers autrui ? Puisque l'on se trouve confronté non à une aporie, mais à une contradiction majeure. L'agression du vivant contre le

vivant opérativement agencée, met-elle en œuvre les processus chimiquement logiques selon les lois naturelles ? Ou les bactéries, les virus voire les toxines, et les gènes obéissent-ils à des forces obscures, un vitalisme propre orientant le pouvoir destructeur d'une manière intelligente pour leurs promoteurs, et peut-être pour eux-mêmes ? On parvient alors à la notion de *Stratégie des gènes*⁶, stratégie qui surplomberait les claires stratégies humaines.

Ainsi l'arme biologique plonge l'homme entre les deux infinis : l'infiniment petit des nano-organismes et l'infiniment grand des pertes virtuelles si l'on arrive à enclencher et à faire perdurer le processus évolutif – ce qui semble actuellement fort aléatoire. Mais psychologiquement la considération des deux infinis (métaphoriques évidemment) conduit et au désenchantement du monde par les techniques (Heidegger) cellulaires et génétiques qui détruisent le concept de libre arbitre, et à l'angoisse devant de neuves « grandes invasions » dans les cellules et les gènes.

Autre doute : la stratégie opérationnelle, de militaire deviendrait-elle médicale ? Quelles en seraient les conséquences éthiques ? Cela dépendra des critères de définition, donc de catégorisation, de ce que l'on considérera comme une arme biologique. Dès lors, le raisonnement devient tautologique : est une arme biologique ce que l'on dira être une arme biologique... Et la définition par le droit rigidifie l'évaluation éthique...

Soit cependant quelques propositions :

⟨ Classer et classifier parmi les différents types d'arme biologique, lesquels sont « acceptables » sous une double réserve :

- ne pas porter atteinte à la dignité humaine (mais comment la définir en fonction des circonstances ?) ;
- ne pas favoriser indûment les tenants de l'ordre public (de la paix sociale) en leur accordant de trop forts moyens de contrainte ;

⟨ Affiner le partage entre le déontologique et l'éthique :

- pondérer l'admission dans les laboratoires sensibles au triple point de vue : origine sociale et nationale (éviter les risques de pression politique ou familiale),

6. C.H. Waddington, G. Allen and Unwin, London, 1957.

- convictions idéologiques, compétences scientifiques.
- ne pas confondre le respect de la « bonne » pratique utilisant les progrès techniques selon le serment d'Hippocrate avec la réflexion éthique sur le bien-fondé de l'usage de l'arme par rapport aux intérêts « légitimes » – mais comment les définir ?
 - s'interroger sur les stratégies négatives (défense préventive) de la non-assistance à personne en danger : laisser une épidémie décimer un adversaire potentiel.
- ⟨ Criminaliser légalement et renvoyer judiciairement devant les juridictions pénales internationales et nationales la tentation (comment la détecter ?) de l'utilisation des processus biologiques. Mais dans la déréliction où se trouve le *jus in bello* (entre États policiés) face au droit humanitaire des conflits (explosion des tendances et minorités) :
- réinsérer selon d'autres combinaisons juridiques que la référence à « l'arme » et au-delà des définitions existantes des crimes de guerre contre l'humanité, les expansions et le processus agonistiques.

Lénine avait inversé la formule clausewitzienne en « la politique continuation de la guerre par d'autres moyens ». Simple extension de la lutte sociale ou déverrouillage de l'éthique ? L'insertion du biologique en voie de découverte avivera-t-elle la lutte universelle pour la survie, l'espèce se déchirant elle-même pour la maîtrise des ressources et des richesses ?

Le baiser aux lépreux : acte suprême de la non-violence biologique. Inverse du baiser de Judas donneur de mort, il inverse le processus de l'arme biologique : non contact/contagion/infection, mais compassion/effleurement/purification. Triomphe de la reconnaissance de l'humain, du frère humain dans l'autre.

■ Déshumaniser et se repentir – L'arme anthropologique

Au-delà pourrait-on qualifier une nouvelle forme de violence comprenant aussi les embargos entraînant famines latentes et sous-médicalisation, les viols infâmants (faire porter son enfant par les femmes de son ennemi), les massacres

ethnocidaires, les déplacements de population, les exodes, l'esclavage, la traite de prostitution, les enfants-soldats... Bref, tout ce qui altère le biotope interne et environnemental.

Ce qui revient à porter des jugements de valeur sur les théologies et philosophies se posant en absolu sacrifiant, donc postulant que leur défense, voire leur extension, légitime l'usage de tous les moyens. La « vertu », la « vérité » triomphant de leurs ennemis par la force, par le gène. Le monogénisme culturel contre le relativisme intellectuel qui renvoie pourtant, sans espoir, aux négations réciproques sociologiques et économiques. Ce qui remet en cause le postulat de l'existence d'une morale universelle. Devenu non pas un surhomme, mais un démiurge, l'homme peut-il changer ses comportements – donc ses instincts ?

Peut-on donc définir l'arme anthropologique : de dégradation morale de l'adversaire, de souillure de son corps, dégradation et souillure exercées par son propre corps ? C'est le passage de l'anthropologie ethnologique au cannibalisme révolutionnaire. C'est la capture des femmes. Durant la Grande Guerre, Sarah Bernhardt déclamait son désir de voir violer des femmes allemandes.

Par la Bosnie (purification ethnique) par l'Algérie (jeunes filles kidnappées comme butin de guerre), le viol, de « bavure de guerre », est devenu une arme de guerre : mutation démographique de l'autre et implantation dans sa « race » ou la communauté adverse d'enfants de son sang. L'inverse de l'enlèvement des Sabines qui débouche sur la fusion des deux cités ennemis. Le viol sera-t-il déclaré crime de guerre et même crime contre l'humanité – contre l'humain ? Mettrat-on hors la loi l'arme anthropologique qui porte atteinte à la physiologie intime et au sacré ethnographique, au respect élémentaire de l'être humain : dépossession de soi et négation de sa fierté.

Au-delà encore le combattant est intégré dans la machinerie destructrice, non plus comme dans la chimère ergonomique arme-outil/servants, à la limite kamikaze, mais d'une part, anatomiquement et sensoriellement dans le guerrier cyborg, d'autre part socialement dans la structure constituée par la force armée. Durant la conquête de l'Algérie, Randon enfuma les tribus kabyles au fond le leurs grottes pour faire cesser

l'insécurité pesant sur ses troupes : le moindre tambour devant être persuadé que son salut personnel était plus important aux yeux de son général que de multiples vies adverses. La cohésion militaire prime en efficacité sur le droit des gens.

Au-delà se dresse, l'arme économique (les embargos), la guerre psychologique, de la propagande à la manipulation mentale, à la réification psychiatrique. D'où le doute moral et tactique du mieux armé : est-il conforme à la dignité humaine d'utiliser des armes surpuissantes face à un adversaire qui en est démunis ? La « loyauté » du duel d'honneur, mousquetaire ou cow-boy, peut-elle être transposée à l'échelle collective ?

Toute dissymétrie dans les armements entraîne une dissymétrie dans les valeurs éthiques en présence. Or la raison (au double sens du terme) du plus fort est toujours la meilleure. Avant donc l'évaluation des armes se place l'évaluation des hiérarchies éthiques (intérêts dits vitaux compris) en conflit. Comment avoir l'humilité de reconnaître que la morale de l'autre est supérieure à la sienne ? Passage du subjectif à l'objectif. Ou, si l'on préfère, de la conception de l'autre selon Carl Schmitt, qui fonde la lutte, à la conception de l'autre selon Emmanuel Levinas, qui fonde la convergence. À la limite : comment persuader l'autre, autrement que par la force, de la supériorité de sa propre éthique ? Là encore surgit une aporie : comment passer d'une *real-strategie* à une éthique transcendale ?

D'où l'ultime interrogation : cette éthique transcendale doit-elle inspirer une morale de repentir ? La mode intellectuelle est à la repentance : les actuels représentants de certaines institutions proclament leurs regrets de positions adoptées par les tenants de ces institutions en des époques révolues. Serait-il nécessaire que tout dominant trie à travers ses combats les armes par lesquelles il les a menés ? Il est difficile de se replacer dans la chaleur d'un conflit passé mais, même anachronique un repentir diplomatique peut adoucir les ressentiments réciproques. Les États-Unis devraient-ils exprimer leurs regrets de la bombe de Nagasaki, comme le demandent beaucoup de Japonais et certains Américains ?

Mais en 1995, cinquantenaire d'Hiroshima, l'opinion publique américaine s'est divisée sur l'exposition de l'*Enola Gay*, la forteresse volante (du prénom de la mère du pilote) au musée

de l'Aviation et de l'Espace de Washington : on n'en présenta que des segments. L'éthique des armes peut-elle conduire à la négation de ce que l'on a fait avec elles, la négation de l'autre ?

■ L'arme maléfique et la morale de la guerre

Le caractère maléfique apparaît même sur le champ de bataille : le syndrome de la guerre du Golfe (maladies « inexplicées » de certains vétérans) résulte-t-il d'obus irakiens à charge chimique que les alliés ont fait exploser ou d'obus américains à l'uranium appauvri (238) ? D'où hier la recherche par les Américains de « perforateurs », charges qui seraient susceptibles de traverser de nombreuses enveloppes pour ensevelir sous les débris les éventuelles armes chimiques ou biologiques dans les bunkers irakiens, iraniens aujourd'hui pour Israël.

Surgit donc un redoutable problème. Pour assurer le salut quelles que soient les catastrophes survenantes, demeure-t-il éthique d'inventer et construire des armes intrinsèquement perverses ou maléfiques (déforestant, agent orange, laser, radiologie, etc.) ? Où se situe la responsabilité voire la culpabilité ? Sur le politique, le savant et l'ingénieur, sur les ouvriers, sur les exécutants ? Le refus de construire et d'utiliser une arme constitue-t-il l'application d'une clause de conscience négative au-delà du devoir civique et de la discipline militaire ? Peut-on invoquer le devoir de désobéissance, voire le droit à l'insurrection ?

Autre piste générée par le progrès technique : la munition « intelligente ». Une caméra embarquée avec une fibre optique mettant « l'homme dans la foule » permet au servant de piloter en réel l'avancée vers son objectif : attentat ciblé. Cela entraînera-t-il une mutation de sa responsabilité en cas de destruction abusive de personnes ou de biens ? Problème du bunker irakien qui ne contenait que des civils.

Autre piste : doit-on distinguer selon le droit de responsabilité entre tous les échelons potentiellement responsables ou prendre en compte celui de la causalité adéquate : seule la mise en œuvre effective, le non-refus de la tentation belligène sont condamnables. On sait les controverses et les doutes qui

ont assailli les atomistes américains après le projet Manhattan et l'explosion de la première bombe atomique à Los Alamos. Les physiciens et les chimistes irakiens se sentaient-ils légitimés par les souffrances que causait l'embargo à leur peuple ? Suprématie de la conscience individuelle ou droit d'un peuple (au sens des juristes progressistes) à survivre ? Distinction entre le soldat et le soudard.

Autre piste ouverte par l'évolution des situations conflictuelles : opérations humanitaires armées d'une part, terrorisme utilisant des armes lourdes d'autre part. Ballotées entre les instructions souvent floues des gouvernements, le droit de la guerre (en opérations) de La Haye et le droit humanitaire des conflits (le droit des victimes) de Genève, les forces d'interposition hésitant à utiliser leurs armes, sont accusées ou de laxisme ou d'interventionnisme. La morale de la protection immédiate est mal encadrée par le droit existant. Comment l'exécutant de terrain devra-t-il gérer en éthique l'usage de ses armes face au politique, aux opinions publiques et aux organisations non gouvernementales se saisissant d'un magistère moral ? Les opérations extérieures (OPEX) réagissent sur les comportements des différents échelons (cf. les « dix commandements du légionnaire »).

Alors l'éthicien des armes est confronté à un double problème. En stratégie opérationnelle, élaborer les doctrines d'emploi n'utilisant que des armes « propres ». Dans le cas où une arme acquerrait des efforts pervers : proposer les moyens de la rendre inoffensive pour les populations. En ce sens l'éthicien des armes ne saurait se satisfaire de l'aide apportée aux victimes civiles des mines se multipliant après la fin des combats au Cambodge, en Angola, de l'effet affectif de la mort de lady Diana et des dispositions interdisant la fabrication et l'usage des mines antipersonnel adoptées lors de la conférence d'Ottawa (1997). Mais il doit rechercher les moyens actuels d'accélérer le déminage.

Surgissent de grands doutes sur la tentation d'utiliser telle ou telle arme en fonction de son efficacité. Eu égard à la sophistication et à la diversification industrielle la plupart des armes sont intégrées en deux systèmes entrecroisés.

L'un technologique : un système d'armes stricto sensu. Une arme ne peut être utilisée seule : un avion a sa maintenance

et ses radars au sol, ses approvisionnements en vol, ses armements différenciés, etc. Un canon a ses observatoires de tir, son train logistique, etc. C'est donc élément par élément que le système d'armes doit être apprécié en éthique. Un champ de mines antipersonnel doit être congruent avec une certaine topographie du champ de bataille défini par ses zones d'accès et de passage, ses angles de tir, les plans que l'on en conserve pour le déminage, etc.

Donc l'autre système, l'opérationnel, défini par le principe de liaison des armes imbriquant de plus en plus les diverses armes (infanterie, aviation...) en des opérations combinées : *AirLand Battle*, appui marin, géodésie satellitaire, etc.

En conséquence, si l'un des éléments de ces deux systèmes est estimé « anti-éthique », il faut inventer un remplaçant ou limiter sa durée d'efficacité – mais au temps du combat ou de la période de guerre ? Problème humanitaire des mines antipersonnel. Afin d'enrayer une invasion stratégique ou une avance tactique, un belligérant peut arroser de mines une zone par des *cluster bombs* aériennes. Inversement pour faciliter sa propre avance il peut larguer des « bombes à effet de souffle » (*Fuel-Air Explosive*⁷) brûlant tel le napalm et absorbant l'oxygène ambiant, donc asphyxiant les hommes et faisant sauter les mines posées. Dans les deux cas s'impose la protection de ses combattants. **Toute doctrine d'emploi débouche sur le dilemme éthique, lui ou moi.**

Esquissons un quadrangle.

■ Le quadrangle éthique/tactique. Entre le bien et le mal

Soit les deux dyades du quadrangle éthique / tactique.

Première dyade : soit aux deux limites les armes dites de défense défensive et les armes dites offensives. Distinction non pertinente. Certes les analystes distinguent entre proliférations, horizontale, verticale, oblique : pour soi, ou pour tel ou tel autre ; et entre système d'armes offensif ou défensif, stabilisateur

7. FAE.

ou destabilisateur. Ces distinctions sont rebelles à un classement définitif de telle arme en telle ou telle catégorie : les notions d'armes défensives ou offensives, stabilisatrices ou déstabilisatrices... sont relatives au moment et au lieu technico-tactiques où elles sont susceptibles d'être employées sur le terrain. Dans le feu de l'action hors l'exacerbation des passions tout peut servir à une agression. Inversement, une arme offensive peut assurer une défensive. Par exemple, la France de 1930 a cru s'assurer une stratégie défensive par la ligne Maginot, bouclier total, alors que cette stratégie défensive aurait sans doute été mieux agie par un corps de bataille offensif mobile (doctrine de Guderian, Fuller, Eimannsberger, de Gaulle...).

Plus opératoire serait la distinction entre armes extraverties et armes introverties. Introverties sont les armes entrant majoritairement dans les doctrines stratégiques visant à clore un espace géopolitique, géojuridique et culturel, à protéger des ensembles démographiques et économiques, des murs (Hadrien, Chine, Atlantique...) aux systèmes d'alerte antimissiles ou au contrôle des frontières et des aéroports. Extraverties sont les armes entrant majoritairement dans les doctrines stratégiques destinées à projeter des puissances.

Proposition à relativiser en éthique en égard à la polyvalence tactique de toute arme, de tout instrument. La guerre irako-américaine a été symptomatique : pour détruire en partie de virtuelles armes de destruction massive irakiennes les États-Unis pensaient utiliser des armes de destruction précise (intelligentes) tactiquement offensives, qui sont considérées comme stratégiquement défensives pour protéger les pays voisins. En définitive donc, le caractère éthique ou non de l'arme dépend subjectivement de la négation exercée à l'encontre de l'autre.

Ce qui renvoie à la seconde dyade du quadrangle.

Seconde dyade : parmi les innombrables traités de morale reflétant au fil des siècles l'évolution des mœurs, peu ont survécu. Soit aux deux extrêmes de l'évaluation, l'*Éthique à Nicomaque* (Aristote) préconisant les vertus de tempérance, de juste milieu pour une vie apaisée dans la cité, et les *Fondements de la métaphysique des mœurs* (Kant) posant la délibération individuelle (autonomie et liberté) comme énonciation d'une règle de conduite universelle. Ainsi se déploie le vaste champ de

l'éthique, du devoir pratique à une morale de l'excellence.

Ceci en théorie pour l'éthicien des armes qui souhaiterait en référence à Aristote une conception morale identique chez son adversaire (comme certains Américains ont essayé d'expliquer la dissuasion de non-emploi réciproque aux Soviétiques) ; et en référence à Kant une conception universelle de la morale humaine. Mais déjà dans son *Éthique* Spinoza avait distingué entre l'éthique, devoir de persévéérer dans l'être et la joie de promouvoir l'humain dans l'homme, et la morale, art de déterminer le bien et le mal dans la contingence.

Alors s'instaure une dialectique entre durée et dureté. Tout empire affirme la coïncidence d'un ordre moral et géopolitique général avec une certaine conception de ses intérêts : Athènes ou Rome, les Ottomans ou les Habsbourg, les géopoliticiens des Reichs allemands et les « thassalocrates » protestantes anglo-saxonnes : chacun postule sa bonne foi pour reformater le monde – *Shape the world* selon la formule de certains politiques américains contemporains pour l'échelle planétaire. Mais cette tentation, cette volonté existent aux échelles sous-continentales ou régionales. D'où un calcul à la fois quantitatif et qualitatif : ne vaut-il pas mieux, pour parvenir le plus rapidement possible à cet ordre espéré ailleurs, utiliser les armes les plus « efficaces », non les plus « humaines » qui allongeraient la durée des pertes et des perturbations ? Paradoxalement principe machiavélien.

D'autant plus que dans la passion de la bataille, les ennemis finissent par se ressembler. Alors par un mouvement homothétique à celui de la loi de Gresham (la mauvaise monnaie chasse la bonne), le « bon » droit de la guerre, la « bonne » éthique risquent d'être dégradés au profit des « mauvais ». Il est difficile de respecter le droit des gens (le sien) contre des adversaires qui ne le respectent pas. Ce fut l'un des grands dilemmes moraux des guerres de colonisation et de décolonisation, aggravé par le dénivellation technologique des armes. « Donnez-nous vos bombardiers, nous vous donnerons nos couffins » (pour le transport de bombes artisanales) disait un responsable du FLN durant la guerre d'Algérie.

En d'autres termes, le problème est aussi de savoir sur quelle « population » plus ou moins organisée, militarisée, on appliquera telle ou telle arme.

En bref : quand le salut public peut-il exiger la mort de l'autre, donc en contrepartie possible, celle de soi ? Certaines populations se massacrent statiquement à l'arme blanche (Rwanda, Algérie) alors que les grandes guerres révolutionnaires de décolonisation ont vu la montée en puissance de l'organisation militaire populaire et de l'armement, mais au prix de lourdes pertes humaines (Algérie, Viêtnam). Les pays développés ont surdéterminé la valeur de la personne existante au-dessus de tout autre considération : suppression de la peine de mort, législation de l'IVG⁸, désir d'expédition militaire humanitaire à zéro perte. **C'est-à-dire que dans leur inconscient stratégique, on ne doit plus mourir.** **Conséquence : conserve-t-on le droit éthique de tuer ?** Car peut jouer l'ivresse de la justice, violence transcendée en esthétique de la cruauté. En caricature : *Docteur Folamour*. Ne pas se laisser prendre à l'arme œuvre d'art exposée dans les musées, armureries, ou avivant les sentiments de puissance. Que l'on songe aux fantasmes technologiques et verbaux du nucléaire : bombardiers stratégiques, missiles intercontinentaux, porte-avions lourds, sous-marins.

Sinon l'éthicien des armes stagne dans ce que Nietzsche appelait la « moraline ». Or l'éthique doit précéder le droit. Car la justice est l'amour de l'autre (Spinoza) et la déontologie est la recherche du juste (Bentham). Ceci en théorie mais en doctrine s'instaure une hiérarchie dégressive perdant en valeur ce qu'elle est censée gagner en efficacité :

- ⟨ le spirituel fusant risquant la désocialisation ;
- ⟨ l'éthique transcendentale posant des valeurs essentielles se heurte à la morale opérationnelle, les opérations en « praxis » ;
- ⟨ le déontologique professionnel avec ses éventuelles clauses de conscience ;
- ⟨ le juridique formalisé entériné par les politiques, et déterminant l'obligation ou l'interdiction.

Certes, l'éthique doit raffiner sur l'illicite et poursuivre l'il-légitime. Cependant, à reprendre la distinction de Max Weber, l'éthique de responsabilité (le possible) l'emporte souvent sur l'éthique de conviction (les valeurs). Une *moral-strategie* est souvent refoulée par la *real-strategie*.

8. Interruption volontaire de grossesse.

Dès lors, confronté à la défaite possible, l'éthicien des armes acceptera de rechercher le moindre mal immédiat. Mais un comportement de sollicitude (Paul Ricœur) est-il admissible en cas d'agissements inhumains ? La probité individuelle, le scrupule, s'enfuient devant le devoir de défense sociale, ou devant le maintien des valeurs fondamentales ?

Ainsi se noue une trialectique entre :

- ⟨ la valeur reconnue à la personne humaine ; celle de l'autre supérieure à la sienne propre en matière de conflit individuel et inversement en cas de survie collective du groupe ;
- ⟨ les valeurs dont on postule l'absolu et qui peuvent être adultérées par les armes et les moyens utilisés par la communauté qui les proclame, mais seraient bafouées si cette communauté était défaite ;
- ⟨ donc : la notion de *salut public ultima, suprema lex*.

Celui-ci doit être remis en question. Il faut dissocier :

- ⟨ la morale de conviction juge sur l'intention, sauver son peuple.
- ⟨ Le conséquentialisme juge sur les effets de l'acte, mais peut faire préférer le confort moral personnel (donc un égoïsme déguisé) au sacrifice de sa collectivité.
- ⟨ l'utilitarisme projette la responsabilité dans le futur, et dans la sauvegarde du lien stratégique entre soi et l'autre, voir des tiers futurs.

Mais la prise de conscience de la globalisation des risques se heurte à l'affirmation des valeurs parfois non coïncidantes : droits de l'homme à l'occidentale, islamisme, vishnouisme, asianisme, afranisme⁹ – après la déflation du communisme... Peut-on tenter de mettre en place un « droit des droits de l'homme », un droit indérogeable constituant un espace juridique se généralisant, droit qui par ses procédures deviendrait un métadroit¹⁰. Les tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les récents crimes contre l'humanité devraient être composés de membres représentant les cinq continents, préfigurant un métadroit intercivilisationnel⁸.

^{9.} Philosophie politique et anti-impérialiste affirmant après la négritude l'identité africaine.

^{10.} Voir notre ouvrage collectif *De la dégradation du droit des gens dans le monde contemporain*, Anthropos-Economica, 1981.

Symbolisme facile peut-être car dans l'histoire l'éthique ne se manifeste que selon une logique « non standard » : une morale de proximité pratique plus ou moins asymptotique par rapport aux principes. Mais c'est l'indignation subjective qui relance son dynamisme. **Car si, biologiquement, la morale résulte de la capacité du cerveau à se représenter des pensées extérieures, celles de l'autre, donc de se relativiser par rapport à lui, psychologiquement l'éthique est la pulsion, l'effort conscient, qui fait sortir l'humanité de l'animalité.**

Ainsi, en vertu du principe de précaution, au-delà de la rupture praxéologique qu'elle a déterminée, l'arme absolue devrait entraîner une rupture téléologique entre morale (ce qui est bon pour la légitime défense de sa civilisation, sa religion, sa nation, sa classe, son ethnie...) et éthique (ce qui sera bien pour le plus grand nombre à venir). Ce qui déboucherait sur une méta-éthique universalisable par l'affirmation de la préférence de l'autre à soi, par une remise en cause de la loi suprême du salut public, du persévérer dans l'être.

Une voie moyenne sera-t-elle offerte par les armes non létales ? Elles devraient éviter les handicaps définitifs tout en engorgeant tactiquement les services de secours et de combat adverses.

En réalité, l'éthicien des armes doit demeurer sans illusion et admettre deux propositions : les variations de l'intensité des négations stratégiques déterminent la dureté ou l'adoucissement des réifications tactiques (l'efficacité des modes opérationnels et la maîtrise psychologique imposée à l'autre). Il est pourtant inutile d'infliger des souffrances superflues, et de faire déborder dans le temps et l'espace, hors du théâtre d'opérations, l'effet des armes au-delà du conflit, a fortiori d'infecter biologiquement et de transmuter génétiquement les générations à venir.

Il y a eu les mythes de la guerre chevaleresque, de la guerre en dentelle en fait si peu limitée, de la « guerre sans haine ». Puis après les tueries de la Grande Guerre planétaire manufacturière, les délitements de la distinction combattants armés/populations civiles, et l'arme anthropologique, les camps de la mort. L'arme balistico-nucléaire a généré, mythe politico-stratégique ou réalité virtuelle, le concept de *Mutual assured destruction*

indéfiniment reportée. Puis les gaz et les virus en principe juridiquement interdits. Mais l'éthicien des armées doit anticiper le droit, et pallier dès maintenant les conséquences de ses carences. Et il doit contrôler le tacticien des armes dans sa mauvaise conscience (tuer avec trop de supériorité technique) et dans sa conscience malheureuse (rééquilibrer par des armes perverses le destin dangereux de son peuple). Enfin, il doit tempérer le politique dans sa conscience inquiète (crainte de ne pas construire l'arme qui sera efficace, donc propension à construire toutes les armes).

Ceci en bonne morale. En réalité le tacticien des armes même pénétré de l'éthique sait que ce n'est pas toujours possible eu égard aux variations anthropologiques, technologiques, à la chaleur de la lutte qui s'accroît au long du conflit jusqu'à la résipiscence de l'un des adversaires, — ou à l'épuisement/écœurement des deux. En définitive, c'est au plan de l'interchangeabilité des armes dans les doctrines de stratégie opérationnelle que l'éthicien doit faire en sorte que l'autre ne souffre pas trop — en attendant le souhaitable âge d'or prophétisé par Isaïe : « on fera des socs de charrue avec les épées ». Sans oublier qu'un soc de charrue peut aussi servir à tuer ▶



Le groupe de recherche sur les pratiques de formation dans la fonction publique a été initiée par l'armée de terre et le pôle Nord-Est des IUFM dans le cadre de la convention signée entre le Commandement de la formation de l'armée de terre et l'Éducation nationale.

LAURENT HUSSON*

Maître de conférences en philosophie à l'IUFM de Lorraine

JOEL HARDY*

Lieutenant-colonel de réserve, armée de terre, docteur en sciences de l'éducation

JACKY NOBLECOURT*

Cadre supérieur de santé, formateur, institut de formation des cadres de santé CHU – Amiens

**Membres du groupe de recherche sur les pratiques de formation dans la fonction publique, IUFM de Champagne-Ardenne*

VALEURS ET FORMATION DANS L'ARMÉE, LA SANTÉ, L'ÉDUCATION JALONS POUR UNE CONCEPTION PARTAGÉE DE LA FONCTION PUBLIQUE

À PARTIR DU CONSTAT D'UN RENOUVELLEMENT DE LA RÉFLEXION SUR LA FONCTION PUBLIQUE, L'ARTICLE PROPOSE, EN SE BASANT SUR UNE RECHERCHE EN COURS, UNE RÉFLEXION SUR LA DÉTERMINATION ET LES CONDITIONS DE LA TRANSMISSION DES VALEURS COMMUNES À LA FONCTION PUBLIQUE. LE CADRE DE LA RÉFLEXION EST CELUI D'UNE RECHERCHE D'ÉDUCATION COMPARÉE DANS TROIS INSTITUTIONS : L'ARMÉE DE TERRE, L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE.



Vers une nouvelle conception de la fonction publique

La conception des services publics ainsi que celle de l'exercice des métiers qui la composent a connu ces dernières années un certain nombre de mutations, qui a conduit à une double réflexion.

La première concerne la dimension de professionnalisation de ses agents. Celle-ci a induit une rupture avec des traditions spécifiques à chaque institution concernée, d'une part par rapport à un cadre patriotique, d'autre part par rapport

à une conception très hiérarchisée du fonctionnement de ces services. Si agir est toujours servir, servir n'est plus simplement obéir à une autorité selon une logique d'exécution¹, mais concevoir et mettre en œuvre une action de manière réfléchie, en s'inscrivant au sein de certaines fins recherchées et en fonction de valeurs, partie prenante dans la définition d'une conception située de l'action. On peut, sur ce point, estimer que la réflexion au sein des services publics en France a bénéficié de celle qui a été menée dans des lieux fort divers au-delà du territoire national.

La seconde concerne la façon dont l'action des services publics est repensée dans le cadre concurrentiel européen en termes de services d'intérêts généraux ou de services universels, le problème posé étant alors celui de leur efficacité individuelle et sociale, notamment dans la satisfaction de certains droits fondamentaux.

Cependant, le service public en France est également porteur d'un certain nombre de valeurs qui définissent le cadre républicain : il est à la fois service rendu à chacun comme homme, comme membre de la communauté politique, mais, il est aussi service rendu à la sphère publique : il est d'intérêt général — à la fois pour la cohésion sociale et pour le maintien d'une certaine signification politique² — que certains intérêts fondamentaux soient satisfaits.

■ Une réflexion au-delà de la profession

La conjonction de ces deux points rend possible, voire nécessaire une réflexion sur la formation au sein de la fonction publique qui, dépassant les catégorisations professionnelles, réfléchit à la manière dont, au sein d'une professionnalité renouvelée, des valeurs communes à différentes institutions

1. Les textes officiels en vigueur dans la fonction publique — notamment le statut général des fonctionnaires défini par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 dans son chapitre IV pose le principe de la responsabilité du fonctionnaire et des limites de l'obligation d'obéissance.

2. Notamment le caractère social de la République tel qu'il est défini dans la constitution actuellement en vigueur.

peuvent être transmises au sein de cette formation³. Partant du principe d'un partage des valeurs du socle républicain par différentes institutions intervenant dans la formation du citoyen et exprimant les valeurs de la République, le commandement de la formation de l'armée de terre (COFAT) et la conférence des directeurs d'institut universitaire de formation des maîtres (CDIUFM) ont décidé de mettre en œuvre un partenariat sur des objectifs d'intérêt communs présentés dans une « convention cadre » signée en 2003⁴.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, une rencontre entre les responsables du pôle Nord-Est des IUFM⁵ et ceux de la région militaire Terre Nord-Est a mis en évidence des préoccupations communes sur la question de la professionnalisation, des pratiques et des acteurs de la formation au sein d'un service public. Au cours du premier semestre 2006, cette recherche s'est élargie à la formation des infirmières et des cadres de santé. Un groupe de formateurs et de chercheurs de différentes institutions s'est ainsi constitué⁶, qui s'est ensuite formalisé⁷ en vue d'une recherche sur la détermination et les modalités de transmission des valeurs au sein de différentes institutions de la fonction publique (santé, éducation, défense). Son but est de contribuer à éclairer les exigences de la formation des agents du service public saisis dans leur identité, ce qui exige d'abord de clarifier la manière dont on envisage celle-ci.

-
3. Cette réflexion est aujourd'hui rendue plus actuelle avec la consultation nationale sur la fonction publique qui vient de s'achever. Le Premier ministre, M. Fillon avait déclaré, au début de cette consultation, le 1er octobre 2007 : pour le lancement du débat national pour la fonction publique, texte disponible sur le site du Premier ministre : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/>: « Quel est le point commun entre un enseignant, un chercheur, un praticien hospitalier, un policier, un ingénieur des eaux et forêts, ou un agent du service public des transports ? La réponse n'est pas seulement qu'ils sont tous agents publics. La réponse est qu'ils sont tous au cœur des enjeux de demain : l'intelligence, l'éducation, l'environnement, la santé, la qualité de vie, l'emploi, la sécurité... [...] Nous avons la chance d'avoir une fonction publique de carrière qui s'appuie sur un socle de valeurs fondatrices : l'impartialité, l'intégrité, le professionnalisme, la laïcité, l'égalité, la continuité du service. C'est l'héritage d'une longue tradition. Celui des maîtres d'écoles, des soldats et des infirmières ; celui des sous-préfets, des ingénieurs des ponts-et-chaussées ; celui des assistantes sociales et des sapeurs-pompiers. »
4. L'armée de terre a élargi cette coopération avec la conférence des présidents d'université (CPU) en 2004.
5. Afin de favoriser la mutualisation, les IUFM sont organisés en pôle (voir le site de la CDIUFM, www.iufm.fr) Le pôle Nord-Est regroupe les IUFM d'Alsace, d'Amiens, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté, de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais.
6. À la date de l'écriture de cet article, les membres en sont : colonel Jean-Luc Cotard (SIRPA Metz), Isabelle de Mecquenem (IUFM de Champagne-Ardenne), Charlaine Durand (IFSI CH Annecy) lieutenant-colonel (R) Joël Hardy (EMAT), Laurent Husson (IUFM de Lorraine), Daniel Niclot (IUFM de Champagne-Ardenne), Jacky Noblecourt (IFCS-CHU Amiens), Frédéric Rufin (IFSI, CH Laon).
7. Groupe de recherche sur les pratiques de formation dans la fonction publique (GRP2FP); IUFM Champagne-Ardenne, service recherche, 23 rue Clément Ader, 51100 Reims.

Identité et professionnalité

Les acquis contemporains de la réflexion sur l'identité permettent de concevoir celle-ci de manière dynamique. L'identité n'est plus simplement un système figé de qualité qui obéit à une logique de l'*idem* mais bien plutôt à une dynamique de l'*ipse* selon l'opposition développée par Paul Ricœur⁸. Dans cette perspective, Hubert Hannoun⁹ a déterminé trois attributs de l'identité : l'unicité, l'unité, la continuité avec son passé. Ce qui lie cette conception à la question de la professionnalité et des valeurs est le fait que cette construction de l'identité est le résultat d'activités humaines multiples¹⁰, liées à l'expérience que chacun fait de sa construction identitaire, tant dans ses activités privées que professionnelles. Cette construction s'opère aussi à partir des effets éducatifs des intentions de formation, techniques, théoriques ou comportementales.

La conséquence de cette perspective est un regard critique sur une conception purement technique de la formation. C'est bien plutôt la notion de *Bildung*, décrite notamment par Winfried Böhm¹¹ qui permet le mieux d'exprimer la spécificité d'une formation orientée par des valeurs, en contact avec une culture, dans une perspective humaniste, et de la distinguer d'une formation purement technique d'adaptation à un corps et à l'exécution d'une action par le biais d'un système d'expérimentation/réflexion/généralisation.

Mais envisager des références et des concepts communs ne signifie pas affirmer une identité dans les modalités de formation. Ce qu'il faut envisager — dans le cadre de l'éducation comparée — est bien plutôt le repérage d'une harmonisation et de convergence dans une démarche compréhensive s'appuyant sur une mise en parallèle de la formation et de l'action au sein de chacune des institutions considérées.

8. Notamment *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990 et la conception de l'identité narrative qui y est développée.

9. Notamment Hubert Hannoun, «L'intervention pédagogique dans le conflit identité-intégration», *Penser l'éducation*, n°2, 1996, p. 61-76.

10. Abraham Pain, *L'Éducation informelle*, Paris, L'Harmattan, 1990.

11. Winfried Böhm «Theorie der Bildung» in : *Nicht Vielwissen sättigt die Seele*, 3. Würzburger Symposium, Ernst Klett Verlag, 1988, p. 25-48. Voir, pour un exposé disponible en français Winfried Böhm, «Les origines culturelles de la Bildung allemande», *Penser l'éducation*, 1995, n°2, p. 15-25, notamment les pages 23-25.

Des professions différentes, des références communes

Un des aspects essentiel de l'histoire et du déroulement du projet a été la rencontre de trois métiers de la fonction publique, à un moment particulier de leur développement vers la professionnalisation et de l'évolution de l'idée même de service public. Ces trois métiers ont chacun un double rapport à la transmission des valeurs, leur manifestation et leur mise en œuvre au sein de leur action.

Une telle recherche d'éducation comparée implique donc, non une identification, mais une mise en comparaison des similitudes et des différences¹². Le tableau suivant, construit dans le cadre de la recherche montre la manière dont nous comparons la formation et l'action dans les différentes institutions considérées.

	Armée	Éducation nationale	Soins infirmiers
Formateurs	Officiers	Formateurs IUFM	Cadres infirmiers
Formés	Militaires du rang	Enseignants	Infirmiers
Actions des formés	Défense de la nation. Ils portent les valeurs de la République au travers de leur comportement	Ils transmettent les valeurs de la République et les mettent en pratique	Ils agissent en fonction des valeurs de la République
Personnes concernées par l'action des formés	Comme «objets» des actions	Ensemble de la Nation en tant que passant par l'école de la République	Ensemble de la Nation en tant que malades potentiels
	Comme citoyens actifs	En tant qu'acteurs potentiels dans la mission de défense	co-éducateurs (parents) ou intervenants à des titres divers (dans le cadre professionnel)
			agissant pour la santé publique à titre individuel ou professionnel

12. Selon la formulation de Henk van Daele, *L'Éducation comparée*, Paris, PUF, 1993. Selon Dominique Groux et Dominique Porcher, dans *L'Éducation comparée*, Paris, Nathan, 1997, l'éducation comparée «garantit l'existence de différences significatives entre les institutions nationales, et la possibilité de coopérations fonctionnelles, à bénéfice réciproque, qui n'obligent personne à renoncer à une identité ancestrale».

L'un des aspects les plus particuliers de la recherche est la manière dont la pluralité des expériences professionnelles s'y trouve convoquée : le fonctionnement du groupe de recherche, organisé comme les tables rondes entre différents professionnels impliqués dans la formation¹³, a permis qu'il se transforme en groupe de « production de savoir ». Ces groupes, au travers d'une découverte réciproque des normes et des thématiques présentes en chaque institution, se sont découverts et ont pu formuler une prise de conscience spécifique de chacune d'entre-elles au travers de leurs représentations réciproques, tout en reconnaissant des transferts et des analogies possibles. Or, cette convergence ne peut se faire véritablement que sur le plan des valeurs. Ainsi, dans les entretiens de groupes que nous avons réalisés, c'est bien sur le plan des valeurs, d'une part celle de la personne, d'autre part celles du service de la nation, que se retrouvait l'ensemble des participants.

Règle, principe et valeur

Assurer le repérage d'une telle convergence implique d'abord de s'assurer des concepts de valeurs afin d'en repérer de manière spécifique l'expression dans les textes de chaque institution. Ceux-ci apparaissent certes disparates (lois, règlements codifiés ou non, textes généraux ou internes) et les valeurs y apparaissent de manière plus ou moins explicite, soit dans les préambules des textes officiels, soit dans des textes réglementaires ou à usage interne. La loi — en raison de son économie propre — n'est pas le mode d'expression privilégié de la valeur. Même si elle y fait allusion, notamment dans l'exposition de ses motifs, celle-ci n'est pas exprimée comme telle, mais au travers de principes ou de règles. Il faut donc la chercher dans les marges, soit dans l'acte inaugural qui pose une institution, soit au contraire — et paradoxalement — au cœur de l'action et distinguer en s'inspirant à la fois du champ juridique et du champ philosophique, règles, principes et valeurs.

13. Après un premier repérage théorique, un temps fondamental de la recherche à constituer à réaliser des entretiens de groupe réunissant des représentants des trois institutions deux à deux, en les confrontant à une question relative à l'institution absente, sous la forme « Quels conseils donneriez-vous à... un jeune enseignant; un militaire partant en mission; un jeune infirmier? »

La règle apparaît sous la forme d'une proposition juridiquement validée et renvoie à l'action présente, dégageant face à des actes possibles l'obligation et l'interdit.

Le principe, lui, ne se caractérise pas seulement par une plus grande généralité, (en droit, il apparaît comme extrait de la règle sans en être une), mais il est posé au départ, fût-ce implicitement. Il fonde la règle tout en renvoyant à une valeur auquel elle ne s'identifie pas¹⁴. C'est dans ce cadre que se situent les déclarations de droits, dans ce cadre aussi que se situent par exemple le « principe de laïcité »¹⁵ ou d'*« égalité devant la loi »*. C'est ici la dimension déontologique qui est présente.

La valeur s'affirme dans un nom (liberté, égalité, fraternité) et apparaît comme ce qui inspire la conduite à partir d'un non-réalisé. Elle permet certes de qualifier les actes accomplis sur le plan éthique, de problématiser les choix, mais elle a aussi pour vocation d'ouvrir l'horizon à partir duquel les interroger : interroger le sens de l'action et non seulement sa conformité et son statut. Avec la valeur, on entre de plain-pied dans la dimension éthique.

¶ Les différents niveaux d'énonciation des valeurs

Ce qui frappe dans les références faites aux valeurs est la façon dont différents niveaux de texte s'entrelacent. La référence aux textes étant souvent d'autant plus vague que son niveau de norme est plus élevé.

Un premier niveau est celui des valeurs universelles, qui s'expriment notamment au travers de « déclarations »¹⁶ ou de « conventions »¹⁷. Le texte de la déclaration des droits de l'homme est un texte hybride, qui veut à la fois avoir une portée universelle (puisque parlant de l'homme en général) mais qui cependant n'est pas une norme universelle, et

14. C'est probablement dans cette dynamique qu'on peut situer le code du soldat.

15. C'est au nom de la réflexion sur l'application d'un principe (l'application du principe de la laïcité dans la République), et non d'une valeur que la commission Stasi (juillet-décembre 2003) a mené ses travaux. Les résultats de cette commission ont été – entre autres – de préconiser un certain nombre de règle (dont la plus connue demeure l'interdiction pour les élèves de tout signe manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse dans les établissements scolaires).

16. L'exemple type en est la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

17. À la différence d'une déclaration, une convention implique un accord et un engagement des pays qui la signent et la ratifient.

ne tient sa portée que de la façon dont elle est agrégée à la Constitution.

Les textes de niveau national¹⁸ renvoient aux valeurs propres de la République, à partir desquelles elle s'instaure et se définit, selon une logique remontant à Rousseau et Renan¹⁹, dans un acte de volonté. Ces textes sont également ceux dans lesquels s'inscrit l'action des fonctionnaires en tant que fonctionnaires de la République²⁰. On peut avoir ici une source de conflits entre ces deux niveaux de généralités.

Les textes législatifs et les textes réglementaires, propres à chacun des métiers²¹, tout en se référant aux valeurs et aux principes des droits de l'homme et de la République, en déclinent les effets et en concrétisent les exigences en affirmant leurs valeurs spécifiques, en édictant des règles et en formulant des missions.

Le tableau suivant se propose de récapituler les couches de sens supplémentaires ajoutées par chaque niveau de réglementation au-delà de la reprise des valeurs formulées aux niveaux plus généraux.

	Détermination générale	Éléments d'explication (en termes de droits, d'obligations, etc.) et liens avec les principes et les règles
Valeurs universelles	Personne humaine	Droit constitutifs de la vie, de l'identité (droit à la vie, à la personnalité juridique, interdiction de la torture)
	Liberté	Droits comme droits de... (liberté civile, politique)
	Égalité	Principe d'égalité d'accès aux biens, de non-discrimination
	Fraternité (souci de l'autre)	Droits économiques et sociaux

18. Au premier chef les différentes constitutions de la France, notamment le préambule de la Constitution de 1948 et la constitution de 1958.

19. Dans son texte classique : « Qu'est-ce qu'une nation ? » (Conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882), où il oppose une conception « culturaliste » de la nation avec une conception « volontariste », fondée sur l'engagement de chaque citoyen.

20. La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

21. Dans le dispositif de table ronde que nous avons élaboré pour notre recherche, trois textes — ayant subi parfois quelques modifications pour les abréger — ont été présentés aux différents participants. Leur caractère central a d'ailleurs été corroboré dans la manière dont les participants de chaque métier les ont spontanément cités : il s'agit du préambule de la circulaire n°97-123 du 23/5/1997, « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel », du texte connu sous le nom de code du soldat, d'extraits de la section 1 de la nouvelle partie réglementaire du code de la santé publique consacré aux actes et gestes professionnels.

Valeurs nationales	Nation	Unité, indivisibilité, république
	Laïcité	Neutralité, liberté de croyance
	Fraternité comme exigence de solidarité	Droit à l'éducation, aux soins, etc.
Valeurs de la fonction publique	Désintéressement	Être dévoué à sa tâche, sans la négliger au profit d'une autre et sans en tirer profit
	Obéissance et loyauté	Envers la nation, envers l'autorité, ses pairs, ses subordonnés
	Responsabilité	Acceptation des tâches, initiatives, formation, absence d'abus de pouvoir
	Laïcité	Neutralité, respect de la liberté de croyance, non-discrimination
	Service public	Obligation de transparence, d'information, de réponse aux demandes

Des valeurs universelles aux valeurs professionnelles. Niveau de détermination et valeurs de références communes pour l'action des institutions de la fonction publique

Transmettre des valeurs en formation : les modalités de la transmission.

Distinguer entre règles, principes, valeurs n'a pas seulement une fonction conceptuelle, mais oriente également vers une réflexion concernant les modalités de leur transmission. La dimension déclarative spécifique de l'ensemble des textes officiels, quel que soit leur niveau, pourraient donner l'impression qu'une transmission déclarative suffirait. Or, avec la professionnalisation, c'est également le sens de la formation qui se complexifie et qui oblige à user de concepts plus fins pour en apprécier les modalités en ce qui concerne la transmission des valeurs.

La distinction fondamentale concerne la distinction entre enseignement (ou formation) et apprentissage formel/non-formel/informel. Ces distinctions sont en vigueur en sciences de l'éducation et dans les actions internationales (menées par exemple par l'UNESCO dans les pays en voie de développement).

Abraham Pain en a donné le tableau synthétique suivant²² :

	Formelle	Non formelle	Informelle
Contrôle du contenu et du processus	Total	Partiel	Aucun
Définition des rôles	Stricte	Souple	Aucune
Buts	Imposés	Négociés	Individuels
Pouvoir de décision sur l'opération	Central	Local	Individuel
Moyens d'action	Formalisés	Ouverts	Ouverts
Critères d'évaluation	Externes	Ext./Int.	Individuel
Rapports avec l'environnement	Faibles	Forts	Forts
Rapports avec le public concerné	de conduite	d'écoute	d'écoute

Les trois formes d'éducation

Or, si à la dimension de la règle peut correspondre un processus formel de transmission, la déclaration des valeurs ne suffit pas pour garantir leur appropriation. Celle-ci implique non seulement une confrontation pratique sur le terrain sous l'œil vigilant d'un « tuteur » ou d'un « parrain », mais aussi la reconnaissance de la manière dont se manifestent les valeurs au travers de « moments critiques » et leur analyse.

L'énonciation directe et sa répétition font apparaître la dimension de règle. La variabilité des circonstances et la manière dont on peut les réunir font apparaître la dimension de principe, comme invariant, au travers de l'adaptation des règles. La confrontation à l'expérience singulière, la manière dont celle-ci révèle l'identité professionnelle au travers des dilemmes qu'elle nous fait connaître et le choc en retour sur la construction de soi,

^{22.} Abraham Pain, *op. cit*, p. 231. Les pages suivantes explicitent la convergence entre ces trois formes d'éducation.

fait apparaître la dimension de valeur de la manière la plus forte, même si celle-ci peut s'éprouver au travers d'une tradition ou de pratiques individuelles et collectives.

Conclusion

Transmettre — au sens d'un processus social, et non d'une modalité pédagogique — les valeurs au sein de la formation ne peut donc se faire au travers d'une mise en forme des actes par rapport à des règles, mais doit, d'une certaine manière engager l'ensemble de l'individu.

De ce point de vue, la question est de savoir si on ne peut pas interpréter la professionnalité comme dimension partagée de la fonction publique non seulement comme renvoyant à une dimension d'efficacité, mais comme renvoyant à la formation de l'action par des valeurs, ce qui implique non seulement une formation technique, ni même une formation pratique, mais une formation éthique impliquant la personne. Face à ce problème commun, la confrontation entre différents métiers apparaît comme une nécessité et l'éducation comparée — dans ses enjeux pratiques — comme un outil puissant de professionnalisation, à la fois comme échange de pratiques et comme détermination d'une identité commune²³.

23. C'est une des fonctions assignées par Dominique Groux et Dominique Porcher à l'éducation comparée : «l'éducation comparée fournit une véritable méthodologie d'enseignement, une attitude didactique d'ensemble, une somme de compréhension mutuelle. La maîtrise de la démarche est ici particulièrement importante dans sa philosophie même, et il est nécessaire de s'y arrêter pendant quelques instants. La source en est à coup sûr phénoménologique. C'est Sartre qui a popularisé l'approche en France en reprenant les phénoménologues fondateurs allemands. Tout être humain est un sujet (libre, autonome, capable d'initiatives et de projets, qui construit lui-même sa propre identité et son existence singulière)» Groux et Porcher, *L'Éducation comparée*, Paris, Nathan, 1997.

COMPTE RENDU DE LECTURE

S'il est un mot qui est au cœur des centres d'intérêt de la revue *Inflexions*, c'est bien le mot « sens ». Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si le premier thème développé dans le numéro 1 se déclinait à partir de la question « L'action militaire a-t-elle encore un sens aujourd'hui ? ».

C'est dire si le livre de Monique Castillo, philosophe et membre de notre comité de rédaction de la première heure, intitulé « Le Pouvoir » et sous-titré « Puissance et sens », est de nature à susciter l'intérêt de tous ceux qui sont en empathie avec cette revue.

L'auteur pardonnera au militaire que j'ai été durant plus de quatre décennies, une lecture au prisme de ses propres obsessions (au risque de desservir un livre dont la portée va évidemment bien au-delà de ce champ, qui n'est d'ailleurs pas évoqué car ce n'est pas le sujet).

Mais quel bonheur d'y trouver d'emblée et tout au long d'un texte dense, court (113 pages), remarquablement synthétique, fortement charpenté mais subtilement nuancé, à la fois un écho et une source de réflexion renouvelée pour les deux questions que tout chef militaire ne peut cesser de se poser : celle du sens de son action et de sa légitimité.

Or le pouvoir, en tant que système, y est analysé, précisément, comme devant répondre à un besoin de légitimité et à une demande de sens...

Les titres de ses trois chapitres sont explicites :

- ⟨ Pouvoir et puissance. L'intégration dans un ordre.
- ⟨ Pouvoir et domination. Le commandement de la loi.
- ⟨ Pouvoir et processus. La mobilité des influences.

Autrement dit, le pouvoir est d'abord décrit comme « puissance même de l'être », avec pour valeur suprême le sacré, puis comme « né de l'homme », étayé par la loi, enfin comme « force impersonnelle d'une fonction », « l'absolue singularité de l'individu » s'opposant aujourd'hui à « l'universalité du sujet moderne ».

Autrement dit encore, du système prémoderne au système postmoderne en passant par le système moderne.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, la logique chronologique est trompeuse : l'auteur montre qu'au-delà d'une apparente succession, les systèmes cohabitent, non seulement dans le monde mais à l'intérieur même des États. Il en découle une diversité potentielle des conflits de sens avec une « combinatoire de conflits » et ce d'autant plus que, dans chaque système existe une « dualité des interprétations d'une même quête de sens ».

Une grille d'analyse, appliquée à chacun des systèmes et reprise en appendice sous forme de tableau schématique, vient aiguiser et susciter la réflexion :

**Le Pouvoir,
puissance
et sens**

Monique
Castillo

Michalon, 2008



- < valeur suprême,
- < discours justificatif,
- < critère de validité des valeurs,
- < forme idéalisée,
- < forme caricaturale.

Il ne s'agit pas là de spéculation intellectuelle car l'enjeu est ni plus ni moins que « la confiance de chacun dans son propre système de valeurs ».

À cet égard, persistant dans mes « obsessions », j'observe qu'en Occident et en France en particulier, les armées, dans leur quête de sens, ont su, non sans soubresauts historiques, dominer la grande fracture du passage du système prémoderne au système moderne. On peut même prétendre qu'aujourd'hui encore, plus que d'autres, elles empruntent à l'un et à l'autre. Autre façon de dire les choses, en chaque officier, se niche quelque part l'héritage du chevalier. Mais, pour autant, ses valeurs sont simultanément sans ambiguïté celles des droits de l'homme et son allégeance à l'État de droit sans faille. Autrement dit, nous avons, sans le savoir, inventé un métasystème.

C'est là que, lisant Monique Castillo, je m'interroge, tant les caractéristiques du système postmoderne, vont, sur bien des points, à rebours des fondamentaux de l'exercice du métier des armes. Saurons-nous inventer un nouveau métasystème ?

On aura compris qu'on ne sort pas l'esprit en paix de la lecture de ce livre. Puisse le lecteur me pardonner cette lecture engagée, et surtout, être incité à s'y plonger.

Jean-René Bachelet, membre du comité de rédaction

De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures

François Jullien
Fayard, 2008



À l'heure de la mondialisation, et de l'uniformisation des cultures et des modes de vie qui l'accompagne, François Jullien propose de refonder le dialogue entre les cultures, de le sortir de cet « humanisme mou » dont il est victime. Trois notions doivent être repensées et dés-amalgamées pour remettre ce dialogue en marche, et assurer les conditions d'un dialogue intelligent entre les cultures : l'universel, l'uniforme et le commun.

L'universel, est une notion ambiguë, qui se comprend soit comme une universalité faible se limitant à la seule expérience, soit comme ce concept fort d'universalité qu'a conçu la philosophie, et qui revient au jugement impératif, établissant une norme absolue pour toute humanité. L'uniforme, quant à lui, constitue le « double pervert » de l'universel, il ne relève non pas d'une nécessité, mais d'une commodité, c'est le report indéfini du semblable, qui rend la pensée démunie face à son règne. Le commun reste pour sa part le lieu du partage, il n'est ni logique comme l'universel, ni économique comme l'uniforme, mais il est politique, il est ce qui nous fait appartenir à la cité. Il est cependant toujours menacé de devenir exclusif plutôt qu'inclusif, et de verser dans le communautarisme. L'histoire occidentale nous montre le commun se déployer jusqu'à rencontrer l'exigence de l'universel. Mais cet universel s'est construit en Europe seulement à partir d'un agencement composite de tous les éléments hétérogènes que celle-ci enferme en son sein. Dès lors, la notion d'universel appartient à une civilisation « occidentale » et l'on peut se demander si elle s'entend en dehors du

cadre européen, si les autres cultures ont développé cette exigence d'universel, et enfin s'il existe des notions qui peuvent en elles-mêmes se comprendre comme universelles.

L'universel s'entend-il lorsqu'on délaisse le cadre européen ? L'exemple de l'islam, montre que l'on ne tente pas toujours d'aligner l'universalité logique sur l'universalité des valeurs. L'islam a effectivement beaucoup conquis mais n'a pas cherché pour autant à convertir. On pense aussi à la Chine, dont la puissance d'intégration idéologique est telle, qu'elle se place elle-même au centre du monde et tient ses valeurs pour non respectivement imitables. Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas de statut idéal d'un universel culturel. Demeure effectivement cette idée du sens commun de l'humain, idée d'inspiration kantienne, que ce que j'éprouve personnellement, en même temps, vaut pour tous. Et l'on peut penser que les droits de l'homme sont l'application de ce principe, même si l'Occident ne peut plus les imposer comme devoir universel, alors qu'ils sont issus d'un conditionnement historique particulier. Cependant, les droits de l'homme, par l'abstraction dont ils procèdent, peuvent être communiqués à d'autres cultures, s'apparenter à la maxime kantienne et valoir ainsi d'universalisant, «indépendamment des perspectives propres aux cultures, pour toutes les cultures».

Il s'agit alors d'explorer «le pluriel des cultures non sous l'idée de la différence, mais sous celle de l'écart qui fait paraître la diversité des cultures comme autant de ressources à exploiter». C'est donc un dialogue entre les cultures qu'il faut instaurer. Un dialogue pour faire face à ce choc des civilisations auquel Huntington fait référence, et qui désigne le pluriel des cultures comme la source des conflits du monde à venir. Ce dialogue est la seule façon de résister à l'uniformisation ambiante, uniformisation qui noie les différences et est loin d'être pacifiante. Le dialogue entre les cultures permettrait de les mettre face à face et de créer ainsi les conditions nouvelles d'un auto-réfléchissement de l'humain.

Mathilde Iollo, étudiante en master de philosophie, université Paris XII

En 1991, au moment de la dissolution de l'URSS et de la guerre du Koweït, Jacques Sapir annonçait l'entrée du monde dans le XXI^e siècle, XXI^e siècle dont on pensait alors que l'hyperpuissance américaine serait le maître, faisant régner partout sa suprématie tant militaire qu'économique, tant politique que culturelle. Mais aujourd'hui, Jacques Sapir attire notre attention sur le fait que ce «siècle américain» a bel et bien été un mirage trompeur, que le contexte du début des années 1990 a avorté entre 1997 et 2003.

Selon Jacques Sapir, la rupture véritable se produit durant la crise financière internationale de 1997-1999, pendant laquelle les États-Unis se sont montrés incapables de maîtriser la libération financière internationale. Les limites de la puissance américaine sont mises à nu et l'on constate alors l'émergence (ou la réémergence) d'acteurs concurrents tels que la Chine et la Russie. Le discours néolibéral des États-Unis se trouve à ce moment fortement dévalorisé. L'économie américaine est donc remise en cause, mais ce sont également les valeurs américaines en général qui sont aujourd'hui directement

**Le Nouveau
XXI^e siècle,
du siècle
américain
au retour
des nations**

Jacques Sapir
Seuil, 2008

Jacques
Sapir
Le nouveau
XXI^e siècle
Du siècle américain
au retour des nations

contestées. Les États-Unis entraînent les valeurs universelles dans leur déclin du fait de leur instrumentalisation : le discours des Lumières est rejeté et discrédité après avoir été instrumentalisé à des fins politiques et impériales.

L'échec américain en Irak est la preuve que la puissance militaire des États-Unis est également en crise, mais plus généralement, que c'est aujourd'hui tout un «art de la guerre» qui se trouve remis en question. Le «siècle américain» ne sera pas, et penser le nouveau siècle à venir implique de revenir sur les mutations de cet «art de la guerre», intervenues pendant «l'intersiècle» compris entre 1991 et 2003 et jusqu'aux conséquences de l'intervention américaine en Irak. Selon Jacques Sapir, «L'échec américain en Irak souligne la contradiction qui existe au sein de la doctrine militaire entre les règles tactiques et les objectifs stratégiques. Cette contradiction est au cœur même de la crise de l'art de la guerre américain. Si l'on considère, à la suite de Clausewitz, que la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens, alors l'emploi de tactiques dont les effets corrodent ou détruisent les objectifs politiques qui ont dicté la décision de recourir à la force armée est une faute fondamentale.» (p. 198). La suprématie militaire américaine est en crise. Si ce basculement quant à «l'art de la guerre» se confirme, alors il ne fera plus de doute qu'il est bien symbolique d'un nouveau «siècle politique».

Alors que les menaces d'une attaque américaine sur l'Iran se maintiennent, que les relations russo-américaines connaissent des conséquences européennes, l'auteur rappelle qu'il convient de réfléchir aux conséquences de l'hypothèse d'un non-lieu du «siècle américain», car même si les États-Unis restent une grande puissance, ils ne sont plus en mesure d'hégémoniser le monde. L'avortement du «siècle américain» implique un changement des représentations, on ne peut plus penser le monde comme en 1991, d'autant plus que les formes prises par la réaction impériale américaine ont compromis l'idée même de principes universels. De plus, il faut revoir les choix politiques et institutionnels entrepris durant cet «intersiècle», car si l'on ne peut penser le monde dans les mêmes termes qu'il y a quinze ans, alors certaines des voies dans lesquelles nous nous sommes engagés vont dans une mauvaise direction.

La France et les élites européennes ne devraient-elles pas repenser les fondements des grands principes universalistes pour pouvoir les défendre, et surtout prendre en compte ce basculement du xxi^e siècle et sa nouvelle orientation? Depuis la fin 2007, la France réexamine sa politique étrangère et sa politique de défense, la rédaction en cours du nouveau livre blanc en est la preuve. Pour l'auteur, ces événements annoncent un nouveau «siècle politique», qui conduit à un changement de représentations et de paradigmes. Ce nouveau siècle ne connaît plus de puissance régulatrice. Et c'est un monde multipolaire qui voit ressurgir la notion de nation comme élément fondamental de l'action collective et démocratique. Les élites européennes se doivent alors de reconsiderer leur politique à l'aune de cette nouvelle donne, sans s'accrocher plus longtemps à des prismes politiques devenus obsolètes.

Mathilde Irollo, étudiante en master de philosophie, université Paris XII

Au cours d'un débat sans concession, Axel Kahn, biologiste et généticien, actuellement président de l'université Paris Descartes et Christian Godin, philosophe enseignant à l'université de Clermont-Ferrand, tentent de poser la question du Bien et du Mal.

Dans cet ouvrage, dont le sous-titre annonce « une morale sans transcendance » les auteurs s'interrogent pour répondre à ces questions : la quête d'une éthique à vocation universelle n'est-elle pas illusoire ? A-t-on besoin de Dieu pour fonder une morale, pour élaborer les règles du vivre-ensemble ? Qu'est-ce qui distingue la morale de l'éthique ? L'une n'aide-t-elle pas à reconnaître ce qui est bien de ce qui est mal alors que l'autre est synonyme d'un dilemme à résoudre, d'incertitudes ? En se regardant agir, l'homme acquiert son sens moral et l'humanité ne peut émerger que dans la société grâce à l'observation, l'échange, la reconnaissance, le miroir déformant de l'autre. De ce regard, l'homme est dépendant. Il est aussi le seul à inventer l'inhumanité, à imaginer l'effet de la violence de ses actes sur sa victime et d'en éprouver du plaisir. Pour le Bien et pour le Mal, l'homme est lui parce que l'autre est là aussi. Pour agir de façon « raisonnable et humaine » l'être humain qui se désire libre doit s'habituer à penser à lui-même, à ses semblables, à leur avenir commun.

Line Sourbier-Pinter ↗

Au xx^e siècle, les rapports de force sur la scène mondiale dépassent largement les seuls champs diplomatiques et militaires, et concernent des acteurs aussi divers que les firmes multinationales, les ONG, les États-nations, les mafias, les lobbies de toutes sortes, ou encore les organisations internationales... Les affrontements plus ou moins directs qui les opposent occasionnent des dégâts moins visibles que des destructions physiques, mais aux conséquences à long terme souvent plus désastreuses.

Pour prendre l'avantage dans ces champs conflictuels vitaux, l'État français pourrait recourir au raisonnement et aux moyens de la stratégie, dont les armées ont une conception et une expérience plus développées et complètes qu'aucune autre sphère des prérogatives régaliennes. Cet ouvrage propose donc une transposition de cette intelligence et de ces savoir-faire de combat aux guerres de l'économie et de l'information.

Line Sourbier-Pinter ↗

L'homme, le Bien, le Mal

Axel Kahn
et Christian
Godin
Stock, 2008



La France en guerre économique ; plaidoyer pour un état stratégique

Coordonné par Hervé Kirsch et préfacé par Alain Juillet et Rémy Pautrat
Vuibert, 2008



TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ÜBERSETZUNG DER ZUSAMMENFASSUNG AUF DEUTSCH



■ ANTOINE WINDECK

PRESENCE OF THE SACRED AND OF RELIGION IN MILITARY LIFE

The spheres of religion and of the sacred can seem very far from the military action. On thinking it over, the notion of sacrifice, indissociable from the operational purpose of the armies, proves to be the base for the relationship that soldiers have with death, and on a larger scale, with the sacred and with religion. Furthermore, soldiering will develop, in certain respects, a personal conscience of a philosophical nature within the ones whose vocation it is. The armies, in accordance with the principles of secularity, must thus offer the conditions for a religious practice that meet the individual desires of its members.

GEGENWART VON SAKRALEM UND RELIGIÖSEM IM SOLDATENLEBEN

Die Bereiche Religiosität und Sakralität mögen sehr weit vom militärischen Handeln entfernt scheinen. Bei genauerem Hinsehen aber gibt der mit der operativen Finalität der Armeen unlösbar verbundene Opferbegriff der Beziehung eine Gestalt, die einen Soldaten mit dem Tod und weiter gefasst mit dem Sakralen und Religiösem verbindet. Darüber hinaus ist das Charakteristische am Soldatenberuf, dass er bei denen, die ihn ausüben, in gewisser Hinsicht ein persönliches philosophisches Bewusstsein entwickelt. Die Armeen müssen also für eine religiöse Praxis (unter Berücksichtigung laizistischer Prinzipien) die Bedingungen bieten, die eine Antwort auf die individuellen Bedürfnisse ihrer Mitglieder darstellen.

■ ALEXANDRE LALANNE-BERDOUCQ

ARMIES AND RELIGIONS A "TRADITIONAL" POINT OF VIEW THROUGH A HISTORICAL APPROACH

When in operation (which is his *raison d'être*) the soldier is confronted with death. Inevitably, fundamental questions are put to him – questions which call for answers. The Christian religion brings these answers but, if the French soldier serves in a

secular political system, it exercises its rights in a very particular way. Through a historical approach, the author shows the evolutions of the "religion-soldiering" couple in our country and pleads for the present harmony to be preserved. ▶

ARMEEN UND RELIGIONEN EIN „TRADITIONELLER“ STANDPUNKT AUF DEM WEGE EINER HISTORISCHEN HERANGEHENSWEISE

Der Soldat wird in seinem Einsatz (der Daseinsberechtigung des Soldaten) mit dem Tod konfrontiert. Unausweichlich stellen sich für ihn grundsätzliche Fragen, die nach Antworten verlangen. Die christliche Religion liefert diese Antworten, aber sie übt ihre Rechte auf eine besondere Art und Weise aus, da der französische Soldat seinen Dienst in einem laizistisch geprägten politischen System verrichtet. Über einen historischen Ansatz demonstriert der Autor die Entwicklungen in der Beziehung der Bereiche „Religion – Dienst an der Waffe« in unserem Land und plädiert dafür, dass die gegenwärtige Balance beibehalten wird. ▶

PHILIPPE SAUTTER

CHAPLAINCY AND THE COMMAND STRUCTURE: A COMMON SENSE OF ETHICS?

A reflection on the evolution of the chaplaincy in the military: has it not become a panel of experts on psychology, spirituality and ethics which serves as the moral referent in liaison with the command structure? ▶

FELDGEISTLICHKEIT IN DER ARMEE UND HEERESFÜHRUNG: WELCHE GEMEINSAME ETHIK?

Es wird hier überlegt, ob die Feldgeistlichkeit sich nicht in ein Kollegium von Experten der menschlichen Psychologie, der Spiritualität und der Ethik verwandelt hat, und somit bei der Heeresleitung die Rolle des moralischen Referenten übernommen hat. ▶

PHILIPPE ROOS

THE GODS AND THE WEAPONS— TESTIMONY OF AN AVIATOR

From the call of the sky to a theatre of operation, which shall take a student from his secondary school to the heat of the desert sands, from the monolithic vocation to the reality of an exciting job, this account shows the relationship with the sacred as seen by an aviator during three stages of the career : the enlistment, the training and the operations. ▶

DIE GÖTTER UND DIE WAFFEN – ZEUGNIS EINES FLIEGERS

Dieser Erfahrungsbericht zeigt die Beziehung zum Sakralen aus der Sicht eines Fliegers – vom Ruf zum Fliegen bis zu einem Operationsfeld, das einen Schüler aus seiner Oberschulklassen in die Hitze des Wüstensandes führt, von der einförmigen Berufung zu

einem Beruf als Passion während drei Phasen der Berufslaufbahn : die Verpflichtung zum Dienst, die Ausbildung und die Einsätze. ▶

KARIM SAA

TESTIMONY OF A MARINE INFANTRY OFFICER

A Muslim officer describes the role of religious reflection in considering "otherness", as well in attitudes toward death, and in the ethics of military leaders. ▶

ERFAHRUNGSBERICHT EINES MARINE INFANTERIE OFFIZIERS

Ein muslimischer Offizier zeugt von der Rolle des religiösen Denkens in der Auseinandersetzung mit dem Anderssein, in der Haltung angesichts des Todes und in der Ethik des Vorgesetzten. ▶

SAHBI SALAH

THE PRACTICE OF RELIGION AND THE VOCATION OF SOLDIERING

"Will I succeed in integrating into the military society", "do I belong here", "will the others accept me, I, the only Muslim officer cadet of my year?" These are the first questions I asked myself when I arrived at the School of Military Administration of Montpellier in 2000. Through this relieving and oh so therapeutic testimony, many are those who will be able to understand the two issues of a Muslim soldier : the profound wish to «become integrated» by being the same as all the other soldiers, and the wish to remain oneself, notably through the practice of one's religion. ▶

PRAKТИЗИРЕНІ ДЕР РЕЛІГІОН UND AUSÜBUNG DES WAFFENBERUFS

„Wird es mir gelingen, mich in die militärische Gemeinschaft zu integrieren?“, „Bin ich dort an meinem Platz?“, „Werden die anderen mich als einzigen muslimischen Offiziersschüler meines Jahrgangs akzeptieren?“ Das waren die ersten Fragen, die ich mir im Jahr 2000 bei meiner Ankunft an der Ecole militaire supérieure d'administration et de management de Montpellier (höhere Militärschule für Verwaltung und Management in Montpellier) stellte. Durch diesen hilfreichen und so heilsamen Bericht werden viele die zweifache Problematik eines muslimischen Soldaten verstehen können : der tiefe Wille, sich durch Gleichstellung mit den anderen Soldaten zu „integrieren“ und der ebenso starke Wille, die eigene Persönlichkeit zu wahren, was insbesondere im Praktizieren der eigenen Religion Ausdruck findet. ▶

F FRANÇOIS CHAUVANCY

SECULARISM IN THE ARMIES : CONSTRAINT, NECESSITY, RIGHT OR STRENGTH?

Must one be a believer to follow through their commitment as the soldier who understands the acceptance of giving up one's life and taking others' lives, in the service and in the name of the Nation? Are these acts not contrary to religious beliefs that always refer to the respect for life? To make acceptable the soldier's choice to carry out these serious acts, shouldn't this commitment be made sacred, including through religion? Or, doesn't this context impose upon the different religions within the armies, a particular attitude that should present, if not impose, a unifying secularism allowing all to go collectively beyond personal beliefs? This article aims to bring some personal answers. ■

TRENNUNG VON STAAT UND KIRCHE IN DER ARMEE : ZWANG ODER NOTWENDIGKEIT, FREIHEIT ODER GEWALTSAMKEIT?

Muss man gläubig sein, um seinen Einsatz als Soldat konsequent durchzuführen, was auch die Bereitschaft einschließt, im Dienste und Namen der Nation sein Leben zu geben und das anderer zu nehmen? Stehen diese Handlungen nicht im Gegensatz zu religiösen Überzeugungen, die immer für die Achtung des Lebens einstehen? Muss man nicht der Entscheidung des Soldaten, diese schwerwiegenden Handlungen auszuführen, sakrale Charakter verleihen (auch über die Religion), um diese Entscheidung vertretbar zu machen? Oder aber verlangt dieser Kontext im Hinblick auf die verschiedenen Religionen in den Armeen eine besondere Haltung, die eine einigende Laizität beläßt, andernfalls vorschreibt, um die gemeinsame Überwindung persönlicher Anschauungen zu ermöglichen? Dieser Artikel möchte hierzu einige persönliche Antworten beitragen. ■

F PIERRE LACOSTE

CHRISTIAN INVOLVEMENT IN MILITARY AND STRATEGIC AFFAIRS

After having posed the question of the compatibility of Christian values and the precepts of the gospels in the context of history and the present day, the author uses several examples to demonstrate the connections between public and private values, Christian values, and the principles of democracy. ■

CHRISTLICHES ENGAGEMENT IN MILITÄRISCHEN UND STRATEGISCHEN ANGELEGENHEITEN

Bezugnehmend auf das Urteil der Geschichte und der heutigen Zeit stellt der Autor die Frage nach der Vereinbarkeit der christlichen Werte mit den Geboten des Evangeliums, anschließend legt er anhand von einigen Beispielen die Verbindung zwischen den privaten und staatlichen Werten sowie zwischen den christlichen Werten und den Grundsätzen der Demokratie dar. ■

CÉLINE BRYON-PORTET

REFLECTION ON THE NOTION OF "JOB-VOCATION"

There are strong similarities between becoming a soldier and joining the orders, both vocations having a privileged relationship with the sacred. Among the meeting points between the two, we especially notice a sacrificial behaviour towards a transcendental cause, as well as the primacy of authority and an existence firmly entrenched in a closed community.

However, these similarities must not let one forget that, in the course of History, military institution and religious institution were also separated by a certain number of differences, among which the relationship with death, with faith and with morals.

Today, with the aid of military chaplaincy, which serves as an interface between the two ministries, and also with the gradual elimination of war ethics within the army, there seems to be signs of reconciliation. 

REFLEXIONEN ZUM BEGRIFFSPAAR „BERUF – BERUFUNG“

Der Waffenberuf und der Eintritt in einen Orden, Berufungen, die eine besondere Verbindung zum Sakralen aufweisen, haben starke Ähnlichkeiten. Zu den Deckungsbereichen zählen insbesondere ein aufopferndes Verhalten gegenüber einem transzendenten Zweck, der Vorrang der Autorität und eine in einer geschlossenen Gemeinschaft fest verankerte Existenz.

Jedoch dürfen diese Übereinstimmungen nicht vergessen lassen, dass im Laufe der Geschichte einige Diskrepanzen trennen auf die militärische und die religiöse Institution gewirkt haben; hierzu zählen das Verhältnis zum Tod, zum Glauben und zur Moral.

Durch die Militärseelsorge, die als vermittelnde Schnittstelle zwischen den beiden Ämtern fungiert, aber auch durch das zunehmende Verblassen der kriegerischen Ethik innerhalb der Armee scheint sich heute eine erneute Annäherung abzuzeichnen. 

SERGE AUFFRET

THE BRITISH MILITARY AND RELIGION: A SITUATION REPORT, 2008

The author presents the official doctrine of the British armed forces with regard to religion, including studies presently being conducted on the relationships between morale and efficiency, and the chaplaincy in the military. 

DIE BRITISCHE ARMEE UND RELIGIOSITÄT: STAND DER DINGE 2008

Der Autor präsentiert die offizielle Doktrin der Britischen Armee bezüglich der Religiosität, und die aktuellen Überlegungen zu den Verbindungen zwischen Moral, Wirksamkeit und Feldgeistlichkeit. 

JOHN CHRISTOPHER BARRY

AMERICAN WARRIOR

Based on the idea that martial doctrines reveal the fundamental beliefs nations have of themselves and allow us to grasp the nature of their relationship to other peoples and to the world, John Christopher Barry analyzes the new us Army's *The Soldier's Creed* of 2003. Barry sees the new Creed not only as a political project to transform an army of citizen-soldiers into something like a permanent expeditionary imperial legion, but also as a reaffirmation of America's abiding inherited Puritan mindset as a virtuous force that wants to destroy the enemy, not just defeat him. "America is the only nation in the world that is founded on a Creed" said English author G.K. Chesterton. He also added that America was "a nation with the soul of a church." ■

AMERICAN WARRIOR

Vor dem Hintergrund, dass kriegerische Doktrinen die grundlegenden Prinzipien zutage bringen, die Nationen für sich selbst definiert haben und die Aufschluss geben über die Art ihrer Beziehung zu anderen Völkern und zur Welt, analysiert John Christopher Barry das neue „Credo des Soldaten“ der amerikanischen Armee aus dem Jahr 2003. Barry sieht in diesem Credo einerseits ein politisches Projekt mit dem Ziel, die Streitkräfte in imperiale Expeditionsheere umzuwandeln, und gleichzeitig auch die nachdrückliche Betonung einer beständigen amerikanischen Identität, deren tugendhafte Stärke, ein puritanisches Erbe, eher in der Zerstörung des Feindes als in dessen Niederlage Ausdruck findet.

„Amerika ist die einzige Nation der Welt, die auf einem Credo gegründet ist“, meint der Engländer G.K. Chesterton, „sie ist eine Nation mit der Seele einer Kirche.“ ■

BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

Abdelkader ARBI

Normand de résidence, ancien élu municipal de la ville de Cléon et recteur de la mosquée d'Elbeuf en Seine Maritime, Abdelkader Arbi, chimiste de formation, a été membre d'un groupe d'expertise technique (GET) pour le groupe Rhône Poulenç. Ses responsabilités, entre autres missions, l'ont conduit à la conception et à la mise en service d'une unité de production d'insecticides destinés à la riziculture en Chine, où il a résidé pendant près de deux années jusqu'en 2003. À son retour en France, il met à nouveau ses compétences professionnelles et politiques au service des ses concitoyens, ce qui lui vaut d'être recommandé par le Bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur en qualité de rapporteur de la commission aumôneries du Conseil français du culte musulman. Dans le cadre de la création d'une aumônerie militaire du culte musulman, Abdelkader Arbi est nommé en 2006 premier aumônier musulman aux armées françaises.

Serge AUFFRET

Serge Auffret, ancien élève de l'École normale supérieure (rue d'Ulm), est agrégé de l'université, docteurant, membre du Pôle éthique et déontologie des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

John Christopher BARRY

Après des études universitaires d'histoire et de sciences politiques aux États-Unis (UCLA et NYU), et de philosophie en France (Paris X), John Christopher Barry parcourt le monde comme cinéaste et photographe pendant de nombreuses années. Suite à un diplôme de sociologie de la défense et d'études stratégiques, il prépare actuellement un doctorat en anthropologie sociale à l'École des hautes études en sciences sociales sur la crise du modèle militaire occidental dans les conflits de l'après guerre froide.

Céline BRYON-PORTEL

Docteur ès lettres, titulaire d'un dea de philosophie (Sorbonne) et d'un dess de communication (celsa), qualifiée aux fonctions de Maître de Conférences en section cnr 71, Céline Bryon-Portet est chercheur associé à l'États sociétés idéologies défense (ESID, UMR 5609 CNRS – Montpellier III). Elle enseigne les « sciences de l'information et de la communication » à l'École de l'air de Salon de Provence. Ses thèmes de prédilection sont les questions de sécurité et de défense, les thématiques relatives à l'institution militaire (éthique, motivation, symbolique et lien social) et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Jean-Paul CHARNAY

Voir rubrique « comité de rédaction »

François CHAUVANCY

Saint-cyrien, docteur en sciences de l'information et de la communication, le colonel François Chauvancy est breveté du Collège interarmées de défense (CID). Il a servi au Liban, aux Émirats arabes unis, en ex-Yugoslavie, en Albanie, au Kosovo et en république de Côte d'Ivoire. Cadre spécial, ses domaines d'expertise concernent en particulier les opérations d'information et les fonctions d'environnement (coopération civilo-militaire, communication opérationnelle, opérations militaires d'influence). Après avoir servi comme cadre-professeur au cid, il est actuellement chef de projets au Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations. L'auteur s'exprime en son nom propre.

Bernard DELANNOY

Nommé aux fonctions d'aumônier militaire du culte protestant le 1^{er} octobre 1987, le pasteur Bernard Delannoy est affecté successivement auprès de la 7^e division blindée et de la 65^e division militaire territoriale à Besançon, de la Marine pour emploi à Djibouti, de l'état-major du 3^e corps d'armée à Lille, de la région de gendarmerie départementale Nord-Pas-de-Calais, de la légion de gendarmerie mobile et de l'état-major interarmées de Creil. En 1999, il est promu aumônier militaire adjoint à l'aumônier protestant auprès de l'état-major des armées. De 1989 à 1999, le pasteur Delannoy a effectué plusieurs détachements en opérations extérieures (Guyane, Liban, ex-Yugoslavie, République Centrafricaine, Bosnie).

Titulaire d'un dea de défense nationale et sécurité européenne, auditeur à l'ihedn (2005-2006), le pasteur Delannoy est aumônier en chef du culte protestant placé auprès de l'état-major des armées depuis 2003.

Haïm KORSIA

Voir rubrique « comité de rédaction »

Pierre LACOSTE

L'amiral Pierre Lacoste s'évade de la France occupée en 1943 pour rejoindre les forces françaises en Afrique du Nord. Il est alors âgé de dix-neuf ans. Diplômé de l'École navale, il entame une carrière d'officier de marine. Après plusieurs commandements de navires, il est nommé en 1975 adjoint au chef du cabinet militaire du ministre de la Défense. Il occupera ensuite de nombreux postes prestigieux dont ceux de chef du cabinet militaire du Premier ministre Raymond Barre, de commandant de l'Escadre de la méditerranée, de directeur

BIOGRAPHIES

général de la sécurité extérieure. L'amiral Pierre Lacoste, actuellement président de la Fédération des professionnels de l'intelligence économique a notamment publié : *Les Mafias contre la démocratie*, J.C. Lattès, 1992, *Approches françaises du renseignement*, Documentation française / FED, 1997, *Un Amiral au secret*, Flammarion, 1997.

Alexandre LALANNE-BERDOUTICQ

Alexandre Lalanne-Berdouticq est colonel de l'armée de terre. Saint-Cyrien, il a servi dans l'infanterie de montagne, aéromobile et la légion étrangère, dont il a commandé le régiment stationné en Guyane française. Breveté de l'École supérieure de guerre, il a également servi en états-majors. En écoles il a commandé une promotion de saint-cyriens et été instructeur au Collège interarmées de défense. En opération il a particulièrement servi dans les Balkans et au sud-Liban, dont il est rentré à l'été 2007 après un séjour d'un an à la FINUL2. Marié et père de quatre enfants, il a écrit de nombreux articles traitant surtout de géopolitique.

Patrick LE GAL

Patrick Le Gal est né en 1953, second d'une famille de cinq enfants. Après des études de commerce, de droit puis de théologie, il est ordonné prêtre en 1982. Il est nommé responsable du Foyer de Charité de La Part Dieu (Poissy) de 1986 à 1997. En 1997, il est nommé, par le Saint-Siège, évêque de Tulle, puis, en 2000, évêque aux armées.

Philippe ROOS

Diplômé de l'école de l'Air, le colonel Philippe Roos obtient son brevet de pilote de chasse en 1985. Il participe à de nombreuses missions en opérations extérieures : Épervier (Tchad), Méteil (Qatar – première guerre du Golfe), Pélican et Almandin, Trident (opération « Allied Forces » au Kosovo). De 1996 à 2000, il est successivement stagiaire au Collège interarmées de Défense (cid), commandant en second et commandant de l'escadron de chasse 02.030 « Normandie-Nièmen » à Colmar. Après un passage à l'état-major des armées à Paris, il est nommé attaché de défense à Berne (Suisse) en 2002 puis commandant de la base aérienne 365 aux Antilles de 2005 à 2007. Aujourd'hui, le colonel Roos est le commandant d'une des quatre divisions du cid.

Karim SAA

Appelé du contingent, le capitaine Karim SAA confirme son engagement par son passage à l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent. Sergent en 1993, il participe aux opérations de maintien de la paix en ex-Yugoslavie dans le cadre de la forproni. Reçu au concours de l'École militaire interarmes, il choisit l'infanterie, rejoint le 2^e régiment d'infanterie de Marine (rima) en 1999 et retourne dans les Balkans au Kosovo. Affecté au 33^e régiment de Marine à Fort de France, il intervient dans un cadre multinational à Haïti. Revenu au 2^e rima, il participe à plusieurs

opérations en Afrique et au Liban en 2006. Il est actuellement commandant d'unité d'élèves (responsable d'élèves de 1^{re}) au Lycée militaire d'Aix-en-Provence.

Sahbi SALAH

Né le 21 février 1978 à Lyon, le commissaire captaïne Sahbi Salah est titulaire d'une maîtrise de droit public de la faculté Lyon II et d'un master 2 de contrôle de gestion de l'institut d'administration des entreprises de Montpellier. Commissaire de l'armée de terre depuis 2000, il occupe successivement les postes d'auditeur à la direction des commissariats d'outre-mer de Djibouti (2002) puis à Lyon (2003). Il devient par la suite directeur administratif et financier du 13^e bataillon de chasseurs alpins (2004 à 2007) avec lequel il participe à deux opérations extérieures en République de Côte d'Ivoire (2005) et au Gabon (2007). Il est actuellement directeur administratif et financier de l'état-major de la région terre sud-est.

Philippe SAUTTER

Après une carrière opérationnelle qui l'a amené notamment à commander le porte-avions *Foch* durant la guerre en ex-Yugoslavie, le vice-amiral d'escadre Sautter a exercé les fonctions de directeur du personnel de la Marine (DRH). Il commande depuis le 1^{er} octobre 2005 la Force d'action navale, regroupant les 115 bâtiments et 12 000 marins de la flotte de surface.

Il est par ailleurs président de la Commission de l'aumônerie aux armées de la Fédération protestante de France.

Antoine WINDECK

Saint-cyrien, Antoine Windeck appartient à l'arme blindée cavalerie. Ayant principalement servi dans les rangs de la Légion étrangère, il a participé à plusieurs opérations au Tchad (1990 et 2001), en Irak (1991), en Somalie (1994) et au Kosovo (2007). Il a commandé le 1^{er} régiment étranger de cavalerie. Affecté à l'état-major de l'armée de terre de 2001 à 2005, il exerce les fonctions d'officier chargé d'études au sein de la cellule d'études prospectives puis de rédacteur des discours du chef d'état-major de l'armée de terre. Il est actuellement auditeur au Centre des hautes études militaires (chem) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées.

Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la Forpronu en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux.

Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaitre la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007).

Monique Castillo a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (Cear-DGA) sur la gestion des crises.

Jean-Paul CHARNAY

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside actuellement le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie*

arabe

, L'Herne, 1984, *L'islam et la guerre*, Fayard,

1986, *Métastratégie, systèmes, formes et prin-*

cipes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire,

Economica, 1990, *Regards sur l'islam*, Freud,

Marx, Ibn Khaldun, l'Herne, 2003, *Esprit du droit musul-*

man, Dalloz, 2008.

Jean-Luc COTARD

Saint-cyrien et appartenant à l'arme du génie, Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de saint-cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme et a réfléchi dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban*, et *Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 et en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au Sirpa Terre, le colonel Cotard conseille le général commandant la région terre Nord-Est.

Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Le colonel Durieux sert actuellement à l'état-major des armées.

Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand.

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP

Né le 2 octobre 1949 à Tunis, saint-cyrien de la promotion « Souvenir de Napoléon », Pierre Garrigou-Grandchamp a commandé le 5^e régiment de chasseurs et a servi dix ans au sein de l'état-major de l'armée de terre avant de prendre le commandement de l'école d'application de l'arme blindée cavalerie, à Saumur.

Breveté de l'École supérieure de guerre, lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en histoire de l'art et archéologie de la Sorbonne, il est membre du conseil d'administration et du comité des publications de la Société française d'archéologie, responsable de la bibliographie pour l'architecture civile et médiévale, et de la rubrique actualité. Il est de plus membre du Centre d'études clunisiennes, et l'auteur de plusieurs publications dont *Demeures médiévales, cœur de la cité*, *La Ville de Cluny et ses maisons*, *L'Hôtel du grand commandement à Tours*, *L'Ecole de cavalerie : une cité du cheval militaire*.

BIOGRAPHIES

Actuellement, le général de corps d'armée Pierre Garrigou-Grandchamp est commandant de la formation de l'armée de terre.

Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le lieutenant-colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres, il est depuis septembre 2007 assistant militaire du chef d'état-major des armées. Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le lieutenant-colonel Goya est l'auteur de *La Chair et l'acier; l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique et le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense. Le lieutenant-colonel Goya est docteur en histoire.

Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire Israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003.

Jusqu'en 2004, le rabbin Haïm Korsia a été directeur de cabinet du Grand rabbin de France. Actuellement, il est aumônier général des armées, aumônier général de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité de patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinat français.

Derniers ouvrages parus :
Gardien de mes frères, Jacob Kaplan, Éd. Pro-Arte, Ivry, 2006.
À corps et à Toi. Éd. Actes Sud, octobre 2006.
Etre juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république. Éditions privé, mai 2005.

François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment interarmes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (gtia2)

en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Depuis septembre 2007, le colonel Lecointre est auditeur au Centre des hautes études militaires (chem).

Anne MANDEVILLE

Anne Mandeville est maître de conférence en science politique à l'université des sciences sociales de Toulouse. Elle s'intéresse particulièrement au problème de l'utilisation de la force dans les conflits dits « identitaires », à la comparaison des « traditions » nationales dans le domaine de la gestion des conflits violents, et à la sociologie des forces armées, notamment dans une perspective comparative. Ses études doctorales menées parallèlement en France et en Grande-Bretagne l'ont amenée successivement à étudier le rôle de l'armée britannique en Irlande du nord et le système de maintien de l'ordre du Royaume-Uni. Ancienne interne de l'Institut d'études stratégiques de Londres et du séminaire Harvard/MIT sur le contrôle des armements, elle a publié récemment *Europe's old states and the new world order*, en collaboration avec des collègues irlandais, et « Le rapport Patten. Éléments pour une analyse politique et systémique de la réforme de la police en Irlande du Nord », dans la revue *Etudes Irlandaises* (printemps 2006).

Jérôme MILLET

À sa sortie de l'École spéciale de Saint-Cyr dans l'arme blindée cavalerie, Jérôme Millet alterne les postes en corps de troupe, en école et en état-major ; il commande le 2^e régiment de hussards à Provins, est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

En 1997, il est adjoint « terre » au cabinet militaire du Premier ministre. En 2000, il prend le commandement de la 2^e brigade blindée avec laquelle il part au Kosovo, dans le cadre de la KFOR, de septembre 2001 à janvier 2002. En 2002, il prend les fonctions de chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. Inspecteur de l'armée de terre en juillet 2006, le général de corps d'armée Millet a été nommé, en septembre 2007, conseiller du gouvernement pour la Défense.

Véronique NAHOUUM-GRAPPE

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAH), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit, Terrain, Communication*. Quelques ouvrage parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique*, Buchet Chastel, 2004; *Balades politiques, Les prairies ordinaires*, mai 2005

François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris,

licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962).

De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations Extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des Communautés Européennes, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il est depuis 1999 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

Dider SICARD

Président du Comité national consultatif d'éthique français jusqu'en décembre 2007, Didier Sicard est né en 1938. Après des études de médecine, il entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externe, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006).

Line SOURBIER-PINTER

Line Sourbier-Pinter quitte l'Éducation nationale en 1972 pour intégrer l'équipe qui allait concevoir le Centre Georges-Pompidou. En 1978, quelques mois après son ouverture, elle part diriger les établissements culturels français de Belgrade, puis de Bonn et d'Innsbruck après avoir fait un passage à l'Université technique de Vienne. Elle découvre le milieu militaire à son retour en France en 1997. Line Sourbier-Pinter est chargée de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre depuis septembre 1999, associée aux recherches sur le thème homme-société-technique, à l'université technologique de Troyes.

Publications : *Au-delà des armes – Le sens des traditions militaires*, Imprimerie nationale, 2001. *Les Militaires*, éditions Le Cavalier Bleu, collection « Idées reçues », 2003.

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

La documentation Française, collection Questions de défense.

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ?

Février 2005, n° 1

Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre

Février 2006, n° 2

Agir et décider en situation d'exception

Avril-septembre 2006, n° 3

Mutations et invariants, partie II

Octobre-décembre 2006, n° 4

Mutations et invariants, partie III

Janvier-mai 2007, n° 5

Le moral et la dynamique de l'action, partie I

Juin-septembre 2007, n° 6

Le moral et la dynamique de l'action, partie II

Octobre-décembre 2007, n° 7

Docteurs et centurions,

actes de la rencontre du 10 décembre 2007

Janvier-mai 2008, n° 8

Docteurs et centurions,

actes de la rencontre du 10 décembre 2007

Janvier-mai 2008, n° 8

« Les dieux et les armes »

Juin-septembre 2008, n° 9

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

Reposant sur la volonté méthodologique de croiser les approches de praticiens et de théoriciens – français et étrangers –, **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire ambitionne de participer au débat intellectuel autour de problématiques actuelles centrées sur le champ de son activité propre, à travers le prisme des sciences sociales et humaines. Cette revue affirme le souhait de mettre en commun les expériences et les enseignements de la pratique des métiers militaires dans des domaines où l'armée de terre possède une expérience avérée. Le débat qui en résultera implique que s'expriment les avis divergents, la contradiction, peut-être la mise en cause, afin que chemine la réflexion. Elle n'a donc pas vocation à apporter un éclairage institutionnel. Au contraire, elle veut promouvoir, autour de thèmes variés et actuels, une réflexion libre et féconde, hors de tout esprit polémique.

Using a methodology to fuse the approach of those who practice and those who propose a theory – both French and foreigners –, the ambition of **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire is to take part in the intellectual debate on current issues focused on its own field of activity, through a human and social sciences approach. The aim of this review is to share the experience and lessons learned from the exercise of the military profession in the fields in which the Army has a recognized experience. The resulting debate will imply that diverging opinions, contradiction and even questioning be expressed in order to make the thinking advance. It is thus not aimed at bringing an institutional focus. On the contrary, it wants to promote, around varied and current topics, a free and fruitful reflection without any polemics.

Unsere Methodologie beruht auf einer Gegenüberstellung von Theorie und Praxis – Franzosen sowie Ausländer. Damit will **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire an der intellektuellen Debatte über die heutigen Probleme teilnehmen, mit Hilfe des Prismus der Sozialen- und Humanwissenschaften. Ziel dieser Zeitschrift ist es, die Erfahrungen und Lehren der militärischen Arbeit zugänglich zu machen und zwar in den Bereichen, in denen das Heer echte Erfahrungen hat. Die herauskommende Debatte wird verschiedene Meinungen, Widersprüche und vielleicht Zweifeln fördern, um Überlegungen auszubreiten. Deswegen will diese Zeitschrift keine Erleuchtung »von oben« bringen. Im Gegenteil will sie, ohne Polemik, eine freie und fruchtbare Überlegung über verschiedene und aktuelle Themen fördern.

Impression

Ministère de la Défense

Secrétariat général pour l'administration / Service des moyens généraux

Pôle graphique de Tulle

2, rue Louis Druliolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex